This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

WISCONSIN ACADEMY

OF

SCIENCES, ARTS, AND LETTERS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
SAVOISIENNE

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1904 — 45me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1904

Digitized by Google

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

BUREAU.

Président : M. Camille DUNANT ✻ ✠ ❦ I, conseiller de préfecture honoraire.

Vice-Présidents : M. le docteur THONION ❦ I, ancien député et M. C. MARTEAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire : M. Marc LE ROUX ❦ I, docteur ès-sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. J. DÉSORMAUX ❦ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Bibliothécaire : M. Max BRUCHET ❦ A, archiviste du département.

Trésorier : M. Jean RITZ ✠ O ✠ ❦ I, compositeur de musique.

Archiviste : M. Joseph SERAND.

Comité de rédaction : MM. DUNANT, LE ROUX, MARTEAUX, BRUCHET, GONTHIER et DÉSORMAUX.

Directeur de la Revue : M. Marc LE ROUX.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1882 BALLIARD Charles, à New-York.
1870 BARTHÉLEMY (Anatole de) ✻ ✿ I, membre de l'Institut.
1902 CAMUS Jules, professeur, à Turin, ✿ I ✠ ✠.
1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.
1900 S. A. I. Mr le Grand-Duc CONSTANTIN CONSTANTINOVITCH, président de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (le marquis) C ✠ ✻, membre de l'Académie française, à Paris.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1885 DU BOIS-MELLY, homme de lettres, à Genève.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1904 DUFOUR-VERNES, archiviste d'Etat à Genève.
1898 FOUQUET (D') ✿ A, officier de l'Osmanieh, chevalier de Ste-Anne de Russie, au Caire.
1881 HOLLANDE ✿ I ★, professeur au Lycée de Chambéry.
1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences à Turin.
1872 PAPIER ✻ ✿ I, président de l'Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
1872 RÉGNIER Antony ✿ A, peintre, à Marseille.
1881 REVIL, géologue, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, professeur à l'Université de Genève.
1903 SUISSE ✻, architecte en chef des Monuments historiques, à Dijon.
1900 THEURIET André O ✻, membre de l'Académie française.

MEMBRES EFFECTIFS.

MM.

1887 ALLART, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy-le-Vieux.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1900 BALLEYDIER ✿ I, professeur à la Faculté de Droit de Grenoble.
1887 BELLY Adolphe, receveur des finances, à Chambéry.
1886 BLANCHARD, inspecteur des Forêts, à Gex.
1890 BOCH Louis ✻ ✿ A, conseiller général, à Annecy.
1896 BOIRET ✿ A ★, professeur départemental d'agriculture, à Annecy.
1876 BOUCHET Pierre, maire d'Annecy.
1892 BRUCHET Max ✿ A, archiviste départemental, à Annecy.
1896 BUTTIN Charles, notaire, à Rumilly.
1903 CARLE, lieutenant au 30e de ligne, à Annecy.
1895 CARNOT François ✻ ★, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1874 CARRON Jacques, avocat, conseiller municipal, à Annecy.
1891 CHARVIER J., architecte-expert, à Annecy.
1879 CHATELAIN Maurice, notaire, à Faverges.
1874 CHAUDIER J., architecte départemental, à Gap (Hautes-Alpes).
1874 CHEVALIER Etienne, prévôt de la cathédrale, à Annecy.
1892 CORCELLE ✿ I, professeur agrégé au Lycée de Chambéry.
1903 COSTA DE BEAUREGARD (Cte Olivier), à Ste-Foy (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

1890 Crolard Albert, ingénieur des Arts et Manufactures, à Cran-Gevrier.
1897 Crolard Francis, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset F. ★, économe de l'hôpital d'Annecy.
1896 Désormaux ✠ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur, à Faverges.
1888 Dubouloz, président du tribunal, à Thonon.
1901 Ducloz ✠ I ✠, imprimeur à Moûtiers.
1898 Dumont ✠ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1882 Dunand Auguste ★, maire de Metz (Haute-Savoie).
1852 Dunant Camille ✻ ✠ ✠ I, conseiller de préfecture honoraire, à Annecy.
1885 Duplan ✠ A, ancien magistrat, à Evian-les-Bains.
1889 Dupont François ✻ ✠ A O ★, ingénieur-chimiste, à Paris.
1897 Dussaix, propriétaire, à Megève.
1879 Duval ✠ A, sénateur de la Hte-Savoie, à Collonges-sous-Salève.
1900 Fenouillet ★, instituteur honoraire, à Entrevernes.
1901 Ferrero Marius, négociant, conseiller municipal, à Annecy.
1897 Folliet André ✠ ✠ A, sénateur de la Haute-Savoie, à Paris.
1898 Fontaine Antoine, architecte, à Annecy.
1901 Frey Charles, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Annecy.
1883 Galliard Louis, médecin, à Annecy.
1897 Geley Gustave, médecin, conseiller municipal, à Annecy.
1904 Genevois, pharmacien à Annecy.
1893 Germain, directeur de l'école primaire de Thonon.
1903 Gex Albert, instituteur en congé, à Sallanches.
1904 Gonnet ✠ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Gonthier (l'abbé), aumônier des Hospices, à Annecy.
1875 Gouville François, à Annecy.
1886 Grivaz Louis ✠ A, notaire, conseiller municipal, à Annecy.
1894 Guerby ✠ A, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Guigné (de), aux Barattes, Annecy-le-Vieux.
1896 Guillermin, percepteur de Gevrier, à Annecy.
1898 Guinier ★, inspecteur des Forêts en retraite, à Annecy.
1903 Kéringer, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1901 Laydernier Léon, banquier, à Annecy.
1899 Le Marant de Kerdaniel, juge, à Saint-Jean-de-Maurienne.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1882 Levet Eugène O ✻, commandant chef du génie, à Nice.
1891 Marteaux C. ✠ A, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1896 Mayan, trésorier général de l'Yonne, à Auxerre.
1894 Meyer ✠ I, inspecteur d'Académie, à Annecy.
1893 Millet ✠ A ★, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✠ A, receveur particulier des finances, à Mauriac.
1899 Monnet (Mme), à Annecy.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ✠ A, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1901 Ogier (l'abbé), à Annecy.

Digitized by Google

1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, à Paris.
1902 Pernoud, architecte, à Annecy
1888 Philippe Charles ✠ A, principal du collège de Nantua.
1894 Piccard Louis (l'abbé), aumônier du Collège de Thonon.
1879 Pissard Charles-Eugène ✠ A, secrétaire de la mairie d'Annecy.
1897 Raillon ✠ A, architecte départemental, à Annecy.
1903 Rey, juge au Tribunal, à Annecy.
1889 Richard Auguste ★, greffier du Tribunal, à Annecy.
1901 Richard J., géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ O ✠ ✠ I, compositeur de musique, à Annecy.
1894 Robert Victor, conseiller municipal, à Annecy.
1883 Rollier Joseph, notaire, à Annecy.
1886 Romand Alph. ✠ ✠, professeur à l'Académie militaire de Turin.
1865 Roussy de Sales (le comte de) ✠ O ✠, à Thorens.
1884 Sallaz, directeur du Laboratoire municipal, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, à Lyon.
1904 Schoendoerffer ✠ ★, ingénieur en chef de la Haute-Savoie.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le c^te Marc de) ✠, château de Musin, à Belley.
1901 Taine (Mme), à Menthon-Saint-Bernard.
1902 Terrier Auguste ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française, à Paris.
1871 Thonion ✠ I, médecin, ancien député, à Annecy.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1904 Varay, médecin, à Annecy.
1897 Vernaz O ★ ✠ A, président de la Société d'agriculture de Thonon.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1900 Bosson, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1869 Perrin ✠ ✠, archéologue, à Chambéry.
1900 Vuarnet, à Messery.
1903 Mackey (dom B., O. S. B.), au couvent de St-Anselme, à Rome.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

FRANCE.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
Annecy. Académie Salésienne.
Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon. Académie de Vaucluse.
Beaune. Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. Société d'émulation du Doubs.
Béziers. Bulletin de la Société archéologique.

Digitized by Google

BÔNE (Algérie). Académie d'Hippone.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
BRIVE. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.
CHALON-SUR-SAÔNE. Société d'histoire et d'archéologie.
— Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Société de statistique de l'Isère.
LIMOGES. Société archéologique du Limousin.
LONS-LE-SAUNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et des belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
MACON. Académie des sciences.
— Société des sciences naturelles.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
MONTBÉLIARD. Société d'émulation de Montbéliard.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANCY. Société d'archéologie et de statistique lorraine.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).
— Académie des inscriptions et belles-lettres.
— Ministère de l'instruction publique et Bibliothèque de la Sorbonne.
— La Tradition.
— Bulletin du Comité de l'Afrique française (don).
— L'Homme préhistorique.
PAU. Société des sciences et lettres.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
PUY (le). Société agricole et scientifique.
ROMANS. Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble.
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

Digitized by Google

TOULON. Académie du Var.
TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
— Académie des jeux floraux.
— Annales de l'Université.
VALENCE. Société d'archéologie et de statistique.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
— Allgemeinen Schweizer Geschichtsforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (Ohio, U. S. A.). The Lloyd Library.
FRIBOURG. Société d'histoire de Fribourg.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Comité des archives des sciences physiques et naturelles.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Societa italiana di scienze naturali.
MONTANA (Library of Univ. of) Missoula U. S. A.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
SAINT-LOUIS (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
STUTTGART. Forschungsberichte aus der Biologischen Station zu Plœn.
TURIN. Miscellanea di storia italiana Regia deputatione di storia patria.
— Société des Beaux-Arts.
— Bolletino storico-bibliografico di storia subalpina.
— Bibliothèque de l'Université.
URBANA (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
WASHINGTON (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses.
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien. — Annecy, son lac, ses environs.
PARIS. Le Savoyard.

Archives de la Mairie d'Annecy. — Archives départementales.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 janvier 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

La Société Florimontane est heureuse de féliciter M. RITTER, l'un de ses plus anciens membres d'honneur, au sujet de la manifestation sympathique dont il a été l'objet le 19 décembre dernier, à Genève, à l'occasion du trentième anniversaire de sa nomination de professeur à l'Université de cette ville.

La Société d'histoire et d'archéologie de Genève se propose de célébrer, le 21 janvier prochain, le 25e anniversaire de l'entrée de M. Louis DUFOUR-VERNES aux Archives d'Etat. Les chercheurs de notre région ont depuis longtemps apprécié les services rendus par cet érudit distingué dans l'organisation des archives genevoises, si précieuses pour notre département. De nombreuses recherches historiques, surtout la rédaction des *Notices généalogiques* de Galiffe, ont permis d'appprécier la sûreté de l'érudition du fidèle collaborateur et de l'ancien président de la Société d'histoire. Sur la proposition de **MM. Ritter, Bruchet** et **Marteaux,** la Florimontane, désireuse de prouver la reconnaissance des travailleurs savoyards, heureuse aussi de donner un nouveau témoignage de sympathie à une société amie, a décidé de nommer M. Dufour-Vernes membre d'honneur et a prié le Président de la Société d'histoire de Genève de lui en transmettre le diplôme.

L'ordre du jour portant renouvellement du bureau de la Société, **le Président** fait procéder au vote. A la suite du dépouillement du scrutin, tous les membres sortants sont proclamés réélus.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. CORCELLE : *Les Routes et les Vallées de la Savoie,* 1 br. in-8°, Chambéry, 1904. (Don de l'auteur.)

C. BUTTIN : *Les Anneaux-Disques préhistoriques et les Tchakras de l'Inde,* 1. br. in-8°, Annecy, 1903. (Don de l'auteur.)

M. Nanche présente la candidature de M. GENEVOIS, docteur en pharmacie à Annecy ; **MM. Bruchet** et **Marteaux** celle de M. GONNET, professeur au lycée Berthollet.

Digitized by Google

M. Nanche présente, pour être déposés au Musée, les moulages en plâtre de l'inscription d'une cloche du xve siècle provenant de Cervens qui a été déjà décrite dans la *Revue savoisienne* de 1903, p. 118.

Le même offre une gracieuse clochette de président, en bronze, sortie de la fonderie Paccard et sur laquelle il fera graver une inscription avec l'emblème et la devise de la Société.

Le Président remercie notre collègue du don généreux d'un attribut dont la présence confirme avec éclat la fonction dans laquelle on a bien voulu encore le maintenir cette année.

M. Bruchet fait circuler, de la part de M. le sénateur Folliet, une lettre autographe de Clarisse Miroy, écrite au lendemain de la soirée où cette cantatrice créa à Chambéry *Le Prisonnier de Chillon* de Dessaix, le 26 mai 1856. Elle est signée « votre *Liberté* reconnaissante ». C'est une allusion au succès remporté par cette artiste dans son interprétation de *La Liberté,* cantate devenue aujourd'hui le chant des *Allobroges*.

M. J. Serand communique, de la part de M. Richard, cafetier à Faverges, un plan des environs des villages de Saint-Ferréol, Viuz et Marlens, exécuté en 1689, pour un procès intenté par le chapitre de Notre-Dame de Liesse d'Annecy, à Claude Blanc, curé de Marlens.

Ce plan, sur papier de 0^m59 de long sur 0^m43 de large, est surtout intéressant parce qu'il contient de nombreux dessins, entre autres, un croquis des ruines du château de Montégu ou Montségue, ancienne propriété de la famille des Clées, situées sur un rocher près du hameau de Nambellet, ainsi que l'énumération de plusieurs lieux-dits, ruisseaux et bornes, parmi lesquels : le nant de *La Villaz*, la « *Pierre Margériat* » rocher servant de limite, « *l'Eau de Montoux* » nom donné au cours inférieur du torrent de la Chaise, à partir des ruines de Montégu, etc., etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 3 février 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Digitized by Google

Le Président adresse les félicitations de la Société à deux de ses membres, M. Levet, promu officier de la Légion d'honneur, et M. Grivaz, nommé officier d'Académie.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus récemment :

H.-Fr. Amiel : *Lettres de Jeunesse.* Correspondance avec Jules Vuy, br. in-8°, Paris, 1903. (Don de Mme Vuy.)

N. Dunoyer : *Monographie de Juvigny*, br. in-8°, Annecy, 1903. (Don de l'auteur.)

Annuaire de la Haute-Savoie pour 1904, Annecy, Abry, 1904. (Don de l'éditeur.)

E. Cheysson : *Notice sur la Vie de Joseph Ferrand.* (Don de M. Joseph Ferrand.) J. Ferrand fut jadis préfet de notre département. C'est à son initiative que l'on doit la publication de l'*Album de la Haute-Savoie.*

Le Président fait procéder au vote sur les candidatures annoncées dans la précédente séance. Après dépouillement des bulletins, MM. Genevois et Gonnet sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. Désormaux propose les candidatures de M. le Dr Varay et de M. Schoendoerffer, ingénieur en chef de la Haute-Savoie. Il sera statué sur cette proposition lors de la prochaine réunion.

M. Buttin fait don de trois études dont il est l'auteur :

Une Cinquedea aux armes d'Este (Musée de la porte de Hal). Ext. des *Annales de la Soc. d'Arch. de Bruxelles* (XVIII, livr. 1 et 2, Bruxelles, 1904).

Compte-rendu sur le Catalogue des Armes et Armures de la porte de Hal à Bruxelles de Prelle de la Nieppe (in *Zeitschrift für Historiche Waffenkunde*, avril 1903).

La Salle du Truquage dans les musées (in *Revue Maurice*, n° du 22 août 1903, Genève).

M. Buttin communique à ce propos d'intéressants renseignements sur le « truquage » des objets d'arts, qui échappe parfois aux conservateurs de Musée les plus compétents et les plus défiants.

M. Despine offre une étude qu'il a fait paraître dans le *Bulletin trimestriel de la Conférence Hello* (octobre 1903, janvier 1904) : *Liberté, Socialisme d'Etat, Enseignement.*

M. Désormaux offre plusieurs notices bibliographiques et philologiques, qu'il a publiées dans la *Revue de Philologie et de Littérature :*

Finales atones en az, ez, oz, uz, extr. du tome XII.

Cent Mots nouveaux (compte-rendu de Carl Wahlund, Uppsala, 1898), extr. du tome XIII.

Digitized by Google

Altération et Chute de l'R en français (compte-rendu de H. ANDERSSONN), extr. du tome XIII.

Etude sur Jehan Bodel (compte-rendu de O. ROHNSTROM, Uppsala, 1900), extr. du tome XIV.

M. Buttin donne lecture d'une lettre que lui a adressée récemment (Jubbulpore, 26 novembre 1903), un Savoyard, le P. Bonaventure, de Chavanod, missionnaire dans l'Inde. Celui-ci a envoyé en même temps plusieurs tchakras provenant du Pendjab. M. Buttin fait circuler quelques-unes de ces armes, offrant une triple représentation de la Trimourti. Comme les tchakras étaient fort redoutables entre les mains de guerriers exercés, le gouvernement anglais en a prohibé la confection ; aussi est-il assez difficile de s'en procurer actuellement quelques exemplaires.

M. Ritz soumet à l'assemblée le compte-rendu financier de la Société pour 1903.

RECETTES.

Encaisse au 1er janvier 1903	1.796 70	
Cotisation des membres effectifs	1.071 »	
Abonnements à la *Revue savoisienne*	304 70	
Vente de fascicules, Table des matières, etc.	50 10	
Souscriptions et volumes du Congrès	71 35	
Reçu de la Municipalité pour le concours Andrevetan	600 »	
Intérêts de fonds placés	38 10	
TOTAL DES RECETTES	3.931 95	

DÉPENSES.

Solde de la facture Abry (Congrès)		678 60
Impression de la *Revue* et clichés		1.637 »
Deux autres clichés		7 50
Abonnements à deux revues		52 35
Achat de volumes		62 55
Plaques commémoratives		51 »
Frais de recouvrements		26 80
Frais de correspondance et divers		101 »
Prix du Concours Andrevetan		600 »
TOTAL DES DÉPENSES		3.216 80
Encaisse au 31 décembre 1903		715 15
TOTAUX ÉGAUX	3.931 95	3.931 95

Le Président remercie le trésorier de sa bonne gestion, et constate l'état prospère des finances de la Société.

M. Serand offre pour l'album de la Société, de la part du Syndicat d'initiative, la photographie de son vénéré président, M. C. DUNANT.

Digitized by Google

M. Fontaine expose un projet de grille très artistique, destinée au tombeau de Jules PHILIPPE.

M. Ritz annonce que le reliquat de la souscription publique ouverte jadis pour ce tombeau est de 198 francs.

M. Désormaux prie la Société d'adresser à l'Université de Turin ses bien vives sympathies au sujet de la perte irréparable qu'elle vient d'éprouver par suite de l'incendie de sa bibliothèque. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Nanche communique deux belles épreuves photographiques des anciens plans de la région de Faverges, qu'il a bien voulu exécuter pour les archives de la Société.

M. Fontaine appelle l'attention sur les motifs d'architecture locale qui offrent quelque intérêt artistique. Il propose que les jeunes gens d'Annecy soient encouragés à relever ces détails. On les signalerait à l'*Association provinciale des Architectes français*, dont font partie cinq architectes annéciens.

La Société décide de supprimer l'abonnement au *Congrès archéologique*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire-Adjoint, J. DÉSORMAUX.

Séance du 2 mars 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Président donne lecture des lettres de remerciement de MM. DUFOUR-VERNES et Charles SUISSE, nommés récemment membres honoraires de la Société.

Il est ensuite procédé au vote sur les candidatures présentées à la dernière séance. Après le dépouillement du scrutin MM. VARAY et SCHOENDOERFFER sont proclamés membres effectifs de la Société.

M. Nanche propose la candidature de M. Asghil FAVRE, étudiant en médecine. Il sera statué sur cette présentation lors de la prochaine séance.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

PIERREFLEUR : *Mémoires* annotés par VERDEIL, Lausanne, 1856. (Achat.)

Statuts de la Société d'Instruction populaire des arrondissements d'Annecy et de Saint-Julien, 1904. (Don de cette Société.)

Digitized by Google

M. A. Favre donne à la Société trois empreintes employées par les administrations du département du Léman. Trois de ces cachets représentent une Liberté tenant d'une main une pique surmontée du bonnet phrygien, et s'appuyant de l'autre sur un faisceau de licteurs. Voici les légendes de ces trois cachets : *République française. Administration centrale du département du Léman. — République française. Administration municipale du canton de Chesne, département du Léman. — République française. Directeur du jury de l'arrondissement de Genève.*

Une quatrième empreinte représente l'aigle impériale couronnée avec la légende : *Magistrat de sûreté. Tribunal 1re instance Genève.*

M. Olivier Costa de Beauregard fait les communications suivantes :

« Messieurs, ma première parole sera un remercîment pour le très aimable accueil que vous avez bien voulu me faire au sein de votre Société par un vote récent ; établi en Normandie et ne passant plus en Savoie que quelques semaines de temps à autre, je serai, trop souvent, je le crains, empêché d'assister aux réunions de la Florimontane, mais la lecture des compte-rendus de vos séances et celle des excellentes publications de la Société me permettront de m'associer fidèlement, quoique le plus souvent de loin, à vos très intéressants travaux.

« Ayant aujourd'hui l'heureuse fortune de me trouver au milieu de vous, je voudrais témoigner de ma bonne volonté en vous présentant quelques documents.

« Voici d'abord les photographies des belles cuirasses halstattiennes découvertes à Fillinges en 1900, elles peuvent être attribuées au voisinage du VIe siècle a. C. Ce sont là des monuments du plus haut intérêt et de la plus grande rareté. Avant cette découverte de Fillinges, dont j'ai dit quelques mots pour prendre date dans la *Revue archéologique* (1901, t. II, p. 308 à 315), on ne connaissait dans l'aire géographique si étendue de la civilisation de Halstatt (Autriche, Allemagne du Sud et de l'Ouest, Suisse, est et centre de la France, Italie septentrionale et centrale, Région illyrienne) que cinq cuirasses analogues, toujours trouvées isolément [Grenoble, Saint-Germain du Plain (Saône-et-Loire), Klein-Glein près Gratz, une attribuée hypothétiquement à la vallée du Rhône (coll. Forrer à Strasbourg), une provenant sans indication d'origine de la coll. Campana aujourd'hui au Louvre].

Digitized by Google

« La découverte de Fillinges a donné à elle seule trois plastrons et une dossière ; cette dernière a seule pu être reproduite dans la *Revue archéologique*. Aussi quelques-uns d'entre vous, Messieurs, verront-ils peut-être avec plaisir les trois plastrons, en attendant l'étude d'ensemble sur ces cuirasses et tous les monuments analogues qui paraîtra prochainement dans la revue l'*Anthropologie* et dont je m'empresserai d'adresser à la Société un exemplaire.

*
* *

« Ayant photographié dernièrement au Musée de Chambéry la ravissante statuette de Vénus Anadyomène [1] qui en est avec le caducée de Lémenc le plus beau joyau, je demande à M. le Conservateur du Musée d'Annecy de vouloir bien accepter les deux épreuves déposées sur le bureau, en attendant que j'y puisse joindre celle du caducée dont il vient d'être question : on ne connaîtra jamais trop ces deux bronzes si précieux qui sont, après le « Bonus Eventus » et avec les bustes des Fins d'Annecy, à classer parmi les chefs-d'œuvre de l'art romain en Gaule.

« Je ferai passer aussi sous vos yeux la reproduction en héliogravure de deux bronzes antiques découverts, il y a quelques années, à Saint-Jean de la Porte, près Saint-Pierre d'Albigny, que j'ai eu la bonne fortune de faire entrer dans ma collection personnelle. Le Musée d'Annecy en possède des moulages, mais l'héliogravure que je vous présente en rend mieux encore les détails et l'expression ; l'un représente une très belle tête de Satyre imberbe au regard courroucé ; l'autre est une charmante tête féminine dont la chevelure gracieusement relevée se termine en col de cygne.

*
* *

« Je passerai, Messieurs, un peu brusquement, sachant le prix de votre temps, de ces souvenirs précieux de l'art païen dans notre pays, à une statue romane en bois qui n'est pas assurément une merveille de l'art chrétien du XIIe siècle ; mais il m'a semblé intéressant de vous la faire connaître parce qu'elle est presque certainement d'origine savoyarde (achetée, paraît-il, à Chignin, près Chambéry) et parce que nous avons rarement l'occasion de voir des représentations de la Vierge remon-

1. Trouvée dans un tombeau à Détrier, canton de la Rochette. V. *Mémoires Acad. de Savoie* 2e série, vol. V. p. IX. Cette statuette a été très remarquée à l'Exposition rétrospective de l'art français en 1900.

Digitized by Google

tant à cet époque, en bois surtout, dans des conditions de conservation convenables : or celle dont il est question nous serait arrivée intacte, sauf la partie supérieure de la tête, si le divin Enfant n'avait disparu des bras de la Vierge. Cette statue en bois de noyer, qui a donc traversé sept siècles, non sans que la polychromie primitive ait disparu en grande partie sous des badigeonnages plus récents, offre un certain intérêt archéologique comme présentant bien les caractères inconographiques du XIIe siècle : l'imitation maladroite des modèles byzantins, pose hiératique, visage et mains allongés, plis nombreux et symétriques de la draperie ; l'Enfant était assis, comme on en peut juger par l'absence de peinture qui manque à la place qu'il occupait, sur les genoux de sa mère dans un plan vertical, n'inclinant ni à droite ni à gauche. Le siège, avec les boules couronnant les quatre montants d'angles, rappelle celui de la fameuse Sainte-Foy de Conques, cette sorte d'idole en or du Xe siècle qui attira les regards surpris des visiteurs du Petit Palais à l'Exposition de 1900, et même la fameuse chaise d'ivoire de Maximien, conservée à Ravenne et attribuée au VIe siècle (*Le Musée d'Art*, p. 54).

La Vierge de Chignin.

« Quelques détails sont à remarquer particulièrement : la coiffure aux longues tresses enveloppées séparément de bandelettes en spirales (V. Viollet-le-Duc : *Mobilier*, t. III, p. 188-189, au mot Coiffure) et le *bliaut* aux manches si larges qu'elles pendent verticalement jusqu'au sol (V. Viollet-le-Duc : *Ibid.*, Bliaut, p. 43 et

Digitized by Google

GUICHERAT : *Histoire du Costume en France,* page 143 [1]).

« On comparera avec intérêt cette statue, valeur artistique mise à part, avec la Vierge romane également en bois, acquise par Courajod pour le Louvre, à la statuette de bronze de la collection Desmottes (p. 48, n° 341, du Catalogue), à la Vierge vénérée dans la cathédrale de Moulins, à la Vierge de N.-D. de Paris (*Musée de l'Art*, p. 69, etc...; V. encore *Bull. Archéol.*, 1901, pl. III, p. 32). »

M. l'abbé Piccard communique, sur le passage de la Cour à Annemasse, en 1775, une curieuse note extraite des registres paroissiaux de Ville-la-Grand :

« L'an mil sept cent septante et six, le lendemain de st Pierre apôtre, est arrivé à Annemasse Victor-Amédée-Marie, notre auguste Souverain, avec toute la famille royale. Les Ecclésiastiques du baillage de Gaillard ont été admis à son audiance *(sic)*. Il nous a reçu avec les marques de la plus grande affabilité, aussi bien que la Reine, et toutes princesses et les princes du Piedmont et du Chablais. Il nous a entrenu un chascun, et nous a demandé le lieu de notre demeure, a loué notre zèle, et nous a exhorté à continuer, surtout environnant un peuple hérétique. Il a séjourné à deux reprises dans le même Annemasse et dans le même temps. La curiosité avait fait sortir tout le monde de Genève, au point que les magistrats ont été obligé de faire fermer les portes de leur ville ; de tout a été témoin oculaire le soussigné. P. MOREL, *curé de Ville-la-Grand.* »

Le même envoie à la Société le texte de lettres-patentes exemptant la ville de Cluses d'impôts pendant quatre ans pour dédommager les habitants des pertes subies soit pendant l'occupation française soit à l'occasion des passages de troupes. La Chambre des Comptes fit quelque résistance, le duc dut recourir à des lettres de jussion le 1er mars 1619 pour faire respecter sa volonté. La Société remercie M. Piccard de son intéressante communication qui sera insérée dans la *Revue.*

M. Marteaux fait la communication suivante :

« Dans son travail sur le prieuré de Peillonnex (*Peillonnex, le Prieuré*, etc., *Mém. et doc. de l'Acad. Salésienne,* t. XXIV), M. l'abbé A. Gavard donne une copie de la charte dite du comte Robert (1012-1019), plus complète que celle qu'a publiée S. Guichenon. J'en avais déjà parlé au sujet de certains noms

1. Un texte cité par Viollet-le-Duc (*Mobilier*, t. III, p. 45, et emprunté à Guibert de Nogent qui écrivait vers 1120, semble devoir faire attribuer au XIIe siècle et non à une date ultérieure la Vierge de Chignin : du passage cité, il résulte en effet que l'adoption des longues manches du bliaut était en 1120 de date récente.

Digitized by Google

de lieux mentionnés dans l'addition faite postérieurement (*Rev. sav.*, 1901, p. 229). J'y reviens pour essayer d'en éclaircir un passage obscur : On lit en effet après *a Presennio decimam de aloto quœ Roberto fuit*, les mots suivants (*O. c.*, p. 15) : *Appaert(?) decimo duas partes de aloto Uldrico fuit, a Maciliago* etc. Que signifient ces mots *Appaert* que M. Gavard fait suivre d'un point d'interrogation ? D'abord il s'agit évidemment d'un nom de lieu qui doit se séparer en *a Paert*, sans tenir compte d'un redoublement du *p*, dû à ce que cette charte paraît avoir été écrite sous la dictée d'un gosier tudesque qui a fortement prononcé la première consonne de ce nom de lieu. Dans cette localité, le comte Robert de Genève donne aux chanoines la dîme des deux parts de terre qui *(quae)* faisaient partie de l'alleu d'Uldricus. Mais quelle est cette localité ? Je ne vois que le nom de *Pers*, qui puisse donner une réponse satisfaisante. La forme *Paers* qu'il présente en 1253 (Reg. genevois) offre avec *Paert* une analogie remarquable, car le *t* paraît y avoir été inutilement ajouté, s'il n'a été pris pour une *s* détériorée. Il serait du reste étonnant que les chanoines n'aient rien possédé à Pers si rapproché de leurs autres possessions dans la vallée de l'Arve. Les terriers consultés par M. l'abbé Gavard et le cadastre de 1730 n'y font mention, il est vrai, d'aucun bien leur appartenant, mais n'oublions pas que ces religieux, comme à Presinge, n'en retiraient qu'un impôt payé par le propriétaire sur les revenus en nature de son domaine et qu'il a pu racheter ensuite.

« Quant à l'origine du nom même de Pers, il faut l'expliquer par Paternus, surnom connu à Genève (*C. I. L.*, XII, 2628) et qui est devenu le nom d'un fundus gallo-romain. Une *villa Paterno* de 896 (*Hist. patr. monum.*, I, col. 85) aboutit à Perno par *Paerno*; de plus en Savoie, l'*n* final est tombé comme dans *hibernum*, hiver. Dans la Manche, Saint-Pair doit également son nom à saint Paterne, évêque d'Avranches. »

M. Nanche offre aux archives de la Florimontane les deux clichés négatifs qu'il a faits pour obtenir les deux épreuves des plans des environs de Faverges récemment communiqués à la Société.

M. Le Roux montre deux monnaies romaines trouvées en Chautagne qui ont été communiquées à la Florimontane par M. Pernoud, de Faverges. Elles sont d'une fort jolie frappe et se rapportent à Gallien et à Aurelien, mais présentent des différences, en ce qui concerne la légende ou l'inversion des figures, avec les petits bronzes décrits dans Cohen (éd. de 1861)

Digitized by Google

aux n° 194 pour Gallien et n° 107 pour Aurelien. La Société émet le vœu que M. Pernoud veuille bien faire don de ces monnaies au Musée qui ne possède point ces types dans son médaillier, en y ajoutant des renseignements plus précis sur le lieu de la trouvaille.

M. Bouchet fait don pour le médaillier du Musée d'une très jolie pièce en argent de Philippe V d'Espagne trouvée au hameau de Morat près Veyrier et d'une monnaie de la République de Genève datée de 1715.

M. Buttin demande, de la part de M. DE CARTAILHAC, que la Société veuille bien autoriser celui-ci à se servir de clichés relatifs aux anneaux-disques dans le but d'illustrer un article qui doit paraître dans la revue l'*Anthropologie*. Cette autorisation est accordée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc LE ROUX.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de notre éminent collaborateur M. François Mugnier, président de chambre honoraire à la Cour de Chambéry et président de la *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, décédé le 22 mars, à l'âge de 72 ans.

Sous son impulsion, la *Société d'histoire* a publié de nombreux travaux d'érudition qui ont placé ses mémoires au rang des plus remarquables études provinciales. La Florimontane partage aussi le deuil de la Société sœur. M. Mugnier appartenait à notre compagnie depuis 1883, c'est-à-dire depuis son retour dans sa province natale, quand il fut nommé, l'année précédente, conseiller à la Cour de Chambéry. Nos lecteurs ont eu souvent l'occasion d'apprécier la variété et les ressources de son érudition.

Le comité de la *Revue*, surpris au moment de la mise en page par la fatale nouvelle, en attendant la prochaine réunion de la Florimontane, s'empresse d'adresser l'expression de sa sympathie à la famille de notre regretté collaborateur et aux membres de la Société d'histoire de Chambéry.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

1903

MESSIEURS,

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre cette année à votre approbation sera bref. Ce n'est pas que les concurrents aient fait grève, ni que leurs œuvres manquent d'intérêt ; mais nos collègues ont publié, vous le savez, de très importants travaux archéologiques : par suite, il a fallu réduire la place ordinairement réservée dans la *Revue savoisienne* au concours de poésie et à l'insertion des pièces couronnées. Certes, votre rapporteur sera le dernier à s'en plaindre. Il est heureux de vous épargner l'ennui d'une longue lecture. Aussi a-t-il élagué toute appréciation concernant les manuscrits qui n'ont pas retenu longtemps l'attention du Jury.

Cette partie de notre tâche avait été bien fastidieuse ; peut-être cependant ne fut-elle pas complètement inutile. Il y a toujours quelque profit à analyser et à discuter les œuvres, fussent-elles médiocres, d'auteurs inconnus. C'est même l'une des rares occasions que nous ayons de nous prononcer librement. Inédites et anonymes, les compositions qui nous sont adressées n'ont pas, pour solliciter en leur faveur, la recommandation d'un nom illustre ou simplement estimé, ni le verdict d'un critique éminent (ce qui ne laisse pas d'enlever au jugement du lecteur quelque peu de sa spontanéité ou même de son impartialité).

En outre, n'éprouve-t-on pas certain plaisir, peut-être l'ai-je déjà fait remarquer, à voir comment de nouveaux venus réfléchissent la pensée des maîtres dont ils suivent les traces ? Ceux-là du moins ne sont pas ingrats. Jadis, c'était Vigny et Lamartine qui recevaient de touchants hommages ; aujourd'hui, c'est Victor Hugo ou Musset que l'on glorifie. Cela ne vaut-il pas mieux que de versifier péniblement, ainsi que le Jury le constate trop souvent, un banal fait divers, une simple chronique de journal ?

D'autres rimeurs s'évertuent à parer d'ornements poétiques diverses légendes locales. Rarement l'effort est heureux. Il n'en est pas moins intéressant à constater.

Désirons-nous plutôt enrichir notre vocabulaire en visitant les régions exotiques ? Voici qu'au son des buccins, des diaules

Digitized by Google

et des sistres, nous sommes transportés en un temple d'ophite où de jeunes almées font dire aux psaltarions des cantiques d'amour. Puis, c'est un palais turc, « où l'Orient a mis sa flore d'arabesques ». Nous saluons vizirs, cadis, muphtis, dervis, sans oublier les odalisques, et, tout heureux d'avoir échappé au kandjar, nous effeuillons des sélams, en suivant d'un regard nonchalant les spirales bleues qui montent lentement des cassolettes d'or. Est-ce là perdre complètement son temps et sa peine ?

*
* *

Comme il arrive chaque année, quelques envois sont bien faibles et fort au-dessous du médiocre. Telles pièces décèlent même une ignorance presque absolue des règles élémentaires de la versification. Leurs auteurs font des vers amorphes, mais sans le savoir. Ces pauvres rapsodies sont aussi d'une effrayante banalité. Le moyen d'arrêter ce déluge de mauvais vers ? Faudra-t-il donc toujours, après l'inévitable défilé des Naïades et des Dryades, écouter le chœur des Anges, des Archanges et des Séraphins ? Si du moins leurs chants pouvaient mettre en fuite quelques-unes de ces trop nombreuses Galatées « mignonnes » qui rôdent, comme jadis, autour des saules, vont cueillir des fleurettes ou simplement « voir la rosée », en s'étonnant que la vie soit si brève ! Toutes les variantes affadies des vieux airs de Ronsard ou d'Horace ne valent peut-être pas ce couplet qu'une jeune bergère chantait récemment à plein gosier, au col des Aravis [1] :

Profitez du temps
De vos dix-huit ans,
La belle,
Car il adviendra un temps
Où vous serez sans amant !
Profitez du temps,
Demoiselle,
De vos dix-huit ans !

Ces rimeurs semblent faire de la poésie une perpétuelle imitation d'imitations. D'autres, plus difficiles, ont horreur du lieu commun : ils se donnent parfois un mal inouï pour trouver matière à versifier. Nous soumettrons volontiers à leurs méditations le passage suivant d'un grand romancier italien : Pour être poète, il suffit, dit Gabriel d'Annunzio, « de

1. Voir les *Chansons populaires* recueillies par M. J. Ritz, p. 5.

Digitized by Google

regarder passer le tourbillon confus des choses vivantes avec cet esprit fantastique dont parle Vinci, quand il conseille à ses disciples d'observer les crevasses des murs, les cendres du foyer, les nuages, la boue, ou d'écouter le son des cloches, pour y trouver des *invenzioni mirabilissime e d'infinite cose* ». Cette opinion ne vaut-elle pas la peine qu'on la discute?

*
* *

Vingt-quatre candidats ont pris part au concours. Quatre d'entre eux n'ont pas rempli les conditions exigées (nombre de vers insuffisant ; absence de la mention traditionnelle : inédit, etc.). Ils ont été éliminés. Leurs œuvres portent comme épigraphe :

N° 1 : ?

N° 2 : « Più volte incominciai di scriver versi » (Pétrarque, sonnet XVII).

N° 6 : « De son mieux. »

N° 19 : « La strophe est comme un marbre immuable et divin. »

Le Jury ne peut que regretter vivement pareil oubli. Deux des poètes évincés auraient certainement figuré en excellente place parmi les lauréats et peut-être au premier rang.

Un certain nombre de pièces qui n'ont pas été récompensées sont cependant loin d'être dénuées d'intérêt. Il convient de signaler rapidement celles qui ont pour titre : *A notre cher Enfant* (n° 18) et *Nouveau-Né* (n° 17), d'une tendresse émue. Un souvenir aussi à *Méditations* (n° 9), dont l'auteur suit d'assez loin Lamartine. *Simple Cueillette* (n° 10) forme une petite gerbe de fleurs au parfum subtil. Ce poète aime les fantaisies un peu mièvres, mais il ne manque pas d'esprit. *Passion d'Automne* est une sorte d'élégie dédiée à la princesse Louise-Antoinette de Saxe. Si la forme est parfois négligée, l'inspiration est d'une moralité très élevée. Comment refuser notre pitié à cette femme, à cette mère, bien qu'elle n'ait pas craint d'abandonner ses enfants pour suivre celui qu'elle aimait? « Ah ! n'insultez jamais une femme qui tombe ! » fût-elle archiduchesse ou reine. Aussi bien sera-t-il beaucoup pardonné à cette pauvre princesse, parce qu'elle aura beaucoup souffert et beaucoup pleuré (n° 8).

*
* *

Digitized by Google

Six concurrents ont paru dignes de recevoir une récompense. Trois obtiennent une mention honorable.

L'auteur du n° 24 envoie un bon sonnet, *Eternelle Question*. Les autres œuvres sont d'un versificateur habile, qui s'efforce de trouver des images nouvelles. Quelques-unes sont peu heureuses :

Puis j'ai lâché mes chiens-courants
Dans le champ clos de ton supplice :
Ils s'arrachaient, ces dévorants,
Ta bouche éclose à mon caprice.

Ecoutons maintenant *Les Voix du Lac* (n° 13). Nous percevrons un écho lontain des mélodies de Lamartine. *Le Souvenir*, du même poète, est dû à quelques réminiscences de Musset. Ces œuvres manquent trop souvent d'originalité et de variété. Le vocabulaire est très restreint et les images sont toujours les mêmes. Certaines strophes sont presque de simples variantes. La composition est aussi sans méthode et les idées sans lien. Mais ce poète a le sens du rythme; certaines de ses périodes sont vraiment harmonieuses. D'autres peignent de larges fresques ou de fines miniatures, sculptent le marbre ou cisèlent de précieux joyaux. L'auteur du *Souvenir* pourra devenir un habile musicien : cette qualité devait-elle laisser le Jury indifférent ?

Il nous fallait bien entendre ces « voix pures du lac, voix douces des glaciers, voix chères d'Annecy, voix graves de Veyrier, voix d'intime mystère », pour nous réconforter. Car les membres du Jury étaient tristes :

« Rien ne me destinera
L'empire du Sahara ! »

Telle est la confidence que l'auteur des *Etats Chimériques* (n° 15) venait de leur faire. Et chacun de nous se disait, non sans quelque secrète amertume, que jamais, jamais, il ne lui serait donné de régner « sur les sables de Libye » et de fonder une nouvelle Troja.

Pour moi, j'étais tout ébaudi,
Songeant à Monsieur Lebaudy !

Donc, ne pouvant être empereur, l'auteur s'est borné à édifier des châteaux. Il ne les élève pas en Espagne, ce qui est le fait d'un constructeur vulgaire, comme chacun sait. Il a fait choix d'une contrée lointaine, dont les tigres et les lions défendront l'accès. Là il rétablit une idole : à sa voix tout

Digitized by Google

s'incline et la foule adore jusqu'à ses tyrannies. On jette sous ses pas « le mol effeuillement d'une fraîche corolle ». Mais, quand l'idole s'anime, elle sourit à la vue des supplices, et le poète qui, pour elle, voulait à son gré disposer les étoiles, sera peut-être la première victime de celle qu'il avait élue.

Ce petit poème symbolique contient, avec des pensées bizarres ou affectées, exprimées trop souvent en vers « disloqués » outre mesure, un certain nombre de détails heureux. La rhétorique est loin d'être absente et la syntaxe n'est pas toujours respectée. N'est-ce pas le lieu de répéter l'axiome bien connu de V. Hugo :

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe ?

J'ai parlé de vers disloqués. Le Jury n'admire point exclusivement les vers rythmés suivant le type classique, en y comprenant même le trimètre assez improprement appelé romantique. Il admet volontiers l'absence d'une syllabe tonique à l'hémistiche. Mais la répétition de ces vers finit, quoi qu'on veuille dire, par produire une pénible impression d'arythmie.

Un des concurrents a jugé bon de prévenir le Jury « qu'il s'est volontairement affranchi, quand il a cru pouvoir le faire sans nuire à l'harmonie du vers, de certaines règles de mesure et de rime qu'il a jugées, à son très humble avis, inutilement rigoureuses, après les avoir longtemps suivies ». C'était là une précaution qui n'était pas indispensable. Mais l'auteur a eu raison d'espérer « que ces licences, d'ailleurs rares et peu accentuées, ne feraient pas rejeter son manuscrit à première vue ».

Sous ce titre : *Le Secret de la Vie* (n° 21), il nous envoie un court poème dont les vers sont très harmonieux et l'inspiration élevée, sinon toujours bien originale. On en jugera par les strophes suivantes :

Oh ! faire un peu de bien dans l'ombre autour de soi !
Répandre la bonté de tendresse embaumée !
Etre le chaud rayon aux cœurs tremblants de froid,
Ou bien la source fraîche aux âmes consumées !

. . . . . .

Abandonne ton rêve aux errantes douceurs ;
Ayant beaucoup pleuré, tu dois savoir sourire ;
Sache effleurer, malgré l'épine, les senteurs
Du rosier qui s'embaume afin qu'on le respire.

. . . . . .

Puis, quand tu reverras, au détour du chemin,
La douleur qui surgit, sœur de la solitude,

Digitized by Google

Ne te détourne pas, mais donne-lui la main,
Et vers le but repars sans vaine inquiétude.

. . . . . .

Elève encor plus haut ta pensée et tes yeux
Au delà de la vie, au-dessus des abîmes,
Vers la sérénité souveraine des cieux
Qui resplendit sur les calvaires et les cimes.

L'auteur des *Pèlerins de Jouvence* (n° 16) doit à des qualités différentes de partager le second prix avec le poète précédent.

Quelques concurrents nous ont envoyé des hiéroglyphes [1] ; mais, après un laborieux déchiffrement, le sens du rébus apparaissait nettement. On peut au contraire reprocher aux *Pèlerins de Jouvence* de ne pas très bien savoir où ils vont. Ils cheminent parfois dans une obscurité à peu près complète. C'est le défaut où tombent trop souvent les poètes qui, pour rajeunir de vieilles pensées, ont recours au symbole. « Les symboles précis et clairs par eux-mêmes, ainsi que le remarque un de nos critiques contemporains, sont assez peu nombreux. Il est très vrai que la plus belle poésie est faite d'images, mais d'images expliquées. Si vous ôtez l'explication, vous ne pourrez plus exprimer que des idées ou des sentiments très généraux et très simples : naissance ou déclin d'amour, joie, mélancolie, abandon, désespoir... Et ainsi le symbolisme devient extrêmement commode pour les poètes qui n'ont pas beaucoup d'idées [2]. » Ce n'est pas que nous voulions appliquer cette dernière phrase à l'auteur des *Pèlerins de Jouvence*. Il est au contraire un des rares poètes qui pensent, et nous lui savons gré de ce mérite peu banal.

Malheureusement la forme est loin d'être toujours également châtiée. Le Jury a relevé dans cette composition des développements inutiles, des images bizarres, des épithètes déplacées, des rejets malheureux, des chevilles grossières. Que ne peut-on retrancher un assez grand nombre de vers négligés, rudes ou prosaïques? L'auteur semble aussi mal inspiré quand il emploie les mètres lyriques. Malgré tout, ce poème philosophique a vivement intéressé le Jury. C'est l'une des rares compositions où nous ayons reconnu un talent vraiment personnel. La fin surtout est d'une belle envolée et a conquis tous les suffrages.

Nous atteignons le point culminant. Sous ce titre : *Glanes*

1. Le Jury remarque à ce propos qu'un certain nombre de manuscrits sont surchargés de ratures et presque illisibles.

2. Jules Lemaitre : *Les Contemporains*, 4e série, p. 70.

Digitized by Google

Perdues (n° 23), nous avons reçu un copieux recueil. Le Jury est tout d'abord frappé de l'abondance et de la variété des poésies contenues dans ce manuscrit. L'œuvre est loin d'être monotone, mais elle est fort inégale.

Aimons-nous les *Orientales* et les « Turqueries » ? Sans trop nous demander qui d'entre nous « subira le kandjar ou le pal », suivons l'auteur sur les rives du Bosphore. Nous y retrouvons nos amis les Djinns, « les Djinns funèbres, fils du trépas », « les Djinns cachés, secrets, muets, toujours errants ». Voici des sultanes « fleurant de loin les aromates » et « souriant au grand Turc » rongé d'ennui. Dans un air enlourdi de parfums et d'encens, elles vont, les odalisques numides, « effeuillant des sélams ». Mais peut-être la Corne d'or et le Sultan rouge ont pour vous peu d'attraits ; peut-être n'avez-vous trouvé à Stamboul, pour emprunter une citation à notre poète, qu'« articles de bazar, choses viles, poupées ». Alors vous éprouvez le regret du pays natal ; vous songez à la joie d'un prompt retour. — C'est l'heure où le grand Turc sort de la piscine,

> . . . . . *Et dans ces beaux décors,*
> *Naïades, vous pleurez maintenant sur son corps !*

(Que diable allaient-elles faire, ces pauvres Naïades, dans la piscine d'un Turc ?) Heureusement « Phébus descend » ; sur le Bosphore glissent les gondoles d'or. Le yacht file. Faisons comme lui, en oubliant coupeurs de têtes et coupeurs de bourses, sultanes falotes et turqueries vieillottes.

A notre avis, toute cette friperie orientale, nuancée d'oripeaux mythologiques, dépare les *Glanes Perdues*. Nous préférons cent fois quelque sonnet, comme ceux qui ont pour titre *Bucentaure, L'Orgue de Barbarie* ou *Le Berceau*. Aussi bien serait-il injuste d'insister sur les défauts de certaines pièces, puisque l'auteur nous offre une série de poèmes bien pensés et bien écrits.

« La poésie, disait Victor Hugo, dans la préface des *Odes et Ballades*, c'est tout ce qu'il y a d'intime dans tout. » L'auteur de *Glanes Perdues* adopte cette formule. Malgré l'anathème de ceux qui ont voulu proscrire le lyrisme « subjectif », il ne craindra pas de « promener son cœur ensanglanté [1] ». Il sera

1. Cf. Leconte de Lisle :

> *Promène qui voudra son cœur ensanglanté*
> *Sur ton pavé cynique, o plèbe carnassière !...*
> *Je ne te vendrai pas mon ivresse ou mon mal,*
> *Je ne livrerai pas ma vie à tes huées,*
> *Je ne danserai pas sur ton tréteau banal*
> *Avec tes histrions et tes prostituées !*

Digitized by Google

l'un des chantres de la vie intérieure, comme il nous l'annonce dans le sonnet suivant :

La Tour d'Ivoire.

Une flamme a brûlé mon cerveau, tout mon sang.
Et sous le halo bleu familier de ma lampe,
Tandis que d'une main je comprimais ma tempe,
La pensée a jailli du rêve éblouissant.

Je veux donner la vie au verbe, être puissant.
Plume-outil, seras-tu de la meilleure trempe
Pour peindre le pastel ou buriner l'estampe
Et pour faire éprouver ce que mon âme sent ?...

J'ai torturé le moi dans sa chair et ses fibres
Et le donne meurtri, saignant, aux hommes libres,
Sans crainte du mépris, des griffes et des dents.

J'ai peiné comme les ouvriers et les rustres
Et je dois à jamais, loin des forges illustres,
Sur une enclume d'or battre mes mots ardents.

Si le poète n'hésite pas à étaler ses souffrances, il ne dissimule pas quelques-uns des plaisirs les plus purs que nous puissions goûter. Nous avons remarqué que la poésie familiale est bien représentée dans ce concours. On célèbre l'enfant, dont le sourire illumine l'humble foyer ; la fiancée, pour qui tout s'épanouit et tout chante ; la femme, dont la grâce attendrie donne au travailleur un peu de joie et de réconfort :

L'amour !... Oh ! dors encor, ma chaste et jeune épouse,
Car te voyant si calme et me sentant heureux,
Je lève doucement ta mantille jalouse,
Et je mets sur ta nuque un baiser d'amoureux !

C'est aussi la mère adorée,

Oh ! l'amour d'une mère ! amour que nul n'oublie [1] —

la mère qui n'est plus, mais dont le souvenir ne périra qu'avec nous, et qu'en dépit des doctrines matérialistes on espère bien revoir un jour.

Le même poète qui faisait entendre quelques-unes de ces notes émues et discrètes sait également célébrer la douceur des nids palpitants, la majesté du labour ou les splendeurs de Versailles. Il songe, non sans mélancolie, aux fêtes galantes, aux carrosses dorés, aux jolis pieds qui frôlaient de leur caresse les marches de marbre rose. Et voici que ces vers évoquent d'autres visions, qui charmèrent jadis Alfred de Musset et Albert Samain. O Versailles, se demandait celui-ci,

1. V. Hugo : *Les Feuilles d'Automne* : Ce siècle avait deux ans.

Digitized by Google

O Versailles, par cette après-midi fanée,
Pourquoi ton souvenir m'obsède-t-il ainsi ?

Il voulait revoir les eaux glauques, les ifs en cône, les tritons joufflus et le feuillage roussi des allées mélancoliques. Il savait bien, le délicat poète, qu'il retrouverait, au bord moisi des vasques où le Passé se mire,

Tout un monde galant, vif, brave, exquis et fou.

L'esprit hanté de semblables apparitions, l'auteur de *Glanes Perdues* « pleure et se recueille ». Il oublie les misères qui furent la rançon de tant de magnificence :

Je regrette ton siècle, ô Roi-Soleil, monarque
Le plus grand de toutes les cours!

On nous permettra volontiers de goûter ses vers, sans partager tous ses regrets.

A côté des palais somptueux, voici des paysages rustiques et des scènes de la vie des champs. Connaissez-vous la cruelle satire de Verhæren qui a pour titre *Les Paysans* [1] ?

Ces hommes de labour, que Greuze affadissait
Dans les molles couleurs de paysanneries...
Les voici noirs, grossiers, bestiaux. — Ils sont tels...

Pour eux, « les bourgs voisins sont déjà l'étranger, l'intrus, l'ennemi

Qu'il faut tromper, qu'il faut leurrer, qu'il faut gruger ».

Leur esprit, « balourd en toute chose,

Marcherait en sabots à travers droit, devoir,
Justice et liberté ». —

Rustres, répond notre poète,

Rustres, votre âme est simple et n'a pas de levain.
Allez dans la clarté, votre rôle est divin,
Quoique vous soyez de la plèbe.
N'écoutez pas le verbe ardent, car il est faux.
Vous êtes grands parmi les éclairs de vos faux,
Braves affranchis de la glèbe!

Et voici comment nous est dépeint le travail de ces rudes amants de la terre :

Le Labour.

Le soleil qui décroît darde un dernier rayon
Que salue au lointain la cloche du village.
Lentement, lourdement, un rustique attelage,
Avant la fin du jour, creuse un autre sillon.

1. VERHÆREN : *Poèmes* : Les Flamandes.

Digitized by Google

L'homme chante en patois, piquant de l'aiguillon
Ses grands bœufs dont le soir empourpre le pelage.
Et lui, ce paria dont on ignore l'âge,
Luit comme du vermeil par les trous du haillon.

D'ailleurs, tout se rosit, se dore ou s'ensanglante.
Et le soc va toujours de sa marche si lente,
Dans la clarté magique et le royal adieu.

Et dans ce long baiser où se pâme la terre,
L'attelage de bœufs que mène un prolétaire
Semble un char triomphal traînant un jeune dieu.

Le poète, que ravissait naguère la grâce de Boucher et de Watteau, s'arrête avec amour devant les tableaux de Millet ou de Jules Breton. Et peut-être, malgré son enthousiasme pour les magnificences d'antan, préfère-t-il, comme nous, au fastueux décor de Versailles la plaine aux vastes horizons ou les cimes rosées des montagnes.

Parmi les autres pièces du même auteur, qu'il nous est malheureusement impossible d'analyser même brièvement, bornons-nous à signaler, avec une *Ballade Flamande*, une ode en l'honneur de « l'enfant sublime ». Le disciple s'est efforcé de louer dignement Victor Hugo. Certaines strophes font songer au lyrisme claironnant et quelque peu exubérant de M. Léonce Depont, dont l'œuvre vient d'être couronnée par l'Académie française.

Les admirateurs du grand poète (il en est encore un bon nombre parmi les archéologues et les érudits) ne sauraient trouver mauvais que nous reproduisions la fin de la IIe partie, intitulée *Les Feuillantines :*

Toi qui chanteras tout, aède, au premier rang,
L'infiniment petit et l'infiniment grand,
L'au-delà, tous les âges,
Vois-tu venir à toi, du ciel, des monts, des bois,
Des fleuves et des mers, de partout à la fois,
Le beau cortège des images ?...

Toi qui pourras parler dans l'ombre aux plus grands morts,
Qui seras le Chaos, la Gloire, le Remords,
Rêveur entre deux courses,
O gamin, toi qui sais parfois te recueillir,
Ne les as-tu senti dans ton âme jaillir
Toutes les beautés à leurs sources ?...

Nous nous abreuverons tous bientôt à ces flots.
Nous aurons tes chansons, tes rêves, tes sanglots.
Tes gerbes d'étincelles
Seront comme un foyer où nous nous chaufferons.

Digitized by Google

Mais les sens-tu pousser, enfant, tes ailerons
Qui seront de si grandes ailes ?...

Pour le culte du beau tu seras un autel.
O mère, savais-tu qu'il naquit immortel
Ton petit être espiègle ?...
Savais-tu qu'en prenant le chemin le plus long,
La poésie, il pût, d'un coup d'aile, être aiglon,
D'un autre devenir un aigle ?...

Feuillantines, que vos feuilles aient des douceurs !
Oh qu'elles soient pour lui, chétif, comme des sœurs,
Jusqu'à l'aube prochaine
Où l'enfant deviendra l'adolescent si beau...
Même il faut qu'il vieillisse et qu'il aille au tombeau
Vénérable comme le chêne !...

La Société Florimontane ne peut, comme l'Académie, décerner au poète lauréat un prix de quatre mille francs. Elle ne se flatte pas non plus que ses récompenses aient pareil attrait. Mais elle souhaite au vainqueur de suivre l'exemple d'Albert Samain, qu'elle couronna jadis, et dont l'*Urne Penchée* mérita peu de temps après les suffrages de l'Académie.

En attendant, votre Commission a été unanime à décerner un premier prix à l'auteur de *Glanes Perdues*.

La somme mise à la disposition du Jury pour le concours de poésie était cette année de deux cents francs. Nous vous proposons, Messieurs, de vouloir bien accorder les récompenses suivantes :

MENTION HONORABLE EX-ŒQUO :

N° 24 : *Eternelle Question*. (Devise « Habent sua fata libelli »).

N° 13 : *La Voix du Lac, Le Souvenir*. (Devise : « Amare, amari. »)

N° 15 : *Les Etats chimériques*. (Devise : « Rien ne me destinera l'empire du Sahara. »)

DEUXIÈME PRIX EX-ŒQUO (cinquante francs) :

N° 16 : *Les Pèlerins de Jouvence*. (Devise : « Tu n'iras pas plus loin. »)

N° 21 : *Le Secret de la Vie*. (Devise : « Vers les Sommets. »)

PREMIER PRIX (cent francs) :

N° 23 : *Glanes Perdues*. (Devise : « Va-t-en, pauvre oiseau passager. »)

Le Rapporteur, J. DÉSORMAUX.

Digitized by Google

LE CHANT DES ALLOBROGES

SES ORIGINES

Au printemps de 1856, Clarisse Miroy donnait des représentations aux théâtres de Chambéry et d'Annecy. Entre temps, cette excellente artiste répétait un grand drame historique de Joseph Dessaix : *Le Prisonnier de Chillon ou la Savoie au XVIe siècle.*

Joseph Dessaix était, à cette époque, l'écrivain populaire de la Savoie. A l'occasion de la fête du Statut constitutionnel, il composa une cantate intitulée *La Liberté,* chantée par Clarisse Miroy sur le théâtre de Chambéry le second dimanche de mai (11 mai), jour de la fête du Statut, et accueillie par le public avec le plus vif enthousiasme. Le succès de ce morceau lyrique si entraînant a été tout de suite très grand ; il se soutient toujours, et aucun autre chant n'est aussi populaire dans notre région. La cantate *La Liberté* est devenue pour la grande masse *Le Chant des Allobroges*, à raison du refrain de chaque couplet :

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté.

Le jeudi 15 mai, Clarisse Miroy vint la chanter sur le théâtre d'Annecy [1].

1. L'œuvre de Dessaix était ainsi encadrée :

Péril en la Demeure, comédie en 2 actes.
La Liberté, cantate composée pour la fête du Statut.
Les petites Misères de la Vie humaine, comédie-vaudeville en 1 acte.
Jeanne la Porteuse d'Eau, chansonnette.

Malgré les promesses de ce programme, le public ne parut point aussi nombreux qu'on pouvait l'espérer. Il y avait 32 personnes aux premières à 2 fr., 58 places de parterre et de secondes à 1 fr. et 34 troisièmes à 0,50 soit, au total, une recette de 139 francs.

Après avoir payé le loyer de la salle, le luminaire « compris les bougies pour l'orquestre (*sic*) », les pompiers, le buraliste, les quatre « postes » (gens de service désignant les places), les deux machinistes, les deux coiffeurs, les deux habilleuses, l'imprimeur, l'afficheur et le « port des petits billets », c'est-à-dire les programmes, les musiciens, les garçons de théâtre, le sergent de place, le droit du concierge et les accessoires, M. Alexandre, directeur de la troupe, se trouvait en déficit de dix francs vingt-cinq centimes. (Archives de la mairie d'Annecy, *Registre des Locations du Théâtre.* Communication due à M. Pissard, secrétaire de la ville.)

Digitized by Google

La seconde et la troisième auditions, au théâtre d'Annecy, de la cantate *La Liberté* eurent lieu devant un nombreux public, le dimanche 18 mai et le jeudi 22 mai [1]. L'un des spectateurs, le regretté Jules Philippe, dans un article de son journal le *Moniteur savoisien*, à la date du 20 mai 1856, parlait en ces termes de l'effet produit par ce chant :

« Tout est heureux dans cette poésie. L'idée, la forme, le titre. L'idée, son auteur a fait ses preuves : n'a-t-elle pas été le combat de toute sa vie ? La forme, cette œuvre est, comme tout ce qu'il a écrit, empreinte de son incontestable talent. Quant au titre, il est le corollaire de l'idée et de la forme, c'est plus qu'un titre, c'est un cri, le cri du cœur ! La Liberté ! mot magique, espoir de l'opprimé, trésor de ceux qu'elle illumine. Aussi quel trépignement, quels cris, quel enthousiasme ce chant inspiré par elle n'a-t-il pas fait éclater ! Aimer le nom, c'est aimer la chose. Qui donc oserait dire que la Savoie n'est pas libérale ? En quelques jours notre population n'a-t-elle pas protesté de son amour pour elle ?

« Le compte-rendu d'une représentation théâtrale ne peut comporter une discussion politique ; mais que les gens rêvant de nous ramener aux institutions du passé, méditent sur le tonnerre d'applaudissements provoqué par ce vers où la Liberté dit :

Bons Savoisiens, je resterai chez vous.

« Constatons l'immense succès obtenu par ce beau chant : applaudissements, bouquets, rappel : c'était une véritable ovation, disons plus une protestation.

« C'est la seconde fois que cette cantate est chantée sur notre scène, et accueillie comme nous l'avons dit. Nous savons qu'elle a obtenu de frénétiques bravos à Chambéry.

« Par une attention dont nous ne saurions trop le remercier, M. Dessaix a ajouté un couplet pour la ville d'Annecy [2]. Comme

1. D'après le programme du 18 mai, obligeamment communiqué par M. J. Terrier, l'œuvre de Dessaix est ainsi annoncée :

LA LIBERTÉ
Cantate pour la FÊTE DU STATUT, par
M. J. DESSAIX
Et chantée par Mlle CLARISSE MIROY et les artistes avec le concours de la
MUSIQUE D'INFANTERIE
autorisée par M. le colonel.

Elle figurait sur l'affiche à côté d'un drame en 5 actes de Dennery et Fournier intitulé *Paillasse*. Clarisse Miroy était alors premier rôle des théâtres de la Porte-Saint-Martin, de la Gaîté et du Vaudeville à Paris. Le concierge du théâtre encaissa ce jour 515 fr. 50 de recettes, ce qui représentait un bénéfice net de 360 fr. 25.

2. C'est le couplet dédié à la garde nationale d'Annecy. Il est fort peu connu ; on le trouvera à l'Appendice.

Digitized by Google

homme et comme écrivain, il sait combien, sans blesser sa modestie, il a d'admirateurs parmi nous ; il était digne de s'en souvenir et nous lui en témoignons toute notre reconnaissance. »

A cette époque la Savoie jouissait d'un régime constitutionnel très large et très libéral. Elle était l'asile hospitalier d'un grand nombre de réfugiés politiques : Français proscrits par le coup d'Etat de décembre 1851, dont le plus célèbre était Eugène Suë; Italiens échappés aux prisons de l'Autriche, et enseignant dans nos collèges la langue italienne ou la musique.

Dans la cantate de Joseph Dessaix, la Liberté parle et prophétise le réveil des peuples de la Pologne, de la Lombardie et de la Hongrie :

Relève-toi, ma Pologne héroïque !
Car pour t'aider, je m'avance à grands pas ;
Secoue enfin ton sommeil léthargique,
Et, je le veux, tu ne périras pas !

. . . . . .

Un mot d'espoir à la belle Italie,
Courage, à vous Lombards, je reviendrai !
Un mot d'amour au peuple de Hongrie,
Forte avec tous et je triompherai.

Enfin, le dimanche 25 mai, eut lieu au théâtre royal de Chambéry, avec un énorme succès, la première représentation de la pièce de Dessaix : *Le Prisonnier de Chillon ou la Savoie au XVIe siècle*, drame historique en quatre actes, mettant en scène Bonivard, le célèbre prieur de Saint-Victor, l'un des héros de l'indépendance genevoise [1].

Le public, enthousiasmé — moins par l'action de la pièce que par les sentiments qui y étaient exprimés, — demanda la cantate *La Liberté*. Alors Clarisse Miroy, qui remplissait le principal rôle, celui de sœur Blaisine, jeune religieuse que la Réforme, en supprimant les congrégations, rendait au monde et à l'amour, — parut sur la scène un drapeau tricolore à la main (blanc, vert et rouge), et dans son costume monacal, chanta la cantate, désormais célèbre, devant un public en délire.

L'artiste fut reconnaissante au poète de l'enthousiasme soulevé par sa création, ainsi qu'on peut en juger par une de ses

1. La pièce était attendue impatiemment par le parti libéral. On savait que le syndic de Chambéry avait interdit cette représentation. L'auteur avait fait appel au Ministre de l'intérieur, Ratazzi, qui avait levé cette interdiction.

Voir les articles indignés du *Courrier des Alpes*, dans les n^os des 27 et 29 mai, contre cette « apothéose préparée par les hommes du parti démagogique à un de leurs coryphées ». *La Gazette de Savoie*, organe du Gouvernement, consacre au contraire un feuilleton élogieux à l'œuvre de Dessaix, dans son numéro du 27 mai 1856.

Digitized by Google

lettres non datée, mais écrite à Chambéry, à l'hôtel de la Poste, au lendemain de la première représentation du *Prisonnier de Chillon*, c'est-à-dire le 26 mai 1856.

Cher Monsieur Dessaix,

Je viens vous remercier du succès que vous m'avez donné le bonheur d'obtenir pour vous; je regrette que vous ne soyez pas resté, car j'eusse été bien heureuse de partager mes bravos avec vous. Espérons que le succès de *la Religieuse* vous permettra de mettre votre modestie sous les pieds.

Je pars à midi, et je voudrais bien vous voir pour convenir du travail que nous allons faire. Soyez donc assez bon pour prendre la peine de venir à l'hôtel.

Merci encore et pardonnez moi si l'interprète n'a pas été à la hauteur du poète.

Votre *Liberté* bien reconnaissante,

CLARISSE MIROY [1].

La deuxième représentation du *Prisonnier de Chillon*, toujours avec *La Liberté*, eut lieu à Chambéry le mardi 27 mai; la troisième au théâtre d'Aix-les-Bains le lendemain 28; la quatrième au théâtre d'Annecy le jeudi 29 mai, accueillie avec un succès dont la cantate avait sa large part [2].

Toutes ces dates sont précisées dans une plaquette que Joseph Dessaix fit imprimer et tirer à 25 exemplaires en 1865, intitulée : *Principaux Ouvrages, Travaux historiques et littéraires de Joseph Dessaix* (Lausanne, imprimerie Corbaz).

La cantate *La Liberté* eut, aussitôt après son apparition, les honneurs de la parodie.

Le parti conservateur protesta par un « Hymne catholique » intitulé *La Religion*, où l'on devine l'hostilité du clergé depuis la loi Siccardi, plus violente encore au lendemain de la loi sur l'incamération des biens ecclésiastiques. Voici le refrain :

Gardez, bons Savoisiens, au sein de vos campagnes
La foi de vos aïeux avec sa pureté,
Car la religion se plaît dans vos montagnes,
Elle est fille du ciel, sœur de la liberté.

Le troisième couplet est le plus caractéristique :

Mes ennemis et ceux de l'Italie
A votre foi Savoisiens, Piémontais,

1. Cette lettre se trouve dans la collection de l'auteur.

2. La recette à Annecy s'éleva à 339 francs donnant un bénéfice de 172 fr. 25. (*Archives de la Mairie d'Annecy*.)

« A la fin de la pièce, dit le chroniqueur du *Moniteur Savoisien* dans le n° du 30 mai, M. Dessaix a été rappelé et des vivats enthousiastes l'ont salué; des couronnes et des bouquets lui ont été jetés, ainsi qu'à Mlle Miroy, à qui on a redemandé la cantate de *La Liberté* qui ne faisait pas partie du programme et qu'elle a chantée avec une complaisance dont les spectateurs l'ont remerciée chaleureusement. »

Digitized by Google

Portent des coups. Mais du ciel je vous crie :
Chrétiens, courage, et vous triompherez.
En attendant *le jour de délivrance*,
Restez toujours sages malgré les fous,
Jetez vers Rome un regard d'espérance,
Dieu qui vous voit saura vaincre pour vous [1].

Quatre ans après, en 1860, un jeune républicain de Bonneville, rédacteur de la *Savoie du Nord*, Clerc-Biron, qui ne voulait pas de la France avec l'Empire, fit imprimer les *Adieux de la Liberté à la Savoie*. La pièce était ironiquement dédiée à Joseph Dessaix. On en trouvera le texte à la suite de cette notice ; le refrain était ainsi transformé :

Savoyards inconstants, dans vos belles montagnes,
Je ne puis plus trouver ni paix ni sûreté,
Car l'air empoisonné qu'on souffle en vos campagnes,
Chasse la Liberté.

Et maintenant, d'où venait la musique de la cantate *La Liberté ?*

Joseph Dessaix avait eu le bonheur d'adapter ses strophes à une mélodie alors en vogue à Chambéry. On était au lendemain de la paix avec la Russie, résultat de la prise de Sébastopol. Le corps d'armée de 15,000 hommes que le Piémont avait envoyé en Crimée et qui s'était couvert de gloire à la bataille de la Tchernaïa, avait regagné triomphalement les diverses garnisons du royaume, chaque bataillon de guerre rejoignant son régiment. La brigade d'Aoste (5e et 6e régiment d'infanterie) avait l'un de ses régiments à Chambéry, l'autre à Annecy. D'après la tradition, la musique du 6e régiment, dirigée par le chef Conterno, avait reçu son bataillon revenant de Crimée en grande cérémonie, et aux sons d'un pas redoublé entraînant, qui conquit tout de suite la faveur populaire. La foule accompagnait la musique du régiment et chantait volontiers cet air sans paroles. Joseph Dessaix ne pouvait trouver une mélodie plus entraînante ; il écrivit sa cantate sur l'air attribué au chef de musique Conterno, et dès lors l'immortalité fut assurée à ce chant patriotique. Telle est la tradition.

En réalité, Conterno composa certainement la musique d'une cantate intitulée *La Paix et l'Avenir*, dédiée aux soldats revenant de Crimée et chantée au théâtre d'Annecy, le 26 juin 1856 [2].

1. Cette poésie anonyme est datée de Veyrier, le 5 juin 1856 et a été publiée dans le *Bon Sens* du 12 juin suivant, sur la musique un peu fautive de *La Liberté*.

2. D'après une très obligeante communication de M. Serand, archiviste de la Florimontane, on conserve à la Bibliothèque de cette Société plusieurs exemplaires de cette œuvre. L'un de

Digitized by Google

Mais nous ne nous occupons ici que de la cantate *La Liberté*.

On a émis des doutes sur la paternité musicale de Conterno ; on a formulé diverses hypothèses sur l'origine de la mélodie de la cantate *La Liberté*. Il est malaisé d'établir que ces doutes ne sont pas fondés et que ces suppositions diverses sont erronées. Parfois on a oublié jusqu'au nom de l'auteur des paroles. Nous avons jadis trouvé chez un éditeur de musique populaire de la rue du Croissant à Paris, une édition du *Chant des Allobroges*, dont la musique était singulièrement estropiée, et dont les paroles étaient attribuées à E. S. (Eugène Suë ?).

Un autre neveu de notre illustre général Dessaix, M. Antony Dessaix, cousin germain de Joseph, a publié en 1892 un article sur le sujet qui nous occupe, dans la *Tribune* d'Annemasse. sous ce titre : *La Genèse de la Savoisienne*.

La Savoisienne ? Pourquoi ce titre ? Jamais Joseph Dessaix n'a donné à sa cantate d'autre nom que : *La Liberté*.

Dans son article de la *Tribune*, Antony Dessaix donne de très intéressants détails sur l'origine du chant qu'il s'obstine à appeler *La Savoisienne* [1] ; mais n'étant pas documenté et

ces exemplaires offerts en 1856 par G. Conterno lui-même et imprimé chez J. Philippe en juillet 1856, porte le titre suivant :

LA PAIX ET L'AVENIR, cantate dédiée aux soldats revenant de Crimée et à l'armée sarde, paroles d'A. David, musique de G. Conterno, chef de musique du 6e régiment d'infanterie, chantée pour la première fois sur le théâtre d'Annecy, le 26 juin 1856, par Mme La Cour-Dumas, à la représentation donnée en l'honneur du bataillon du 6e régiment arrivant de Crimée.

Le troisième couplet de la poésie de David, semble être une paraphrase d'un vers déjà cité de Dessaix. Voici cette allusion à la guerre de l'indépendance italienne :

Si quelque jour notre roi s'écriait :
Pour délivrer Milan, venger Novare,
Suivez-moi tous ! Qui donc hésiterait ?
Parme, Messine, et toi, belle Venise,
Vous étouffez sous un joug inhumain,
Courage encor, l'Europe sympathise
Au roi loyal qui prend vos droits en main.
Mais si justice enfin ne vous est faite,
N'attendez plus, Italiens, levez-vous !
Soyons unis, même dans la défaite,
Vainqueurs, libres, ou vaincus avec nous.

1. Le titre de *La Savoisienne* a été donné non pas à la Cantate de la Liberté mais à un hymne à Charles-Albert composé en 1848 par E. Piaget sur l'air de *La Marseillaise*. Précédemment, une autre composition dont les paroles ont une toute autre valeur et dont la musique est l'œuvre d'un maître, Félicien David, portait déjà ce titre de *La Savoisienne*. Elle avait été chantée par le compositeur, le 30 avril 1843, dans une réunion de la Société philanthropique savoisienne. Les paroles étaient d'Eug. L'Héritier ; elles ont été publiées dans un article de M. Ritz paru dans la *Revue savoisienne*, 1886, p. 314. Enfin une troisième *Savoisienne*, hymne en l'honneur de la Savoie, dédiée à MM. les présidents et vice-présidents de la Société philanthropique de Paris, fut chantée à l'occasion de la fête annuelle donnée dans les salons du Grand-Hôtel, le 22 décembre 1883 (cinquantième anniversaire) ; paroles de M. H. Corso, de Chambéry, ancien journaliste ; musique de Mlle Loïsa Puget. Nous devons ajouter que trois ans avant l'article d'Antony Dessaix, M. l'abbé Piccard (*Thonon, Evian-les-Bains et le Chablais moderne*, publié en 1889, page 432) attribuait déjà à Conterno le pas redoublé sur lequel J. Dessaix adapta les paroles de *La Liberté* que M. Piccard appelle

Digitized by Google

n'écrivant que sur des souvenirs déjà lointains, il est tombé dans d'inévitables erreurs. C'est ainsi qu'il ne s'est pas rappelé que *La Liberté* était une cantate composée pour la fête du Statut, et qu'il croit qu'elle a été, pour la première fois, chantée dans la pièce du *Prisonnier de Chillon,* ce qui est une erreur manifeste, établie par les dates que nous avons minutieusement citées d'après la brochure même de Joseph Dessaix.

En ce qui concerne la musique, Antony Dessaix, qui habitait Chambéry, croyait se rappeler que le pas redoublé, « apporté de Crimée, disait-il, par Conterno », portait le titre de : *La Prise de Sébastopol.* Ce dernier renseignement doit être exact, mais Conterno ne l'avait pas apporté de Crimée, par la bonne raison que Conterno n'était pas allé en Crimée, ainsi que l'établit l'état de ses services que nous avons sous les yeux.

M. Antony Dessaix croyait que l'ouvrage dont ce pas redoublé était extrait, avait été envoyé de Paris aux musiques des régiments piémontais qui avaient pris part à la guerre de Crimée ; or, dit-il, le régiment de Conterno était de ceux-là, ce qui est une erreur, au moins en ce qui concerne la musique : elle n'est pas allée en Crimée. En outre, si l'on avait envoyé de Paris ce pas redoublé aux régiments piémontais, n'aurait-on pas commencé par le distribuer aux régiments de la garnison de Paris ? Or tous les vieux Parisiens savent que l'air des *Allobroges vaillants* a été joué à Paris pour la première fois par une musique militaire, le jour où Mme Carnot et le regretté Président l'ont fait jouer à l'Elysée par l'incomparable musique de la Garde républicaine.

A côté de cette hypothèse inexacte, Antony Dessaix en produit une seconde qui ne l'est pas moins ; la mélodie en question aurait été tout simplement tirée d'une cantate donnée à Paris sur les théâtres lyriques subventionnés, à l'occasion de la prise de Sébastopol, et à la suite d'un concours entre les compositeurs de cette époque :

« C'est, dit M. Antony Dessaix, la cantate couronnée qui « fut envoyée à Conterno, et c'est de cet ouvrage qu'il tira le « pas redoublé en question, ce qui résulte d'une série d'articles « publiés l'an passé [1] sous le titre *La Musique politique.* Ces « articles ont été reproduits par beaucoup de journaux, mais je « n'ai pu savoir lequel les avait publiés le premier.

aussi *La Savoisienne.* Conterno aurait, déjà d'après M. Piccard, tiré son morceau d'une cantate mise au concours par le gouvernement français sur la prise de Sébastopol. L'auteur ne dit pas sur quels textes il appuie son affirmation qui sera développée par M. Dessaix.

1. En 1891, puisque Antony Dessaix écrivait ces lignes en 1892.

Digitized by Google

« Après avoir passé en revue les éléments de son sujet à « partir du xve siècle jusqu'au jour où il écrivait, l'auteur de « *La Musique politique* affirme que le concours ouvert à l'oc- « casion de la prise de Sébastopol n'a intéressé que deux com- « positeurs. Deux seuls, c'est vrai, mais c'étaient des bons : « Auber et Adam. *Excusez du peu*, dirait Rossini, devenu « bien trop bourgeois de Passy pour y prendre part. Mais « l'auteur de cette revue ne nous dit pas lequel des concurrents « fut couronné. Il est à croire que, par une préférence assez « justifiée, on ne couronna ni l'un ni l'autre, et que leurs « œuvres respectives trouvèrent également des théâtres res- « pectifs pour leur exécution. Tenons qu'Adam fut chanté au « Grand-Opéra et Auber à l'Opéra Comique et tout sera dit.

« Mais encore, quelle est celle des deux cantates envoyées « au concours qui a été transmise à Conterno ? Je fais appel à « tous les critiques de musique et je les adjure d'avoir à se « prononcer. Je suis persuadé qu'aucun d'eux ne verra le « faire d'Auber dans la mélodie d'*Allobroges vaillants*, mais « qu'en revanche tous, sans exception, y verront la marque « d'Adam. Je leur laisse le soin d'exprimer leur conviction qui « est aussi la mienne. »

Mais nous n'en sommes pas réduits, comme Antony Dessaix, aux conjectures et aux hypothèses. Grâce à l'obligeance de M. Henri Jouin, secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, nous avons sous les yeux le texte des deux cantates exécutées en l'honneur de la prise de Sébastopol. Il ne paraît pas qu'il y ait eu un concours. Auber fut chargé de la cantate chantée à l'Opéra ; Adolphe Adam composa celle qui fut chantée à l'Opéra Comique et au Théâtre Lyrique.

La cantate d'Auber, intitulée *Pour la Prise de Sébastopol*, n'a pas été imprimée. Le manuscrit ne porte pas le nom de l'auteur des paroles, qui sont en vers de huit syllabes :

Héros de notre grande histoire,
Aïeux, bénissez vos enfants ;
Ils ont réveillé la victoire :
Gloire aux morts, triomphe aux vivants, etc.

Quant à la mélodie, il n'y a absolument rien qui ressemble, de près ou de loin, à l'air des *Allobroges vaillants*.

La cantate d'Adolphe Adam, paroles de Michel Carré, est imprimée ; elle est intitulée : *Victoire ! Cantate en l'honneur de la Prise de Sébastopol* ; elle débute par ces vers qui ne sont pas des alexandrins :

Digitized by Google

Clairons et tambours, sonnez la victoire,
Sébastopol est à nous ;
Ses murs de granit tombés sous nos coups
Aux âges futurs diront notre gloire.

Dans le rythme de ces vers de dix pieds, avec la césure au cinquième, plus un vers de sept syllabes, il n'y a rien qui puisse s'adapter à la marche des *Allobroges*.

Peut-être trouverait-on, dans un passage de la mélodie d'Adam, peut-être dans deux, un mouvement, un commencement de phrase dont Conterno aurait pu s'inspirer.

Premier passage.

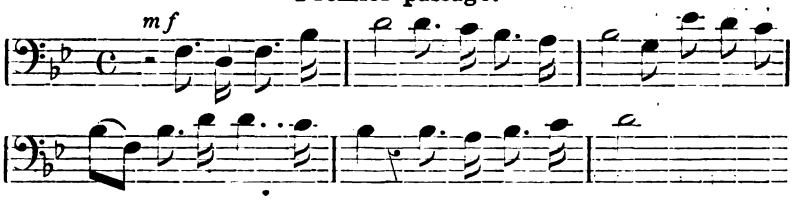

Deuxième passage.

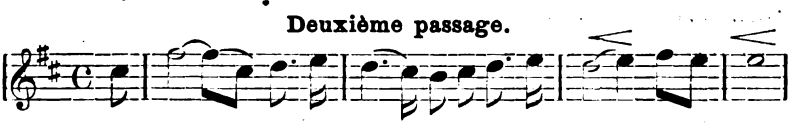

Mais, après ces citations, il n'est plus possible de soutenir que l'air des *Allobroges* ait été puisé dans la cantate d'Adam. Assurément la mélodie des *Allobroges,* malgré son entrain, ne saurait être attribuée à Adam.

Conterno semble avoir affectionné particulièrement les marches militaires. En 1857, à Chambéry, quand la musique du 6e régiment d'infanterie, pendant un banquet, eut l'honneur de jouer devant le roi Victor-Emmanuel, Conterno fit exécuter tout d'abord un autre de ses pas redoublés : *Le Bombardier du Roi.* La partition en est perdue. Mais, si l'on compare l'air de *La Liberté* à celui de *La Paix et l'Avenir*, on constate de certaines affinités qui viendraient fortifier la tradition populaire attribuant à Conterno la paternité de cette musique anonyme [1], s'il n'y avait de sérieuses raisons de contester cette tradition, l'auteur des paroles étant seul désigné dans la première édition de *La Liberté* et dans les journaux du temps.

Si la poésie de Dessaix a suscité des parodies, la musique at-

1. Le dessin mélodique de *La Paix et l'Avenir*, notamment dans les huit premières mesures, rappelle sensiblement l'air de *La Liberté*. La valeur des notes est à peu près la même :

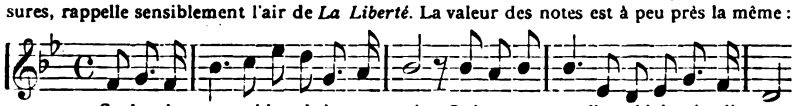

Sa- lut à vous, soldats de la pa - trie, Qui re- ve - nez d'un si lointain cli - mat

Digitized by Google

tribuée à Conterno, musique anonyme et connue par la popularité des *Allobroges*, a tenté plusieurs poètes; parmi les pièces les plus remarquables, citons le *Chant des Alpinistes*, qui fit son apparition au Café Riche, le 10 décembre 1884, dans le banquet annuel du Club-Alpin. M. Ch. Grandmougin, le poète bien connu, qui assistait au banquet, demanda la parole : il annonça qu'ayant entendu dernièrement le *Chant des Allobroges*, il avait essayé de substituer aux paroles de cette fière mélodie d'autres paroles plus en rapport avec les sentiments de tous les montagnards [1]. Il donna ensuite lecture de strophes de sa composition dont voici le refrain :

Allons plus loin encor ! Luttons pour la patrie,
Le corps toujours vaillant, le cœur jamais dompté,
Et fiers, écoutons tous notre âme qui nous crie :
Je suis la Volonté !

Cette poésie suscita une salve d'applaudissements et même chez certains convives une vive émotion [2]. Jules Philippe, qui assistait à cette fête, dut se rappeler avec émotion cette inoubliable soirée où Clarisse Miroy était venue chanter à Annecy, vingt-huit ans auparavant, la cantate de *La Liberté*.

Citons encore pour mémoire un autre *Chant des Alpinistes* composé sur l'air des *Allobroges* par un poète lyonnais, M. Gabriel Monavon, en 1891, et débutant ainsi :

Alpes, salut ! déjà l'aube vermeille
A flots sur vous répand ses gerbes d'or [3].

Une variante républicaine des *Allobroges* fut chantée il y a une dizaine d'années au banquet de la Société *Les Vrais Amis de l'arrondissement de Saint-Julien* à Paris.

Citons enfin un hymne démocratique chanté récemment au banquet de la *Jeune République* à Genève, sur l'air des *Allobroges*, et dont voici le refrain :

Debout, républicains, pour la lutte suprême,
Allobroges, debout, chantons l'*Egalité*,
A la *Fraternité* consacrons un poème,
Vive la Liberté !

D'où était ce Conterno, et qu'est-il devenu ? Il est aisé de répondre à ces questions, grâce à l'état de ses services qui est au ministère de la guerre à Rome, et dont je dois une copie à l'o-

1. M. Nanche, secrétaire du Club-Alpin pour la section d'Annecy, nous assure que, l'année précédente, au congrès tenu à Samoëns, l'air des *Allobroges* avait été acclamé par les congressistes comme chant officiel du Club.

2. Voir le texte de cette poésie à la suite de cette notice.

3. *Bulletin du Club-Alpin français*, 1891, p. 52.

Digitized by Google

bligeance de M. le général Louis Pelloux, ancien président du Conseil, et de mon collègue et ami César Duval.

Jacques Conterno, l'auteur, quelque temps, présumé de la musique de la cantate *La Liberté* ou, si l'on veut, du pas redoublé *La Prise de Sébastopol*, né à Savone [1] en 1830, s'engagea à l'âge de treize ans, pour une durée de huit ans, comme tambour au 1er régiment d'infanterie (brigade de Savoie). Musicien l'année suivante, il fut nommé caporal de musique en 1853, puis chef de musique au 6e régiment (brigade d'Aoste) avec le grade de sergent et les insignes de fourrier-major (1853). Rengagé successivement deux fois pour trois ans, ce ne fut qu'en 1863, après dix ans de grade, qu'il fut assimilé à l'emploi de fourrier-major. Il rengagea encore deux fois pour trois ans et fut admis à la retraite en 1872 avec vingt-neuf ans de services et à l'âge de quarante-deux ans. Il fixa sa retraite à Milan. Conterno avait fait les campagnes de Lombardie pour l'indépendance italienne de 1848, 1849, 1859, celle de 1860 dans la Basse-Italie, celle de 1866 contre l'Autriche. Il a reçu la médaille commémorative française de la campagne de 1859, la médaille de l'indépendance italienne et celle de l'unité de l'Italie. Il était présent à la bataille de San-Martino (Solférino, 24 juin 1859) où son régiment, le 6e d'infanterie, subit de grandes pertes et fut décoré de la médaille d'argent à la Valeur militaire. Enfin il reçut une mention honorable pour le zèle qu'il déploya en faisant son devoir et pour avoir conduit des prisonniers pendant le combat de Monzambano, le 24 juin 1866.

Après sa retraite, Conterno exerça à Milan la profession de maître de musique. Il mourut dans cette ville le 11 août 1886, à l'hôpital *Fatebene fratelli*; sa femme, Hélène Canevari, est morte à Pammatone en 1888. Ces renseignements ont été adressés à mon collègue et ami C. Duval par notre très obligeant compatriote M. François Gondrand, président de la Chambre de commerce de Milan.

Joseph Dessaix est mort le 30 octobre 1870, au milieu de nos désastres. Dans l'avant-propos de la *Vie politique et militaire du général Dessaix*, j'ai donné sur mon ami Joseph Dessaix une biographie et une bibliographie aussi complètes que possible.

André Folliet.

1. Et non pas à Gênes comme l'ont affirmé MM. Dufour et Rabut, dans leur notice sur Conterno, à propos de la cantate *La Paix et l'Avenir*, dédiée aux soldats de Crimée. (*Mém. Soc. savois. de Chambéry*, t. XVII, p. 198.)

Digitized by Google

APPENDICE

I.

LA LIBERTÉ

CANTATE

COMPOSÉE PAR J. DESSAIX

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU STATUT, EN 1856

ET CHANTÉE PAR Mlle CLARISSE MIROY

sur le Théâtre Royal de Chambéry, les 11, 25 et 27 mai ; sur celui d'Annecy, les 15, 18, 22 et 29 mai, et sur celui d'Aix-les-Bains, le 28 mai [1].

Allegro marziale.

Al - lo - bro - ges vail - lants, dans vos ver - tes cam-

pagnes, Ac - cor - dez-moi tou - jours A - sile et sû - re-

té, Car j'aime à res - pi - rer l'air pur de vos mon-

tagnes, Je suis la Li - ber - té, la Liber - té. Je te sa-

lue, ô terre hospi - ta - lière, Où le mal - heur trouva pro - tec - ti-

on. D'un peuple libre ar - bo - rant la ban - niè - re, Je viens fê-

ter la Consti - tu - ti - on. Proscrite, hé - las ! j'ai dû quitter la

1. Nous donnons les paroles publiées à l'époque, d'après un placard daté du 7 juin 1856, publié à Chambéry, Imprimerie Nationale, place du Château, faisant partie de la collection Eloi Serand. Ce placard ne contient pas de musique. Nous empruntons la musique primitive de *La Liberté*, à une excellente publication de M. Ritz (*Chansons populaires de la Haute-Savoie*, 2e édition, p. 128). On remarquera entre autres différences avec la version actuelle l'avant-dernière mesure du couplet. Pour les paroles, nous avons adopté les variantes données par M. Ritz lorsque ces variantes sont d'accord avec les fragments de la cantate cités par J. Dessaix dans sa brochure : *Principaux ouvrages, etc.*

Digitized by Google

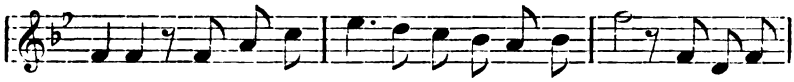

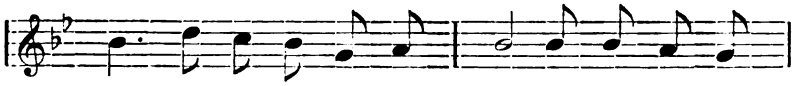

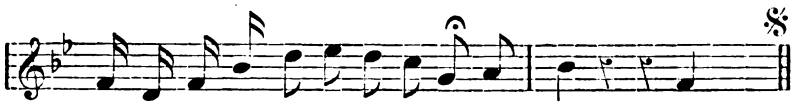

REFRAIN.

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté ! la Liberté !

1" COUPLET.

Je te salue, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouva protection ;
D'un peuple libre, arborant la bannière,
Je viens fêter la Constitution.
Proscrite, hélas ! j'ai dû quitter la France,
Pour m'abriter sous un climat plus doux
Mais au foyer j'ai laissé l'espérance,
En attendant *(bis)*, je m'arrête chez vous !
Allobroges vaillants, etc.

2' COUPLET.

Au cri d'appel des peuples en alarmes,
J'ai répondu par un cri de réveil ;
Sourds à ma voix, ces esclaves sans armes
Restèrent tous dans un profond sommeil.
Relève-toi, ma Pologne héroïque !
Car, pour t'aider, je m'avance à grands pas ;
Secoue enfin ton sommeil léthargique,
Et je le veux *(bis)* tu ne périras pas !
Allobroges vaillants, etc.

3' COUPLET.

Un mot d'espoir à la belle Italie ;
Courage à vous, Lombards, je reviendrai !
Un mot d'amour au peuple de Hongrie !
Forte avec tous, et je triompherai.
En attendant le jour de délivrance,
Priant les dieux d'apaiser leur courroux,
Pour faire luire un rayon d'espérance,

Digitized by Google

Bons Savoisiens *(bis)*, je resterai [1] chez vous !
Allobroges vaillants, etc.

COUPLETS POSTHUMES.

4e Couplet.

A la Garde nationale d'Annecy [2].

Défendez-moi, même au prix de la vie,
Soutenez-moi jusques aux derniers jours.
Sous les couleurs de la jeune Italie,
Fière avec vous, je combattrai toujours.
Unissons-nous, enfants de la Savoie,
Ralliez-vous, gardes nationaux,
De l'avenir pour indiquer la voie,
Je resterai *(bis)* sous vos nobles drapeaux.
Allobroges vaillants, etc.

5e Couplet.

Aux Soldats de la Crimée.

Dédiée à M. de Fésigny [3].

Fils du Piémont et de la Ligurie,
Honneur à vous, intrépides [4] guerriers,
En revenant saluer la patrie,
Sur mon autel [5] déposez vos lauriers.
N'oubliez pas cette heure [6] où la victoire
Vous conduisit sous des cieux inconnus ;
Mais en ce jour caressés par la gloire,
Avec la paix *(bis)*, soyez les bienvenus.
Allobroges vaillants, etc.

6e Couplet.

A la France.

Dédiée à J. D.

Je reviendrai quand la France avilie
Aura repris sa grandeur d'autrefois ;
Partout alors allumant l'incendie,
Je crierai de ma puissante voix :
Debout, Français ! le tyran qui t'opprime
Va ressentir bientôt mon bras vengeur
Et le poussant jusqu'au fond [7] de l'abyme,
Je serai là *(bis)* pour le frapper au cœur [8].

1. Variante donnée par M. Ritz *(Chansons populaires de la Haute-Savoie*, Annecy. Abry, 2e édition, 1900) : je m'arrête...

2. Ce couplet a été ajouté à la prière des Annéciens, en mai 1856.

3. Commandant de la garde nationale à Annecy. Ce couplet fut composé sans doute pour le 26 juin 1856, jour de l'arrivée à Annecy des troupes de Crimée.

4. *Ibid.* : invincibles... — 5. mes autels... — 6. Rappelez-vous le jour... — 7. bord.

8. Ces trois derniers couplets sont empruntés à la 5e édition, sans date de *La Liberté*, plaquette sans musique, faisant partie de la collection Eloi Serand. L'auteur du 6e et dernier couplet est inconnu.

Digitized by Google

II.

ADIEUX DE LA LIBERTÉ A LA SAVOIE.

Dédiée à M. JOSEPH DESSAIX.

Poésie composée en mai 1860, sur l'air des *Allobroges*, par EDGAR CLERC-BIRON, né à Bonneville en 1834, docteur en droit de l'Université de Turin en novembre 1857, avocat à Bonneville, puis à Genève dès 1860, décédé à Saint-Pierre d'Albigny en février 1879.

REFRAIN.

Savoyards inconstants, dans vos belles montagnes,
Je ne puis plus trouver ni paix ni sûreté ;
Car l'air empoisonné, qu'on souffle en vos campagnes
Chasse la Liberté ! la Liberté !

1er COUPLET.

Je dois te fuir, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouvait protection ;
Car d'un despote arborant la bannière,
Tu mets aux pieds ta Constitution.
Quand un tyran me chassa de la France,
C'est sur ton sein que je vins m'abriter ;
Mais aujourd'hui je n'ai plus d'espérance ;
Tu te soumets... Il faut donc te quitter.
Savoyards inconstants, etc.

2e COUPLET.

Au cri d'appel de l'Italie en armes,
J'ai répondu par un cri de réveil ;
Mais sans pouvoir aller sécher ses larmes,
Car le tyran lui voilait mon soleil.
Il a foulé cette terre héroïque
Et le grand roi qui marchait sur mes pas
A lâchement vendu sa politique,
Sourd à l'honneur, il ne me répond pas.
Savoyards inconstants, etc.

3e COUPLET.

Non, plus d'espoir ! même sur l'Italie !
De l'égoïsme elle a pris le chemin ;
Elle a trahi la vieille Allobrogie,
Elle a laissé Venise à l'Autrichien.
Non, plus d'espoir dans les temps où nous sommes !
Mais dans mon cœur fermente le courroux.
Vienne le jour où vous serez des hommes !
Et ce jour-là, je reviendrai chez vous.
Savoyards inconstants, etc.

Digitized by Google

III.

CHANT DES ALPINISTES.

Poésie composée sur le même air, par M. GRANDMOUGIN et lue, en 1884, à Paris, au banquet du Club-Alpin.

1er Couplet.

Tous réunis dans la même pensée,
Nous parcourons les monts et les forêts,
Et le front haut, l'âme jamais lassée,
A tout braver nous sommes toujours prêts !
Du Nord au Sud nos marches obstinées
Ouvrent à tous mille chemins nouveaux.
Des rocs de l'Est aux vertes Pyrénées,
Nos gais essaims ont semé leurs travaux.

Refrain.

Allons plus loin encor ! Luttons pour la patrie !
Le corps toujours vaillant, le cœur jamais dompté,
Et, fiers, écoutons tous notre âme qui nous crie :
Je suis la Volonté !

2e Couplet.

Sur des sommets où passent les nuages
Nous respirons un air vivace et pur !
Laissant en bas gronder les noirs orages,
Nous paraissons aller droit vers l'azur.
Avec orgueil nous regardons l'aurore
Calme et sublime à nos pieds resplendir ;
Sur des glaciers restés vierges encore,
La hache au poing, nous montons sans pâlir.
Allons plus loin encor ! etc.

3e Couplet.

Nous révélons les beautés de la terre
Aux yeux ravis des hommes palpitants !
Le pic neigeux de l'Alpe solitaire
Subit l'essor de nos groupes chantants !
Courage, amis ! l'avenir nous regarde !
Son cri d'appel jusqu'à nous est venu,
Car du progrès nous sommes l'avant-garde
Et les cœurs forts amoureux d'inconnu !
Allons plus loin encor ! etc.

4e Couplet.

Oui, ce vieux monde est plein d'étranges races
Et de pays encore inexplorés !
Marchons sans peur ! laissons partout nos traces,
Les temps futurs par nous sont préparés !
Siècles nouveaux, c'est vous le but suprême !
Sans redouter les efforts les plus longs,
Les grands périls et la mort elle-même,
Trouvons chez nous des Christophe-Colombs !
Allons plus loin encore ! etc.

Digitized by Google

LES SAULES

Détermination par les feuilles. — Description. Emploi dans l'industrie.

La présente notice comprend : 1° une clef dichotomique des principales espèces de Saules ; 2° une description de ces espèces (non comprises les espèces spéciales aux grandes altitudes [1]) à l'aide de laquelle il sera facile d'achever la détermination ; 3° un aperçu de l'emploi des Saules et Osiers notamment dans l'industrie de la vannerie.

Dans la clef comme dans la description, je me suis basé uniquement sur les caractères tirés des organes de la végétation (feuilles, bourgeons, rameaux) et nullement sur ceux qu'on peut tirer des fleurs et des fruits.

La détermination des Saules à l'aide des *Flores* est difficile non seulement à cause de la variabilité de certains caractères et de la multiplicité des hybrides, mais surtout parce que les caractères les plus importants sont tirés des organes floraux et surtout des étamines. D'une part l'observation de ces organes est parfois très délicate ; en outre, la plupart des Saules fleurissent au printemps même avant l'apparition des feuilles ; les fleurs mâles étant très caduques, il s'en suit que pendant la presque totalité de la saison de la végétation l'on ne peut observer que les feuilles ; enfin la floraison est dioïque.

Ces difficultés n'arrêtent pas les botanistes de profession qui observent pendant toute la durée de la saison, recueillent et conservent des échantillons, les comparent et les étudient à loisir. Aussi ce n'est point à eux que mon travail s'adresse, mais je suppose qu'il sera utile aux personnes qui doivent ou désirent connaître les Saules les plus communs et ne peuvent se livrer à des études aussi approfondies.

L'on peut juger de la difficulté de cette étude, par les témoignages, assez dépourvus d'artifice, de quelques célèbres botanistes anciens.

Linné déclare que le genre *Saule* est très difficile ; — Haller, ainsi que nous l'apprend Villars dans son *Histoire des Plantes*

1. Les *stations* et lieux *d'habitation* dans la Haute-Savoie de chaque espèce sont donnés à la description spéciale. Pour les Saules des grandes altitudes *(saules alpestres et saules glacials)* on a seulement indiqué l'habitation à la clef dichotomique et *en renvoi*.

Digitized by Google

du Dauphiné, n'avait jamais pu le débrouiller, et Scopoli avoue son insuffisance à cet égard. « *In extricandis speciebus infelicem me agnosco.* »

Les Saules s'hybrident avec facilité ; les hybrides sont toujours plus ou moins abondants dans les saulaies et oseraies : ils se reconnaissent aux caractères empruntés aux deux espèces dont ils procèdent. Mais les espèces types se maintiennent intactes et se retrouvent toujours dans toute leur pureté au milieu des saulaies les plus riches en hybrides.

Aussi le genre Saule n'est-il point un genre difficile au même titre que les genres *Rosa* et *Rubus* qui, indépendamment des hybrides, présentent des formes variables presqu'à l'infini et ont peu de formes fixes et susceptibles d'une détermination rapide et sûre.

I.

Les Saules sont des arbres ou arbustes feuillus (non résineux), inermes (sans épines), à feuilles lamellaires, caduques, alternes, simples, entières ou dentées, penninerviées. *Les bourgeons sont revêtus d'une seule écaille complètement embrassante et close de toutes parts.* C'est là le seul caractère botanique précis qui différencie immédiatement les Saules des autres arbres. Mais les Saules (surtout ceux de la division *angustifoliés*) se distinguent à première vue par leur aspect général : le feuillage est clair ; les jeunes rameaux, surtout les rejets, sont allongés, droits, pourvus de feuilles espacées ; leur végétation est rapide [1].

CLEF DICHOTOMIQUE.

1 Saules des régions basses ou moyennes **2**
Saules croissant exclusivement à de grandes altitudes, 1,800ᵐ et plus. **16**

2 Feuilles très petites (1 ou 2 centim. de long), ovales elliptiques ou lancéolées linéaires à pointe oblique et déjetée. Petit sous-arbrisseau de 0ᵐ50 ou 1ᵐ étalé *(fig. 5)*. . . . . *Salix repens* (Saule rampant).
Feuilles plus ou moins grandes (de 2 1/2 à 3 cent. au moins). Arbres ou arbrisseaux à rameaux dressés **3**

3 Feuilles étroites, lancéolées, non réticulées en dessous, bourgeons pointus appliqués, jeunes pousses obliques ou dressées, lisses, effilées, flexibles, propres à la vannerie. **Saules osiers angustifoliés**. . **4**
Feuilles relativement larges, (au plus 3 ou 4 fois aussi longues que larges), réticulées en dessous, bourgeons ovoïdes non appliqués, jeunes pousses non effilées, peu souples, impropres à la vannerie, rameaux assez épais, coudés, noueux (toruleux). **Saules toruleux latifoliés**. . **12**

1. J'ajoute toutefois que les Saules *angustifoliés* ne sauraient se distinguer infailliblement des Saules *latifoliés* par la seule largeur de la feuille. Ainsi il arrive que le *Salix daphnoides (fig. 8)* qui appartient à la division *angustifoliés* peut avoir des feuilles plus larges que la *Salix grandifolia (fig. 10)* ou le *S. cinerea (fig. 9)* qui sont des *latifoliés*.

Digitized by Google

4 Feuilles sub-opposées ; la plus grande largeur est au tiers supérieur *(fig. 6)*. . . . . *S. purpurea* (S. pourpre).
Feuilles nettement alternes [1], la plus grande largeur à la moitié ou plus bas **5**

5 Jeunes pousses et bourgeons visqueux, glandes vert noirâtre au sommet du pétiole ou à la base de la feuille . *S. pentandra* (S. à cinq étamines).
Jeunes pousses et bourgeons non visqueux, pas de glandes . . . **6**

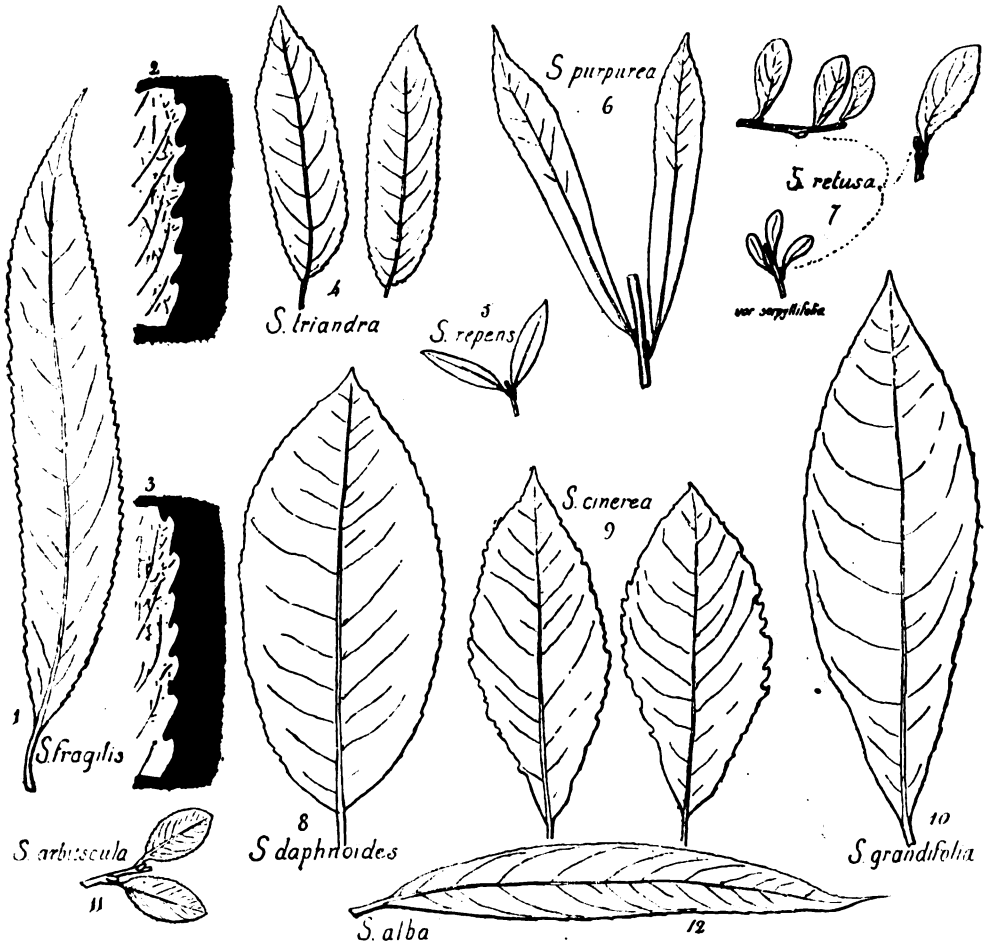

Les fig. 2 et 3 sont agrandies au double et les autres figures sont réduites aux 2/3.

6 Feuilles relativement larges, elliptiques ; jeunes rameaux de trois à cinq ans *pruineux* (couverts d'une efflorescence blanche glauque) *(fig. 8)*. . . . . *S. daphnoïdes* (S. daphné).

1. Ce caractère permet de constater immédiatement que le Troëne *(Ligustrum vulgare L.)* n'appartient pas au genre Saule malgré une assez grande ressemblance. Le Troëne a les feuilles nettement *opposées* et ne saurait d'ailleurs se confondre avec le *S. purpurea* : ce dernier a seulement les feuilles *sub-opposées*, souvent presque alternes.

Digitized by Google

Feuilles lancéolées, étroites, rameaux non pruineux. 7
7 Feuilles lisses et glabres sur les deux faces. 8
Feuilles tomenteuses, cotonneuses, ou velues soyeuses, au moins sur la face inférieure 10
8 Rameaux longuement retombants . . . . *S. babylonica* (S. pleureur).
Rameaux dressés 9
9 Feuilles ovales-lancéolées, à bords *moyens* parallèles, finement dentées, jeunes rameaux cannelés *(fig. 4)* . . *S. triandra* (S. amandier).
Feuilles à bords moyens non parallèles, insensiblement et longuement acuminées, à dents réfléchies vers le haut, rameaux non cannelés *(fig. 1)*; (dentelures grossies *fig. 2 et 3*). . . *S. fragilis* (S. fragile).
10 Feuilles lancéolées, soyeuses, brillantes sur les deux faces, au moins sur la face inférieure, bords non enroulés *(fig. 12)*. . *S. alba* (S. blanc).
Feuilles lancéolées-linéaires, tomenteuses ou cotonneuses sur la face inférieure ; bords enroulés en dessous 11
11 Feuilles presque linéaires à bords parallèles, couvertes en dessous d'un épais duvet blanc tomenteux, mat. . . . . *S. incana* (S. drapé).
Feuilles lancéolées très allongées, face supérieure d'un vert obscur, face inférieure poilue soyeuse à reflets argentés. *S. viminalis* (S. viminal).
12 Feuilles noircissant par la dessiccation : faiblement réticulées, finement denticulées ou presqu'entières ; jeunes rameaux hérissés pubescents . . . . . *S. nigricans* (S. noircissant).
Feuilles ne noircissant pas par la dessiccation, réticulées au moins en dessous, plus ou moins ridées, crépues ; ondulées-dentées, crénelées ou presqu'entières sur les bords 13
13 Feuilles non cotonneuses en dessous, grandes (jusqu'à 15 cent. de long), longuement ovales lancéolées, atténuées à la base, aiguës, à pointe droite et plane au sommet *(fig. 10)*. *S. grandifolia* (S. à grandes feuilles).
Feuilles cotonneuses en dessous. 14
14 Feuilles terminées par une pointe droite et plane ; jeunes rameaux et bourgeons grisâtres, tomenteux, veloutés *(fig. 9)*. . *S. cinerea* (S. cendré).
Feuilles terminées par une pointe oblique ployée en gouttière ; jeunes rameaux et bourgeons glabres. 15
15 Feuilles relativement grandes, cordiformes ou arrondies à la base, lisses, luisantes en dessus. Nervures secondaires s'écartant presqu'à angle droit de la médiane . . . . . *S. caprœa* (S. marceau).
Feuilles relativement petites, en coin à la base, vert mat et même pubescentes en dessus. Stipules grandes et persistantes sur les pousses vigoureuses ; jeunes pousses très grêles vers leur extrémité. . . . . *S. aurita* (S. à oreillettes).
16 Tiges aériennes dressées, chatons latéraux. **Saules alpestres**. . . 17
Tiges souterraines ou rampantes, chatons terminaux. **Saules glacials** 24
17 Feuilles entières sur les bords. 18
Feuilles dentées en scie 21
18 Feuilles petites, glabres sur les deux faces, d'un vert bleu glauque, un peu enroulées sur les bords. . . . . *S. cœsia* Vill. (S. bleuâtre) [a].
Feuilles velues, soyeuses 19

a. La Tournette, au Brézon et au Vergy.

Digitized by Google

19 Feuilles ciliées sur les bords, glauques et pourvues en dessous de poils soyeux, hérissés. . . . . *S. pyrenaïca* Gouan (S. des Pyrénées) [b].
Feuilles non ciliées **20**

20 Feuilles grandes (jusqu'à 6 cent. de long), elliptiques, allongées, atténuées aux deux extrémités, longuement et densément soyeuses au moins en dessous. . . *S. glauca* L., *S. sericea* Vill. (S. glauque, S. soyeux) [c].
Feuilles petites (2 cent. ou 2 cent. ½ au plus), ovales, lancéolées, atténuées aux deux extrémités, entières ou obscurément denticulées, velues soyeuses sur les deux faces dans la jeunesse, vertes et glabres en dessus adultes [1]. *S. lapponum* Koch, *S. helvetica* Vill, (S. à feuilles nerveuses, S. des lapons, S. helvétique) [d].

21 Feuilles relativement grandes (4 ou 5 cent. de long), obovales, en coin à la base, à pointe oblique déjetée, ondulées dentées, glauques sur les deux faces . . . . . *S. hastata* L. (S. hasté) [e].
Feuilles elliptiques régulièrement dentées, n'ayant pas la pointe oblique déjetée **22**

22 Feuilles discolores, petites, régulièrement ovales elliptiques, glauques ou quelquefois poilues soyeuses en dessous, finement et régulièrement dentées *(fig. 11)*. *S. arbuscula* L., *S. myrtilloïdes* Vill. (S. arbuste) [f]
Feuilles concolores, petites, atténuées à la base, vertes brillantes, réticulées sur les deux faces, assez régulièrement dentées (chatons à longs pédoncules, feuillés à la base). *S. myrsinites* L. (S. myrte, S. à feuilles d'arbousier) [g].

24 Feuilles ovales ou spatulées, longuement atténuées à la base, presque sessiles, glabres, entières (rarement denticulées d'une manière peu sensible). Rameaux appliqués d'une façon rigide sur le sol *(fig. 7)* . . . . . *S. retusa* L. [2] (S. émoussé, S. à feuille rétuses) [h].
Feuilles orbiculaires ou sub-orbiculaires. **25**

25 Feuilles longuement pétiolées, vertes et crépues en dessus, glauques argentées et fortement réticulées en dessous, entières. *S. reticulata* L. (S. réticulé) [i].
Feuilles courtement pétiolées, orbiculaires, vertes et luisantes sur les deux faces, glabres, obtusément dentées. . . *S. herbacea* L. (S. herbacé) [k].

1. Le *Salix laponum* semble être presque une réduction du *Salix glauca* Toutefois les feuilles sont moins atténuées à la base.

2. Le *S. serpyllifolia* Scop, S. à feuilles de Serpolet est une variété du *S. retusa* à très petites feuilles.

b. Espèce propre aux Pyrénées.

c. Vallée d'Entre-les-Eaux à Chamonix, Allée Blanche en Piémont.

d. Moraine gauche de la mer de Glace, Catogne, Balme.

e. Montagne de Samoëns, cols de Balme et de Voza, Mont-Lachat.

f. Cornettes de Bise, cols de Balme et de Voza, Pavillon de Bellevue, Allée Blanche en Piémont.

g. Ayers sur Servoz, Catogne, col de Balme.

h. Parmelan, la Sambuis et autres sommets (assez commun).

i. Dents d'Oche, montagnes de Saint-Jean d'Aulps, d'Abondance, de Sixt, le Môle, chaîne du Mont-Blanc.

k. Col de Balme, chaîne du Mont-Blanc et des Aiguilles-Rouges.

Digitized by Google

II.

Description des Espèces.

Les subdivisions adoptées ci-dessous sont celles de la *Flore Forestière* de Mathieu : les espèces sont également données dans le même ordre que dans cette *Flore* et non dans l'ordre de la Clef dichotomique.

PREMIÈRE DIVISION. — SAULES OSIERS ANGUSTIFOLIÉS.

Feuilles ovales ou lancéolées, étroites (3 à 10 fois aussi longues que larges), lisses au moins en dessus, non réticulées (les nervures ne formant pas de réseau saillant), dentées, denticulées ou parfois presque entières. Bourgeons appliqués pointus, tranchants sur les bords, jeunes pousses allongées, effilées, flexibles.

Section I. — Saules fragiles.

Rameaux de l'année *fragiles*, se détachant facilement à l'articulation en temps de sève.

1. Salix pentandra L. Saule à cinq étamines.

Feuilles ovales rétrécies aux deux extrémités, fermes, coriaces, vertes, brillantes et comme vernissées en dessus, plus pâles en dessous, à dents fines régulières, glanduleuses ; pétiole pourvu au-dessous du limbe de glandes vertes ou noires : bourgeons, jeunes feuilles et jeunes pousses enduits d'une résine odorante et glutineux (comme dans le peuplier noir).

Rameaux élégants dont l'aspect rappelle celui des rameaux du laurier.

Chatons tardifs n'apparaissant que quand les feuilles sont adultes [1].

Arbrisseau ou arbre (jusqu'à 10^{m} de hauteur) à végétation rapide. Cultivé comme arbre d'ornement. Croissant à d'assez grandes altitudes, mériterait d'être propagé en montagne pour la production du bois. Se propage facilement par boutures et peut être utilisé avantageusement pour la fixation des terres.

Employé pour la moyenne et grosse vannerie.

Station : bord des eaux et lieux humides de la montagne jusqu'à 1,800^{m}.

Habitation en Haute-Savoie : bassins de la Diosaz, de l'Arve, de la Dranse.

1. Ce Saule « abonde de caractères, *tandis que les autres en manquent* », dit Villars *(Histoire des Plantes du Dauphiné)*, — non sans une certaine naïveté. — « Ses feuilles de laurier un peu gluantes, régulièrement dentées, ses étamines « cinq à cinq, ses chatons jaunes minces, allongés, sont autant de marques dis- « tinctes et propres à cette espèce. »

Digitized by Google

2. **Salix fragilis** L. **Salix pendula,** Seringe Saule fragile, Osier rouge.

Feuilles lancéolées longuement et obliquement acuminées ou plutôt prolongées en pointe comme celles du pêcher, atténuées à la base, d'un vert clair, luisantes en dessus, pâles ou glauques en dessous avec quelques poils épars, régulièrement dentées glanduleuses à dents refléchies vers le haut ou en dedans *(fig. 2 et 3)*. Nervures secondaires nombreuses, parallèles, d'un vert pellucide; quelquefois deux petites glandes au sommet du pétiole. Jeunes rameaux anguleux sillonnés, verts, plus tard colorés (bruns, olivâtres, rougeâtres), se désarticulant facilement, mais seulement sur l'arbre élevé.

Arbrisseau ou arbre (jusqu'à 12^m de hauteur) très fréquemment cultivé en oseraies ou en têtards, fournit des osiers à lier et de la grosse et moyenne vannerie.

Station : Bord des eaux et terrains humides des plaines et des montagnes peu élevées. Rare en forêt.

Habitation en Haute-Savoie : région inférieure du bassin de l'Arve, Passy, Servoz.

3. **Salix alba** L. Saule blanc.

Feuilles lancéolées, longuement et presque directement acuminées, plus ou moins blanches-soyeuses sur les deux faces au moins sur l'inférieure (couvertes de poils soyeux très fins appliqués), presqu'entières, ou finement et irrégulièrement dentées : nervures peu apparentes, jeunes pousses colorées, jaunes, brunes ou pourpres.

Aspect général du feuillage, grisâtre poudreux, de consistance très claire.

Arbrisseau ou grand arbre très communément planté le long des chemins ou des ruisseaux et fossés, et exploité en têtards, ne sert pas d'arbre d'ornement.

Fournit de la volige, du bois de chauffage, des échalas. Van neriegrossière. Le bois peut être débité en lattes minces pour fabrication des mannes, etc.

Station : Bois humides des plaines et du fond des vallées aux faibles altitudes.

Habitation : presque partout.

La variété *Salix vitellina* L. (Saule vitellin, Osier jaune). qui a les rameaux grêles, allongés et souples, d'un jaune vif ou d'un jaune rouge, est cultivée très communément comme osier à liens et pour la moyenne et grosse vannerie. Elle exige de bons terrains.

Digitized by Google

4. Salix Babylonica L. Saule pleureur.

Feuilles étroites lancéolées, longuement et obliquement acuminées, finement dentées, glabres sur les deux faces. **Arbre de** 8 à 10^{m} à rameaux très grêles, allongés et pendants parfois jusqu'à terre. Immédiatement reconnaissable à son port. N'est pas indigène. Planté comme arbre d'ornement.

Section II. — Saules amandiers.

Appelés ainsi à cause de l'apparence qui rappelle l'amandier et peut-être de la saveur des jeunes pousses.

5. Salix triandra L. ou **Salix amygdalina** L. Saule à cinq étamines. Osier brun.

Feuilles lancéolées à bords *moyens* ordinairement droits et parallèles *(fig. 4)*. Rétrécies (non atténuées) à la base, brusquement acuminées, très glabres sur les deux faces, finement dentées - glanduleuses. Nervure médiane saillante et fauve. Jeunes pousses effilées, flexibles, lisses, de couleur rouge brun-verdâtre, à odeur et saveur des amandes douces. Jeunes rameaux à profondes cannelures.

Nota : Les feuilles présentent deux apparences qui ont fait diviser l'espèce en deux variétés :

La var. L. *Concolore*, appelée plus spécialement *Salix triandra*, feuilles vertes ou à peine glauques en dessous;

La var. L. *Discolore*, appelée plus spécialement *Salix amygdalina*, feuilles complètement mates et blanc glauque en dessous.

Arbrisseau ou petit arbre (4 à 5^{m} de haut.), cultivé en têtard de basse tige ; donne des osiers d'assez bonne qualité, mais à brins trop ramifiés ; moyenne et grosse vannerie. Espèce très estimée et très répandue en Hollande où elle fixe les digues.

Station : Oseraies des rives des cours d'eau de la plaine et des montagnes peu élevées.

Haute-Savoie : Iles du Fier à Metz, vallon de Servoz, Chamonix.

Section III. — Saules pruineux.

Jeunes rameaux (3 à 5 ans) revêtus d'une efflorescence blanc glauque, sorte de poussière très fine s'enlevant au toucher. (On appelle *pruine* la poussière glauque, cireuse qui recouvre certains fruits, la prune par exemple.)

6. Salix daphnoïdes Villars. **Salix præcox** Wild. Saule daphné.

Feuilles elliptiques plus ou moins larges, lancéolées, brève-

Digitized by Google

ment et brusquement acuminées, à bords légèrement recourbés en dessous, denticulés glanduleux ; fermes, glabres, lisses et luisantes en dessus, glauques en dessous : pétiole et nervure médiane fauves ; pousses de l'année brun-rouge, lisses : jeunes rameaux *pruineux*.

Le Saule daphné est celui des Saules angustifoliés qui s'écarte le plus des Saules de cette division, à cause de la largeur que les feuilles atteignent parfois *(fig. 8)*. Villars fait remarquer que cette espèce tient un peu au *Salix capræa* ; cette analogie n'est cependant guère justifiée; elle se rapproche plutôt du *Salix pentandra* également angustifolié.

Arbre de 10 à 14^{m} de haut., très fréquemment cultivé en têtards, ou comme arbre d'ornement ; recommandable par la beauté de son feuillage, la rapidité de sa végétation et son aptitude à prospérer aux grandes altitudes.

Il est peu employé comme osier et seulement pour la grosse vannerie. Une variété des bords de la mer Caspienne sert à la fine et moyenne vannerie. (On cultive aussi le *Salix acutifolia* Wild, *Salix pruinosa*, Wendland, de la même section, et originaire de Sibérie, peu exigeant et à croissance très rapide ; moyenne vannerie.)

Station : Terrains humides et bord des eaux dans la montagne jusqu'à 1800^{m}. Descend dans les vallées et les plaines le long des cours d'eau.

Habitation en Haute-Savoie : vallée de Boëge, de Malnant, de la Borne, du Fier, de l'Arve et de la Dranse, Allonzier, etc.

Section IV. — Saules viminals.

Rameaux très allongés particulièrement propres à la vannerie.

7. Salix viminalis L. Saule viminal. Saule à longues feuilles. Saule des vanniers. Osier vert.

Feuilles lancéolées presque linéaires, très allongées, insensiblement et directement terminées en pointe. Entières ou à bords légèrement ondulés et enroulés en dessous, face supérieure mate et d'un vert obscur ; face inférieure poilue, soyeuse à reflets argentés, nervure médiane brillante, fauve. Pousses annuelles très longues, droites, légèrement veloutées, rougeâtres ou olivâtres, parfois grisâtres à cause du tomentum, glabres au bout de l'année.

D'après les caractères on ne pourrait confondre ce Saule qu'avec le *Salix incana* n° 8 ci-dessous; il en diffère complètement par le facies, la couleur générale sombre et ses rameaux

Digitized by Google

longs et non ramifiés. C'est un des Saules les mieux caractérisés et les plus facilement reconnaissables à première vue.

Arbrisseau ou petit arbre de 5^{m} de haut. Cultivé en oseraies, sert à la grosse et moyenne vannerie. Végétation rapide, prolifique, très productif et résistant.

Station : Tous les terrains des plaines et des vallées basses.

Habitation : Ne paraît pas indigène dans la Haute-Savoie où il est fréquemment cultivé par pieds isolés.

Section V. — Saules drapés.

Surface inférieure des feuilles couverte d'un épais duvet blanc tomenteux, rappelant l'apparence d'un drap de laine.

8. Salix incana Schrank, **S. rosmarinifolia** [1] (?) Saule drapé, S. à feuilles de romarin, S. à feuilles de lavande.

Feuilles linéaires, ou lancéolées linéaires, insensiblement et directement terminées en pointe, face supérieure vert foncé mat, face inférieure *drapée*, bords presqu'entiers (fines dentelures apparentes par les glandes qui les terminent) enroulés en dessous (caractère qui disparaît dans les feuilles tout à fait adultes), rameaux longs relativement peu flexibles, brun verdâtre ou noirâtre, glabres, luisants.

Nota : On pourrait être tenté de confondre à première vue le S. drapé avec l'Argousier (Hippophae rhamnoïdes L.). Ce dernier, souvent abondant dans les mêmes stations, se distingue par ses épines, par ses feuilles couvertes d'écailles luisantes et par sa couleur ferrugineuse.

Arbrisseau ou petit arbre de 4^{m} de haut à ramification très diffuse. L'un des premiers végétaux qui s'établissent sur les délaissés des torrents.

Très employé dans les travaux de fixation des terres, à cause de la facilité de se procurer des boutures; ne fournit que des osiers médiocres et pour la grosse vannerie seulement, n'est pas cultivé pour cet usage.

Station : Terrains humides, même submergés, plages des rivières torrentielles abandonnées par les eaux, dans les basses et moyennes montagnes.

Habitation en Haute-Savoie : Iles du Fier, à Thônes, à Metz, et partout dans les stations ci-dessus indiquées.

Section VI. — Saules pourpres.

Jeunes pousses olivâtres ou rougeâtres. Anthères pourpres.

1. Le *Salix romarinifolia*, Seringe, désigne une variété à feuilles étroites du *Salix repens*.

Digitized by Google

9. Salix purpurea L., **Salix monandra** Hoffmann. Saule pourpre, Saule à une étamine, Osier rouge [1].

Feuilles opposées ou sub-opposées (disposition propre à cette seule espèce de Saules [2]), lancéolées, obovales dont la plus grande largeur est au dernier tiers de la longueur *(fig. 6)*. Courtement et brusquement acuminées, finement et irrégulièrement dentées ou presqu'entières ; très planes, vert glauque et mates en dessus, couvertes d'une légère efflorescence bleuâtre en dessous ; rameaux grêles, simples, lisses, olivâtres, rougeâtres ou presque pourprés. Couleur générale, bleuâtre.

Arbrisseau de 3^{m} de haut, très productif. Le Saule pourpre est avec le Saule drapé, l'espèce la plus abondante sur les plages des rivières torrentielles qu'elles occupent parfois presqu'exclusivement.

Très employé dans les travaux de fixation des terres, comme le *Salix incana* et pour les mêmes raisons. Est utilisé pour la vannerie la plus fine. Une variété, le *Salix purpurea* var. *hélix*, est la plus recherchée pour cet usage.

Station : Bord des eaux et des marécages, délaissés des rivières. Ce saule est très rustique et croît même sur des terrains secs.

Habitation en Haute-Savoie : Iles du Fier et partout.

SECONDE DIVISION. — SAULES TORULEUX LATIFOLIÉS OU SAULES MARCEAUX.

Jeunes rameaux épais, toruleux, c'est-à-dire bosselés, noueux, ne pouvant servir d'osiers ; feuilles larges (au plus 3 ou 4 fois aussi longues que larges), ridées sillonnées en dessus, réticulées en dessous par la saillie des nervures ; irrégulièrement dentées, ondulées-crispées, crénelées ou érosées sur les bords. Rarement presqu'entières ; bourgeons dressés non exactement appliqués, ovoïdes.

Section VII. — Saules marceaux.

Caractères de la division.

10. Salix caprœa L. Saule marceau (ou marsault), Saule des chèvres.

Feuilles elliptiques, acuminées à pointe oblique et ployée en gouttière, vertes, glabres presque lisses et luisantes en dessus ; grises, tomenteuses ou même cotonneuses et fortement réticu-

1. Ne pas confondre l'*Osier rouge*, dénomination vulgaire du *S. purpurea* avec le *Saule rouge, Salix rubra* Hudson, hybride des *Salix purpurea* et *viminalis*.

2. On la retrouve toutefois exceptionnellement sur le *Salix repens*

Digitized by Google

lées en dessous, à bords presqu'entiers ou ondulés, irrégulièrement crénelés et comme érosés ; nervures latérales s'écartant presqu'à angle droit de la médiane ; jeunes rameaux arrondis, glabres, bourgeons glabres.

Arbrisseau ou arbre de 10 à 12^{m} de haut, pouvant atteindre 1^{m} et plus de circonférence. Le seul des Saules qui constitue une espèce forestière d'une certaine importance (bien que d'un intérêt tout à fait secondaire); on le retrouve plus ou moins partout en forêt, où non seulement on ne cherche pas à le propager, mais d'où on l'extrait ordinairement dans les éclaircies et nettoiements. Donne un bois de chauffage de mauvaise qualité ; est à peine employé pour la vannerie la plus grossière.

Station : Plaines et montagnes moyennes, jusqu'à 1500^{m}. Croît sur tous les sols, — secs et pierreux ou humides et même tourbeux, dans les haies, sur les ruines, dans les déblais des carrières. Apparaît surtout après l'exploitation en forêt.

Habitation en Haute-Savoie : Partout.

11. Salix aurita L. Saule à oreillettes, Saule ridé.

Feuilles petites, molles, obovales en coin à la base, finement acuminées en pointe pliée en gouttière et recourbée ; à bords ondulés dentés ; pubescentes, d'un vert grisâtre mat et fortement ridées crépues en dessus, glauques grises tomenteuses et très réticulées en dessous ; stipules réniformes grandes et persistantes sur les pousses vigoureuses. Jeunes pousses sillonnées, très grêles vers leur extrémité, presque glabres, brun rouge, bourgeons glabres.

Le *Salix aurita* n'est guère qu'une forme du *Salix caprœa*, forme à feuilles plus petites, plus ridées chagrinées et présentant d'ailleurs d'autres différences de détail.

Arbrisseau de 3^{m} à peine de haut, à ramification diffuse, à peine propre à la grosse vannerie.

Station : Plaines et montagnes moyennes jusqu'à 1500^{m}, se trouve dans les terrains marécageux et tourbeux ou seulement humides. Assez abondant en forêt.

Habitation en H^{te}-Savoie : Chamonix, Servoz, Salève, marais de Lossy au pied des Voirons, vallée de l'Arve, Mont-Veyrier, etc.

12. Salix cinerea L., **S. acuminata** D. C. Saule cendré, Vache brune des vanniers.

Feuilles obovales quelquefois elliptiques, légèrement acuminées, à pointe ordinairement droite et plane, atténuées à la base, ondulées sur les bords, sillonnées, rugueuses, glabres, non luisantes, courtement pubescentes en dessus, glauques,

Digitized by Google

grises, tomenteuses, presque cotonneuses, fortement réticulées en dessous. Jeunes pousses robustes, velues, cendrées ; bourgeons grisâtres, tomenteux ; rameaux bruns ou noirâtres.

Espèce presqu'intermédiaire entre le Saule marceau et le Saule à oreillettes.

Arbrisseau, rarement petit arbre de 3 à 4^{m}, utilisé pour la grosse vannerie seulement.

Station : Terrains humides, prairies marécageuses ou tourbeuses des plaines et montagnes peu élevées. Se trouve quelquefois en forêt.

Habitation : Chamonix et vallée de l'Arve, Mt-Veyrier, etc.

13. Salix grandifolia, Seringe. **Salix appendiculata** Vill. Saule à grandes feuilles.

Feuilles grandes, ovales, elliptiques, allongées, (rappelant parfois la forme de la feuille du châtaignier), acuminées à pointe droite et plane, atténuées à la base, à bords presqu'entiers ou irrégulièrement érosés ou ondulés dentés, vertes et luisantes en dessus ; glauques, courtement tomenteuses, mais jamais cotonneuses en dessous (sauf les très jeunes feuilles). Stipules grandes, semi-cordiformes, aiguës, persistantes sur les tiges vigoureuses. Jeunes pousses arrondies un peu tomenteuses, rameaux d'un an, lisses et bruns ; bourgeons velus.

Arbrisseau ne dépassant pas 2^{m} de haut. Espèce assez voisine du *Salix caprœa* malgré les différences très nettes, résultant de la comparaison des caractères (comme dans le *S. caprœa* les nervures secondaires se détachent presqu'à angle droit de la médiane). N'est propre qu'à la grosse vannerie.

Station : Moyennes et hautes montagnes où il s'élève à plus de 1800^{m} : croît sur les terrains humides, sans redouter absolument ceux qui sont pierreux et secs. Se trouve en forêt.

Habitation : Salève, Voirons, Brévent, Parmelan, Thorens, etc.

14. Salix nigricans Smith. Saule noircissant.

Feuilles ordinairement elliptiques, noircissant par la dessiccation, pointues ou acuminées, longuement atténuées dans le bas, de forme variable d'ailleurs (la longueur notamment varie de 3 à 10 centimètres). A bords formant un bourrelet ondulé denté (les dents peu saillantes mais aiguës, sont séparées par des sinus arrondis), d'un vert sombre, veinées en relief en dessus, à nervures fauves non pellucides, glauques et glabres, quelquefois tomenteuses avec les nervures poilues, hérissées en dessous médiocrement réticulées, parsemées en dessous de points

Digitized by Google

blancs (faciles à découvrir sur les feuilles florales, d'après Mutel). Jeunes pousses grises tomenteuses, bourgeons poilus, rameaux allongés, dressés, brun noirâtre ou vert rougeâtre, luisants.

Le *Salix nigricans* est, d'après Grenier et Godron, l'espèce la plus variable du genre Saule. On pourrait dire avec Villars *qu'elle manque de caractères*. Mutel décrit ce Saule comme arbuste « *triste et opaque* ». Parfois il se rapproche comme aspect des Saules angustifoliés.

Arbrisseau de 4^{m} au plus de haut. On l'emploie avec avantage pour fixer les terres : il fournit de la moyenne et grosse vannerie.

Station : Moyennes et hautes montagnes jusqu'à 1600 mètres et bords des torrents et rivières où il est entraîné par les eaux ; terrains marécageux ou tourbeux.

Habitation en Haute-Savoie : Salève, vallée de l'Arve, de la Dranse, Servoz : en montant au pavillon de Bellevue.

Troisième division. — Saules chétifs.

Petits ou très petits sous-arbrisseaux, ordinairement toruleux, croissant exclusivement dans les régions subalpine et alpine (sauf le *Salix repens*).

Cette division comprend trois sections d'après la *Flore* de Mathieu : — 1° Les *Saules arénicoles* (section ne comprenant d'autre espèce importante que le *Salix repens*, le seul qui descende dans les vallées et les plaines. Je ne décrirai que cette espèce). — 2° Les *Saules alpestres* (Saules noirs de Mutel). — 3° Les *Saules glacials* (Saules pygmées de Mutel). Ces deux dernières sections correspondent à la section *frigidæ* de Grenier et Godron.

Section VIII. — Saules arénicoles.

Propre aux terrains tourbeux.

15. Salix repens L. Saule rampant.

Feuilles petites ou très petites, ovales, lancéolées, parfois presque linéaires, à pointe oblique et ployée en gouttière, entières ou à dents espacées, à bords réfléchis, luisantes en dessus, glauques et soyeuses, argentées en dessous, réticulées avec nervures saillantes sur les deux faces, très variables au surplus comme forme et dimensions ; jeunes pousses effilées, grêles, pubescentes (feuilles parfois opposées ou sub-opposées).

Sous-arbrisseau de 50 cent. à 1^{m} de haut, à rejets rameux et rampants, qui se rapproche en beaucoup de caractères de la division des Saules angustifoliés.

Sans emploi.

Digitized by Google

Station : Plaines et montagnes jusqu'à une grande élévation où il occupe les terrains sablonneux, humides, les marécages et les tourbières.

Habitation : Marais au pied des Voirons, près de Thonon, d'Allonzier, Roc-de-Chère.

APPENDICE.

MENTION DE QUELQUES-UNS DES HYBRIDES LES PLUS RÉPANDUS.

1. **Salix viridis** Fries., **Salix russelliana** Forbes, **Salix fragilis-alba** Wimm. Saule vert, Saule de Russell.

Hybride du Saule fragile et du Saule blanc.

Ressemble au Saule blanc, mais de couleur verte et non grisâtre, fréquemment planté avec le Saule blanc auquel il est préférable par la beauté de son feuillage et la vigueur de sa végétation.

Habitation : Environs d'Annecy, etc.

2. **Salix rubra** Hudson, **Salix purpureo-viminalis** Wimm. Saule rouge, Saule monadelphe (Mutel).

Hybride du Saule pourpre et du Saule viminal.

Végétation plus rapide que le Saule pourpre; plus productif aussi. Très recherché pour la vannerie fine.

Habitation : Alby.

3. **Salix pontederana** Schleicher, **Salix wimmeriana** Gr. et God., **Salix caprœo-purpurea** Wimm.

Hybride du Saule pourpre et du Saule marceau ou d'autres Saules de la division des marceaux.

Habitation : Servoz, Passy, Chede, Salève.

4. **Salix smithiana** Willd, **Salix caprœo-viminalis** et **Salix aurita-viminalis** Wimm. Saule de Smith.

Hybride du Saule viminal et du Saule marceau, du Saule cendré ou du Saule à oreillettes. Signalé comme d'une croissance rapide et productif.

Habitation : Salève, bains de La Caille.

5. **Salix seringeana** Gaudin, **Salix caprœo-incana** Wimm. Saule de Seringe.

Hybride du Saule drapé et du Saule marceau ou du Saule à grandes feuilles.

Habitation : Alpes du Dauphiné.

Nota : La *Flore* de l'abbé Cariot et du Dr Saint-Lager donne le *Salix smithiana* et le *Salix seringeana* comme une seule espèce synonyme du *Salix viminali-cinerea*.

Ces différences dans l'appréciation exacte des parents dont

Digitized by Google

procède un hybride n'ont rien de surprenant. Les Saules viminal et drapé donnent avec les Saules marceau, cendré et à oreillettes des hybrides difficiles à distinguer. (Remarque faite par Mathieu : *Flore forestière*.)

III.

Aperçu sur l'emploi des Saules et Osiers notamment pour la vannerie.

Les grands Saules donnent du bois très léger et mou, mais homogène. On en fait de la volige. On l'emploie pour les intétérieurs de meubles, les caisses d'emballage. Ce bois sert même pour la sculpture.

C'est un combustible médiocre, qui se consume rapidement après un coup de feu vif, et qui donne en somme peu de chaleur. Il convient pour le chauffage des fours.

Les rejets des grands Saules exploités en têtards, donnent des échalas, piquets, perches de treillage, rames, etc. Quelques Saules donnent des cercles pour tonneaux.

On appelle *Osiers* les Saules propres à fournir des harts et des liens pour les différents besoins de la culture et des brins propre à la vannerie. On désigne plus particulièrement ces brins sous le nom d'Osiers.

Le seul emploi important des Saules est la vannerie [1].

Les brins destinés à la vannerie doivent avoir les qualités suivantes :

Etre compacts, avoir une moelle réduite, être tenaces et flexibles ; se fendre facilement ; être d'un blanc brillant après écorçage et être aptes à recevoir une couleur ; être longs, d'un diamètre à peu près constant ; ne pas être ramifiés et ne pas présenter de nœuds ; être élastiques et ne pas rompre à la torsion. Les rameaux d'un an sont seuls utilisables.

Les Osiers donnent quelques produits accessoires sans importance. Les écorces résultant du blanchiment des Osiers, servent de liens pour la moisson.

L'écorce du Saule viminal sert au tannage des peaux de gants dits gants de Suède, qui se distinguent par leur souplesse et leur couleur jaune roux. Mais on ne peut obtenir qu'avec le

1. Les Saules sont presque les seuls végétaux qui fournissent la matière première de la vannerie. On emploie cependant assez abondamment certains Joncs. Les ramilles du Genêt (*Sarothannus vulgaris* Wimmer), servent à la vannerie de luxe, les rejets du Troène (*Ligustrum vulgare* L.) à la vannerie fine ou moyenne. Les menues racines de l'Epicéa (*Picea excelsa* Link), qui rampent à une faible profondeur sous la terre, sont utilisées pour la vannerie commune.

Digitized by Google

Saule de provenance du Nord, la richesse en tannin nécessaire, ainsi que la couleur et même l'odeur voulues.

Beaucoup de personnes ne connaissent l'industrie de la vannerie que par les ambulants qui parcourent les routes dans leurs roulottes et se procurent ça et là, sur le bord des eaux, dans les délaissés des rivières, la matière première de leur travail.

En réalité, la vannerie est une industrie importante. (Les Halles centrales de Paris seules, absorbent annuellement trois à quatre cent mille francs de paniers ; on commence à faire usage de malles de voyage en osier et à remplacer les caisses d'emballage en bois par des mannes d'osier, de là un nouvel essor donné à la vannerie). Aussi l'Osier est cultivé régulièrement sur une grande échelle et l'industrie de la vannerie s'exerce à l'aide d'un outillage moins primitif qu'on ne pourrait le croire.

Cette industrie toutefois paraît être sinon en décadence, du moins en décroissance en France, tandis qu'elle prend de l'extension en Belgique et en Allemagne. Elle présente cependant le plus grand intérêt, tant comme source de travail rémunérateur pour les ouvriers spéciaux, que pour occuper les bras à la campagne, cela dans toutes les régions de la France, mais surtout en montagne où la culture des Osiers est malheureusement presqu'inconnue.

On compte en France environ 7,000 hectares de terrains cultivés en oseraies, non compris les oseraies naturelles, les bois de plaines humides où abondent les Osiers. Quelques statistiques portent à 50 ou 60,000 hectares la surface totale des oseraies.

La France importe environ 750,000 kil. d'Osiers de provenances très diverses. Elle en exporte une quantité qui a varié dans les dix dernières années de 800,000 à 1,975,000 kil. Le prix des Osiers de grosse vannerie est environ de 0 fr. 45 le kil. et s'élève plus ou moins pour les Osiers fins.

Les principaux centres de production sont les départements suivants : Meurthe-et-Moselle, Ardennes, Haute-Marne, Aisne, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Loire-Inférieure, Vaucluse, Gironde.

On évaluait autrefois (il y a 40 à 50 ans) le produit brut d'un hectare d'oseraie à 1,100 ou 1,150 fr. et le produit net à 700 fr. environ. Cette production a baissé et n'est plus guère que de 350 à 400 fr. net. C'est encore une culture rémunératrice..

L'on tirerait un parti avantageux de la culture rationnelle

Digitized by Google

des Osiers qui poussent ou que l'on planterait sur le bord des fossés et ruisseaux, culture qui est tout à fait négligée [1].

Les Saules présentent encore de l'intérêt à des points de vue divers.

Leur production en bois, et en bois de chauffage notamment, ne serait pas à dédaigner dans les hautes vallées des Alpes, là où les forêts ont disparu et où les derniers villages ou hameaux se trouvant dépourvus de bois, les habitants sont réduits à brûler de la tourbe ou même de la bouse de vache désséchée. Ils ne se chauffent guère, il est vrai, car ils résident dans les écuries pendant l'hiver, mais le combustible leur est nécessaire pour cuire leurs aliments. Pourquoi dans ces régions, ne cultiverait-on pas au bord des chemins, le long des ruisseaux, sur les limites des héritages, ceux des grands Saules qui s'accommodent des fortes altitudes, le Saule *daphné* et le Saule *pentandra* ?

Indépendamment de toute production, les Saules servent à fixer les terres, et dans ce but, l'on plante les grands comme les petits Saules sur les berges des cours d'eau, les talus en danger d'éboulement, les digues. Ce sont surtout les Saules angustifoliés qu'on emploie à cet usage, parce qu'ils se reproduisent facilement par boutures ; mais tous les Saules ont des racines fortes, très rameuses, munies de fibrilles nombreuses, plutôt traçantes que pivotantes et drageonnantes dans quelques espèces.

Dans les travaux de correction des torrents, ou de reboisement des terrains en pente et en voie d'éboulement, on fait avec les Saules, des barrages vivants. On établit des clayonnages soutenus par des piquets susceptibles de s'enraciner et l'on y enfonce des boutures horizontales, perpendiculaires ou un peu obliques au parement extérieur.

Enfin, plusieurs espèces de grands Saules sont plantés dans les jardins et les parcs comme arbres d'ornement. Ce sont surtout le S. *fragilis*, le S. *daphnoïdes* et le S. *pentandra*, dont les feuilles sont d'un beau vert, luisantes et comme vernissées. Le S. *babylonica* est d'un usage plus fréquent encore pour décorer les pièces d'eau et lacs artificiels. Il orne également les sources et fontaines et enfin il abrite les tombes dans nos cimetières.

E. Guinier.

1. Voir *Les Oseraies françaises en 1902*, par Gaston de la Barre, d'Armentière (Aisne), Paris, imprim. de la Société de publications industrielles.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

I. — **Le Château.**

Le château de Pelly, propriété et résidence séculaire de la famille noble de ce nom, est situé à deux kilomètres de la petite rivière des Usses, sur le territoire de la commune de Desingy, canton de Seyssel (Haute-Savoie.) Il est adossé à la colline qui prolonge au nord la montagne de Droisy ou des Princes, et assis au milieu d'un domaine considérable.

Son nom vient sans doute du nom d'homme latin Pellius, qui aurait possédé le domaine à l'époque gallo-romaine, d'où *Pelliacum*, devenu par la suite Pelliez, Pellier, Pilly au XVIIe siècle, et enfin Pelly, qu'on prononce Peilly. Ce nom est aussi celui d'un village sis à quelques centaines de mètres plus haut.

Ce château comprend des bâtiments de différentes époques, dont l'ensemble, sans être très remarquable, présente un certain cachet de grandeur. L'enceinte a la forme d'un pentagone irrégulier, dont le côté sud est occupé par le château proprement dit, formé d'un corps de logis primitif accosté d'un donjon et de deux ailes moins anciennes. Les autres faces sont formées en partie par les dépendances, en partie par d'épaisses murailles flanquées aux angles de hautes tours rondes, percées d'étroites meurtrières et couronnées de toits aigus.

L'entrée principale est défendue par deux de ces tours reliées entre elles au-dessus du portail par une chambre appelée le corps-de-garde. La porte large et cintrée est surmontée d'un écusson sculpté dans un bloc de pierre blanche de Seyssel, encastré dans le mur. Les armes de Pelly : d'*azur au lion de gueules rampant et couronné, chef de sable à trois roses d'argent*, sont surmontées de l'aigle à deux têtes et d'un heaume fermé.

Cette porte et le mur d'enceinte sont aujourd'hui dépourvus de créneaux et de machicoulis. Les fossés aussi, s'ils ont existé, sont comblés; mais on voit très bien les rainures où s'enga-

Digitized by Google

geait le pont-levis lorsqu'il était redressé ainsi que les trous par où passaient ses chaînes et les tourillons dans les jambages de la porte.

La tour centrale ou donjon est très sombre et n'est percée sur toute sa hauteur que de deux trous ronds de huit centimètres de diamètre et de deux meurtrières près du sommet. L'intérieur est divisé par des voûtes en trois étages communiquant avec le château mais non entre eux.

Le rez-de-chaussée de cette partie primitive se compose de deux vastes salles servant aujourd'hui d'habitation au fermier dont l'une, la cuisine, est pourvue d'une cheminée gigantesque occupant tout un des côtés. Le plafond de chaque salle est formé d'une voûte massive soutenue par un pilier central d'où rayonnent huit nervures à plein cintre retombant sur les côtés. Les chapiteaux des piliers sont ornés de palmettes et les bases de tores de fortes dimensions. Les fenêtres sont carrées, géminées, à meneaux rectangulaires entourés d'un chanfrein et de moulures peu saillantes. Les murs n'ont pas moins d'un mètre d'épaisseur. L'étage supérieur a été totalement remanié et n'offre rien d'intéressant. A l'aile occidentale, on remarque un portail décoré de sculptures gracieuses. L'écusson qui le surmontait a été martelé à la Révolution. L'escalier, en pente très douce, présente à chacun de ses nombreux paliers, une voûte surbaissée à quatre nervures saillantes avec clefs et chapiteaux sculptés. Cette partie du château renferme une petite chapelle ogivale assez bien conservée, autrefois dédiée à saint François et à sainte Madeleine. Au nord, sont les bâtiments de l'exploitation de la ferme, où l'on remarque des caves immenses. Les jardins, en terrasse, portent d'énormes figuiers dont les fruits mûrissent parfaitement.

Les archives de la maison de Pelly, renfermées dans deux grands coffres, paraissent avoir été autrefois très riches. Une partie de leurs nombreux parchemins fut dispersée à la Révolution ; d'autres ont disparu après la mort du dernier représentant de la famille, le colonel Claude de Pelly, alors que le château resta plusieurs années sans surveillance. Malgré ce pillage regrettable, on trouve encore dans ces archives quantité de documents intéressants concernant la maison de Pelly, les communes de Desingy, Clermont et Seyssel, les familles nobles du voisinage. C'est à l'aide de ces documents que j'ai pu reconstituer à peu près l'histoire de la famille de Pelly, qui fait l'objet principal de la présente notice.

Digitized by Google

II. — La Famille.

La famille de Pelly, aujourd'hui éteinte, a occupé une place fort honorable dans la noblesse de Savoie. Son origine est certainement très ancienne. Ce qui le prouve, c'est que, comme toutes les maisons d'antique noblesse, les de Viry, les de Menthon, les de Thoire, les de Seyssel, etc., les de Pelly n'eurent jamais d'autre nom patronymique que celui de leur terre.

Des documents authentiques établissent que les de Pelly furent pendant toute la durée du régime féodal les seigneurs immédiats de la partie occidentale du territoire de Desingy [1], comprenant les hameaux de Pelly, Vencières et Vallières et qu'ils y exercèrent effectivement la juridiction seigneuriale, d'abord par eux-mêmes, ensuite par un châtelain. Ces droits s'étendirent même à une certaine époque au village de Droisy (aujourd'hui commune) et à celui de Cologny, paroisse de Seyssel.

Mais ils n'étaient pas seuls au début : le Chapitre de Saint-Pierre de Genève (la cathédrale) partageait avec les familles de Pelly et de Desingy (ceux-ci pour le surplus du territoire), les droits, privilèges et revenus de la noblesse, et même il avait la priorité sur elles, ainsi qu'on le verra plus amplement ci-après [2]. (V. aux pièces justificatives.)

Les seigneurs de Pelly, en particulier, dépendaient en partie du Chapitre et, pour la souveraineté, des comtes de Genève. Ce partage de droits mal définis et cette superposition de juridiction ne pouvait manquer, ainsi qu'il arriva souvent, d'amener des procès. Le *Regeste genevois* en contient plusieurs exemples, qui concernent spécialement la famille de Desingy [3]; mais la situation était la même en ce qui concerne celle de Pelly. (Voir les notes *a*, *b*, *c*, *d* à l'appendice.)

Le plus ancien personnage de la famille de Pelly dont nous ayons trouvé la mention est Pierre, chevalier, qui fut témoin dans un acte de 1252 entre Amédée, évêque de Die et fils du comte de Genève, Guillaume, et ses frères Henry, Robert,

1. Le nom latinisé de cette localité était Desingiacum ; au XIIIe siècle on disait *Disingiae* (accord de Desingy, 1629), puis successivement Disengié, Disingié, Disengiez, Desingiez, Desingier.

2. Ces droits étaient indépendants des dîmes perçues par le Chapitre en qualité de curé primitif de Desingy. Le Chapitre y entretenait un vicaire ou chapelain, dans la maison duquel fut passé le traité du 26 novembre 1219 entre l'évêque et le comte. Une des chambres du presbytère est encore appelée la chambre du Chapitre.

3. La maison de Desingy avec son siège au château existant encore au chef-lieu et appelée *la Tour*. Cette famille est éteinte depuis plusieurs siècles.

Digitized by Google

Guillaume et Guigues, au sujet du partage du patrimoine de leur père. (Reg. n° 212.)

Le même Pierre de Peillier (Petrus de Peliaco) scelle de son sceau en qualité de précepteur de la maison des Hospitaliers (Templiers) de Clermont, le 4 août 1264, une convention entre Jean Métral, de Crempigny et Hugues de Marlioz relativement à une cense de 15 sols due par Pierre de Thorin. (Reg. n° 976.)

On le retrouve en 1280, avec la qualification de damoiseau. en Guyenne. Le comte, faisant son testament à Mont-de-Marsan, donne à Pierre de Pelly la moitié d'un legs important. (Reg. n° 976.)

Le premier qui figure dans les archives du château est Hugues de Pellier; et il n'est fait mention de lui que comme père de Pierre, qui, le 13 janvier 1317, prit en emphythéose du comte de Genève, 15 journaux de terre à Chevressier (auj. Sevresy) et à Combachenal, moyennant 80 livres genevoises d'introge, avec une cense annuelle de 33 setiers de vin, 6 coupes de blé et 6 coupes d'avoine. (Hugonis de Crempigny, not.)

On trouve à la même époque : Henri de Pelly, prieur de Saint-Victor de Genève en 1317; Anselme de Pelly, curé de Bonmont et Pierre de Pelly, curé de Rumilly en 1338, qui prend à bail le personat du Chapitre de Desingy en 1314. (*Mém. de l'Acad. salés.*, XIV, 119.)

Ces trois prêtres étaient probablement les oncles ou les frères de Pierre. Celui-ci fut père de Aymon, lequel eut pour fils Jehan de Pelly, déjà qualifié seigneur de Droysier dans un acte de 1370.

Jusqu'à ce personnage, la famille de Pelly avait fréquemment des démêlés au sujet de ses droits avec les officiers de la châtellenie de Clermont, représentants du comte de Genève, dont dépendait tout le territoire environnant. Pour mettre fin à ces contestations, la comtesse douairière de Genève, Mathilde de Boulogne, veuve du comté Amé III et mère du jeune Pierre, inféoda solennellement, le 2 septembre 1378, à Jean de Pelly, damoiseau et à ses fils non dénommés, les hommes et terres des villages de Pelly, Vencières et Vallières, lui conférant à perpétuité omnimode juridiction, mère et mixte empire, se réservant seulement le dernier supplice et les cas où l'amende encourue s'élevait à plus de dix sols genevois, ainsi que les crimes ou délits suivants : la mutilation de membres, l'effusion grave du sang, le rapt, l'adultère, l'*hérésie*, le *sacrilège*, la sédition, les faux, la découverte de trésors cachés.

Digitized by Google

Les limites du fief de Pelly sont indiquées ainsi : « De la rivière des Usses (*Aquæ Ussiæ*), à l'ouest, jusqu'à la limite des Franchises de Clermont [1] à l'est et du nant appelé Montnant, passant sous Douvres et Vars, coulant ensuite entre Etrables (stabulum) [2] et Crumel jusqu'aux terres de Droisy (au sud) et de Cologny. Ce périmètre comprend toute la partie ouest de la vaste commune de Desingy; il englobait outre les trois villages dénommés ci-dessus, le château fort du Châtelard, situé sur un mamelon près de Vencières, et dont il ne reste plus aucune trace apparente. Elles laissaient dehors les villages de Planaz, Etrables, Tagny, Vannecy, Clennaz, Douvres, Risoud, Sornier et le chef-lieu de Desingy, qui avaient leurs seigneurs particuliers.

Mathilde de Boulogne dit qu'elle a fait cette concession après avoir examiné les raisons données de part et d'autre par son châtelain et par Jean de Pelly, et en considération de révérend Humbert de Pelly, prieur de l'abbaye de Saint-Victor de Genève. Il y a ici une difficulté. L'historien Besson mentionne Humbert de Pelly comme prieur de Saint-Victor, en 1307 : acte du 14 juillet (quittance d'un laods pour une terre vendue dans le mandement de la Balme) et il mentionne son sucesseur Amédée de Pontverre en 1311. Si Besson dit vrai, il y a eu deux Humbert de Pelly, prieur de Saint-Victor, ce qui n'est guère supposable. Il est plus probable que la date donnée par Besson est erronée, ou mieux encore que le nom qu'il a pris pour Humbert était seulement marqué par un H, qui signifiait *Henri*, — le même, sans doute, que celui mentionné ci-dessus en 1317 (ou 1307), d'après une note de M. l'abbé Gonthier.

Les droits reconnus à Jean de Pelly et à ses fils furent confirmés peu à près, en 1384, par le comte Pierre en faveur de Girard et Humbert de Pelly. C'est sur la charte de 1378 que la famille de Pelly s'appuya constamment dans la suite pour soutenir ses droits ou ses prétentions.

La lignée se continua par Françoys, qu'on trouve en 1414, passant des reconnaissances devant Me Testuz, notaire. Le sieur Jean, fils d'Etienne Bochet, lui devra annuellement un barral

1. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, retrouver le texte de ces Franchises qui ne figurent dans aucun recueil.

2. On l'appelle aujourd'hui ruisseau d'Etrables ou de Croasse. Le nom de Montnant a complètement disparu.

3. Ceci infirme l'interprétation des franchises de Châtel par M. Jules Vuy, de Genève, qui dit que le territoire de cette petite ville s'étendait sur Vallières et Desingy. Châtel ne dépassait pas les Usses.

Digitized by Google

de vin (45 litres). On le retrouve aussi dans les actes de 1439 et de 1444.

Sa fille Jeanne épouse, en 1466, Amé-Pierre de Dons, conseigneur de Semine (*Semana*, Jacques Regard, notaire). Le château de Dons était situé au village de Bassy, dominant le Rhône : on en voit encore quelques vestiges. Son autre fille Aynarde épousa en 1444, Françoys de Montvuagnard, seigneur de Boëge. (Pigner, not. et curial à Desingy.)

Françoys de Pelly fut père de Pierre, Claude, Aymon et Jean. Pierre et Claude vendirent conjointement des rentes et hommages à Jacques de Balliant, seigneur d'Arlod et de Châtel [1].

Pierre, l'aîné, épousa en 1429, Anne de Verboz. Dans des reconnaissances qu'il passe en 1429 et 1437, il est qualifié de *damoiseau*.

Jean entra au service du comte de Savoie. Son frère Aymon embrassa l'état ecclésiastique et devint chanoine de Verceil et pronotaire du Chapitre de cette ville. Le 19 février 1486, il teste en faveur de son frère et il demande à être sépulturé dans le chœur de la cathédrale de Verceil. (Bernard de Salmonibus, not.)

Ce Jean teste aussi à Verceil en 1494 en faveur de son neveu Jacques de Pelly, fils de Pierre l'aîné, laissant à sa femme Zentilia l'usufruit de ses biens.

Jacques, fils de Pierre, qui joua un rôle actif et s'acquit une grande réputation, épousa, en 1503, Louise de Bonvillard, sœur de Louis de Bonvillard, président du Conseil de Genevois et seigneur de Meziére, près Romont (auj. canton de Vaud) dont nous avons le testament daté de Romont (1540).

En 1525, Jacques Pelly s'engagea dans les troupes que levait l'archiduc d'Autriche Ferdinand, frère de Charles-Quint, pour repousser les Turcs, qui, sous la conduite du célèbre sultan Soliman, avaient envahi la Hongrie et menaçaient Vienne.

Le pape Clément VII (Jules de Médicis) avait fait prêcher la croisade en Europe pour arrêter cette nouvelle invasion. Jacques de Pelly fut un de ceux qui répondirent à cet appel, et il se distingua tellement que Ferdinand lui fit l'honneur de l'auto-

1. La seigneurerie de Châtel, sur les Usses, en face de Pelly, a appartenu successivement à la famille de Chatagnia (Castanea), aux de Balliand, aux de Verboz et aux de Varax. Aux pieds du château existait une petite ville à laquelle Amédée III, comte de Genève, et sa femme Agnès de Châlon accordèrent des franchises en 1307. Il ne reste aucun vestige de cette ville, dont le souvenir a complètement disparu de la mémoire des habitants du pays Elle fut sans doute détruite par la guerre et par l'incendie.

Digitized by Google

riser à joindre à ses armes de Pelly celles de la maison d'Autriche, l'*aigle à deux têtes*, qu'on voit sur le portail du château de Pelly.

De plus il reçut du pape, le 15 février 1520, un bref portant « indulgences, rémissions et pardons extraordinaires de tous péchés, absolutions, jubilés et autres concessions », pour lui et pour sa femme Louise de Bonvillard.

Jacques de Pelly reçut en outre du Chapitre de Genève, représenté par Hugo de Mota, pronotaire, le droit de choisir son confesseur en tout temps, *même en carême*, c'est-à-dire de n'être plus astreint à se confesser au curé de Desingy, sa paroisse. (P. Nanet, not. à Rumilly en Albanais.)

Sa sœur Jeanne épousa Jean Echaquet ou Eschaguet d'Etaux (d'Estalx) habitant à La Roche. Elle reçut 4,000 livres de dot, somme considérable pour ce temps-là.

Jacques de Pelliez eut une nombreuse famille : quatre fils et quatre filles dont les noms suivent :

1. Claude, l'aîné, s'allia à Sébastienne de Versonnex, fille de Marin (contrat du 5 janvier 1553, Laliard, not.) et fut, naturellement, le chef de la famille. En 1562, on le voit plaider au Conseil de Genevois ; il prend le titre de « seigneur de Pelliez et de la maison forte de Cullognier ». En 1559, il vend une pièce de terre à sieur De la Place, de Desingier (Luisy, notaire) et en loue d'autres aux enfants de Pierre Mathy [1].

2. Pierre; vendit, en 1548, à Claude de Mareste de Vens, des rentes dues par Nicod et Folliguet [2] de Vencières, pour des terres à Vencières, Collongniez, Pelliez, Droysier, Vallière et *Boconod ?* (Southonnax, not. à Seyssel.)

3. Amé; n'est mentionné que dans un acte de 1570 au sujet de ses possessions de Droisy.

4. Claude, le cadet; figure dans plusieurs actes passés pour des arrangements avec ses frères.

5. Michière (Michelle, en patois *Meçhire*); épousa en 1550 Henry de Viry, seigneur de Planaz : elle eut 4,000 écus de dot. Cet Henry, dont le père était capitaine du château d'Annecy et sa mère une de Lallée, est probablement le dernier de la branche des Viry-Planaz, car depuis cette époque les documents attribuent la seigneurie de Planaz à la famille de Vignod, de Seyssel. Les Viry-Planaz ont laissé comme marque de leur possession du

1. Les descendants des De la Place s'appellent aujourd'hui Laplace tout court. Ils sont nombreux à Desingy. Mathy est resté comme surnom à la famille Francizod, de Vanzy.

2. Les Folliguet s'appellent aujourd'hui Fulliquet et habitent Droisy.

Digitized by Google

château de Planaz, leurs armoiries encore existantes à la chapelle : « écu pallé d'or et de sable de 6 pièces ».

6. Pernette, s'allia à Etienne de Bruel (Breuil), seigneur de Grigny ou de Grenier, dans le pays de Gex.

7. Laurence, devint femme de Henry de Saint-Jeoire d'Hermance d'Alex.

8. George, restée célibataire, fit don de ses droits à son frère Claude en 1562.

Claude de Pellier l'aîné eut de Sébastienne de Versonnex les six enfants qui suivent :

1. Claude, qui mourut jeune. Cependant son père lui avait déjà transmis tous ses droits féodaux, le 30 octobre 1576. (Dequercu (Duchêne), notaire à Seyssel.)

2. Jehan, qui devint chef de la famille après la mort de son frère aîné.

3. Pierre, qui se fit religieux à l'abbaye de Talloires. Il fut pourvu par le pape Paul V, en 1604, de l'office d'*Ouvrier*, dont les attributions consistaient principalement dans l'entretien des bâtiments de l'abbaye ainsi que des maisons et granges lui appartenant. L'*Ouvrier* exerçait aussi une certaine autorité dans le monastère, puisqu'on le voit dans certains documents confirmer les offices de portier et de recteur de la chapelle de concert avec le prieur.

On trouve, dans la *Notice sur l'Abbaye de Talloires*, de Jules Philippe, plusieurs mentions de notre Pierre de Pelly, ouvrier, entre 1604 et 1610. Cet office lui fut d'abord contesté par le prieur commendataire Charles de la Tour, et il dut recourir au Sénat de Savoie, qui lui donna gain de cause. Le prieur ne voulut pas se rendre à cet arrêt et le litige ne fut tranché qu'en 1610 par une sentence arbitrale qui obligea le prieur à laisser définitivement à Pierre de Pelly son office d'ouvrier, et à lui restituer tous les revenus qu'il avait perçus indûment jusque-là.

4. Anthoinette, qui épousa en 1592 Jean Paul de Rolland, de La Biolle, dont la famille a produit plusieurs personnages illustres.

5. Etienne (ou Etiennette), qui fut religieuse au monastère de Sainte-Catherine, près d'Annecy.

6. La dernière, dont je n'ai pu savoir le nom, fut mariée à N. de Chissé de Polinge.

Jehan de Pelliez, chef de la famille, épousa, en 1585, Léonor Couturier de Châteaufort de la Chapelle, qui lui apporta des

Digitized by Google

biens importants sis en Chautagne : vignes à Metz et marais à Serrières, restés dans la maison jusqu'à son extinction.

Il existe de très nombreux documents relatifs à Jehan de Pelliez : sa vie paraît avoir été très mouvementée.

La pièce la plus ancienne est une requête à lui présentée par Rd Antoine Bochut, chanoine de Genève (Annecy), par laquelle il lui réclame la somme de 960 florins et 4 ducatons pour pension et fourniture d'un *pédagogue* [1] à ses deux neveux, Prosper et Philibert de Saint-Jeoire (c'étaient plutôt ses cousins) dont il était tuteur. Les de Saint-Jeoire habitaient le château de Ferrières, à Alex ; ils étaient co-seigneurs d'Alex avec les d'Arenthon.

Lors de la conquête de la Savoie par Henri IV, en 1600, Jean de Pelly montra un grand empressement à accueillir le vainqueur. Etant à Chambéry, il sut se concilier les bonnes grâces du monarque et obtint de lui des Lettres de sauvegarde pour lui et pour ses pupilles de Saint-Jeoire. Leurs personnes et leurs biens étaient préservés de toute exaction ou déprédations des troupes. L'acte porte la signature authentique de Henri IV. (Voir la pièce n° 3 à la fin.)

Ici, nous devons retourner de quelques années en arrière et signaler un changement important survenu dans la situation des seigneurs de Pelly.

Après le passage du comte de Genève ou de Genevois dans la Maison de Savoie (1401), la famille de Pelly conserva sa situation sans changement pendant plus d'un siècle et demi. Mais cette province ayant été donnée en apanage à Philippe de Savoie, souche de la branche cadette, dite de Genevois-Nemours, le fils de Philippe, Jacques, célèbre en France au XVIe siècle sous le nom de duc de Nemours, vendit, en 1569, le 15 août, aux frères Gallois Regard, évêque de Bagnorea et Janus Regard, prieur de Lovagny et prévôt du Chapitre de Genève, tant pour eux que pour leurs neveux Gallois et Janus Regard, fils de leur frère Alexandre, tous les droits qu'il possédait sur les territoires et les habitants de Desingy, réservant le fief de Pelly et le village de Clennaz, appartenant à la famille de Viry-Sallenôves.

La charte de concession fut passée à Saint-Maur-les-Fossés, près Paris, où résidait en ce moment le duc ; elle fut payée 400 écus d'or. La pièce constate que les Regard avaient déjà acquis,

1. Le *pédagogue* était un précepteur ou mieux un répétiteur qui assistait et aidait les étudiants dans les collèges.

Digitized by Google

quatre années auparavant, tous les droits du Chapitre sur les hommes et les terres de Desingy.

Après cette inféodation, les Regard ne tardèrent pas à contester aux de Pelly leurs droits et leur autorité sur les villages de Pelly et Vallières; ils se considéraient comme seigneurs de toute la paroisse de Desingy.

Avec Jehan de Pelliez, la querelle s'envenima de plus en plus. En 1603, celui-ci, d'un caractère violent, s'emporta en injures grossières contre ses adversaires Gallois Regard, seigneur de Morgenex, neveu de l'évêque de Bagnorea et, dans un accès de colère, démolit en partie la prison que les Regard possédaient au-devant de l'église de Desingy. Plainte fut portée au Sénat de Savoie, et Jehan de Pelly allait probablement être condamné, lorsqu'une transaction fut ménagée par les soins du célèbre Anthoine Favre, président du Conseil de Genevois, l'évêque François de Sales, Charles Vidonne de Charmoisy (le mari de Philothée), Jean Marchand, conseiller au Conseil de Genevois, Nicolas Arpeau (ou Arpiaud), juge mage et Jean Joly de La Roche, d'Allery, capitaine du château d' Annecy.

L'acte fut passé à Annecy, dans la maison de M. de Charmoisy, à l'angle de la rue de l'Ile et de la rue du Pont-Morens.

Jean de Pelly conserva ses droits seigneuriaux, mais dut payer une amende de 20 ducatons et reconstruire la prison des Regard [1]. (Voir ci-après pièce justificative, n° 2.)

L'année précédente, 1602, il avait prêté 200 écus d'or à Henri de Savoie-Nemours, duc de Genevois, qui était toujours à court d'argent et ne vivait guère que d'emprunts et d'expédients [2]. De Pelly ne put être remboursé de cette somme qu'en 1621, après diverses instances à la Cour des Comptes et au Sénat de Savoie.

Une longue correspondance qu'il eut en 1603 avec ses pupil-

1. Plus tard, en 1681, le *mandement* tout entier de Clermont, dont Desingy faisait partie, fut vendu par le duc de Savoie Victor-Amédée à Francois-Joseph Auguste *de* Regard de Morgenex, déjà baron de Vars, pour le prix de 11,500 ducatons de 7 florins pièce, et la terre de Clermont érigée en comté en faveur dudit Regard. A partir de cette concession tous les pouvoirs et les droits des ducs appartinrent aux Regard et les de Pelly durent leur payer les redevances qu'ils payaient auparavant aux comtes de Genève et aux Genevois-Nemours pour les vignes de Combachenal : 15 setiers de vins, 3 coupes de blé, 3 coupes d'avoine. Ces servis avaient déjà été réduits de moitié en 1614 par Henry de Nemours.

Les Regard payaient à leur tour aux Pelly 23 sols, 10 deniers, 6 quarts et 2 picots de froment, le quart d'un barril de vin, une poule et le quart d'une autre. Ils s'affranchirent réciproquement de ces redevances par acte du 14 février 1751. La maison des marquis de Sales ayant acquis près de Châtel une propriété (appelée depuis et aujourd'hui encore le Marquisat), payait aussi en redevances aux seigneurs de Pelly : 6 florins en argent, 2 quarts et 3 picots de froment, 2 barrils et 15 pots de vin, deux quarts d'une poule et une coupe de blé mêlé.

2. La *Philothée*, par Jules Wuy.

Digitized by Google

les de Saint-Jeoire relate une maladie contagieuse dont il avait failli mourir. C'était sans doute une de ces épidémies si fréquentes autrefois [1].

En 1604, il passe un acensement à Barbe, fils d'Annimal Callouda (Grillet, not. à Desingy). Un autre avec Jean Jornet, passé sur la place publique de Disengier par De Lavenay, notaire, à Champagne sur Frangy, en présence de Jacques, fils de Louis Charles et d'André Bordayre. (Les Charles et les Bordaire n'existent plus à Desingy.)

En 1620, il eut un grand procès devant le Chapitre avec le notaire Gaspard Borcier, d'une famille enrichie depuis peu, qui avait inhumé sa sœur dans le chœur de l'église, place que de Pelly revendiquait comme ayant toujours été le lieu de sépulture de sa famille. Le procès fut perdu par Borcier, qui dut faire exhumer sa sœur.

En 1621, Jean de Pelliez fut condamné à 317 jours de prison à Chambéry, dans un procès avec les Sulpis, de Morax, commune de Chambéry-le-Vieux. Il paya 630 florins au châtelain Thomassin pour sa pension en prison. Il attaqua ensuite les Sulpis en réparation d'honneur. Nous n'avons pu découvrir la cause de ce procès.

(A suivre.) F. Fenouillet.

NOTES PHILOLOGIQUES

Le français local « *une suif* ».

Comme il y a *marrons* et *marrons* [2], il y a aussi, paraît-il, *suif* et *suif*. Mais il n'est guère possible de prendre un de ces mots pour l'autre. L'un est masculin et se trouve dans tous nos vocabulaires ; l'autre, qui est du genre féminin, appartient au français local de nos régions. Le premier vient du latin *sebum* [3] ; le second a été regardé jusqu'ici comme d'étymologie douteuse ou inconnue.

Les pêcheurs de la Daisse, petite rivière qui coule près d'Albens, voient souvent de petits poissons blancs frétiller au

1. Une pièce datant de cette année existe aux archives de Pelly, qui ne paraît pas se rapporter à cette famille, mais qu'il est curieux d'y trouver. C'est un brouillon ou projet de traité préparé à Rumilly entre la république de Genève et le duc de Savoie, à la suite de l'Escalade, traité qui fut signé à Saint-Julien, le 21 juillet 1603.

2. Voir la *Revue savoisienne*, 1902, p. 9, sqq.

3. *Sēbum* > *siu, sui, suif.*

Digitized by Google

bout de leurs lignes : c'est l'ablette et c'est la *suif*, en patois *swêçă*, poissons très communs dans cette rivière.

D'où provient cette appellation, qui peut sembler bizarre ?

Remarquons tout d'abord que le mot *suif* n'est pas spécial aux parlers de la Savoie. On le trouve dans la plupart des dialectes voisins. S'il ne figure pas dans Humbert, ni dans le *Glossaire de la Suisse romande*, de Bridel et Favrat, Mistral a relevé la forme provençale *sofi*. Le dauphinois a *swafõ*, *soufĭõ* ; le lyonnais [1] *swafĭ*, *sŭéfĭ*. A Lyon, la forme usuelle est *soif (swaf)*.

En 1611, le Dictionnaire de Cotgrave mentionne le lyonnais *suiffe* : vandoise *(Cyprinus leuciscus)*. De nos jours, Puitspelu définit *soifi* : ablette *(Cyprinus alburnus)*. Pour M. Locard [2], la *soafe* est le *Chondrostoma nasus* ou *Rhodanense* [3].

Enfin Littré offre l'explication suivante : « † *Soëf (so-èf)*, sf., nom donné dans l'Ain au *Chondrostoma nasus* Agassiz, *Cyprinus nasus* L., dit aussi quelquefois vandoise ; mais la vraie vandoise est le *Cyprinus leuciscus* L. ».

Ces variantes régionales d'un même mot sont donc loin d'avoir toujours la même signification. Il en est de *suif* comme de *turquie*, dont le nom s'applique ici au maïs, là au sarrazin. De même le *chavan* c'est tantôt le chat-huant, tantôt la chouette ou le hibou.

A notre avis, le mot *suif* paraît avoir été un terme générique. Il peut désigner actuellement, suivant les localités, ou même suivant les individus, des poissons quelque peu différents ; mais ils offrent tous un caractère commun. C'est précisément ce caractère saillant que l'appellation de *suif* évoquait à l'origine, si l'on admet du moins l'étymologie que nous proposons.

Du latin *albŭlum*, diminutif populaire de l'adjectif latin *albus*, blanc, est issu, comme on sait, le français *able*, « petit poisson de la famille des cyprinoïdes, dont les écailles nacrées servent à faire les perles artificielles ». L'*able*, diminutif *ablette*, c'est « le blanc, le blanchet ». De même, la *soif* ou *suif*, c'est « la douce », du latin *suavem*.

Cet adjectif aurait été le concurrent de *albulum* [4] ; dans un

1. Nizier du Puitspelu : *Dict. étym. du Patois lyonnais*, v° *soifi*.

2. *Mémoires de l'Acad. de Lyon*, 1903, p. 54, sqq.

3. Ce poisson éprouve actuellement, paraît-il, le besoin d'émigrer. Suivant M. Locard, il abandonnerait la région lyonnaise, tandis que le *Hotu*, d'espèce voisine, viendrait le remplacer. M. Le Roux signalait récemment l'apparition du *Chondrostoma* dans le Fier moyen.

4. Le terme *able*, *ablette*, est, nous dit-on, peu connu dans la région annécienne. Le *Glos-*

Digitized by Google

cas, la couleur du poisson a été regardée comme le caractère essentiel ; dans l'autre, la sensation tactile a prévalu.

Puitspelu avait déjà entrevu cette explication. « Je signale, dit-il, sans y attacher d'importance, l'hypothèse du vx. fr. *souef*, de *suavem*, à cause de la substance polie et nacrée qui entoure la base des écailles de l'ablette et dont on fabrique les perles artificielles. »

Pour la dérivation sémantique, *suavem* n'offre aucune difficulté. En est-il de même pour la phonétique ?

Les substituts réguliers de *suavem* sont *soef (suef)*, *souef*, *soué*, termes populaires dont le doublet savant est *suave*. *Soef* aboutit au lyonnais *soif*, *swaf* et au savoyard *suif*.

Devenu substantif, et confondu peut-être avec les substituts de *sebum*, le français local *soif* ou *suif* a généralement échappé à l'analogie des adjectifs du type *dur*, *dure*. — (On sait qu'en ancien français les adjectifs du type *grand* n'avaient, comme les adjectifs latins dont ils sont issus, qu'une seule forme pour le masculin et le féminin.)

Mais, dans beaucoup de patois, cette analogie a eu lieu. Ainsi peuvent s'expliquer des formes telles que le lyonnais *swafĭ*, *sŭéfĭ*, où l'*ĭ* final est la notation du son issu de l'*ă* final latin placé dans certaines conditions. On a dit *sŭef*, *sŭéfĭ*, comme on disait, par exemple, *dou*, fém. *doucĭ*. La présence de l'*ĭ* final, qui embarrassait Puitspelu, n'a donc rien d'inexplicable.

Resterait la forme du vieux provençal *sophia*, donnée par Mistral, sans autre indication. Mais cette forme est-elle bien sûre ? En ce cas, ne serait-elle pas due, elle aussi, à quelque analogie ?

Quant au terme patois *swêçă*, qui figure dans le *Dictionnaire Savoyard*, c'est également une forme refaite sur le masculin *swê*, issu de *suavem*, d'après l'analogie de *douçă*.

Pour en finir avec ce mot, il convient de rappeler que *soif* est devenu en lyonnais une expression péjorative. A Rive-de-Gier, *suefi de redein* est un terme injurieux, qui signifie vil fétu, homme de rien. « La *soifi*, étant un poisson très mésestimé et très petit, est pris ici pour symbole d'objet méprisable, et la *soifi* de petit canal *(redein)* est considérée comme plus méprisable encore que la *soifi* de rivière. » (Puitspelu.)

saire de Bridel mentionne pour la Suisse romande *abletta* et *ablo* (Léman). A Rumilly, on dit *suif*, comme à Albens. A Annecy, *blajhon* désigne généralement tout petit poisson, principalement le goujon, parfois aussi l'ablette.

En 1871, on donna le nom de *bourbakis* aux ablettes. Celles-ci se montrèrent en très grand nombre dans les canaux qui déversent les eaux du lac, au moment du passage à Annecy des débris de l'armée de l'Est. Cette appellation est encore en usage actuellement.

Digitized by Google

Cette dérivation sémantique existe-t-elle en Savoie ? C'est très possible, mais nous ne pouvons fournir aucun exemple de semblable acception.

Il n'est pas sans intérêt de retrouver dans le vocabulaire des pêcheurs savoyards ou lyonnais un de ces vieux mots qui ont disparu, victimes eux aussi de la concurrence vitale [1]. Celui-ci avait pourtant ses titres de noblesse, puisqu'il figure dans la *Chanson de Roland.* J. DÉSORMAUX.

GLANES

On sait qu'avant d'obtenir de l'Académie française le prix Archon-Despérouses (1898), Albert Samain avait été lauréat de la Société Florimontane. Un des vers de la *Chanson Violette,* publiée dans la *Revue savoisienne,* 1894, p. 19, n'offre aucun sens :

Il est des soirs de *ton cœur*
Où la fontaine du Cœur
Est si pleine.

C'est une erreur de lecture. Le manuscrit, conservé dans les Archives de la Société, permet de rectifier ainsi ce vers :

Il est des soirs de *rancœur*...

J. D.

On lit l'inscription suivante sur un moulin de la commune de La Muraz. (Communiquée par M. Vulliet.)

VOICI LE MOLIN DE NAS
LEQUEL JE NOMME PAR
HONNEUR PARCE QU'IL N'A PAS
SON SEMBLABLE. MESIEUR
JE DIT CELAS AN RIAM APOUR-
TEZ TOUJOUR DU GRINT. DE PLUS
JE VOUS ADVERTIS QUE CRÉDIT
ET MORT DANS CE MOLIN. LES MOVAIS
PAYER LON TUEZ•LAMNEZ
PASEZ A LEUR PLUS GRAND
REGRET. A LE GRAND DOUMAGE
MON DIEU O LE GRAND DOUMAGE
POUR EUX.
par Claude Favre l'an de notre
Seigneur 1715.

1. Le vx. fr. *soéf* a été supplanté par *doux*, avec lequel il faisait double emploi.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

8425. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 13 avril 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le Président dit en termes émus la perte considérable que les sciences historiques de la Savoie ont faite dans la personne du regretté François MUGNIER. Il exprime les profonds regrets de la Société Florimontane et adresse à sa famille, ainsi qu'à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, le témoignage de sa profonde sympathie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire annonçant la fondation et énumérant les moyens d'action et l'utilité de la Société française des fouilles archéologiques. Cette intéressante et précieuse initiative est prise en considération et sera l'objet d'une délibération ultérieure en ce qui concerne la participation de la Florimontane en qualité de membre de cette nouvelle société.

La Société Gorini de Bourg demande l'échange de son bulletin avec la *Revue savoisienne*. Cette proposition est adoptée à titre d'essai pour l'année 1904.

Le Président donne lecture d'une lettre en date du 2 mars, par laquelle M. DÉSORMAUX donne sa démission de secrétaire-adjoint et de membre du comité de publication. Le président accepte cette démission en exprimant tous ses regrets pour la détermination de M. Désormaux.

Il est ensuite procédé au vote sur la candidature proposée dans la dernière séance. M. Asghil FAVRE est proclamé membre effectif de la Société.

M. Marteaux et **Mlle Monnet** présentent la candidature de Mme BELLIER-KLECKER ; **MM. Le Roux** et **Ritz** proposent également M. BONALD, administrateur de la Caisse d'épargne d'Annecy.

Le Président dépose sur le bureau la brochure concernant le jubilé de M. DUFOUR-VERNES et donne lecture de la lettre, insérée dans cet opuscule, qui fut adressée par la Société Florimontane à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

M. Le Roux donne connaissance à la Société du don fait

Digitized by Google

au Musée par M. François FOURNIER, maire d'Annecy-le-Vieux, d'une clef de voûte armoriée, dont les nervures d'amorce indiquent la fin du xve siècle. Ce monument est actuellement placé sous les portiques du musée lapidaire. **M. Joseph Serand** veut bien se charger de l'identification des armoiries sculptées sur cette pierre.

M. Ritz annonce que son fils M. Louis RITZ a récemment fait des recherches au British Muséum sur un manuscrit provenant de l'abbaye de Talloires qui est conservé dans le riche dépôt britannique. Notre compatriote promet de communiquer à la Société le résultat de son travail sur ce sujet des plus intéressants.

M. Keringer fait circuler un très beau dessin au crayon représentant la chaire de Saint-Maurice, qui vient d'être classée comme monument historique. L'artiste, qui est chaleureusement félicité par tous, veut bien offrir son œuvre aux archives de la Société pour être exposée au Musée.

Une discussion s'engage sur la date de ce monument qui est généralement attribuée au milieu du XVIIe siècle. **M. Nanche** fait remarquer qu'il serait possible de reporter encore plus près de nous la date de cette œuvre de sculpture en se basant sur ce fait que les Saints-Pêcheurs, que l'on représentait même au XVIIIe siècle, portaient un costume analogue à celui du personnage cariatide qui soutient l'avant-corps de la chaire.

M. Marteaux annonce que, grâce aux bienveillantes indications de M. T. REVIL, il a pu constater sur place les fouilles exécutées dans un champ, à Vergloz, par le propriétaire, M. Martel. Malheureusement très restreintes puisqu'elles n'affectent qu'une excavation de 2^{mq}, elles ont révélé cependant la présence d'un mur de $0^{m}60$ séparant, avec l'amorce de deux murs transversaux, deux chambres, l'une peut-être pavée de gros cailloux ronds, l'autre dallée de briques très longues ($0^{m}60 \times 0^{m}30$) reposant sur un épais béton en tuiles pilées de $0^{m}30$ et adhérant entre elles d'une façon parfaite au moyen d'un ciment de même nature. Le béton recouvrait en outre les murs sur une épaisseur de $0^{m}09$ et des plaques de marbre de $0^{m}02$ s'y encastraient encore de façon à éloigner toute humidité. Ces substructions qui s'étendent vers le nord et à l'est au delà de la route sur un espace de plus d'un hectare, avaient déjà été remarquées par l'abbé Dufour, curé de Seynod, mais faute de renseignements plus explicites, elles avaient été attribuées au chef-lieu même. Il faut donc corriger sur ce point la

Digitized by Google

Voie romaine de Boutae à Aquae, p. 23. En réalité les restes de cette villa se trouvent à un kilomètre environ au sud de Saccongе, à droite et au bord de la vieille route d'Annecy à Chambéry.

Le même fait également part des fouilles exécutées aux Fins d'Annecy par MM. Lacombe frères et Littoz, dans les parcelles n°s 402 et 404bis du cadastre de 1860. Il a relevé le plan des substructions qui offrent quelque intérêt et recueilli dans les déblais de menus objets, entre autres de curieux fragments de peintures murales. Tous ces débris seront décrits dans l'ouvrage qu'il prépare, avec la collaboration de M. Le Roux, sur le vicus gallo-romain auquel Annecy doit son origine.

Il se fait enfin un plaisir de donner au Musée une hache en fer dont le trou d'emmanchure renferme une pièce de monnaie en bronze, probablement du 1er siècle, qui s'y est bizarrement glissée, et un morceau de poterie avec marque; ces objets lui ont été obligeamment abandonnés par M. Courrier.

M. Le Roux fait part d'un nouveau don fait récemment au Musée par notre dévoué membre honoraire Ch. Balliard, du Metropolitan Museum of Art de New-York, auquel le Musée d'Annecy est redevable de tant d'objets intéressants.

1° Sept petites statuettes funéraires en terre non émaillée provenant de l'ancienne Egypte ;

2° Modèle en plâtre d'un char votif en pierre calcaire ; hauteur, 0^m^18 ; trouvé dans les ruines d'un temple à Curium (Cesnola's atlas of Cypriote antîquities). Cet objet date de 750 à 700 av. J.-C. C'est le type du char de Sargon, roi d'Assyrie, qui fit la conquête de Chypre. Il contient deux personnages et est traîné par deux chevaux attelés de chaque côté du timon au moyen d'un joug qui repose sur le garrot. Les roues sont massives et les rayons indiqués par un trait rouge. Une cloison sépare les deux personnages dont l'un est le conducteur du char, l'autre un guerrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h.1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 4 mai 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau l'ouvrage reçu :

Digitized by Google

Félix Barrère : *Les Savoisiennes* (poésies), 1 vol. in-18, Moûtiers, Ducloz, 1904.

Le Président met aux voix les candidatures proposées à la dernière réunion. A la suite du dépouillement du scrutin, Mme Bellier-Klecker et M. Bonald sont proclamés membres effectifs de la Société.

Il est ensuite procédé au vote pour la nomination d'un secrétaire-adjoint, membre du comité de rédaction. Le scrutin donne 7 voix en faveur de M. Désormaux et 7 pour M. Nanche. **M. Désormaux** remercie en déclarant qu'il est inutile de procéder à un nouveau vote, car il décline de nouveau ces fonctions. **M. Nanche** se joint au Président pour insister auprès de M. Désormaux qui déclare maintenir sa décision. En conséquence, M. Nanche, sur l'insistance des membres présents, accepte le titre de secrétaire-adjoint et de membre du comité de rédaction.

M. Serand offre aux archives de la Société le dessin d'une armoirie existant au Musée lapidaire :

Parti : au 1er d'azur à 3 soquets d'or placés 2 et 1 qui est *de La Rochette ;*

Au 2e écartelé d'argent à l'aigle de sable membré et becqué d'or, contrécartelé d'hermines et de gueules qui est *de Montfalcon.*

Ces armoiries qui figurent sur la clef de voûte d'Annecy-le-Vieux (v. séance du 13 avril), sont semblables à celles de Mgr de Montfalcon sculptées sur une pierre donnée au Musée en 1894, par M. Rassat, de Gruffy ; seulement sur cette dernière les armes des deux familles sont placées en sens inverse, c'est-à-dire de Montfalcon au 1er parti et de La Rochette au 2e.

M. Nanche fait circuler la photographie du dessin de M. Keringer (chaire de Saint-Maurice) dont il a bien voulu exécuter le cliché qui sera reproduit dans la *Revue.*

M. Keringer offre à la Société pour être exposé au Musée le plan de l'abbaye d'Abondance.

M. Pernoud donne également à la Société pour être déposées dans le médaillier du Musée les deux monnaies de Gallien et d'Aurélien qu'il avait fait présenter à la séance de mars dernier : 1° IMP. GALLIENVS AVG COS III. Buste de l'empereur radié à dr. ℞. INDVL. AVG. L'Indulgence marchant à g. tenant une fleur et relevant sa robe. A l'exergue, P. Différent du n° 194 de Cohen par la légende du droit. Cette pièce montre en plus IMP et COS III.

Digitized by Google

2° IMP. AVRELIANVS AVG. Buste de l'empereur radié à dr. avec la cuirasse. ℞. IOVI CONSERVATORI. Aurélien debout *à g.* en habit militaire, tenant un sceptre et tendant la main pour recevoir un globe que lui présente Jupiter nu debout *à dr.*, avec son manteau flottant et tenant un sceptre. A l'exergue, P. Différent du n° 107 de Cohen qui présente les personnages placés en sens inverse.

M. Fontaine fait circuler le dessin d'une inscription du xve siècle, intéressante par certaines ligatures à lettres qu'il a relevées sur une porte à Thuy, canton de Thônes. (V. *Rev. sav.*, 1902, p. 174.)

INSCRIPTION DU XVe SIÈCLE, A THUY.

M. Carle offre à la Société, pour être exposée au Musée, la reproduction coloriée en photogravure du tableau de la bataille de Dijon, épisode de la prise d'un drapeau allemand par Victor Curtat, d'Annecy.

M. Buttin propose d'inviter les membres de la Florimontane à offrir leur photographie, qui sera déposée dans un album et constituera ainsi un répertoire illustré de tous les sociétaires. **M. Serand** répond que cet album a été acquis, il y a quelques années, sur sa proposition et ajoute que l'on recevra avec plaisir les photographies que nos collègues voudront bien nous envoyer.

Le Dr Thonion donne lecture d'une lettre de SADI CARNOT, ingénieur à Annecy, qui lui a été adressée de Tours le 15 novembre 1870, alors qu'il venait d'être attaché au Gouvernement de la Défense nationale (1870-1871); il annonce qu'il fera don de cette lettre au Musée de la ville d'Annecy pour

Digitized by Google

prendre place parmi les précieux autographes qu'il contient.

M. Thonion offre ensuite de publier dans la *Revue*, avec l'assentiment de la famille Carnot, un certain nombre de lettres de la même époque toutes vibrantes de patriotisme et qui témoignent aussi d'une profonde affection pour ses amis, Annecy et la Savoie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 1er juin 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part de l'élection de M. Ferrero en qualité de chef de la municipalité de la ville et adresse les chaleureuses félicitations de la Société au nouveau maire d'Annecy, notre collègue.

M. Nanche annonce que l'un des membres de la Florimontane, M. Buttin, a été nommé délégué français au Congrès des Armes anciennes qui doit se tenir à Zurich. La Société est heureuse d'applaudir à ce témoignage d'estime accordé par les savants étrangers aux érudites recherches de notre collègue.

Le Président fait part de la mort toute récente de Victor Curtat, ex-franc-tireur du Mont-Blanc. La Société salue la mémoire de ce brave qui eut son heure de gloire en 1870 dans la prise du drapeau du 61e Poméranien à la bataille de Dijon. M. Mogenier en a retracé dans cette *Revue* l'émouvant épisode [1].

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Mme Bellier-Blecker ; *Comédies enfantines*, 1re, 2e et 3e séries. — *Les Contes des Fées à la scène.* — 4 vol. in-12, Paris, Ollendorff. (Don de l'auteur.)

F. Rabut : *Médaille d'Albert Pio de Savoie*, 1 br. in-8°.

Id. : *Quelques Mailles de Tavernier en Savoie*, 1 br. in-8°.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Lettres de Mme Bellier et de M. Bonald remerciant la Société de les avoir admis au nombre de ses membres effectifs.

Circulaire mentionnant la fondation de la *Société J.-J. Rousseau*. La Florimontane voit avec plaisir cette intéressante initiative qu'elle encouragera volontiers en lui adressant les

1. Mogenier : *Les Francs-tireurs du Mont-Blanc.* (*Rev. sav.*, 1902, p. 134.)

Digitized by Google

tirages à part des notes ou travaux qui se rapporteront à la vie ou aux œuvres du grand philosophe.

M. Ritz dépose pour les archives florimontanes des épreuves photographiques exécutées par son fils sur le manuscrit concernant l'obituaire et une copie de la charte de fondation de l'abbaye de Talloires, conservés au British Museum. M. Louis Ritz publiera prochainement dans la *Revue* le résultat de ses recherches.

M. Fontaine lit une notice sur les vieilles maisons qui bordent le canal du Thiou au sud du Palais de l'Ile et décrit avec plan à l'appui et croquis les particularités intéressantes de ces constructions.

M. Keringer fait une communication sur la chaire de l'église Saint-Maurice dont il a présenté le dessin lors de la dernière réunion. Cette note sera insérée dans la *Revue*.

M. Le Roux dépose de la part de M. P. Bouchet, qui veut bien les offrir au Musée, divers fragments de poterie rouge à glaçure brillante et d'un vase à bandes rouges et blanches trouvés récemment au cours des fouilles faites par M. Littoz dans sa propriété des Fins. Le Conservateur du Musée pense pouvoir restaurer dans la mesure du possible ces deux vases gallo-romains très intéressants.

M. Marteaux donne au Musée de la part de M. Ferla fils, entrepreneur à l'ancien chef-lieu de St-Jorioz : 1° la monnaie romaine d'Antonin, de l'an 157, qu'il a trouvée déposée sur une pierre et sous un mètre d'eau, dans la grotte du grand Pertuis, près Talloires, et dont il a été parlé dans la *Revue savoisienne*, 1903, p. 48; 2° un sceau ovale en fer, épais de $0^{m}004$ et muni d'une tige de même métal longue de $0^{m}25$; celle-ci devait être insérée dans un manche en bois, ce qui fait supposer qu'on le chauffait pour imprimer sur la cire. L'empreinte en relief fournit une sorte d'écu gravé d'une M surmontée d'une croix et en dehors deux M semblables, trois rosaces à six pétales et un croissant, le tout entouré d'un grossier grenetis. Ce sceau a été trouvé aux environs de Saint-Jorioz et il entre au Musée, ainsi que la monnaie, grâce à l'entremise de M. Joseph Dépollier, imprimeur.

M. Le Roux pense que l'on pourrait voir dans ce dernier objet un fer à gaufrer pour gaufres, oublies ou hosties. M. Saglio a décrit un fer analogue de la fin du xve siècle aux armes d'Innocent VIII conservé au Musée du Louvre. (*Bull. de la Soc. des Ant. de France*, 1889, p. 223. D'autre part, on

Digitized by Google

connaît un certain nombre de ces fers, ustensiles mobiliers en usage au XVIe et au XVIIIe siècle. (HAVARD : *Dictionnaire de l'Ameublement et de la Décoration,* art. Fer, vol. II et références bibliographiques, p. 685.) Il resterait à donner l'explication des lettres, de l'écusson crucifère et des symboles étoiles et croissant gravés en creux sur ce fer.

M. Le Roux fait circuler un morceau de branche d'un des frênes plantés dans l'avenue Président Favre qui ont été envahis au mois de mai dernier par un parasite. L'épiderme est recouvert par places d'une carapace presque continue de petits corps durs et oblongs qui ne sont autre chose que les boucliers d'une cochenille du groupe des Diaspides confondue longtemps avec *Mytilaspis pomorum* Bouché, mais qui se rapporte à *Aspidiotus conchiformis* Gmelin.

Le nom est d'ailleurs bien choisi, car le bouclier de cet hémiptère, long de 3m/m, de couleur brunâtre et se confondant presque de ton avec l'écorce, ressemble absolument à la coquille d'une moule dont la pointe serait incurvée latéralement ; la ressemblance est encore accentuée par la disposition de lignes curvilignes qui simulent les zones d'accroissement des valves.

Si au moyen d'une lame fine on détache l'un de ces boucliers on constate qu'il recouvre de petites granulations blanchâtres molles et opaques deux fois aussi longues que larges. Ce sont les œufs parmi lesquels on voit courir de très petites larves munies de trois paires de pattes qui se meuvent rapidement et mettent une quinzaine de jours avant de se montrer au dehors.

Ces « poux d'écorce en coquille » se multiplient énormément et l'invasion du parasite a lieu surtout sur les jeunes arbres dont l'écorce est plus tendre.

Cet insecte a causé de grands ravages en Amérique et c'est là surtout qu'un grand nombre de remèdes ont été préconisés sans grand succès. On essaya l'aspersion des arbres au moyen d'une infusion de quassia-amara qui s'est montrée efficace sur les jeunes nouvellement éclos.

Le meilleur traitement, d'après Hanford [1], est un mélange d'huile et de goudron agités ensemble, appliqué à chaud avec une brosse. Cette couche sèche, se fendille et en se détachant entraîne avec elle la carapace formée par les boucliers de l'insecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

1. *Journal de l'Agriculture* (septembre-novembre 1897.)

Digitized by Google

QUELQUES LETTRES DU PRÉSIDENT CARNOT

Nous devons à l'obligeance du Docteur Thonion, ami personnel du Président Carnot, la communication de ces intéressantes lettres, choisies par lui pour la *Revue savoisienne*, parmi toutes celles que lui écrivit Sadi Carnot, alors ingénieur des Ponts et Chaussées à Annecy, puis membre de l'Assemblée nationale et député.

Toutes ces lettres montrent la place que tinrent dans les affections du Président Carnot, Annecy, les amis fidèles qu'il y laissa, et tout ce pays de Savoie qui garde toujours le souvenir et vénère la mémoire de ce grand homme de bien [1].

***

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Tours, 15 novembre 1870.
1 h. matin.

Vous me félicitez, cher Docteur, d'être resté ici ; je vous assure que pour moi, il m'en coûte beaucoup.

En dehors de tout sentiment personnel et de l'éloignement de tous les miens, il m'est très pénible d'être loin d'Annecy au moment où s'agitent là-bas des questions graves et qui intéressent à un si haut point notre Savoie ; quand j'entends dire qu'on s'occupe là-bas de la défense ou qu'on débat les moyens diplomatiques de la rendre inutile, j'ai peine à ne pas tout laisser pour rentrer à Annecy, où mon absence peut m'être reprochée.

Vous m'auriez déjà revu si je ne sentais pas qu'ici je suis utile ; quand ma mitrailleuse (la Savoisienne) a été adoptée, je voulais aller moi-même la faire faire à Saint-Etienne, Gambetta n'a pas voulu me laisser partir ; j'avais exposé comment, à mon sens, il fallait organiser l'armée et diriger les mouvements militaires. Ces idées et les lacunes existant dans l'organisation l'ont frappé et il m'a nommé, séance tenante, membre du Comité de la guerre, comité qui n'existait pas et où il a fallu tout créer.

La vieille délégation n'avait rien fait, nous avons dû, à deux avec le ministre de la guerre, organiser des services de reconnaissances, de renseignements, d'espionnage, d'interrogation pour les prisonniers, de correspondance quotidienne avec tous les chefs de corps et les commandants de toutes les places, de lecture, traduction et analyse de tous les organes importants de la presse étrangère, de renseignements diplomatiques.

Rien n'existait, on a tout fait depuis 3 semaines. Tous ces moyens centralisés nous éclairent aujourd'hui sur tout ce qui se passe chez nous et chez l'ennemi ; nous pouvons aujourd'hui suivre tous les mouvements,

1. Toute reproduction interdite sans autorisation de la famille Carnot.

Digitized by Google

peser les forces et jouer alors la partie qui vient de faire rentrer nos troupes à Orléans et de refouler les Prussiens vers Paris. Ce n'est pas, à coup sûr, un succès définitif mais c'est la première victoire de tactique et un grand succès moral qui déconcerte singulièrement l'ennemi.

Vous voyez, cher Docteur, que nous travaillons de 8 h. du matin à 1 h. ou 1 h. 1/2 de la nuit ; nous ne perdons pas de temps et il commence déjà à me tarder de retrouver un peu de repos. Nous travaillons en volontaires, sans position définie, parce qu'on ne peut guère définir une fonction où on fait tout à la fois, organisation, direction des armées, rédaction de décrets de toute nature et j'ai mis comme condition au sacrifice provisoire de mes goûts et de mes affections, que je ne cesserais d'être l'Ingénieur d'Annecy et que je n'aurais d'autre traitement que celui d'Ingénieur.

Voilà, cher Docteur, bien des détails personnels ; mais je tiens à ce que vous les connaissiez et qu'à Annecy on ne puisse pas croire que j'ai déserté mon poste pour courir aux honneurs.

Je vous quitte pour dormir un peu. Vous aurez peut-être d'ici à une quinzaine de jours des nouvelles qui vous feront plaisir, de Versailles, des Vosges et de l'Allemagne même. Si cela pouvait mettre MM. les Prussiens dans l'obligation de nous laisser tranquilles !!!

Je vous serre bien cordialement la main.

S. Carnot.

*
* *

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Bordeaux, 26 décembre 1870.

Cher Docteur,

. . . . . .

L'affaire mitrailleuse a médiocrement réussi de son côté pour une autre raison, c'est que je n'ai absolument pas pu m'en occuper et que j'ai dû la confier à un autre. Après les approbations officielles, le dessin a été envoyé avec des croquis complémentaires à Saint-Etienne où on s'occupait précisément de préparer les modèles d'une mitrailleuse un peu analogue, imaginée par un industriel du pays.

Comme je ne faisais absolument pas de la construction rigoureuse de la mienne une question d'amour propre et que je voulais avant tout voir construire une bonne mitrailleuse, j'ai laissé prendre tout ce que mon projet renfermait de bon pour le marier à ce qu'il y avait de bon dans l'autre, et on m'a assuré que les résultats étaient très satisfaisants, et qu'on avait à Saint-Etienne un atelier spécialement chargé de la construction des mitrailleuses à canons de fusils Chassepot. Je crois que c'est l'usine Rivollier.

Je voudrais bien avoir le temps de voir moi-même comment elle s'en acquitte et de m'enquérir des résultats que ma mitrailleuse a donné devant l'ennemi.

J'ai eu aussi tout dernièrement l'occasion de m'opposer à un remanie-

Digitized by Google

ment de la garde mobilisée. J'espère qu'on ne la désorganisera pas dans un but qui me paraît d'une importance bien secondaire. On a mis à la tête de la garde mobilisée un M. Franzini que j'ai vu quelquefois à Tours et qui me paraît avoir besoin d'être bien dirigé. (Confidentiel mais à noter dans l'intérêt de notre mobilisée.) Y a-t-il près de lui quelqu'un pour le guider dans la bonne voie?

On m'a expédié anonymement un numéro du Journal de Langres racontant une affaire où s'est distingué le 1er bataillon des Voltigeurs de la Savoie. Qu'appelle-t-on ainsi ? Sont-ce les Mobiles? Dans tous les cas je les félicite de tout cœur.

Au revoir, mon cher Docteur, je voudrais bien pouvoir aller vous serrer la main.

Vous devez être content de la situation actuelle. De tous côtés nous avons des succès et quelques-uns importants. Mais ce qui me fait le plus de plaisir, c'est qu'on commence à exécuter un projet d'ensemble que nous recommandons depuis longtemps et dont j'attends les effets les plus considérables.

Votre bien dévoué,

S. Carnot.

*
* *

Paris, 19 mars 1873.

Mon cher Docteur,

. . . . . .

Vous me parlez dans votre lettre d'avant-hier du journal « Les Alpes », Silva ou Chardon m'en avait dit un mot, il y a quelques temps ; l'un d'eux me demandait un rédacteur et j'avais pu lui en indiquer un.

Je vois que vous avez sous la main ce qu'il vous faut, mais votre rédacteur a peur de la férule du Grand-maître de l'Université et malheureusement ce Grand-maître ne veut pas promettre de ne pas lui donner sur les doigts. Je ne parle pas particulièrement de M. Landrin, mais un cas identique s'est produit pour nous dans la Côte-d'Or et se produit encore en Seine-et-Oise. Un professeur des plus distingués a écrit dans notre « Progrès » et écrit aujourd'hui dans un autre journal d'excellents articles. On ferme les yeux, mais on n'a pas voulu donner d'autorisation, ni rien promettre. D'accord avec l'inspecteur d'académie et protégé par une députation toute républicaine, M. Landrin ne risque rien, et on ne pourrait que l'exposer en parlant d'avance de lui au ministre qui inviterait son personnel à ne pas le laisser sortir de sages limites.

Vous n'étiez plus à Beaune quand on a illuminé à la nouvelle du traité du 15 mars, mais je suppose que vous avez dû en faire autant à Annecy ? C'est pour nous tous une grande joie patriotique et pour la République un grand triomphe.

Adieu, cher Docteur, je vous serre la main bien affectueusement.

Sadi Carnot.

*
* *

Digitized by Google

Paris, 6 juillet 73.

Mon cher Docteur,

J'ai été hier au ministère où j'ai appris le résultat que m'annonce votre lettre ce matin. Mon intervention n'a donc servi à rien qu'à vous témoigner mon désir de défendre les intérêts que vous me recommandez.

Je conçois le mécontentement et surtout les inquiétudes que vous me signalez dans la Haute-Savoie. Ce qui domine dans l'assemblée actuelle c'est le cléricalisme, sa majorité est asservie à l'internationale noire et elle tend à nous ramener à la religion d'Etat. Telle est sa tendance, bien plus qu'une réaction politique dont elle-même sent le succès impossible. Aussi ne serais-je pas étonné que, par réaction, on se jetât dans le protestantisme, là où les croyances religieuses dominent la masse, et dans les exagérations et les manifestations de la libre pensée, ailleurs.

En Savoie, près de Genève, le protestantisme dominera, mais la séparation ne peut être encouragée que par des intérêts non satisfaits, et il faut se garder de l'encourager.

A ce point de vue des intérêts, j'espère que nous approchons de la solution pour le chemin de fer d'Annemasse. Sa concession définitive est comprise dans un projet de loi présenté par le Gouvernement et j'en ai parlé dans la Commission des chemins de fer. Il est un point que je ne comprends guère et pour lequel je demanderai des éclaircissements à M. Collet-Meygret.

Le tracé d'Annemasse à Genève que j'avais dirigé par Chêne serait modifié et conduit par la rive gauche de l'Arve pour desservir, dit-on, Saint-Julien.

C'est une solution des plus contestables et contraire au vœu du Conseil général et des enquêtes,et il me faudra des explications pour l'admettre.

Quant au tracé principal je ne pense pas qu'il soit combattu et j'ai retrouvé ma prose dans le projet ministériel qui le décrit.

Espérons donc une heureuse solution, je crois que l'avenir de la Haute-Savoie y est attaché.

Toute ma famille part demain pour Royat afin de secouer les restes d'une coqueluche universelle. J'irai rejoindre ma bande quand mes devoirs ici ne me retiendront plus.

Tout le monde, cher Docteur, est très sensible à votre bon souvenir, et moi je vous envoie mes meilleures amitiés.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 2 février 1874.

Mon cher Docteur,

Je connais la Société d'encouragement à laquelle votre frère doit envoyer les témoignages de son succès industriel et agricole. Le président qui est, je crois, le savant chimiste Dumas a eu le tort de faire de la politique impériale et n'est pas de mes amis ; mais je connais un ou deux membres de la Société que je me ferai un plaisir d'intéresser à l'œuvre de

Digitized by Google

votre frère, dès que je saurai qu'il a fait son envoi et qu'il va être soumis à l'examen de la Société.

J'étais encore en Savoie, si je ne me trompe, quand les travaux ont été commencés et je crois même avoir vu le projet. Dans tous les cas je sais combien il faut de peine pour déterminer les propriétaires à faire des sacrifices dont ils ne voient pas la rémunération immédiate; et il faut que le succès soit bien complet pour que les dits propriétaires une fois syndiqués, reconnaissent, après la dépense faite, qu'ils en ont été payés par les résultats des travaux.

Vous parlez d'un voyage à Paris à la fin de février. Annoncez-vous cette fois, cher Docteur, pour que nous puissions avoir le plaisir de vous voir un peu plus que l'année dernière.

Vous trouverez les enfants grandis, mais toujours pleins des souvenirs de la Savoie. Ils parlent souvent des montagnes et du lac d'Annecy, et je crois qu'ils ressentiront, lorsqu'il leur sera donné de revoir ce beau pays, le sentiment qu'éprouvent tous les montagnards en retrouvant leur pays natal. Moi qui n'y suis pas né je le reverrai aussi avec un extrême plaisir.

Rappelez-nous, cher Docteur, à nos amis d'Annecy et gardez pour vous l'expression de ma bien sincère affection. Tout mon entourage me charge pour vous des meilleurs souvenirs.

Sadi Carnot.

*
* *

Dijon, 28 octobre 74.

Cher Docteur et ami,

Votre lettre du 21 vient de me rejoindre hier soir 27 à Dijon où je suis depuis quelques jours. Elle m'a poursuivi dans mes résidences successives de cet été et a ainsi perdu un temps précieux.

Pour corriger ce retard j'ai écrit ce matin même à un de mes amis qui est ingénieur et professeur comme M. Hervé Mangon et qui pourra avoir sur lui quelque influence. Je ne connais dans l'association d'agriculture que un ou deux membres, plus ou moins honoraires, et dont la recommandation ne pourrait être qu'absolument banale. J'espère que mon camarade pèsera davantage comme spécialiste capable de bien comprendre lui-même les mérites de l'œuvre qui doit être jugée.

Ma crainte est qu'en cette saison de vacances il ne soit pas à Paris. Les *honoraires* dont je vous parlais tout à l'heure sont députés et certainement absents, grâce à la prorogation interminable que les monarchistes coalisés nous ont octroyée afin d'éloigner le débat sur l'organisation de la République ou la dissolution.

Il faudra bien y venir, en dépit de leurs folles terreurs, et ils auront beau multiplier leurs combinaisons ingénieuses de *septennalisation* de la Chambre, ou de provisoire perpétuel, il faudra bien donner à la France le gouvernement définitif qu'elle réclame ou reconnaître son impuissance et s'en aller pour laisser à d'autres le soin de mieux faire.

Digitized by Google

Malgré les quelques progrès que font les Bonapartistes, grâce à l'équivoque qui lasse les populations et au discrédit que jette sur le régime républicain, l'esprit réactionnaire d'un gouvernement qui n'a de la République que le nom, mais où dominent les adversaires de la République, malgré ces quelques progrès, je suis sans inquiétudes sur l'avenir de notre pays au point de vue politique.

Ma seule crainte est du côté des complications extérieures, motivées précisément par notre état précaire, et qui peuvent à un moment donné mettre le pouvoir dans la main d'un homme. Mais ne regardons pas si loin ! Cherchons à consolider la République et nous n'aurons pas à redouter des complications extérieures.

J'aurais voulu aller vous dire un petit bonjour à Annecy, mais, à mon retour de Vichy, j'ai eu à m'occuper très activement des élections des conseillers généraux, (vous avez peut-être lu une lettre que j'ai écrite à cette occasion et fait signer à mes collègues du département), nous avons eu plein succès.

Aujourd'hui je suis retenu par des questions de routes, de chemin de fer...

Nous serons très heureux, cher Docteur, de vous voir cet hiver à Paris, si vous mettez votre projet à exécution, et j'espère que je pourrai vous voir un peu plus qu'à votre dernier voyage.

En attendant ce plaisir, je vous serre bien cordialement la main et vous prie de me rappeler au bon souvenir de nos amis d'Annecy, Levet, Fésigny, Collet-Meygret, etc., etc.

Bien à vous,

Sadi Carnot.

Mes amitiés et compliments à monsieur votre frère à qui j'espère on rendra justice.

*
* *

Paris, 3 avril 1875.

Mon cher Docteur,

. . . . . .

Les journaux de ce matin nous font connaître le petit discours d'ouverture de M. Chaumontel au Conseil général. La note en est bonne. Le rôle des républicains doit être d'encourager l'apaisement des passions politiques sous le régime républicain et de faire renaître la confiance, sans cesser cependant de tout faire pour préparer pacifiquement le progrès des institutions nouvelles.

Il faut tenir le suffrage universel éveillé pour l'heure du renouvellement de l'assemblée, et faire entrer dans les conseils municipaux des convictions républicaines. Si nous parvenons à avoir une Chambre et un Sénat républicains, la République sera peut-être enfin installée définitivement dans notre pays.

Nous attendons de vous, cher Docteur, des comptes-rendus complets de la situation morale et matérielle de notre chère Savoie quand vous

Digitized by Google

viendrez nous voir au mois de mai. J'espère que ce ne sera pas en courant comme lors de votre dernier voyage.

Claire, Sadi et Ernest parlent souvent d'Annecy qu'ils ont grande envie de revoir et le jeune François saura d'avance, par ses aînés, ce que sont les grandes montagnes avant de les avoir vues.

Tous me chargent de leurs amitiés pour vous, cher Docteur, moi je vous serre bien affectueusement la main, en vous priant de me rappeler au bon souvenir de ceux qui ne nous ont pas encore tout à fait oubliés.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 6 août 1875.

. . . . . .

Je suis fort heureux, mon cher Docteur, que mes démarches aient pu être utiles à M. J. Vous savez qu'auprès de moi il ne pouvait trouver une meilleure recommandation que la vôtre.

Nous voilà en vacances pour aller tenir l'opinion en haleine durant 3 longs mois. Il n'a pas dépendu de nous que l'assemblée ne prit enfin un congé définitif.

Enfin nous avons bouclé la constitution et le 4 on a pu se séparer au cri de vive la République ! sans que la Droite osât répondre par un cri séditieux. Nous avons pu, à force d'abnégation et de prudence, mener à bien une campagne difficile sans perdre nos alliés nécessaires, ceux avec qui nous arriverons, j'espère, à garder le scrutin de liste et à prononcer la dissolution. Mais tout cela a été rude et j'ai grand besoin d'aller boire de l'eau de Vichy et manger ensuite du raisin Bourguignon.

Tout mon monde est à la campagne depuis 15 jours. Les enfants aussi avaient besoin d'air et leur mère de repos. Je vais partir dans deux ou trois jours.

Adieu, mon cher Docteur, je vous serre bien cordialement la main.

Sadi Carnot.

*
* *

Paris, 19 avril 1876.

Mon cher Docteur,

Je me rappelle parfaitement avoir préparé un projet complet pour amener à Annecy les eaux de la source des Marquisats.

Ce projet avec plans, profils, devis, cahier des charges, calculs de débits, etc., contenait même des dessins pour le captage des sources et la répartition des eaux, et un type de borne-fontaine.

Le tout est resté à Annecy et doit être entre les mains de M. Courtois. Je ne pense pas qu'il ait été classé dans les cartons du bureau parce que c'était un travail personnel dont l'indication ne figure, sans doute, même pas au registre. Mais je ne l'ai pas emporté, et il n'a guère pu s'égarer.

Digitized by Google

S'il peut être mis à profit je serai très heureux de pouvoir encore être utile à la bonne ville d'Annecy.

. . . . . .

Nous ne quitterons, sans doute, pas Paris avant le milieu de juillet ou le commencement d'août.

Actuellement même où je devrais être en Bourgogne, je suis retenu ici par les travaux de la commission du Budget qui siège sans discontinuer pour avoir, à temps, terminé sa besogne.

On va bientôt commencer les opérations de mon chemin de fer d'Annemasse. Crédits, ingénieur, vous aurez tout le nécessaire pour entreprendre enfin cette œuvre qui nous a donné tant de peine à faire éclore.

Enfin patience et longueur de temps...

J'ai toujours grand plaisir à me rappeler le temps que j'ai passé en Savoie et j'aurai grande joie à revoir les avenues que j'ai tracées autour d'Annecy (et dont l'une a même dû prendre mon nom à certaine époque [1]); à constater que mes arbres ont poussé, à montrer à mes deux jeunes Savoyards le pays où ils sont nés et dont ils parlent souvent.

Quand cela nous sera-t-il permis ?

En attendant, cher Docteur, apportez-nous des nouvelles de vos montagnes et croyez à ma bonne et sincère affection.

Sadi Carnot.

*
* *

Dijon, 10 juin 1884.

Mon cher Docteur,

Vos visiteurs ne pouvant laisser à Annecy une partie d'eux-mêmes en ont été réduits à vous laisser leur bien. M. Rousseau a perdu son lorgnon, moi j'ai oublié le foulard de soie blanche que je jetais dédaigneusement sur le canapé en sortant hier matin avec vous. Comme il ne pourrait pas figurer dans votre musée je vous serai obligé de me le retourner.

Mon voyage d'hier s'est bien accompli suivant mon programme, et j'ai vu ce chemin vanté de Nantua. C'est beau sans doute, mais j'avais encore l'éblouissement de notre chère Savoie, de son joli lac, de ses frais paysages.

J'avais le cœur gros de quitter si vite de bons amis que je vois si rarement, et je n'ai pas joui du coup d'œil comme je l'eusse fait dans d'autres conditions.

Mes enfants de Dijon ont eu leur part du bouquet cueilli par vos soins dans le jardin où ma fillette a passé ses premières années. Elle vous remercie de votre bon souvenir que je porterai aussi ce soir, au reste de ma famille.

Quant à moi, cher Docteur, je vous serre bien affectueusement la main et je compte sur votre prochaine visite à Paris.

Bien à vous,

Sadi Carnot.

1. Avenue de Cran.

Digitized by Google

LE CHATEAU D'ALÉRY

Sous l'œil de la forteresse des comtes de Genevois, sa formidable voisine, le modeste château d'Aléry, effacé sous les frondaisons dans un site reposant et au milieu des vergers de la colline de Gevrier, n'offre, au premier abord, rien autre chose qu'une lourde construction peu différente des bâtiments d'une ferme. Il éveille cependant de suite l'attention dès qu'on s'attache à évoquer la noblesse de son passé et à mettre en lumière ses intéressants morceaux d'architecture.

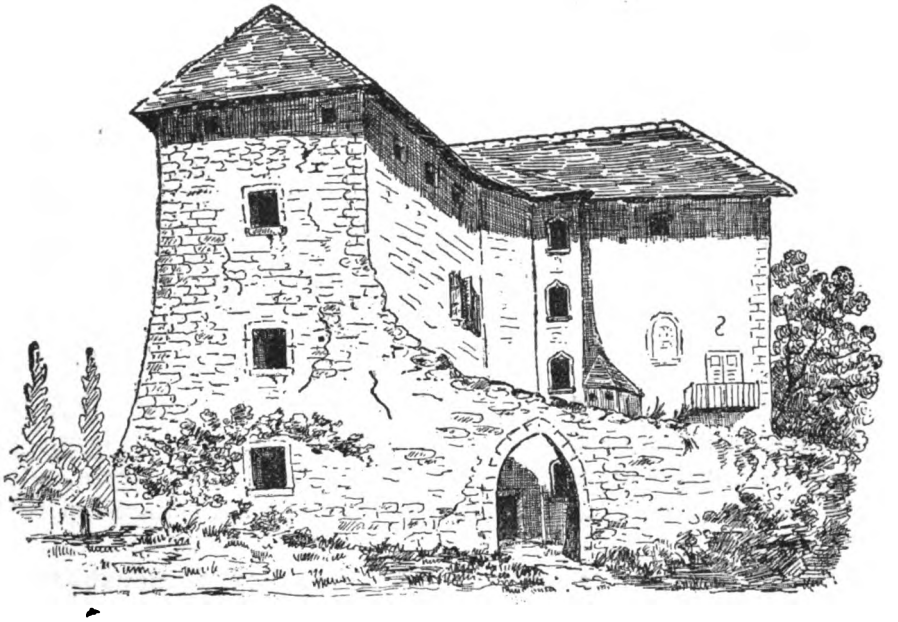

LE CHATEAU D'ALÉRY
d'après un dessin de F. Terrier datant de 1850.

Depuis longtemps sont déjà révolus les âges où sur cette verdoyante colline dominant les méandres du Fier et en relation avec la voie impériale de Boutae à Aquae [1], des Gallo-Romains du *vicus* voisin avaient construit la villa *Gabriacus* et aussi un temple ou *fanum* à cet endroit même où s'éleva plus tard l'antique chapelle de Gevrier [2].

1. MARTEAUX et LE ROUX : *La Voie romaine de Boutae à Aquae* (*Rev. sav.*, 1900, p. 202).
2-3. Voir sur l'étymologie des noms d'Aléry et de Gevrier, les érudites recherches de M. MARTEAUX : *Les Noms de Propriétés après le Ve siècle* (*Rev. sav.*, 1900, p. 17.)

Digitized by Google

L'emplacement en est admirable et le regard se repose sur les lointains mauves du Jura qui se profilent sur l'or des soleils couchants tandis qu'à l'horizon prochain la muraille des montagnes déroule à l'orient ses lignes harmonieuses.

Cette levée naturelle formée d'un bombement rocheux de molasse, qui s'élève à l'altitude de 526 mètres, devait être choisie également à l'époque du haut moyen âge par le barbare *Alacharius (Alarius)* [3] pour y construire sa demeure, plus rapprochée de l'ancienne route qui succéda à la voie romaine. C'est le voisinage de cette route qui décida l'emplacement de la maison-forte d'Aléry édifiée sur les ruines de la précédente ou non loin d'elle. Il n'est pas probable d'ailleurs qu'on ait jamais songé à couronner cette colline d'un véritable ouvrage militaire, bien que la tradition mentionne l'existence des restes d'un donjon dans son voisinage immédiat.

Rien, à notre connaissance, n'a été publié jusqu'à ce jour sur le château d'Aléry, si ce n'est une brève indication de Jacques Replat dans *Bois et Vallons*; mais l'élégant écrivain s'évade aussitôt très spirituellement des graves dissertations de l'archéologie pour entamer la description du trousseau d'une mariée en l'an 1740 !

*
* *

Le château ou la maison-forte d'Aléry forme deux corps massifs de bâtiments à angle droit reliés ensemble dans le rentrant par une tourelle-escalier à trois pans qui était encore, au commencement du XIXe siècle, couronnée d'une toiture à poivrière [1].

Un mur d'enceinte très épais (1m20), dont il ne subsiste qu'une partie, s'amorce au droit du pan coupé Est (mal indiqué d'ailleurs sur le dessin ci-contre) du bâtiment dont l'avancée fait face au sud et il est troué d'un portail ogival à montants et arcs émoussés en biseau. En dedans de la feuillure, se voient encore les énormes gonds en fer et les trous d'implantement de la barre de fermeture. La portion supérieure de ce mur, à droite, a été rasée et sa base sert de mur de soutènement aux terres de la cour ; le dessin datant de 1850 [2] en montre l'état primitif déjà très délabré avant cette transformation récente.

3. Voir note à la page précédente.

1. Renseignement donné par la propriétaire actuelle Mme Velluz qui le tenait elle-même de son père.

2. Communiqué par M. J. Serand.

Digitized by Google

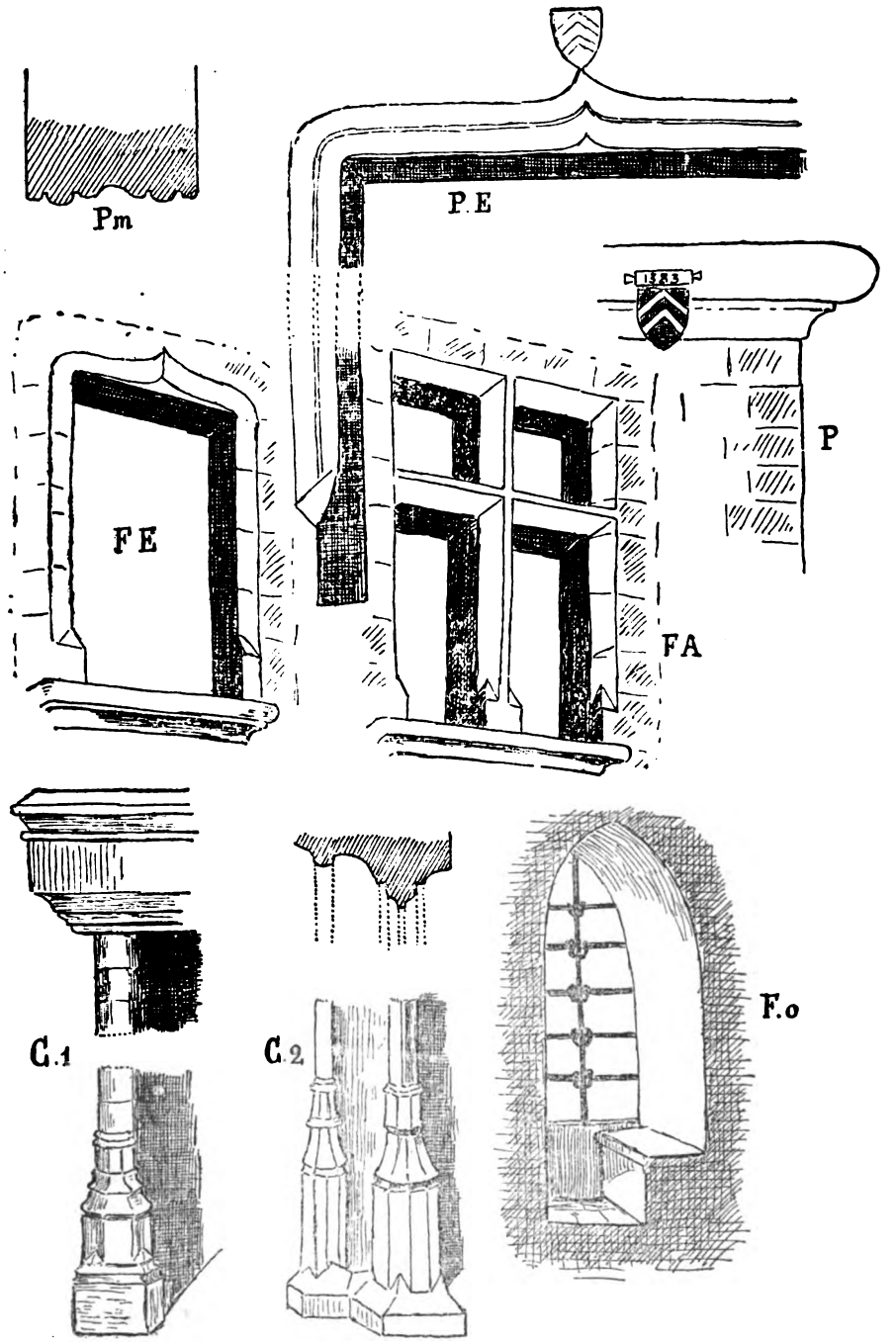

CROQUIS DES FENÊTRES, PORTE, MONTANTS DE CHEMINÉE, PROFIL DE POUTRE, PUITS DU CHATEAU D'ALÉRY.

N. Au-dessus de l'écusson du puits il faut lire 1583.

Digitized by Google

Dans la cour, s'élève la maçonnerie d'un large puits surmonté d'une margelle de pierre à tore et à gorge qui porte un écusson aux armes des seigneurs d'Aléry, *de sable aux deux chevrons d'argent* avec un cartouche portant la date 1583 [1] *(fig. P)*.

La façade Est où se trouve l'entrée de la partie du logis aménagée pour l'habitation moderne est percée, au premier étage, d'une très élégante fenêtre. Cette baie carrée est à croisillon et à meneau chanfreiné *(fig. FA)*. Celui-ci ainsi que les pieds-droits se raccordent à l'appui par un onglet déterminé par la pénétration du chanfrein dans la base prismatique. Au dernier étage, comme d'ailleurs sur tout le pourtour du bâtiment, sont disposées deux petites ouvertures carrées qui pourraient passer pour des créneaux si la corniche supportant le toit ne servait de linteau à ces baies.

La façade Nord montre avec évidence qu'une construction fut greffée postérieurement sur une partie plus ancienne qui est trouée par une petite fenêtre à tiers-point munie d'une grille en fer. Il est probable que cette dernière date de la fin du XIVe siècle. Le rez-de-chaussée, dans la muraille plus moderne, est éclairé par une fenêtre à meneau vertical et chanfreiné. Un contrefort carré appuie l'angle nord-ouest de cette façade.

On voit sur la façade Ouest une grande fenêtre à meneau et à croisillon et aussi une autre petite baie à croisillon simple. Une porte du XVIIe siècle à linteau carré et mouluré donne accès dans le bâtiment. L'angle sud-ouest est également appuyé par un contrefort massif.

La façade Sud est la plus intéressante. La tourelle de l'escalier est éclairée par quatre fenêtres superposées. Ces baies n'ont pas de meneau venant soulager leur linteau qui est creusé en accolade simple. Les pieds-droits chanfreinés vont en pénétration se raccorder sur les bases par une facette triangulaire *(fig. FE)*.

La porte qui donne accès dans la tour est surmontée de l'écu d'Aléry ; une ample et gracieuse accolade décore le linteau et les jambages sont chanfreinés avec surface oblique de pénétration dans la base *(fig. PE)*.

Les premières pièces du rez-de-chaussée, dont les portes à accolade s'ouvrent au bas de l'escalier à noyau et à vis, étaient les

1. Dans la collection du Musée d'Annecy, on peut voir le sceau de François Joly, seigneur d'Aléry, jurisconsulte au Sénat de Savoie en 1560 : FRANÇOIS IOLI S. DALLEIRY, aux armes timbrées d'un casque à grille fermée.

Digitized by Google

cuisines. On y voit encore deux vastes cheminées en cintre surbaissé dont le manteau, mouluré en tore et en gorge et portant l'écu blasonné, s'avance en fort surplomb sur des montants simples. L'ébrasement de chaque fenêtre est garni de deux bancs de pierre portés sur une marche. La poutraison du plafond n'offre aucun intérêt spécial.

Au premier étage est une grande salle avec une belle cheminée à manteau armorié, dont les pieds droits tournés en demi-colonne reposent sur une base polygonale à socle carré, avec onglets de raccordement (*fig. C.1*)

La pièce voisine est munie d'une cheminée d'un beau caractère. Les pieds-droits formés de deux colonnes engagées, reliées par un profil courbe, reposent sur une base hexagonale à socle carré et à onglets *(fig. C.2)*. La colonne la plus interne est amincie en arête par deux contre-courbes opposées à la courbe du fût et coupée par un méplat, disposition éminemment caractéristique du style flamboyant du xve siècle [1].

Un vaste manteau armorié, se développant à trois pans, repose par un fort surplomb sur ces jambages.

Les fenêtres à ébrasement en cintre surbaissé sont flanquées de sièges de pierre pratiqués dans la maçonnerie. Le plafond est intéressant par les poutres maîtresses finement moulurées qui supportent le solivage *(fig. Pm)* et rappellent la facture de certains plafonds du palais de l'Ile et du château d'Annecy [2].

On pénètre ensuite dans une pièce qui devait être autrefois la chapelle. Une petite fenêtre à banc unilatéral, étroite, à tiers-point, est garnie d'un grillage en fer dont les traverses sont reliées à l'unique barreau vertical par des brides ou boucles de même métal : disposition déjà connue au palais de l'Ile et au château d'Annecy [3] *(fig. Fo)*.

*
* *

En définitive, on peut conclure de cette rapide étude que les constructions qui subsistent aujourd'hui ne remontent pas plus loin que la deuxième moitié du xve siècle. A part toutefois le portail en arc brisé et une partie de la muraille Nord où s'ouvre la fenêtre à tiers point de la chapelle qui pourrait dater du xive siècle. On peut probablement y trouver des additions plus récentes, mais de l'examen des fenêtres, il est difficile

1. Enlard : *Manuel d'Archéologie française*, p. 544.
2. Max Bruchet : *Etude archéologique sur le Château d'Annecy* (*Rev. sav.*, 1900, p. 292.)
3. Ibid. : p. 282.

Digitized by Google

de déduire l'époque exacte de leur construction. On sait maintenant, par exemple, que les fenêtres du logis Nemours, malgré leur similitude avec celles de la tour Perrière, ont été ouvertes à plus d'un siècle d'intervalle [1]. Il résulte de la lecture des textes publiés par M. Bruchet que depuis 1340 jusqu'en 1445 on employa au château d'Annecy la même formule architectonique pour les fenêtres à croisillon. En serait-il de même pour le château d'Aléry ? C'est probable. Les plafonds semblent toutefois avoir été établis dans la deuxième moitié du xve siècle. Quant aux cheminées elles sont bien datées par les profils des bases des colonnes et de leur fût qui permettent d'en fixer la construction vers le milieu du xve siècle.

Marc Le Roux.

* * *

Les Seigneurs du Château d'Aléry.

M. Le Roux ayant décrit, en artiste, le château d'Aléry, nous allons essayer de faire connaître au lecteur la suite des familles qui ont possédé ce manoir.

Une famille du nom d'Alléry [2] apparaît chez nous dès le xiiie siècle. Dans l'*Inventaire de l'abbaye de Talloires* on voit en 1276, un noble Humbert d'Alléry faire donation à l'abbaye d'une cense annuelle de huit coupes de froment due par divers particuliers d'Ossens, paroisse de Vieugy et de 10 sols genevois dus annuellement sur des moulins, prés et terres que les mêmes tiennent rière Vieugy et lieux circonvoisins [3].

En 1297, Aimonet et Peronet feu Jacques d'Alerie passent reconnaissance en faveur d'Hugues Mestral pour biens situés à Montrosset : et Girard d'Alerie, en 1341, reçoit d'Amé de Genève l'investiture de ces mêmes biens [4].

Ces biens passèrent, peu après à la famille *Menthonay* qui possédait déjà le château du Turchet dans la paroisse de Menthonex-en-Bornes et celui de la Petite-Balme à Sillingy [5].

Ve Guillaume de Menthonay, évêque de Lausanne (1394-1406), reçut d'Amédée VIII investiture du Turchet, le 3 juin 1402. Quatre ans plus tard, ce prélat mourait d'une fin tragi-

1. Ibid. : p. 301.
2. On trouve en France de nombreuses localités portant le nom d'Alairac, Alayrac, d'Allaire, Allayrac, Allera, Alleret, Alléry, Alleyras, Alleyrat, Allirac.
3. Jules Philippe : *Notice sur Talloires*, p. 115 et notes d'Eloi Serand.
4. Notes d'Eloi Serand.
5. A. de Foras : *Armorial*, art. Menthonay ; Arch. départementales, *Sommaire des Fiefs*.

Digitized by Google

que. Percé d'un coup d'épée dans le ventre par Ménollet, son valet de chambre, il expirait le samedi suivant (10 juillet 1406), laissant son hoirie à sa sœur Marguerite.

Celle-ci, dame du Turchet et d'Alléry, porta, vers cette même date, ces deux seigneuries à son mari, Pierre de Saint-Jeoire, seigneur de Beaucroissant.

Louis de Saint-Jeoire, leur fils, passe reconnaissance pour le Turchet en 1450-1472, et Louis, leur petit-fils, pour Alléry, en 1492 et 1502. Ce dernier, par acte du 18 mai 1513, fonda dans son château d'Alléry, une chapelle soit chapellenie en l'honneur de la Vierge. (Arch. de l'évêché [1].)

De son épouse Jeanne de Compeys [2], il eut : 1° Pierre, seigneur de la Croix en Bornes et de la Val des Clets ; 2° Charles, seigneur de la Chapelle-Marin , père de François-Melchior, baron d'Hermance et gouverneur des Allinges ; 3° Jean, prieur de Peillonnex ; 4° François, qui hérita de Pierre Brotty d'Antioche, les seigneuries d'Yvoire et de Nernier.

Par acte du 13 juillet 1543, François et Jean vendirent Aléry à noble François Joly, seigneur de la Roche en Chautagne [3].

*
* *

François Joly était fils de Bertrand Joly et de Gasparde Lambert. Son grand-père, Pierre Joly, taillandier du comte de Nemours, possédait, outre la maison-forte de La Roche, une maison qu'il avait acquise à Annecy dans la rue du Grand-Four [4], d'un nommé Jacques Preverel, de Gevrier [5].

François avait un frère, Rodolphe, qui était chanoine de Lausanne. Quant à lui, entré dans la magistrature, on le voit successivement, juge ordinaire de Faverges (1548), juge de Billiat en Michaille, dont il acquit la seigneurie en 1551, juge-mage pour le vicomte de Martigues, syndic d'Annecy (1552), administrateur du collège chappuisien (1556), enfin sénateur (9 octobre 1559).

C'était, paraît-il, un esprit inquiet, qui s'était laissé prendre aux rêveries d'une illuminée, Marie de Velario. Dans un libelle qu'il publia au commencement de l'année 1562, il conseillait

1. D'après M. Le Roux, cette chapelle, dont il reste encore des traces, remonterait à la fin du XIVe siècle.

2. Jeanne était fille d'Amed-Bon de Compeys, seigneur de Gruffy et de la Chapelle. Le mariage eu lieu le 27 juin 1499. Devenue veuve en 1517 ou 1518, Jeanne vendait en 1520 au Chapitre de N.-D. de Liesse la moitié des dîmes de Montagny.

3. Le château de la Roche était situé sur la commune de Ruffieux.

4. Probablement la rue actuelle de l'évêché qui portait alors le nom de rue des Fours.

5. Acte du 27 mars 1494. (Notes Serand.)

Digitized by Google

au duc Emmanuel-Philibert de « faire alliance avec les hérétiques de Genève, Berne, Dauphiné et autres pour déchasser son neveu, le Roy tres Chrestien (Charles IX), desdits Dauphiné, Provence et autres pays, et establir un *royaume des Alpes*, où serait enseignée la vraie religion *catholique réformée* fondée sur l'Ecriture et non sur les nouvelletés de Luther, Calvin, Farel, etc. ».

Traduit pour ce libelle devant ses pairs, Joly fut privé de la dignité de sénateur, dignité que le duc lui restitua l'année suivante (1er avril 1563) [1].

Notre sénateur mourut peu d'années après, laissant veuve Clauda-Catherine, de Crans, son épouse.

Celle-ci a dû faire de grandes réparations à son château d'Aléry. Sur la margelle du puits creusé au milieu de la cour, on voit encore, comme on l'a dit plus haut, avec la date de 1583, un écusson de la famille : de sable à 2 chevrons d'argent [2].

De leurs enfants, l'un, Jean-Balthasar, devint chanoine de Genève (1555) ; un autre, Marin, seigneur de Billiat, laissa une fille, Claudine, qui épousa noble Humbert de Menthon-Lornay, et probablement un fils, Alexandre Joly, qu'on trouve président du Genevois en 1656-1659 et qui a publié une *Compilation des anciens Edits* de la Maison de Savoie, 889 p. in-f°, 1679 [3] ; enfin l'aîné, Jean-Louis, seigneur d'Aléry et de La Roche, fut capitaine du château d'Annecy, puis membre du Sénat de Savoie.

Jean-Louis fonda, dans son château d'Aléry, une chapelle soit chapellenie qu'il dédia aux saints Marc, Roch et Sébastien et pour laquelle il présenta un recteur, le 4 février 1616.

Ce personnage mourut le 12 avril 1628. Il avait épousé, en 1587, Claudine Locatel, qui lui donna deux garçons, décédés jeunes ou sans alliance et quatre ou cinq filles. Trois d'entre elles entrèrent à la Visitation, où elles ont laissé le souvenir de leurs vertus ; une quatrième, Adrienne, épousa, en 1625, noble Bernard Lucas, avocat patrimonial à la Cour des Comptes, auquel elle apporta les seigneuries de La Roche et d'Aléry.

* * *

1. Sur cet épisode dont l'*Histoire du Sénat* par Eugène Burnier fournit les preuves, la tradition a créé une légende que Léon Ménabréa a narrée dans ses *Feux Follets*.

2. Tout d'abord, nous dit M. de Foras, les Joly portaient : d'argent à 2 chevrons de sable, accompagnés d'un croissant du même en pointe. Mais plus tard les émaux furent changés comme ci-dessus et le croissant supprimé.

3. Nous avons été étonné de n'en point trouver mention dans l'*Armorial* de M. de Foras.

Digitized by Google

Le nouveau seigneur d'Aléry descendait de noble Humbert Lucas, orfèvre ducal en 1506. Son père, Claude, avait reçu de S. A. Charles-Emmanuel Ier (10 février 1583) des patentes de noblesse et les armes suivantes : d'azur au sautoir denché d'or cantonné de 4 têtes de faucon de même.

Bernard eut un soir l'honneur de loger dans son château d'Aléry le roi de France, Louis XIII, le cardinal de Richelieu et leur suite ; honneur peu enviable pour un noble savoisien, car Louis XIII venait en Savoie en conquérant, à la tête d'une armée [1]. C'était le samedi 25 mai 1630, le jour même où la garnison savoisienne évacuait le château d'Annecy en vertu de la capitulation signée l'avant-veille.

François Lucas, fils unique de Bernard, eut de sa femme, Charlotte de Bellegarde, deux filles dont l'une, Marguerite, fut abbesse du Betton, et deux fils qui acquirent tous deux un peu de célébrité, savoir : Pierre et Charles-Joseph, nés à Ruffieux.

Pierre servit dans les armées de Léopold, empereur d'Allemagne et se distingua contre les Turcs à Peterverdin, ainsi que dans les faubourgs de Vienne où sa résistance héroïque, en donnant le temps aux Viennois de fermer leurs portes, empêcha l'ennemi de s'emparer de la ville (14 juillet 1683), enfin au siège de Bude. Aussi Léopold le nomma colonel, et plus tard lui confia, à lui, à son père et à son frère, la dignité de comte du Saint-Empire romain [2] avec le droit de porter : de gueules à 2 chevrons de sable, au chef de l'Empire (24 mars 1688).

Rentré dans son pays, Pierre fut nommé commandant de la place de Verrüe qu'il défendit vaillamment pendant six mois contre les soldats de Louis XIV (1705), puis gouverneur de la citadelle de Turin, enfin chevalier de l'Ordre suprême de l'Annonciade (1713) et mourut l'année suivante, laissant son héritage à son frère [3].

Charles-Joseph, lui, devint lieutenant du gouverneur du duché et sénateur. Ayant acheté de S. A. Victor-Amed II, au prix de 1,320 florins, la seigneurie des paroisses de Meythet, Vieugy, Loverchy, Gevrier et d'une partie de Seynod [4], il obtint qu'elles fussent unies à son château d'Aléry avec le titre de comté (26 mai 1699).

1. Ducis : *Rev. sav.*, 1879, p. 127. Soixante ans plus tard, le marquis de Saint-Ruth, se disposant à assiéger Annecy, établit son quartier général aux alentours d'Aléry.

2. Patentes du 24 mars 1688, publiées par la Soc. d'Hist. et d'Arch., tome XXII, p. XVI.

3. Testament du 9 septembre 1712.

4. Il revendit Seynod, le surlendemain, à Nᵉ Jean-Michel Pelard.

Digitized by Google

Charles-Joseph testa le 29 septembre 1722 et mourut peu après.

Il avait épousé en premières noces (1677) Marguerite de Vidonne de Novéry, veuve du sénateur Crassus, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces (8 novembre 1695) Esther-Anne, fille de François d'Oncieux, marquis de Chaffardon, laquelle lui donna trois enfants : Françoise, Josephte, morte regieuse de la Visitation, après 57 ans de profession (1774), et Pierre-François, comte d'Aléry, de La Roche et du St-Empire romain.

Mourant sans héritiers naturels, Pierre-François Lucas, dernier du nom, légua sa fortune à noble Hyacinthe d'Oncieu, son cousin (testament du 9 août 1755), qui la laissa bientôt à son frère Joseph-Louis d'Oncieu, chevalier grand-croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et gentilhomme de Sa Majesté Charles-Emmanuel.

Joseph-Louis était un lettré. Pour l'éducation de son fils, Esther-Louis, qu'il eut de sa seconde femme, Madeleine Milliet d'Arvillars [1], il rédigea une *Histoire chronologique de la R. Maison de Savoie* et un précis des histoires de Rome, de France, d'Angleterre et d'Espagne sous le titre : *Légère idée de la situation présente de l'Europe.*

*
* *

Le 15 avril 1776, Esther-Louis d'Oncieu, fils de ces derniers, reconnaît tenir du roi « la terre, seigneurie et juridiction des paroisses de Meytet, Gevrier, Vieugy, Loverchy et partie de Seynod avec mère et mixte empire et juridiction omnimode, haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'établir juge, greffier, châtelain, curiaux, métraux, etc., ensemble les bans, clames, bois, montagnes, forêts, paquéages, alpéages, haut siège, leydes, péages, droits de pêche et de chasse, cours d'eau, moulins, fours et autres artifices, droits de boucherie, langues, marques, mesures, greffe et geôles, corvées, hommes, hommages, taillabilité, suffertes et autres droits et devoirs féodaux et seigneuriaux ».

Hélas! tous ses droits allaient bientôt disparaître dans la tourmente révolutionnaire. Le château d'Aléry lui-même fut confisqué comme bien d'émigré. Mais, cinq ans plus tard, par

1. Le contrat dotal est du 21 avril 1747. La dot est de 20,000 livres de Savoie, dont 500 livres, léguées à l'épouse par l'archevêque de Tarentaise, son grand-oncle, sans compter un riche trousseau dont Jacques Replat a donné un extrait dans ses *Bois et Vallons.*

Digitized by Google

arrêté du 23 fructidor an v (27 septembre 1797), considérant que le seigneur d'Aléry « a été, dès son enfance constamment attaché au service du Roi de Sardaigne et à un service toujours actif qui a déterminé son domicile et son établissement en Piémont », l'Administration centrale du Mont-Blanc ordonne de lever le séquestre de sa propriété d'Aléry.

Louis-Esther, capitaine de cavalerie, puis major des dragons du roi (6 février 1789), était, en effet, entré, fin juin 1792, au service de la Cour de Sardaigne en qualité de premier écuyer de la reine; il devint colonel-commandant, enfin brigadier d'armée (27 février 1796).

* * *

Quelques années plus tard (1818), la famille d'Oncieux vendit son domaine d'Aléry à Joseph Quétand, tanneur habitant la ville d'Aoste.

Ce dernier était le petit-fils d'honorable Gabriel Quétand, de Nâves, qui était venu se fixer à Annecy, à la suite de son mariage avec une demoiselle Perrine Rollier, et fils d'Antoine Quétand, auquel Jeanne-Françoise Pâris, sa femme, donna quinze ou seize garçons.

A la mort de Joseph, le domaine appartint à ses frères, dont deux furent curés des Villards, où ils ont laissé le meilleur souvenir, et deux autres, Jean-Marie et Jacques, firent souche. La descendance de Jean-Marie, grand-père maternel de Mme Eloi Serand, est représentée par M. J.-M. Quétand, rentier à Veyrier-du-Lac; celle de Jacques, par sa fille Françoise Quétand, veuve de M. Henri Velluz, laquelle, malgré ses 86 printemps, fait, avec une grâce exquise, les honneurs de son antique manoir.

J.-F. Gonthier.

LA CHAIRE DE L'ÉGLISE SAINT-MAURICE

A ANNECY

Cette chaire captive l'attention par ses lignes architecturales et est remarquable au triple point de vue de l'art, de l'exécution et de l'archéologie. Le style en est grave, noble et majestueux, et partout domine l'esprit d'ordre et de régularité sans en exclure l'originalité ni le sentiment. Il paraît être un mélange de formes italiennes, auquel le nom des Jésuites est resté attaché, importé en France sous Louis XIII, et du style français, qui y fit suite à l'époque de Louis XIV.

Digitized by Google

L'admirable statue colossale de la figure cariatide placée sur la gauche et supportant la chaire, accuse une main très habile, les proportions sont heureuses, la sculpture est pleine de vie, de force et de pureté, l'exécution en est parfaite, et l'artiste y a fait éclater à un très haut degré, la sûreté dans l'attitude, la souplesse dans les lignes, ainsi que l'art de disposer dans les draperies et ajustements.

Aux superbes bas-reliefs qui forment le pourtour de la chaire se manifestent les mêmes qualités ; la figure du roi Asa, casquée et assise, celles de saint Grégoire, saint Ambroise, saint Gérôme et au centre la Vierge et l'Enfant divin, forment le thème principal de l'ornementation. A ces belles figures, le sculpteur a su accommoder, avec une rare perfection, les mouvements et les gestes, au caractère et à l'action de chacun.

Malheureusement cette partie du monument a subi une profonde transformation, due à son transfert de la collégiale de Notre-Dame à l'église de Saint-Maurice. Il est hors de doute qu'un bas-relief manque et qu'il devait représenter la figure de saint Augustin, quatrième docteur de l'Eglise.

Voici, au sujet de ce déplacement, les notes recueillies dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Max Bruchet.

Lors du Concordat, quand le culte fut rétabli à Annecy, l'ancienne église des Dominicains (église de Saint-Maurice actuelle), fut érigée en église paroissiale. Le premier curé, l'abbé Bouvet, meubla ce monument comme il put, après les dévastations de la Révolution. La chaire à prêcher notamment fut prise à Notre-Dame qui, à cette époque, en 1804, n'était pas encore paroisse.

D'autre part, la restitution, dans son état primitif, de cet ensemble de panneaux nous paraît d'autant plus hasardeuse, que le plan lui-même a dû subir de ce fait une transformation analogue, de nombreuses traces de sections et de raccordements en témoignent d'une façon irrécusable.

L'hypothèse la plus probable est celle qui donnerait l'adossement primitif de cette chaire à l'angle d'un pilier, au transsept par exemple, ce qui aurait nécessité les diverses modifications et suppressions pour l'ajustement sur une des faces du pilier actuel.

Cette version serait rendue d'autant plus vraie, du fait que le grand panneau représentant la Vierge à la croix et adossé au dit pilier n'appartenait tout d'abord à cette chaire, l'exé-

Digitized by Google

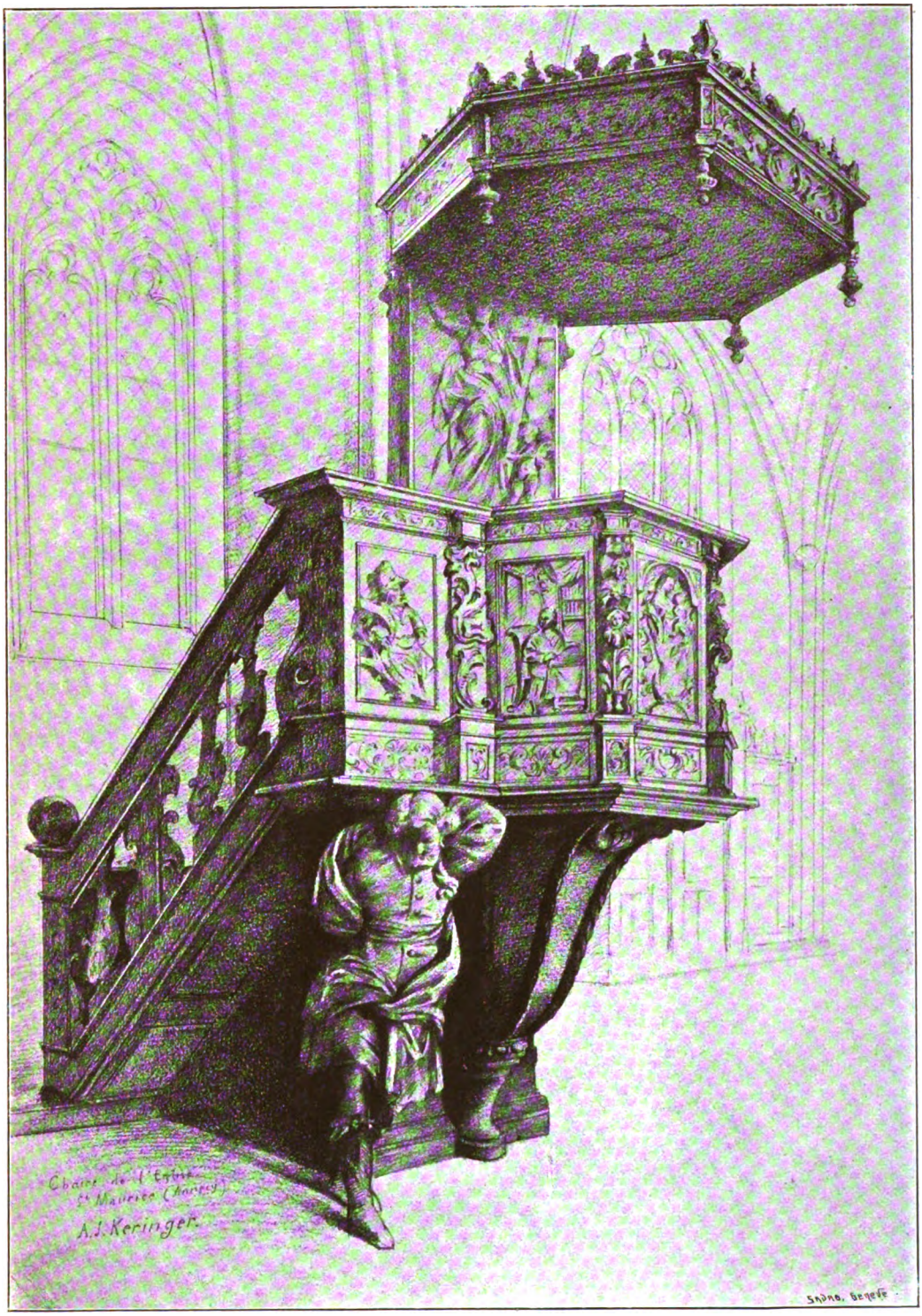

Digitized by Google

Digitized by Google

cution n'en est d'ailleurs plus la même, quoique ne le cédant en rien à celle des autres bas-reliefs, et de plus les moulures encadrant ce motif et formées de petits tores, cessent d'être rectilignes à la partie supérieure pour devenir curvilignes et adopter la courbe plein cintre, ce qui expliquerait suffisamment la provenance étrangère de cette partie du monument, ainsi que l'ajustement primitif différent de celui actuel.

Dans les intervalles des panneaux et sur chacune des arêtes déterminées par le plan polygonal, l'artiste a placé de magnifiques pilastres, enrichis de motifs représentant les figures des évangélistes saint Jean, saint Marc et saint Mathieu. Ces figures délicatement fouillées sont accompagnées de chapiteaux et de frises sculptées et couronnées à leurs parties supérieures par les belles moulures formant la corniche.

Ici encore il est très regrettable que le pilastre qui devait représenter la figure de l'évangéliste saint Luc et accompagner le panneau manquant fasse également défaut. Ces pilastres se terminent à leurs bases par des socles ou piédestaux, qui contournent les panneaux en forme de plinthe dans toute l'étendue de leurs parties inférieures et dont la décoration est composée de délicats ornements et rinceaux d'un faible relief, ainsi que de l'étoile à huit branches placée sous le bas-relief central de la Vierge et de l'Enfant Jésus déjà cité. La présence de ce motif dans cette décoration prouve bien en effet que cette chaire fut exécutée pour la collégiale de Notre-Dame de Liesse à Annecy, qui avait précisément comme blason : d'azur à l'étoile à huit rais d'or. On peut s'en convaincre en examinant l'enseigne de pèlerinage du XVIe siècle déposée au Musée (cf. *Revue savoisienne*, 1870, p. 69).

A citer également le dais ou abat-voix, construit sur plan hexagonal régulier et orné de fines arabesques (*groteschi* en italien) avec amortissement des angles par de délicats petits pilastres, ainsi que les balustres en bas-relief appartenant à la rampe accolée aux degrés de ce beau monument dont le classement vient d'être décidé par la Commission des Monuments historiques.

Une note copiée par Eloi Serand dans des documents dont il n'indique malheureusement pas la source [1], et dont nous donnons le texte ci-après, permet de préciser la date de l'exécution de ce beau chef-d'œuvre. Nous devons cette note à l'obligeance de M. Joseph Serand.

1. Probablement le Registre capitulaire.

Digitized by Google

« 14 mars 1715. — A esté donné le prix fait de la chaire à prêcher de notre Eglise, aux frères Jaquet, sculpteurs italiens, pour le prix de cent ducatons, en conformité du devis deüement fait et signé et du dessin de la dite chaire parafé et signé *non varietur.* »

« Novembre 1715. — A été placée la nouvelle chaire de notre Eglise et la vieille a esté donnée à Sevrier. »

« 21 août 1716. — Mandat aux sculpteurs Jaquet de 980 florins pour la chaire et toutes ses additions. »

J. KERINGER.

NOTES DE GÉOGRAPHIE ALPINE

LA BELLE-ÉTOILE

Orographie. — La montagne de la Belle-Etoile forme l'extrémité méridionale du tronçon de la chaîne des Aravis, qui s'étend du défilé de Marlens au col de Tamié, entre les vallées de Faverges et d'Albertville.

Elle est le prolongement de la Dent de Cons, à laquelle elle se raccorde par le petit col de la Closettaz [1] et sert de limite aux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie dont elle sépare les communes de Saint-Sigismond, Mercury-Gémilly et Seythenex.

Sa forme générale est celle d'une croupe allongée dont l'arête terminale, très aiguë, s'élève en pente douce, du col de Tamié au point culminant (altitude, 1,846 mètres), pour s'abaisser ensuite du côté de la Dent de Cons, dans la direction sud-nord.

Hydrographie. — Sa face occidentale, c'est-à-dire celle qui regarde la vallée de Seythenex, est couverte de forêts et de pâturages d'où descendent les ruisseaux de la Golettaz, de Longemâle, d'Ecorchecu et des Combes qui vont grossir le torrent de Tamié.

La face orientale, qui domine Albertville, est plus abrupte et plus dénudée : elle donne naissance aux ruisseaux d'Héris, du Cruet, affluents du Chirac et au Nant des Martins, qui se jettent dans l'Isère près de Gilly.

1. Le col de la Closettaz ou Crosettaz (alt., 1600^{m}) est aussi connu sous le nom de col de l'Arpettaz qu'il ne faut pas confondre avec le passage du même nom (alt., 1552^{m}), situé à l'autre extrémité de la Dent de Cons et qui fait communiquer Marlens avec Marthod.

Digitized by Google

Géologie. — D'après Alphonse Favre et Hollande [2], la Belle-Etoile constitue, avec la Dent de Cons, le bord sud-est et est d'un pli synclinal limité au nord-ouest et ouest par la Sambuy et le Mont-Lachat, et dont le résultat a formé la vallée de Seythenex à Tamié.

Le corps de la montagne est principalement composé de néocomien qui apparaît sous la forme d'un calcaire noirâtre quelque peu ferrugineux, qui prend une teinte rousse en se décomposant. C'est le prolongement du revers oriental de la chaîne du Grand-Carre ou Mont-Charvin, avec absence, presque totale, du terrain urgonien qui n'occupe qu'une petite arête, au-dessus du hameau des Combes.

Ascension. — L'Ascension de la Belle-Etoile est une promenade aussi facile qu'intéressante car, de la cime, que l'on atteint sans fatigues, par un bon sentier forestier, on jouit d'une vue splendide sur la chaîne du Mont-Blanc, les montagnes de Beaufort et celles de la Tarentaise.

Deux chemins s'offrent au touriste, suivant que ce dernier part de Faverges ou d'Albertville, les centres d'excursions les plus rapprochés.

De Faverges, on remonte la verdoyante vallée de Tamié par la route qui s'élève au sud de la ville, le long du torrent de la Glière, contourne la petite éminence du Crêt de Chambellon et, cotoyant la base de la Dent de Cons, traverse les jolis villages de Verchères et Frontenex, en laissant à droite Seythenex, fièrement campé sur un contrefort de la Sambuy, à l'entrée du val de Saint-Ruph.

Au sortir de Frontenex, après avoir traversé un pont, il faut prendre un chemin à gauche, qui conduit au hameau de la Recorbaz où, près d'une fontaine et en face d'un petit oratoire, on laisse la route à droite pour suivre, dans un frais vallon, la rive gauche du ruisseau des Combes.

A 1 heure 1/2 de Faverges et 45 minutes de Frontenex, on atteint le hameau des Combes, qui groupe ses maisons, de bonne apparence, autour du clocher d'une ancienne chapelle de 1595, au bas du col de la Closettaz.

C'est à partir de là que commence réellement l'ascension par le sentier forestier qui a son point de départ près des dernières maisons, du côté du col de Tamié. D'abord très caillou-

2. Alphonse Favre : *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie, du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc,* tome II, p. 105. — Hollande : *Une excursion de Faverges à Frontenex par le col de Tamié.* (*Revue savoisienne,* 1882, p. 33.)

Digitized by Google

teux il devient meilleur en pénétrant sous les bois et monte, en pente douce, par de nombreux lacets, le long de la face occidentale de la Belle-Etoile [1].

En 50 minutes on atteint le ravin d'Ecorcheau que l'on traverse puis, plus loin, celui, moins important, du Nant de Longemâle et l'on arrive bientôt, à 1 heure 1/2 des Combes, au chalet de Périllet, situé à l'orée des bois et des prairies.

Ce chalet, habité pendant quelques mois de l'année seulement, a conservé le nom sous lequel était désignée autrefois la Belle-Etoile [2] car cette dernière dénomination dont nous ignorons l'origine n'est pas très ancienne et, d'autre part, celle de *Gibbon horn* qui lui fut donnée, en 1823, par le géologue Bakewell, n'a jamais été adoptée dans le pays [3].

A partir du Périllet, le chemin se perd dans les prairies et peut être facilement confondu avec les nombreuses traces, en gradins, formées par le stationnement des bestiaux pendant l'inalpage. On peut, il est vrai, monter directement et atteindre l'arête terminale, un peu au nord de la croix que l'on aperçoit du chalet, seulement comme cette ascension, par des pentes rapides, est relativement pénible, il est préférable de se diriger au sud du Périllet pour monter le long d'un épaulement de la montagne, qui domine Tamié et d'où l'on atteint facilement, en 1 heure, l'arête puis la croix de fer, placée au sommet le plus élevé de la Belle-Etoile, à 1846 mètres d'altitude.

Pour faire l'ascension en prenant Albertville comme point de départ, il faut gagner, par Saint-Sigismond, Chevron et Plancherine, le hameau de la Ramaz d'où part un bon sentier [4] qui monte dans les bois. passe près du rocher dit le Roc de Pontvert, pour aboutir aux prairies. De là, on atteint facilement le premier sommet, porté sur la carte d'état-major, sous le nom de *Croix de Périllet* (alt. 1,714^{m}) et enfin l'arête termi-

1. Comme le sentier est souvent traversé par des couloirs, ce qui rend la marche incertaine, à quelques endroits il faut suivre la voie la mieux tracée en se souvenant que le chalet de Périllet se trouve dans la direction du sud, c'est-à-dire du côté du col de Tamié.

2. Cadastre de 1730. Archives départementales de la Haute-Savoie.

3. Bakewell aurait donné ce nom à la Belle-Etoile parce que, d'après lui, elle présenterait, des environs de Conflans, une frappante ressemblance avec le profil du célèbre historien anglais, Gibbon. *Travels in Tarentaise*, 1823, I, p. 101. A Favre : *Op. cit.*, tome II, p. 202.

4. Ce chemin existait déjà au xve siècle et était alors désigné, d'après un acte conservé au couvent de Tamié, sous le nom de *Vi de Savoie*, probablement en souvenir des travaux que fit exécuter Amédée III, comte de Savoie, pour rendre le passage du col plus praticable. Nous devons ce renseignement ainsi que plusieurs autres relatifs à cette étude, à l'obligeance de M. Graber, inspecteur adjoint des Forêts, à qui nous sommes heureux de renouveler l'expression de nos sincères remercîments. — Voir également E. Burnier : *Histoire de l'Abbaye de Tamié*, Chambéry, 1865, vol. in-8°.

Digitized by Google

nale et la croix du point culminant (5 heures environ de marche, d'Albertville).

Panorama. — C'est à juste titre que la Belle-Etoile est classée parmi les beaux belvédères des Alpes secondaires de la Savoie, car de son sommet, étroite arête qu'il est difficile de parcourir dans toute sa longueur, on jouit d'une vue magnifique [1]. Lors de notre ascension du 29 mai 1904, le panorama était malheureusement quelque peu réduit par un rideau de brouillards que le soleil ne parvint pas à dissiper; cependant, malgré ce fâcheux obstacle, nous avons reconnu un grand nombre des sommets visibles.

C'est d'abord le Mont-Blanc dont on aperçoit distinctement les masses imposantes de son versant italien ; la coupole du Buet, environné des pointes du massif de Sixt, puis les montagnes d'Hauteluce et de Beaufort; le Grand-Arc et les glaciers de la Vanoise avec le Mont-Pourri et la Grande-Casse. Au sud-ouest, ce sont les cimes de la Maurienne, les Aiguilles d'Arve et les sommets de l'Oisans que l'on distingue dans le lointain. Enfin, tout près, le regard plonge dans la vallée d'Albertville qui s'étend au bas des pentes vertigineuses de la Belle-Etoile et de la Dent-de-Cons, dominée par le Roc-Rouge, au nord du col de la Closettaz et les pointes de la Deuva, de Sellive et de Cruessajran.

De l'autre côté, les rochers escarpés de la Sambuy ferment l'horizon au-dessus des prairies et des bois du col de Tamié qui vont rejoindre la plaine de Faverges et le cours de l'Eau-Morte jusqu'au lac d'Annecy dont on voit se découper au loin la nappe bleue, encadrée par les massifs de la Tournette et des Bauges.

Si nous ajoutons à ces quelques lignes, que les botanistes trouveront dans les prairies et forêts de la Belle-Etoile, de nombreux spécimens de nos plus délicates fleurs des Alpes, on verra que cette montagne, relativement peu connue, est digne, à tous les points de vue, d'attirer l'attention des touristes.

Florule, d'après MM. Marc Le Roux *(La Haute-Savoie. Guide du Naturaliste)* et F. Serand. — *Aconitum anthora, A. lycoctonum, Draba aizoïdes, Empetrum nigrum, Sedum atratum, Astrantia minor, Scabiosa alpina, Arnica montana, Gentiana punctata, G. angustifolia, G. acaulis, G. verna, Linaria alpina !, Allium victoriale, Eryngium alpinum,*

1. Voir à ce sujet : *Ascension de la Belle-Etoile*, par G. Tochon (*Bull. du Club-Alpin*, février 1884, p. 46).

Digitized by Google

Narcissus poeticus ! (prairies humides près du village des Combes, fin mai), *Pinguicula alpina !*, *Primula auricula !*, *Daphné mezereum !*, *Soldanella alpina !*, *Globularia nudicaulis !*, *Anemone alpina !* [1].

INDEX *(sans halte).*

ASCENSION	De Faverges au hameau des Combes.....	1 heure 1/2.
	Des Combes au chalet de Périllet.....	1 heure 1/2.
	Du chalet de Périllet au sommet.....	1 heure.
	D'Albertville au sommet, par la Ramaz...	5 heures environ.
DESCENTE	Du sommet au chalet de Périllet	40 minutes.
	Du chalet Périllet au hameau des Combes.	45 minutes.
	Des Combes à Faverges.....	1 heure.
	Du sommet à Albertville, par le Ramaz...	3 heures environ.

NOTA. — Les touristes trouveront aux Combes, au petit restaurant Thévenet, de quoi s'approvisionner pour l'ascension.

J. SERAND.

NOTICE

SUR

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

(Suite.)

Le testament de Jehan de Pelliez est du 25 février 1625. (De Lavenay, notaire.)

A sa mort, dont nous n'avons pas la date, il laissa sept enfants :

1. JEAN-CLAUDE, qui s'expatria jeune et ne reparut jamais. (Il s'était probablement engagé dans quelque armée étrangère.)

2. DANIEL, qui devint chef de la famille à la place de Jean-Claude et dont il sera reparlé ci-après.

3. CLAUDE-CHARLES, qui fut la souche d'une branche cadette. (Note *e*.)

4. FRANÇOISE-URSULE, qui épousa messire Philippe Mermillod, de Chessenaz, en 1602.

5. ANTHOINE, qui se retira à l'abbaye de Bonlieu sous Sallenôves, d'où elle fit, le 3 juillet 1636, donation à son frère Claude-Charles de tout ce qu'elle possédait. Néanmoins, cette donation devait être annulée « si la demoyselle parvient au sacrement de mariage », dit l'acte, qui fut passé à Bonlieu, par le notaire De Lavenay, en présence de Louis de Mareste (frère

1. ! Récolte F. Serand, 29 mai 1904.

Digitized by Google

de l'abbesse Marguerite de Mareste [1]); Pierre Gron, prêtre (aumônier) de ladite abbaye; François Tissot, de Cheyneis, « *paroisse de Musiège* [2] »; Georges Golliet, de Cercier, et Benoît Pigeon, de Chevilly.

6. Charlotte, qui épousa, en 1612, Pierre Baytaz de Doucy, d'une famille de Desingy récemment anoblie et qui possédait de grands biens à Menthonnex et à Etrables (château et ferme Rosay [3]).

7. Péronne, qui fut mariée à César Bugnier ou Bugnet, d'une famille bourgeoise marquante de Seyssel.

Daniel de Pelly, devenu le chef de la branche aînée par la disparition de son frère Jean-Claude, épousa Marguerite de Gales d'Oranges, d'Aix-les-Bains. On a de lui de volumineuses pièces de procédure, notamment à l'encontre du Chapitre de la cathédrale. Il était, comme son père, extrêmement processif : il eut, pendant le court espace de temps qu'il survécut à son frère, trente procès au Sénat de Chambéry.

A sa mort, arrivée en 1638, Marguerite de Gales, sa veuve, tutrice de son fils unique Jean-Anthoine, encore en bas âge, fit dresser un inventaire complet et minutieux des terres, du château et de tout ce qu'il renfermait : meubles, provisions, ustensiles, titres et papiers, etc.

Cette opération fastidieuse fut faite par les frères Antoine et Laurent de Lavenay, le premier châtelain, le second curial de la seigneurie de Pelly, « officiers locaux » comme on les appelait [4]. Le temps qui y fut employé peut donner une idée de la prodigieuse quantité de pièces accumulées dans des sacs et des coffres : commencé le 27 mars, l'inventaire ne fut terminé que le 17 avril, soit au bout de vingt jours, dont trois jours pour le château et les terres et *dix-sept jours pour les archives !*

Cette pièce volumineuse présente une foule de traits bien caractéristiques de l'ameublement d'un château au XVIIe siècle, du genre de vie des gentilshommes campagnards, des termes du langage usuel et de l'orthographe française tels qu'ils étaient en Savoie à cette époque. Nous en donnons quelques extraits à la fin de cette notice. (*Voir pièce n° IX.*)

1. Mugnier : *Notice sur l'Abbaye de Bonlieu.*
2. Le village des Cheineys appartient aujourd'hui à la commune de Sallenôves.
3. Les Baytaz ont fourni plusieurs personnages marquants notamment Nicolas Baytaz, chanoine et official du diocèse pendant trente ans qui mourut en 1667 ; Claude-François Baytaz, avocat au Sénat et ensuite gouverneur des bailliages de Ternier et Gaillard (1660)
4. Ils résidaient tous deux à Champagne, hameau de la commune de Frangy, où leur maison subsiste encore. Ils étaient fils de Laurent de Lavenay, notaire comme eux. Jean de Lavenay était chanoine et sacristain du chapitre de Genève en 1405. (*Hist. de Genève*, de Spon, tome IV, page 218.)

Digitized by Google

La branche aînée continua par Jean-Anthoine, fils de Daniel, lequel épousa, en 1663, Gasparde de Maillans, qui lui apporta la moitié de la terre de Vallod, au territoire de Seyssel, restée dans la famille de Pelly jusqu'à nos jours.

La maison de Mailland a fourni plusieurs personnages distingués, entre autres Jean-Marin de Maillans, juge-mage du Bugey, conseiller d'Etat du duc Charles-Emmanuel Ier, et François-Balthazard, gouverneur de la ville, château et bailliage de Gex en 1631, gentilhomme ordinaire du roi de France par patentes datées de 1630.

Jean-Anthoine eut trois fils : Jean-Baptiste, mort jeune, Charles-François et Louis-Gaspard. Ce dernier épousa en 1702, Charlotte Baytaz de Doucy, sa cousine, veuve de Charles Dadaz de Cursinge. Il mourut sans postérité en 1711.

Charles-François, seul survivant, épousa en 1723, Claudine d'Humilly, fille de Claude d'Humilly de Serraval et d'Anne du Tour de Villeneuve. (Acte passé au château d'Humilly, près de Viry, Dechaumontet, notaire.) A l'arrivée des troupes françaises en Savoie, en 1702, le comte de Sales avait chargé Charles-François de recruter une compagnie de milice en Chautagne, et il l'avait nommé lieutenant.

Charles-François de Pelly n'eut qu'un fils et deux filles : Claude-François, qui suit ; Sébastienne appelée Mlle de Vencières, à laquelle son frère constitua une pension de 120 livres par an ; et Catherine-Justine, née le 25 octobre 1725 [1], qui épousa en premières noces Anthoine du Châtelard, de Challonges, et en secondes Jean-Philibert de Gantellet de Beaufort.

Claude-François de Pilly (on écrivait ainsi à cette époque), né en 1724, entra au service du roi de Sardaigne en 1740, servit d'abord dans les *Gentilshommes archiers* de la Garde et fut ensuite lieutenant au régiment de Chablais. En 1750, il donna sa démission et épousa la même année Claudine-Pauline de Boëge, fille de Jacques de Boëge de Conflans, et de Jacqueline-Gasparde de la Fléchère de Beauregard, de l'une des familles les plus distinguées d'Annecy et qui possédait des terres à Sillingy, à Conflens, à Beaufort, à Cluses, à Chêne-en-Semine, à Mons, à Veyrier, etc. Jacques de Boëge était fils d'Ignace, qui avait loué, en 1725, sa maison à Mme de Warens, maison où Jean-Jacques Rousseau passa une partie de sa jeunesse. Jacqueline de la Fléchère — native de Saint-Jeoire — était co-propriétaire

1. Elle eut pour parrain le comte Albert de Viry et pour marraine Justine-Catherine de Rochefort, comtesse de Viry.

Digitized by Google

du château de Vanzy, dit la Fléchère, de la tour de Mons et de la moitié de la terre seigneuriale de Culoz, qu'elle tenait des d'Angeville de Montvéran, famille éteinte depuis en 1764, par Bernard d'Angeville, baron d'Allonzier.

Pauline de Boëge et sa sœur Anne-Josephte, épouse de M. de Mouxi de Charrière, de Thusy, furent les dernières de cette famille, dont les papiers et les titres furent apportés au château de Pelly, où il en subsiste encore une partie [1].

Claude-François de Pelly eut de Pauline de Boëge trois fils et trois filles : Claude-François, qui continua la lignée ; Jean-Louis, né en 1758, qui se fit prêtre, fut recteur de la chapelle de Vens et émigra à la Révolution, — Joseph, mort jeune en 1793 et dont nous reparlerons ; Georgine, qui épousa en 1779 M. Rey, det de la Vulpilière, de Choisy ; Andréanne-Françoise, mariée le 12 février 1782 à Antoine-Philibert Mauris, avocat ou procureur à Annecy, qui possédait une propriété à Etrables, et dont il reste quantité de lettres du temps de l'émigration ; enfin Marguerite, appelée communément Goton, qui ne se maria pas.

Claude-François le fils entra de bonne heure au service comme lieutenant au régiment du Genevois, où il se trouvait encore pendant la tourmente révolutionnaire. A la Révolution, le père de Pelly, déjà très âgé, n'émigra pas. Il se flattait de rester tranquille au milieu d'une population qui l'entourait de sympathie et de respect, et il y fût resté en effet, s'il n'eût eu affaire qu'aux habitants du pays. Mais le 19 mai 1793 [2], en vertu de la loi des suspects, il fut tout à coup saisi dans son lit et emmené aux prisons d'Annecy, sans avoir eu le temps de rien emporter. Il y resta peu de temps. Au mois d'août, lors d'un retour offensif de l'armée piémontaise en Savoie, un soulèvement éclata à Annecy — ce qu'on a appelé la *bagarre*, — qui n'eut pas de suite, mais qui permit aux partisans de l'ancien régime de rendre la liberté aux nobles renfermés dans les prisons (22 et 23 août). M. de Pelly père fut du nombre, mais le surlendemain son fils Joseph, qui avait pris part au soulèvement, fut tué aux côtés de M. de la Fléchère, son cousin, qui avait aussi payé de sa tête la direction du mouvement insurrectionnel.

Cette aventure a été racontée en détail par M. le chanoine Mercier dans ses *Souvenirs historiques d'Annecy*. Nous ré-

1. Nous en avons publié des extraits dans la *Revue savoisienne* en 1889. (Journalier d'Antoine de Boëge.)

2. Sa femme Pauline de Boëge était morte le 9, elle fut inhumée par Ducret, curé assermenté d'Usinens, les prêtres de Desingy ayant émigré depuis peu.

Digitized by Google

sumons brièvement son récit, en faisant seulement observer que M. Mercier s'est trompé en disant que le jeune de Pelly était le *neveu* de La Fléchère : il n'était que son cousin.

Les insurgés ayant fait fuir les autorités républicaines d'Annecy, avaient renversé les arbres de la liberté, saccagé le local du comité révolutionnaire, obligé l'évêque constitutionnel Panisset à se cacher, pillé des approvisionnements destinés aux troupes et installé à l'hôtel-de-ville M. de la Fléchère, ancien syndic d'Annecy et l'un des plus zélés partisans de l'ancien régime. Le 24, on signale à celui-ci l'arrivée des troupes françaises du côté de Sevrier (route de Faverges). La Fléchère voulut diriger lui-même une reconnaissance dans cette direction, et ayant rassemblé une troupe de paysans, il sortit de la ville par le faubourg des Marquisats, accompagné du jeune Joseph de Pelly et du nommé Jean Clairin, bourgeois d'Annecy, tous armés de fusils et de pistolets. Il était deux heures du matin. Arrivés au lieu dit la Croix du Tillier ou du Tillet, ils rencontrèrent une avant-garde, furent reconnus, saisis et mis à mort à l'instant à coups de fusil.

C'est là la version officielle, constatée par un jugement du Tribunal criminel d'Annecy. Une autre version, accréditée par les partisans du roi, consiste à représenter La Fléchère et ses compagnons comme attirés dans un piège par un faux avis de l'arrivée de troupes sardes, et lâchement assassinés par des patriotes embusqués des deux côtés du chemin. On ajoute que La Fléchère eut les yeux crevés avec un fer aigu. Je ne puis savoir laquelle de ces deux versions est la vraie.

M. de Pelly père crut à la seconde, car dans des réclamations qu'il adresse au Gouvernement français, il parle à plusieurs reprises de l'*assassinat* de son fils. Son gendre Mauris lui dit même dans une lettre de ne pas trop insister sur le mot *assassinat,* pour ne pas risquer d'indisposer les autorités contre lui.

Une fois sorti de prison, M. de Pelly père s'enfuit en toute hâte, revint tout droit chez lui, mais n'y trouvant personne, il se dirigea prestement sur Challonges, où son parent M. Dupraz lui donna l'hospitalité. De là il s'achemina vers la Suisse, presque sans ressources.

Il alla à Genève rejoindre sa fille Marguerite (Goton), il y séjourna peu de temps et se fixa ensuite à Lausanne, chez l'imprimeur Vincent, dont la maison dure encore. Peu de jours après, il écrivit au roi de Sardaigne pour lui demander un emploi dans ses Etats. Le roi le nomma lieutenant dans le

Digitized by Google

corps des invalides chargé de garder le fort de Bard, dans la vallée d'Aoste, devenu célèbre quelques années plus tard par le passage de Bonaparte et de l'armée française. M. de Pelly y trouva comme gouverneur M. Dutour d'Héry, son parent, qui le reçut à bras ouverts et le logea chez lui. Il y resta jusqu'en 1799. Quelques jours avant l'arrivée de Bonaparte, il fut envoyé à Ivrée, où son fils était capitaine au régiment de Genevois. Il y mourut au bout de quelques mois [1].

Sa fille Goton, après avoir végété à Seyssel, à Genève, à Nyon, à Lausanne, voulut rejoindre son père à Bard ; mais on ne l'y admit pas. Elle se rendit à Ivrée et de là à Turin, où elle établit un commerce de soieries, qui non seulement la mit à l'abri du besoin, mais lui permit de venir fréquemment en aide à son père.

Goton était une femme de tête et de cœur. On conserve à Pelly plus de trente lettres qu'elle écrivit de Lausanne et de Genève à son père et à son frère, toutes admirables. Elle s'émeut des défaites de l'armée sarde. « Comment se fait-il, disait-elle à son frère, que l'on entende toujours parler des victoires des Français et jamais des vôtres ? » En 1796, elle lui écrit encore : « Tu devrais aller t'engager avec Buonaparte : tu apprendrais à faire la guerre sous un pareil maître ! » Cette correspondance, qui contient de vives sorties contre les jacobins et les terroristes, mériterait d'être publiée. Elle contient presque toute l'histoire, écrite au jour le jour, de la Révolution en Savoie.

Son frère, Claude-François de Pelly, après avoir guerroyé contre les Français en Piémont, fut licencié lorsque le roi ayant perdu tous ses Etats, se retira en Sardaigne (1799). Il fit aussitôt des démarches pour rentrer en France ; mais ne put être admis officiellement. Il y vécut quelque temps caché, avec la tolérance des autorités locales et ne fut amnistié par le Premier Consul que le 22 frimaire an XI (1803). Il avait épousé en 1787 Célestine-Anthelmette de Bracorens de Savoiroux, fille de Joseph de Savoiroux et de Anne-Marie de Chapelle de Rochefort.

Les Savoiroux étaient très riches ; ils possédaient des terres à Desingy, à Chilly, à Clermont, à Menthonnex, à Crempigny, à Rumilly, à Montagny, à Saint-Marcel, à Saint-Sylvestre,

1. Il existe à Pelly une lettre qu'il reçut du major de Magny Joseph-Marie, devenu colonel et mort en 1815 à Reignier, qui lui raconte avec force détails le célèbre passage de l'armée française à Bard. C'est une page d'histoire *vécue*, c'est-à-dire véridique et intéressante.

Digitized by Google

à Sonnaz, à la Saugère, près de Mâcon et ailleurs encore.

Célestine de Savoiroux apportait à Pelly des biens importants, notamment deux fermes à Chilly ; la *Cour* (ayant appartenu à la famille de Chilly d'Eteaux) [1] et la Bouillaterie, une autre à Crempigny.

Pendant toute la Révolution, elle resta cachée dans la propriété de Chilly, bien que sa présence fut connue des autorités du lieu ; elle avait un garçon, Claude-Marie, dit Dodon, plus tard colonel, dont nous aurons à reparler. Elle surveillait les affaires de Pelly et y venait quelquefois.

Il faut dire que le domaine de Pelly, les terres de Vallod et de Chautagne furent non pas vendues, mais seulement louées par la commune de Desingy comme propriété vacante, grâce à la donation en règle faite avant l'arrivée des Français en Savoie, par le père de Pelly à son fils le lieutenant. Celui-ci ne put être porté sur la liste des émigrés, ayant été antérieurement et sans interruption au service de son souverain. Célestine de Savoiroux se rendit même fermière de la propriété de Pelly en 1797, avec la connivence de l'agent municipal Dhérens.

En effet, le jour de l'adjudication, elle arriva sans bruit et se mêla à la foule des amateurs et des curieux, saluée de coups d'œils discrets, furtifs, par quelques voisins. Au premier mot de l'agent, elle met une petite enchère, tout le monde regarde étonné. Alors, par un accord tacite et unanime, chacun se retire et laisse la dame adjudicataire de son propre bien.

A son retour en Savoie, Claude-François rentra donc dans ses biens et peu après dans ses droits de citoyen français. En 1814, il fut nommé maire de la commune et syndic à la Restauration. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée en 1824.

Dès 1816, le roi Victor-Emmanuel Ier lui avait alloué une pension de retraite de 1,000 francs avec le grade de lieutenant-colonel.

Sa veuve, Célestine de Savoiroux, a vécu jusqu'en 1851.

Ils avaient quatre enfants, deux garçons et deux filles : Claude-Marie, Colomban-Félix, Georgine et Sophie.

1. Claude-Marie de Pelly, l'aîné, né en 1793, servit sous Napoléon en 1813, 1814 et 1815. A la Restauration, il entra au service du roi de Sardaigne et y parcourut une brillante carrière. Il était colonel de cavalerie en 1836, fut décoré de

1. On voit encore sur la porte d'entrée du château de la Cour, les armoiries de Chilly d'Eteaux.

Digitized by Google

l'Ordre des SS. Maurice et Lazare en 1838, commanda ensuite les chevau-légers de Sardaigne, et fut fait gouverneur de cette île. Retraité en 1846, avec une pension de 2,550 francs, il continua de résider à Turin jusqu'à l'annexion de 1860. Il rentra alors à Pelly, fut nommé maire de Desingy et y mourut le 6 octobre 1869, sans avoir été marié, léguant tous ses biens à l'un de ses neveux, Hector Bastian, de Frangy, officier de l'armée, mort jeune lui-même en 1890.

2. Colomban-Félix de Pelly naquit au château de Chilly, propriété de sa mère, le 8 avril 1801, fit ses études au collège de Turin, et fut reçu docteur en droit à l'Université de cette ville en 1826, après de brillants examens. Bientôt après il fut nommé *Attaché* à l'Intendance générale de Chambéry, fonctions analogues à celle de nos conseillers de préfecture, qu'il exerça avec un talent très apprécié jusqu'en 1830.

A cette époque, son état de santé l'obligea à renoncer aux affaires publiques ; il dut se confiner chez lui, à Pelly, à peine âgé de 29 ans. Il y resta jusqu'en 1864, au moment de son partage avec son frère le colonel. Les propriétés sises dans la commune de Chilly lui étant échues, il alla habiter le château de *La Cour,* où il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 8 février 1871.

L'avocat de Pelly (nom sous lequel il était connu dans toute la contrée), s'était constamment signalé par une grande libéralité et une charité inépuisable envers les pauvres. Il a voulu terminer sa vie par un bel acte de générosité, en faisant don de toute sa fortune aux pauvres de Desingy. Ses biens, consistant en maisons, terres et vignes à Chilly, à Crempigny, à Desingy, à Motz et à Serrières en Chautagne, furent estimés 153,000 fr. Ils sont aujourd'hui administrés par le Bureau de bienfaisance de Desingy.

3. Georgine, née en 1804, épousa en 1825 M. Claude-Marie-Pie Bastian, de Frangy, le plus riche propriétaire foncier de la Savoie : il possédait plus de 30 fermes et châteaux dans la contrée, presque toutes acquises par son père à l'époque de la Révolution. M. Bastian joua un certain rôle dans les affaires publiques. Député au Parlement sarde en 1848, conseiller général après l'annexion de la Savoie à la France, chevalier de la Légion d'honneur, il mourut en 1872. Son épouse, Georgine de Pelly, était morte en 1860, laissant quatre fils et une fille (celle-ci mariée à M. Jacquemard, de Saint-Julien), tous morts aujourd'hui. L'aîné, François, habitait le château de la Flé-

Digitized by Google

chère, à Vanzy, fut père d'HECTOR, héritier des biens du colonel de Pelly, qui prit le nom de Bastian de Pelly. C'est la sœur de ce dernier, Françoise, dite Fanny, épouse de M. François Deschamp, de Chambéry, qui possède actuellement le château et le domaine de Pelly. Les autres fils de Georgine furent CLAUDE Bastian, qui fut officier en Piémont, puis en France après l'annexion, mort à Chêne-en-Semine ; EUGÈNE, avocat, possesseur du château de Frangy, et FÉLIX, mort au château de Lornay. Tous ont laissé des enfants.

4. SOPHIE de Pelly, la dernière survivante, née en 1808, décédée le 5 avril 1881, avait épousé en 1830 Pierre-Marie-François Michaud, de La Biolle, près d'Albens (Savoie), ancien capitaine ayant servi dans l'armée française de 1801 à 1815 et assisté à la plupart des batailles du 1er Empire, notamment à Austerlitz, à Iéna, à Friedland, à Burgos, à Brienne où il fut blessé grièvement et décoré sur le champ de bataille de la main de Napoléon. Après la chûte de l'Empire, M. Michaud quitta le service ; il exerça ensuite pendant de longues années les fonctions de percepteur à La Biolle [1]. A sa mort, arrivée en 1863, il laissa deux fils et trois filles : CLAUDE, décédé en 1890, père de M. François Michaud, licencié en droit, et de MM. Joseph et Félix Michaud, des Dlles Marie et Sophie Michaud, propriétaires à Mognard (Savoie). Les quatre qui suivent sont encore vivants aujourd'hui (1904) : M. FÉLIX MICHAUD, ancien receveur de l'Enregistrement, résidant à La Biolle, père d'Antony et de Joseph Michaud, ce dernier adjudant au 33e de ligne [2] ; Mme CLÉONICE MICHAUD, veuve de M. Jean-Joseph Arestan, de La Roche-sur-Foron ; et Mme JOSÉPHINE MICHAUD, veuve Grillery, résidant à Gruffy.

* * *

NOTES.

A. — « En 1247, le 12 mars, une sentence rendue par Guillaume, official de l'évêché de Genève, entre le Chapitre et Robert de Desingy, chevalier. Le procureur du Chapitre, se fondant sur ce que Robert, de même que ses prédécesseurs, tenait en fief du dit Chapitre tout ce qu'il possédait au territoire de Desingy, avait dès longtemps refusé de faire son service de vassal, réclame la restitution du fief et vingt livres

1. M. Michaud était cousin du célèbre Michaud, auteur de l'*Histoire des Croisades*, et du aron Michaud, général au service du roi de Sardaigne.

2. M. Félix Michaud conserve pieusement dans son salon les portraits de son père le capitaine et de sa mère Sophie de Pelly.

Digitized by Google

pour les fruits non perçus. Il se plaint aussi d'une construction faite par Robert sur les terres du Chapitre et de nombreux dommages causés aux hommes et aux biens de celui-ci. La sentence, rendue par l'official sur les dires des témoins et les aveux de Robert, prive celui-ci de tout ce qu'il tenait en fief à Desingy et à Sorny (auj. ham. de Desingy) en en exceptant ce qu'il avait acheté de Richard Charront ; prononce contre lui une amende de 100 sols au sujet d'une gagerie concernant Jacques de Chatillon, chevalier ; enfin condamne Robert à une amende de 40 livres genevoises. »

Fait le vendredi après le dimanche de Lætare. (Regeste genevois, n° 796.)

*
* *

B. — Cette sentence fut suivie trois ans après (12 juin 1250), d'une transaction par laquelle « Robert de Desingy conserve son fief, mais cède au Chapitre un nommé Salon, du village d'Etrables, et son tènement (ses terres). Il conserve aussi la maison qu'il avait bâtie malgré le Chapitre, mais il paiera 18 deniers de cense au Chapitre pour cette maison. Quant à ses fils, deux d'entre eux, Robert et Hugues, demeureront hommes-liges de Robert, seigneur de Grésy, mais les autres et leurs descendants seront hommes-liges du Chapitre et jouiront seuls du provenant de leur père. » (Reg. gen., n° 822.)

*
* *

C. — « Le 6 avril 1293, Perronet, métral de Desingy, reconnaît devoir au Chapitre de Genève 68 livres 14 sols 11 deniers genevois pour les revenus qu'il a perçus au nom du Chapitre *dans la paroisse de Desingy* » (par conséquent dans le fief de Pelly comme ailleurs, quoiqu'il ne soit pas désigné nommément).

*
* *

D. — Le Chapitre luttait de même avec les comtes de Genève, suzerains des petits seigneurs locaux. Exemple :

« Le 3 décembre 1295, eut lieu un accord entre le Chapitre et Amédée, comte de Genevois, en présence de l'évêque Martin, au sujet de plaintes formulées par ce dernier pour plusieurs exactions et empiétements commis par le comte. Il est convenu notamment que le chapitre possède tout droit et toute juridiction sur les hommes et habitants des villages de Desingy, Charnoz, Clennaz, Crumel (Crumauz), Etrables, Planaz,

Digitized by Google

Oures [1] (Douvres), *Pellier*, *Vencières* [2], Rive, Sornier, Tagny, Vallières, Vannecy (qui forment précisément toute la paroisse de Desingy plus ceux *Coligny* (Seyssel) et de *Bossy* (Frangy) et Vulsie (Vorsier, Clermont) qui la touchent, et d'autres plus éloignés, plus le lieu appelé les *Rippes* de Saint-Pierre. Dans les villages susdits, le comte ne pourra exiger des hommes du Chapitre les droits et redevances ci-après : *gaytas, avenarias, procurationes, charruarias, gallianas, chaponas, januarias, angarias, parangarias, bastimenta, pilacherias seu alias exactiones sive questus.* » (Reg., n° 1402.)

*
* *

E. — *Branche cadette.* Claude-Charles de Pelly, frère de Daniel, dont la descendance forma pendant quelque temps une branche cadette, n'eut aucune part aux droits de seigneurie. Il reçut en partage la propriété et le moulin que la famille possédait au village de Vencières, voisin de Pelly. Peu content de son lot, il ne cessa de réclamer une augmentation à son frère, et sut même obtenir de son neveu Jean-Anthoine, une pension annuelle et viagère de 15 coupes de froment à 8 florins 5 sols la coupe. Il avait épousé en 1657 Bernardine de Montluel, fille de Claude-Marie de Montluel de Salleveufve (Sallenôve), seigneur de la Tour de Chavornay en Bugey. L'épouse eut 1,300 écus de dot.

Claude-Charles eut de Bernardine de Montluel d'abord deux fils jumeaux : Charles-Joseph et Jean-Baptiste, morts tous deux en bas âge ; puis Claude-Louis et trois filles, Marie, Charlotte et Françoise dont la destinée ne nous est pas connue.

Leur frère Claude-Louis se fit religieux bénédictin le 16 août 1656, résida à Nantua et à Talissieu, puis au bout de 18 ans, quitta le couvent et se retira à Chateaufort en Chautagne, où la famille avait quelque bien. Il voulut en vain rentrer en partage des biens de son frère Jean-Baptiste, dont son cousin Jean-Anthoine s'était mis en possession, comme devant faire retour à la branche aînée, à défaut d'héritiers directs. On lui opposa constamment ses vœux, qui le rendaient inhabile à hériter. Le procès dura quatorze ans. Claude-Louis, qui était prêtre, obtint en 1694 le rectorat de la chapelle de Vens et

1. Ce mot doit être lu *Ovre* et non *Oure*. On l'a écrit pendant longtemps *d'Ovre* et *Dovre*.
2. Les auteurs du Regeste ont écrit par erreur *Venteres*, de même qu'ils placent à tort Vallières près de Rumilly. Il s'agit bien ici de Vallières de Desingy.

Digitized by Google

celles de N.-D. de Pitié et de Sainte-Croix à l'église de Seyssel ; ensuite la chapelle du château de Chateaufort : le tout confirmé par l'évêque Jean d'Arenthon d'Alex.

(A suivre.) F. FENOUILLET.

GLANES

Nécrologie : M. Fernand Bartholoni, membre effectif de notre Société dès 1865, est mort au mois de mai dernier.

M. le baron Blanc, ancien ambassadeur (v. *Rev. sav.*, 1893, p. 102), est mort également le mardi 31 mai dernier.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉTÉOROLOGIE

STATION DU LYCÉE BERTHOLLET

Les observations thermométriques que nous publions ci-joint ont été faites à la station météorologique du Lycée. Depuis une huitaine d'années, on y a fait d'assez nombreuses observations, mais c'est surtout depuis 1898 que la station a été complétée, ayant dû, comme secrétaire de la Commission départementale de météorologie instituer près de moi des observations pouvant servir de contrôle ; il était nécessaire aussi de répondre aux critiques que l'on pouvait adresser à la station du jardin public. Dès 1899, les températures de l'air sont déterminées au moyen de thermomètres à maxima et minima vérifiés par le Bureau central ; on les observe avec soin, au 1/10 de degré, tous les matins à 9 heures. Les divisions sont des degrés et les 1/10 sont appréciés à l'œil. En même temps que ces observations, la station en comprend d'autres se rapportant à l'humidité, à la pression atmosphérique, etc. Quelques inscripteurs complètent la série des appareils. La température du sol à 30 $^{c}/^{m}$ de profondeur, est relevée de même chaque matin. De toutes ces observations, nous n'avons pris aujourd'hui que les températures maxima et minima. Les thermomètres sont placés sous un abri Renou, protégé au midi par un rideau d'épicéas et s'ouvrant au nord sur une des cours du Lycée située vers la plaine des Fins. L'abri lui-même est placé au milieu de verdure. Cette situation nous permettra de comprendre les différences qui peuvent exister entre les températures de cette station et celles du jardin public. L'altitude dé-

Digitized by Google

terminée exactement par l'administration des ponts et chaussées est de 450^{m} 50.

Si nous prenons les moyennes des différents mois, nous ne trouvons pas en général de différences très sensibles. Du reste, la station du jardin public est un peu protégée du nord par les dépendances assez éloignées, il est vrai, de l'habitation du jardinier chef, et par les platanes situés le long du canal ; il est entouré de grands arbres. Prenons d'abord les maxima, et pour nous rendre compte des différences observées, portons les corrections à faire subir aux températures du jardin public sur des perpendiculaires à une même droite pour chacun des mois dont nous publions les observations, à droite ou à gauche suivant que la correction est négative ou positive. *(Tableau E.)*

On voit que la différence s'accentue surtout en été et qu'il fait plus chaud au jardin public qu'au Lycée, excepté parfois les mois de novembre, décembre, janvier et février.

Les conclusions précédentes seraient confirmées par l'examen d'un tableau analogue au précédent établi pour les minima ; le Lycée est légèrement plus froid l'hiver. En somme on peut dire que les températures maxima ou minima indiquées dans cette station sont toujours un peu inférieures à celles du jardin public.

Enfin, un résultat intéressant peut résulter de l'étude des écarts entre les maxima et les minima dans les deux stations. C'est ce qui se trouve indiqué dans les tableaux ci-après *(tableau F)* ; pour qu'on puisse mieux avoir une vue d'ensemble, nous avons disposé en face de chaque résultat des longueurs proportionnelles aux nombres obtenus.

On constate une coïncidence assez remarquable entre les deux stations, bien que le jardin public accuse des écarts légèrement plus grands. Ces résultats nous permettent de voir que les différences entre le Lycée et le jardin public sont assez faibles, constantes caractéristiques des deux stations et que toutes deux concordent à donner la même impression sur le climat d'Annecy.

GUERBY.

Digitized by Google

Station du Lycée. — *A*. OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1900.**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	12°7	1°9	3°8	-10°2	7°1	3°2	5°2	—3°4	14°4	5°3	17°7	3°7	27°	12°6	25°4	9°8	24°1	7°8	22°1	11°	16°5	2°6	5°	1°9
2	12.9	1.7	2.6	—4.1	8.8	—5.4	6 2	—4	18.1	4.9	20.5	9.6	29.8	14.1	28.4	12.9	24 5	9.8	23.6	11.9	15.9	7.3	4.2	1.5
3	13.7	5.9	4.2	0.1	—0.2	—7.2	7.8	—3.8	17	7	22.2	10	31.4	16.8	26.9	11.9	25.2	13	20.1	13.1	12.1	3.2	3.8	1.2
4	12.3	2.3	6.9	—5.3	3.1	—5	9.5	—1.5	22	9.8	23.5	9.7	23	9.8	27.9	14.9	25.1	10.9	19	6.6	11.9	6.8	5	0.7
5	5.5	—0.1	5.4	—1.1	0.3	-11.9	5.1	2	20	5	26.9	11.2	17.2	11.7	21.9	6.9	24.3	9.5	20.8	12 8	12.3	—1	9	1
6	5	1.1	6.9	0	—2.4	—9.1	9.9	1.2	25.2	6.2	27	13.8	20.5	11	21.9	9.9	25.9	8.1	17.9	9.9	11.7	1.7	11.2	7.6
7	4.2	1	6.5	0.8	—2	—8.4	10.2	—1.9	24.5	10.9	23.8	13	22.6	10	25.9	15.7	24.5	8.5	21	7	13.9	5.8	11.9	4.1
8	4.3	0.8	7.3	—3.8	5.3	—5.4	11	2.2	21.3	7.2	23.5	13.1	17.9	7.8	29.6	11.8	20.9	11	21.3	6.9	8.4	0.2	6.3	—0.1
9	2.9	—1.5	5 3	—1.2	7.4	—4	10	2.7	11.9	7.2	20.5	6.8	15.1	3	21.1	12.9	25.8	10 5	22.2	6.9	10.9	4.8	7.9	—0.4
10	3.9	—0.3	5.2	—0.5	11.8	—2.5	8.8	—2	16.1	3.6	23.9	9.6	18.9	6.7	24.6	6.1	22	8 9	22 1	7	10.9	2	5	—3
11	4	—2.8	2	—6.4	13.4	—1.1	11.8	2.7	17.5	5	27.1	12.8	22.6	9.7	24.4	8.8	24.5	8.2	21.9	11.7	8.9	—0.2	1.9	—3
12	2	—5	4	—1.4	10.9	4.8	15.9	7.9	19.8	2.8	27.6	10.2	25.9	12.1	19.6	6.7	25.1	6.2	17.2	4.6	9.8	2.6	2.1	—3.2
13	—0.1	-10.1	12.4	1.8	12	—0.5	10.7	2.6	22	8.4	27	11.8	26.2	14.3	21.4	13.4	19.4	5.9	19	6.2	8.9	—1.5	2	—4
14	—0.2	—4.2	14.8	5.8	12.2	—0.2	10.5	5.9	17.9	9.8	20	7	27	13.6	23.6	11.1	19	5	20.2	8.8	8 9	—2.2	2	—4
15	—2 7	-10.1	6.5	—4.1	5.9	—4.7	19.5	1.1	13.7	6.5	21.2	7.9	27 1	14.5	24.6	9.4	21	7.7	12.8	2.9	6.6	2.8	6.9	—2.2
16	3 5	—4.2	11.8	2	8.9	—5.1	23.8	4.7	11 5	5.5	24.9	10.6	29.1	15	23.8	11.8	25.9	8.7	11	—1.8	8.9	3.5	3	—3.9
17	7	1.8	11.9	—2.7	10.9	—2.9	23.1	1.2	12 6	5	26	10.9	30.9	15.6	22.7	5	24	14.7	13.4	—0.1	10.3	5.4	6.1	—2.1
18	9 2	3.5	7.8	2.8	8.6	—1.4	12.4	1.4	12.3	7	28.6	14.8	30.8	13.9	25.8	7.4	21.6	14.6	13.6	7.9	10	1.9	3.5	—4.1
19	4.5	—1.2	7.1	1.3	5.3	—6.3	14.3	0	17.4	4	24.3	11.1	30.8	14.8	25.9	8	24.9	14.6	14.8	11.9	8	3.6	1	—3.9
20	4.6	—4.1	10.9	1.9	9 4	—1	15.6	0.7	19.1	2.5	26.7	11.9	31.3	14.9	28.4	5.1	23.9	13.9	13.3	0.9	8.9	0.3	7.3	—6
21	4.5	—1.9	5.1	1.9	4 5	0	17.8	0.9	18.7	2.7	21.9	13.8	31.7	14.2	26.3	13.6	23.1	16	12	6	7	3.1	0.3	—5.1
22	9.4	—1	4.1	—3.3	15	—0.1	21.9	2.8	22.7	4.1	27.9	13.9	31.8	17.6	24.1	12.4	23.9	12	9.1	1.7	5.8	2.9	4.8	—1.7
23	9.3	0.4	5.1	2.4	8.9	1.6	23.9	4.9	25.7	7.2	19.6	8.4	29.3	13.6	25.4	14.4	25.4	10.9	6.9	3	7.9	—1.3	6.9	—1.5
24	10.2	—0.4	13.1	0.2	7.4	2.5	24.8	5.9	24.3	10.5	21.9	7.4	29	14 5	28.3	14.5	26	9.9	9.2	5	6.9	0.8	7.9	1.7
25	7	1.9	14.9	1.2	9.5	1.1	21.8	6.5	16.8	6.5	24.1	12.3	28.4	13.5	17.8	10.7	27	15.7	10.7	2.1	7.1	—0.8	9.4	—2
26	5.5	—0.7	18	1.5	4.6	—1.6	21.1	2.8	14.9	7.8	20.8	11.9	32.1	16.1	21	10.8	20	12.9	13.2	1.1	5.9	—2	7.9	—4.5
27	6.6	—2.2	15.9	5.7	4	—2.1	17.1	2.5	16.2	3.8	18.8	6.1	33.8	16.8	23.4	12.3	21 7	11.4	12.9	6.5	5.1	—2.5	6	—3.4
28	2.6	—0.4	14.9	5.4	6	—1.2	11.5	7 9	19.9	6.7	21	7.8	33.9	15.9	24.2	12.5	22.6	15	11.8	1.2	6.9	—2.4	7.9	0.1
29	3	—8.1			5.6	—4.2	17.4	8.9	21.8	11.9	23.5	9.6	33 2	17	19.7	10.2	19.2	10.9	12.7	0.3	11.2	1.6	7.5	1.6
30	1	—4.4			5.9	0	19.9	9.3	22.6	7	25.2	10 5	30.8	13.9	23.1	9.3	18.4	11.8	11.5	6.5	5	0.1	5.4	1.9
31	2.1	—2.5			5.8	—1.4			18.2	4.9			25	10.4	23.3	8.5			16.1	0.5			8.6	1.9
Moyenne	5°3	—2°3	8°4	—0°3	6°9	—2°5	14°1	2°4	18°6	6°3	24°3	10°4	27°2	13°1	24°1	10°6	23°6	10°8	15°9	5°8	9°4	1°6	5°7	1°

Digitized by Google

Station du Lycée. — *B.* OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1901.**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	5°7	−3°4	3°9	−5°1	10°7	2°	16°9	8°8	12°5	3°2	29°	13°8	28°5	12°8	23°5	14°8	25°2	12°7	21°4	7°9	9°	5°	5°	−8°1
2	6.2	−2.4	0.7	−4	10.1	3.9	11.4	5.3	16 5	0.5	29.3	13.7	20.8	14.9	16.8	13.9	25	13.6	17.1	10.8	9	0.2	4	−7
3	5.7	−0.3	5	−2.8	11.3	4.8	17.9	5.4	15.7	4.8	29 8	15.7	17.8	7.9	17.2	9.9	26.5	15.3	15	9.5	9.9	−1.6	4.9	−6.1
4	2.6	−6.3	4.7	−4.5	8.4	−0.6	14.4	3.9	19.2	2.2	25.4	15.6	20.9	10 4	23.1	10.4	23.4	14	13.3	9	8.5	−2.1	2.6	−2.3
5	−3.6	−9.3	5	0.1	4	−0.6	13.9	7.9	19.6	2.1	26.8	10.8	14.9	11.6	24.6	10.9	23	12	14	9.5	5.4	0.1	6	−7.3
6	−5.6	−10.9	6.7	−1.4	6.8	−0.9	14.7	9.4	21.9	5.5	25.9	11	23.8	11.5	24.6	11.5	20.1	9.1	17	9.8	7.8	−3	2.7	−9.9
7	−5	−12.4	3	−6.1	9.9	−0.2	20.6	11.5	18.1	4.8	27.3	12 2	24.4	10 4	23.4	13.4	23.1	12.1	16.1	6.3	7.9	−2.3	0.4	−3.7
8	−1.9	−6.7	2.3	−3.2	5	−2.8	21.5	9.5	16.6	4.8	27.6	10.8	25.2	10 8	23.9	9.5	24.6	10.1	11.6	4	7	−4 1	0.4	−7.6
9	1.8	−6.9	1	−9.3	7.8	−4.8	24.3	8.6	14 9	5	27.9	15.7	27	11.8	24.7	11	26	11.4	10.8	6.8	8.9	−3	6.4	−4.4
10	3.2	−2.3	1.2	−6.4	6.4	−3.1	18	6.9	16.3	4 8	25.9	12 7	27.9	12.7	27.8	14.8	27 4	13.2	13.8	2.4	4.4	−1.8	8.3	2.9
11	6 9	−5.5	1.2	−12	6	−0.4	12	5	13.9	3.9	25.9	12.9	27 9	12	28.1	14.9	26.1	9.9	13.7	0.1	8.2	−3.4	5.1	−1.9
12	6.9	−2.4	1.7	−10	3.2	0.2	17.3	5.9	14.9	4.9	23.2	10.5	25.9	11	24.9	13.4	22.9	10.1	13	1.6	5	−0.2	4	−7.1
13	8.2	−5.3	−1	−13.4	3.9	−1.1	7.5	2.4	18	5 9	22.2	7	26.8	11.3	19.5	9.9	13.9	7	12.9	2.1	8.8	−2.4	7.8	−5.3
14	3.2	−7.3	0	−10.4	8	−2.5	7.4	1.3	23.9	10.9	22.2	10.2	28.3	14.3	21.1	9	14.1	9.3	13	3	15.9	3.1	2.8	−1.9
15	1.7	−10	−5.1	−14.3	10	0	10.7	4.1	22.3	6	17	10	27.9	15	22.7	12.9	15 1	9	13.9	4	8.4	3 5	2.8	−0.2
16	0.9	−10.9	−6.5	−16	11	3.9	14.8	2 5	22.2	5.7	15.1	7	27.9	12.4	22.1	11.4	16.6	8	10.8	5.9	8.1	2.9	2.8	−4
17	0.6	−9.1	−1.7	−11.7	13.9	0.1	12.4	0.6	22.9	3	15	7.8	27.9	10.8	20.1	7.9	18 4	4.2	16.2	4.9	5	2	2	−4.1
18	1	−10.1	−1.4	−6.1	11.2	2	5.6	−2.5	16.4	2.6	15	8.1	28.9	11.2	22.5	9.7	17.8	11.7	12.8	6.5	5.8	1	2.4	−4.7
19	3.8	−10.1	−0.6	−9.1	11.9	3.7	10	−2.9	18.9	6	14.2	4.7	29.7	12.5	25.9	10.4	20.9	7·8	16 8	6	4.6	−5 2	5.7	−3
20	7.4	−2.3	−3	−19.9	13.6	2	15.2	−0.9	21.6	6.9	15	6.1	30	12.7	28.2	11.9	20.8	8.3	17.1	9.2	6.2	−4.9	4.9	−0.9
21	6.2	−1.4	−3	−17.9	7.7	0 3	18.9	1	23.2	5 9	20.1	6.7	29.1	11.2	26.2	13.1	21.9	9.9	12.9	7.9	5.9	−4.2	2.1	−0.8
22	7.4	−2.9	−4.6	−18.5	4.6	−0.1	21.5	2.1	23 9	7	23.6	9.5	29	11.2	23.8	12 8	21.9	11.8	12.2	1.9	8	−2.1	2.5	−1
23	5	−3.9	−1	−17	1.1	−3.4	21	7.6	24.5	11	27	10.9	26.8	15.5	24.4	10.5	20.6	8.7	10	6.2	7.5	1.6	2.1	−1.2
24	4.6	−1.8	1.2	−15.2	3.7	−3.9	21.2	4	22.8	7.7	27.7	16.6	21.4	7.6	27.4	14.3	20	13.4	11.9	1 9	8.2	−2.1	1.1	−2.7
25	2.1	−2.7	5	−12.5	3.1	−5.1	21.7	5.9	22 2	8.2	21.7	9.8	25.9	14	28.7	14.3	15.4	11	13.4	0.3	0	−2	6.9	2.1
26	5.2	0	5.5	−10.6	5.7	−0.1	18.7	8.7	23	10	23.9	7.9	23.7	12.1	25.2	14.2	13.5	10.2	13	1.6	1	−2.2	7	0.1
27	4.1	−0.4	6.7	−7.2	5.9	−7.9	17.7	6 8	23.5	12.3	23 7	8.7	22.4	12.8	18.2	8 5	16	10	11.8	5.5	−0.2	−3	5.3	−0.8
28	7	1.8	6.9	−1.9	4.2	0.2	11 9	5	24.8	10.2	25.9	10 7	23.9	12.3	19	9.4	20	10.6	10.1	3.9	−0 5	−2.8	1.9	−9.8
29	5.5	0.9			1.8	−13.3	13.9	3.5	25.8	10 1	26.4	12.1	21.1	12.7	15.5	6.7	19.8	7	12.9	0.9	2.2	−4.9	5	−7.8
30	5.4	−6			5.7	−2.9	15.7	3.7	25.9	12.8	29	16	22	12.8	20	5.1	21.8	8.6	11.7	1.8	4.3	−7	5.1	−0.1
31	2.2	−8			14.5	7.1			26.5	11.9			21.8	15.7	21.8	8.2			9	5			8	−2.9
Moyenne	3°3	−5°2	1°2	−9°5	7°5	−0°8	15°2	4°3	20°6	6°3	23°6	10°8	25°5	12°1	23°	11°3	20°7	10°3	13°5	5°3	6°3	1°5	4°1	−3°6

Digitized by Google

Station du Lycée. — C. OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1902.**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	7°6	—2°	3°6	—2°9	6°1	0°	14°1	1°1	13°3	3	24°9	6°	28°	13°9	28°3	15°	27°1	7°9	13°3	3°9	8°6	1°3	7°9	2°9
2	7 9	—3.3	—1.5	—6.1	10	3.5	20	5.3	7.8	4.9	27.7	11.8	29	14.2	24	14.3	23.6	10.8	13.6	5.9	8	4.1	8 4	0.4
3	7.1	3.2	—0.4	—8	10.9	1.6	16	8 2	14.1	6.8	29.3	11 7	22.9	7.9	20.8	12.9	25.4	11.4	10.5	3 1	8.4	—2.9	9.9	—0.4
4	9 8	—2.1	2.1	—4.8	10.8	—2	16.9	8.7	15.7	6.9	30.1	12.3	23.4	9.4	23.4	6.9	26.3	12 3	14 9	2.9	12.9	—1.9	7.6	—2.1
5	7.7	—2 5	3	-10	6.7	—3 3	15.9	0.5	11 9	4 9	25.5	12 4	28	10.9	24.3	11.7	26.9	13.9	10.8	6 9	13	—1 8	0.4	—8.4
6	5.9	0.9	1 4	—8	10.5	—4	17.7	5.3	12.7	0.9	21.4	7.7	30.7	11.5	26.6	14	20.1	11.9	14	7 8	10.9	—0.4	—4.8	—7.4
7	5 9	—5 9	13.2	—0.4	13 2	—4	17	0.6	9.6	—1.5	22.5	5.8	31.8	12.9	29 9	13.1	18.7	5.7	13.9	5	11.1	1.8	—4	—6.2
8	5	—7.2	7.9	3 6	13.2	—4	12.4	—1	11.9	2.2	20	7.9	32.4	16	27.8	15.7	20.9	7 3	12	1.1	13	1	—2.6	—5.6
9	4	—8.1	7.3	—0.2	12.4	1	16.3	2	8.2	2.5	15.1	7	33	14.4	29.7	12.6	21.7	10	10.9	6	12.9	2.8	—0.3	—7.1
10	5.9	—7.6	6.5	1.9	7.1	2.5	15.1	4.1	7.5	3	19.2	9.5	31.8	17.1	23.5	7 9	24.8	11 8	16.1	8.3	9.1	0.8	0.6	—7
11	5	—8.1	7.8	—1.5	6 4	—2.1	12.5	5.9	11.9	2	17	9.1	25.9	12.7	24.7	10.1	26	13.1	18.6	9.5	9.7	—1 2	—0.9	—8
12	4.5	8.1	1.8	—2	9.5	4.1	15.9	5	12 8	1 8	16.9	5	20	7.1	19	9.9	22.3	13.9	16.3	9.1	11.6	—1.6	—0.6	—8
13	4 4	—5	5.9	—1	10	—3 9	19.6	7.3	14 4	2.8	22.7	9.8	21.9	7.9	14.1	7.8	18.9	11 6	16.5	5.1	10	—1 6	3	—3.9
14	7.1	—6.4	3 6	—0.9	12.9	—1.8	20	5	17.4	5	17 5	5 6	26.7	10.8	20.2	7.7	15.5	4.1	17.7	7.9	6	0 4	5.4	—6.1
15	4 4	3 8	2.4	—3.9	14.1	2.8	19.9	7.5	10.8	1.7	12.7	6·8	30.6	13.1	23.1	7 9	16.9	3 6	19.1	7.8	6.3	1	3.2	—6
16	0.2	—7 8	—1.1	—6	7.6	1.8	22.4	8.9	14.4	5.8	17.4	6.8	31.8	15.8	25.4	8.3	17.6	3 6	15.9	7.5	5	0.8	3.8	—4.8
17	2	—5 9	—1	—5.8	9 9	-3	18.9	7.8	13.8	6.8	15.8	6.3	28.5	15.2	27.5	14.8	18.7	8.8	14.4	4.8	6.3	1	3.3	—0.2
18	4.3	—8	2	—4.4	9 8	3.4	11.6	7.7	15.1	4.1	15.9	3 5	24.7	11.9	21	11.2	18 7	9 5	9.9	2	3.7	—2 9	6.9	1.2
19	3 5	-3	3.2	—1.1	13 6	—3	14.3	6.3	11.8	2 6	18	4.1	26 9	14 4	26.2	11.7	19.7	3.9	11.9	5.9	—0.8	—4.3	8.9	0.9
20	1.5	—2.8	4.3	—4.8	16 9	1.9	21.7	7.1	8	2 1	22.9	10.3	22 9	13.4	28.7	14.8	17.8	5	13.9	2.4	1.5	—4.9	3.9	—1.3
21	3.4	2	4.6	—6.7	17.5	5.8	19.4	9.2	11.9	-2	14.9	8.8	22	11	20.3	11.1	21.8	5.7	14.5	7.2	—0.8	—7.1	4.5	0.2
22	2 3	—7	4 1	—7.2	16.9	—0.8	20.2	5	13.8	0	19.6	6.3	19 2	6.2	24	8.8	21.9	5.5	17.1	7.9	—0.2	—9.1	7.2	1.6
23	3 9	—1.1	7 3	—6.2	3.4	—0 8	22.2	9.6	11.8	0.9	23.4	7.7	18.9	5.5	22 5	8.4	20.7	8	13.7	3	2.2	—7.5	6.9	—1.8
24	5 2	—7	7 9	—3	10.8	—1	15.9	9 3	14	1.4	26	9.7	22.5	6.7	24.9	8.9	21.9	12 7	11.4	1	4.3	—2.4	2	—2.5
25	8 9	2 9	6.1	0	7.9	0 1	24.8	6 7	16.4	5.9	25.9	13.8	22 5	12.3	27	14.5	19.9	10 9	9 7	—1	7.6	0.4	3.2	—4.9
26	8 1	—5 9	7.4	2	9.1	1.4	20 5	6.9	20.3	5.7	23 9	9	24 8	11.4	16.8	13.5	14.1	10.8	10	2.1	6.7	2.7	4.9	—4.8
27	2 1	-4	12	—0 3	9.3	0.8	17.8	8.8	21.5	4	26.1	10.6	29.1	15.7	16.6	11.4	18.9	5 9	6.7	2.9	5.9	2.4	4.2	—2.1
28	3 9	—2 9	8.2	—1	7.9	1.8	17.9	7	23.7	5.8	26.5	9 9	26.2	12.9	21.6	12.6	19	6 8	12	0.7	7.9	—2.3	8 1	0.7
29	6 9	0.9			14 5	5	11.3	5.5	25.9	8.8	27.9	13.3	22.3	7	22.8	10.7	18.9	5.1	12.2	0.1	8.6	3	6.6	—3.1
30	3 9	—1 6			14.2	5	9.4	0.5	24.8	7.9	26.3	12.1	23.9	8.8	20 9	9.6	8	4.4	10.9	1.6	9.8	1.6	8.5	—3
31	0 9	—4.1			13.9	4 9			20 5	9.7			25.6	9.5	22.8	12 8			7.1	3.9			1.4	-5
Moyenne	4°9	—4°	4°5	—3°2	10°9	—0°2	17°3	5°8	14°4	3°8	21°8	8°7	26°1	11°5	23°5	11°3	21°1	8°8	13°2	4°6	7°3	—0°9	3°8	—3°3

Digitized by Google

Station du Lycée. — *D.* OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES **Année 1903**

DATES	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.
1	0°4	—4°1	6°	4°	10°8	—0°9	7°1	—1°8	18°	3°2	24°2	11°8	25°1	11°9	17°9	9°7	24°8	11°9	23°1	11°	10°7	1°6	5°	—1°
2	2 1	—8.1	5.5	1.4	10.2	1.9	17.5	2.7	9.5	4.7	18.2	12.2	23.5	12.7	22	9.8	27.9	13 4	22.9	11.9	10.9	4.2	2.8	—0.3
3	5.5	—2.2	2.8	1	7.7	2.9	13	1	12	2.6	22.5	9.9	27.3	13.9	25.4	9	27.9	13.4	15.8	6.6	9.9	6.8	2.4	—2
4	7.9	2.9	3.8	—3.4	5.9	0.2	7.9	1.5	19.3	8	21.9	12.5	28.2	16.6	23	11.7	28	13.5	17.7	11.7	10.1	6.1	2.2	—7.1
5	10	4.1	3.4	—3.5	9.7	0	13.1	5.8	20.2	8	16	12.5	26.5	13.9	24	10.5	27.9	13.5	21.7	11	10	6	1	—5
6	12.9	—2	4.7	—3	12.6	3	9.9	—0.2	16.6	4.6	19	8.7	27.6	15.8	26	12.5	27.9	12 4	21.9	10.9	8.6	3 6	5.7	—0.1
7	11.7	0.8	5.2	—2	7.8	0	12.1	—1	21.8	6.5	23.6	8.7	20.9	11 8	25.5	13.5	27.9	12.5	24	7.3	9.9	3 3	3.2	—2.1
8	10.4	—3.7	8.1	—0.8	8	—1.6	16.9	4.7	17.9	8.5	22.8	8.7	17.8	7.1	25 6	11.9	26	11	22.9	5.7	8.2	3.5	3 2	—2.8
9	8.9	—2.7	8.5	1	4.1	—0.6	8.3	1.6	13.9	5.6	14	9.4	17.8	8.6	28.3	14 9	27.8	13 4	22.9	11	10.3	—2.3	4	—1.9
10	12.8	—0.9	10.9	2.8	6.5	—4.1	6.8	0.7	18.8	3.1	20.9	11	20.5	6.6	28.9	15.8	22.9	12	13.7	6	12 5	—0.3	5.9	0.1
11	11.3	4	10.9	0	10	—3.8	8 9	—0.1	17.7	6.9	15.9	10.4	21.9	9.6	19	9	18.5	7 8	10.8	1	10.9	3.9	5.9	1·8
12	8.2	—1.1	11.4	—0.6	10.9	0.6	11	1.3	17.5	6	18	6.9	25.1	11	23.4	11.9	16.5	7.9	14.3	6.9	10.3	—1	5.1	0.4
13	2	—5.7	9.8	—0.4	13	—2.8	13.1	2.5	9.8	1.8	19.3	10.8	27.2	16.8	27.4	16.2	17.5	9.7	17.9	10.4	11	—1.4	4.4	—2
14	—1.8	—5.3	8.8	—0.4	13.1	—2.5	11.4	0	16.3	1.9	19.5	8.9	26.8	14.9	25.2	12.6	12.1	6.8	15	4.5	9.6	—1.9	3.9	0.2
15	—2.6	—11	6.5	—0.2	13.5	—1 9	10.9	—2.9	17.9	3.3	15 2	8	24.8	8.9	26.7	12.6	12.9	7.8	17.5	5.4	12	—0.1	3.9	—0.1
16	—4.1	—12.1	6.7	4	12.8	4.4	14 3	3	19.2	5.3	17.7	8 8	26.8	12.8	17.9	9.9	11.9	6	15.8	11	9.3	5	4.9	—1
17	—3.1	—9	8.8	—0.4	10.6	3.3	9.4	—1.1	18.9	7.1	17.1	10.4	28.2	16.4	18.9	8.4	12.1	2.1	18.7	7	9 9	0	3.1	—1
18	—2.4	—8.9	4.1	—3.2	11	—0.9	5	—2	16.6	5.7	19	6.6	20.5	16	17.7	10	14.9	2.1	11.5	4.5	3.9	0	4.1	—1.1
19	1.8	—4.1	6.9	—1.4	10.4	1	5	—2.4	17	2.1	20.9	12.1	26 3	13.7	23.7	11.7	13.9	6.4	10	0	4 9	0.9	3.1	—1.2
20	3	—3.4	10.1	0	11	—2	6.9	—4.9	18.9	3	15.7	8.7	16.9	12.9	14.9	7.8	17.8	5	11.2	—0.4	3.2	0.7	3.1	—2.8
21	3.8	—5.9	14	2	13.8	—1.1	12.9	—2.2	22.3	5.9	19.9	11.8	19.9	11	16.9	9.2	18.6	6.8	12.9	1	2.9	0	3.1	—2.7
22	1	—8.8	14	7 4	17.1	0	16.9	6	23.3	7.3	13.1	8.9	19.2	8.8	25.7	8.9	20.4	10.9	15.7	8.4	6.5	0.2	4.7	—3.1
23	—0.9	—7 5	16.7	9.7	19.3	0.1	17	1	27.1	9.3	16 4	9.7	23	12.9	27	8	17.8	13	11.6	7.2	7.5	—0.8	1.1	—1.2
24	2.1	—8.3	17.9	1.9	19	0.6	7.9	1.6	27.6	9.2	18.9	7	24.8	12.1	20.9	10.9	19.8	10	11 2	5	10 5	—2 8	0.9	—2.2
25	3.1	—10	9.8	—3.2	17.9	2	9.7	3.1	26.9	9.4	20.5	7.6	17.9	6.9	20.9	10.2	22	12.8	11.4	—0.9	10.1	—0.5	1.8	—1.3
26	3	—9.4	13.4	—0.3	20.4	7.3	9.9	—0.6	26.9	8.9	24.2	8.9	21.8	7.8	22.9	10.4	20	7.4	13 7	2	6.6	0	2.5	—0.2
27	4.1	—7.1	8.4	0	19.2	12.9	13	3.2	23.9	8.8	25	10.7	19.1	12.6	20.4	12.1	21.8	7.8	12.3	7.6	4.4	0.8	1.4	0.2
28	7.4	—7.5	14	—5.9	20.8	0.7	11.1	5.7	23.2	12	26.1	10.8	21.9	12	21.9	11	22	8 9	15.3	3.9	9	2.6	0.5	—0.6
29	7.3	—5.1			14.9	5	17	7.4	21.8	10.7	28.3	12.1	22.9	13.8	25.4	10.4	22.1	8.8	13.8	7	5	—0.3	—0.1	—1.4
30	7.7	—4.3			12.9	—0.1	10.4	2.6	25	11.8	29.9	13.8	24.9	13.8	26.9	11.9	22	9.7	9.9	5.9	4	—2.8	—0.2	—3
31	—0.8	—7			13.1	3			25.8	13.2			19	10.8	23.9	10.1			7.5	5			—1.1	—3
Moyenne	4°2	—4°9	9°	0°3	12°5	0°9	10°7	1°2	19°7	6°6	20°1	9°9	23°	11°8	22°9	11°	21°3	9°8	15°6	6°4	8°4	1°2	2°9	—1°3

Digitized by Google

E. — ÉCART DES TEMPÉRATURES AUX DEUX STATIONS

ANNÉE 1900

MOIS	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
Janvier	5°3	—2°3	7°6	5°3	—1°2	6°5
Février	8.4	-0.3	8.7	9	—0.3	9 3
Mars	6 9	—2.5	9.4	7.8	—2.3	10.1
Avril	14.1	2.4	11.7	14.2	2.7	11.5
Mai	18.6	6.3	12.3	20.2	6.6	13 6
Juin	24.3	10.4	13 9	25	10.6	14 4
Juillet	27.2	13.1	14.1	27.8	13 1	14.7
Août	24.1	10.6	13.5	25.2	11.7	13.5
Septembre	23.6	10.8	12.8	24.2	11.2	13
Octobre	15.9	5.8	10.1	16.2	5 8	10.4
Novembre	9.4	1.6	7.8	9.4	2.3	7.1
Décembre	5.7	1	4.7	5	0	5

ANNÉE 1901

MOIS	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
Janvier	3°3	—5°2	8°5	3°	—3°4	6°4
Février	1.2	—9 5	10 7	2.6	—7.6	10 2
Mars	7 5	—0.8	8 3	8.3	—0.3	8.6
Avril	15.2	4.3	10 9	16.4	5.1	11.3
Mai	20.6	6.3	14.3	22.2	7	15.2
Juin	23.6	10.8	12 8	25 9	11.1	14.8
Juillet	25.5	12.1	13 4	27.9	12.9	15
Août	23	11.3	11.7	24.7	11.9	12.8
Septembre	20.7	10.3	10 4	22.7	10.9	11.8
Octobre	13.5	5.3	8 2	14.2	5.9	8 3
Novembre	6 3	1.5	4.8	5.7	—0.3	6
Décembre	4 1	—3 6	7 7	3.7	—2.4	6.1

ANNÉE 1902

MOIS	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
Janvier	4°9	—4°	8°9	4°4	—3°4	7°8
Février	4.5	—3.2	7.7	4.8	—2.3	7.1
Mars	10 9	—0.2	11.1	11.4	1.3	10.1
Avril	17.3	5.8	11.5	17.8	6.2	11.6
Mai	14.4	3.8	10.6	16 2	4.6	11.6
Juin	21.8	8 7	12.1	23.5	9.3	12.2
Juillet	26 1	11.5	14.6	28.5	12.7	15.8
Août	23.5	11.3	12.2	24.9	11.9	13
Septembre	20.5	8.6	11.9	22	9.7	12.3
Octobre	13.2	4.6	8.6	14.3	5.2	9 1
Novembre	7.3	—0 9	8.2	7.4	0.1	7.3
Décembre	3.8	—3.3	7.1	4	—2	6

ANNÉE 1903

MOIS	LYCÉE Max.	LYCÉE Min.	LYCÉE Ecart	JARDIN Max.	JARDIN Min.	JARDIN Ecart
Janvier	4°2	—4°9	9°1	4°1	-3°4	7°5
Février	9	0 3	8 7	8.3	—2.7	11
Mars	12 5	0.9	11.6	13.4	0.7	12.7
Avril	10 7	1.2	9.5	12.9	1.9	11
Mai	19.7	6.6	13 1	21.4	6.8	14.6
Juin	20.1	9.9	10.2	22.8	9.9	12 9
Juillet	23	11.8	11.2	26.1	12.1	14
Août	22 9	11	11.9	25.2	11.2	14
Septembre	20 5	9.4	11.1	22.5	10.2	12.3
Octobre	15.6	6.4	9 2	16 3	6.4	9.9
Novembre	8.4	1.2	7.2	8.2	1.3	6.9
Décembre	2.9	—1.3	4.2	2.9	—2	4.9

Digitized by Google

F. — TEMPÉRATURES MAXIMA

ANNÉE 1900

MOIS	Lycée	Jardin	Ecart
Janvier	5°3	5°3	—0°
Février	8.4	9	—0.6
Mars	6.9	7.3	—0 9
Avril	14.1	14.2	—0.1
Mai	18 6	20.2	—1.6
Juin	24.3	25	—0.7
Juillet	27.2	27.8	—0.6
Août	24.1	25.2	—1.1
Septembre	23.6	24 2	—0.6
Octobre	15.9	16.2	—0.3
Novembre	9 4	9.4	0
Décembre	5.7	5	

ANNÉE 1901

Lycée	Jardin	Ecart
3°3	3°	
1.2	2.6	—1°4
7.5	8.3	—0.8
15.2	16.4	—1.2
20 6	22.2	—1.6
23.6	25.9	—2.3
25.5	27.9	—2.4
23	24.7	—1.7
20.7	22.7	—2
13.5	14.2	—0.7
6.3	5.7	
4 1	3.7	

ANNÉE 1902

Lycée	Jardin	Ecart
4°9	4°4	
4.5	4.8	—0°3
10.9	11.4	—0.5
17.3	17.8	—0.5
14 4	16.2	—1.6
21.8	23 5	—1.7
26.1	28.5	—2 4
23.5	24.9	—0.4
20.5	22	—1.5
13.2	14.2	—1.1
7.3	7.4	—0.1
3.8	4	—0.2

ANNÉE 1903

Lycée	Jardin	Ecart
4°2	4°1	
9	8.3	
12.5	13.4	—0°9
11.1	12.9	—1.8
19.7	21.4	—1.7
20.1	22.8	—2 7
23	26	—3
22.9	25.1	—2.2
20.5	22.5	—2
15.6	16.3	—0.7
8.4	8.2	
2.9	2.9	

Digitized by Google

PRÉDESTINÉS

Ceux que la mort toucha de son doigt desséché,
Quand au printemps ils regardaient fleurir les roses,
Semblent porter en eux la peine d'un péché,
Car leurs cœurs sont gonflés d'inexprimables choses.

Le jeu n'anime point leur masque de martyrs
Et leur rire s'éteint sur la pâleur des lèvres ;
Leur pauvre âme qui doit un soir d'hiver partir
S'émeut péniblement en gestes las et mièvres.

Ni blâme ni succès n'éveillent leur torpeur ;
Nulle étoile en la nuit de leur indifférence ;
Ils boivent à la coupe amère du labeur
Tristes que sans profit les blesse la souffrance.

Avides de soleil, aux geôles du savoir
Ils languissent, courbés sur la noirceur des livres ;
Ils traînent résignés le boulet du devoir
Attendant qu'une main de rêve les délivre.

Ils sont libres : la mort les a du doigt touchés.
Leur corps n'était point fait pour nos luttes malsaines ;
Loin des pleurs, loin du sang, loin des rauques haleines,
Ils reposent tout seuls sous les roses cachés.

Charles MARTEAUX.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

I. — **Le roman d'un Conventionnel : Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde,** par Ernest DAUDET (Paris, Hachette).

Le *roman* dont il s'agit n'est pas nouveau pour ceux qui connaissent l'histoire de notre pays. Le cardinal Billiet, dans ses *Mémoires*, nous en a donné un avant-goût. « Il y avait « alors (1793) à Chambéry, dit-il (page 79), un petit nombre « de dames et de demoiselles enfarinées de jacobinisme ; l'éti- « quette républicaine leur avait imposé un costume : elles por- « taient sur leurs vêtements de femmes une carmagnole, à la « tête un bonnet rouge, une cocarde sur le sein, une ceinture « tricolore, et, aux pieds, des sabots de bois. A chaque fête ci- « vique, elles montraient un zèle ardent pour tout préparer,

Digitized by Google

« pour orner les autels et les statues de la liberté et tendre des « guirlandes dans les rues. Elles avaient à leur tête les deux « sœurs de Bellegarde, qui employaient une partie de leur for- « tune en *bonnes œuvres* républicaines. Aurore, la plus jeune, « n'était pas mariée ; l'aînée avait épousé un proche parent, « le marquis de Bellegarde, lieutenant-général en Autriche. « Après avoir émigré, elles étaient rentrées en Savoie pour « sauver leur fortune. Aurore était la maîtresse de Simond ; « on l'appelait la *Simonetta*. Sa sœur était la maîtresse de « Hérault. »

La cardinal ajoute (page 182) : « Hérault et Simond furent « rappelés à Paris sur la fin de l'année 1793 ; les dames de Bel- « legarde, dont ils avaient fait la connaissance à Chambéry, « d'une manière beaucoup trop intime, les y suivirent. Après « leur condamnation à mort, elles revinrent se fixer aux Mar- « ches. L'aînée avait eu un enfant d'Hérault ; sa sœur Aurore « l'adopta. Elles le firent élever avec soin, sous le nom de « M. de Chenoise, nom d'une rue de Grenoble où il était né... « M. de Chenoise est devenu plus tard lieutenant dans un ré- « giment aux gardes de Louis XVIII. »

C'est sur ce canevas, simple mais plein de promesses, qu'Ernest Daudet, avec son talent habituel, a composé (je ne dis pas *brodé*, car tout est historique dans son récit) un livre attrayant comme une œuvre d'imagination pure et cependant assez exact pour prendre en défaut, sur plusieurs points, les assertions du cardinal.

L'héroïne du roman, Adélaïde-Victoire, dite Adèle, de Bellegarde, était née à Chambéry le 24 juin 1772. Elle était fille de François-Robert-Eugène de Bellegarde, marquis des Marches et de Cursinge, « général-major au service de leurs Hautes « Puissances les Etats Généraux de Hollande » et de Marie-Charlotte-Adélaïde d'Hervilly. Elle avait deux sœurs : Césarine-Lucie, née en 1774, morte en mai 1792, et Aurore, née en 1776, qui coûta la vie à sa mère. Le père de ces orphelines, qui étaient de riches héritières, ne négligea rien pour leur assurer un brillant avenir. « Elles furent pourvues de tous les agré- « ments qu'ajoute l'éducation à ceux que donne la nature. »

En 1787, Adèle « était un prodige de grâce et de beauté..... « Mince, admirablement faite, brune de peau avec de longs « cheveux noirs et des yeux révélateurs d'une âme ardente et « passionnée..... Dans l'enfant qu'elle était encore s'annonçait « déjà la créature délicieuse qui, dix ans plus tard, amenée

Digitized by Google

« par son amie Mme de Noailles dans l'atelier du peintre Da-
« vid, au moment où il achevait son fameux *Enlèvement des*
« *Sabines*, l'impressionnait à ce point, qu'il lui demandait de
« poser pour l'une des figures de son tableau et qu'il retou-
« chait d'après elle la tête de la femme qu'on voit agenouillée
« au milieu des ravisseurs. »

Cette enfant superbe, dont la beauté était aussi inquiétante qu'indiscutable, fut mariée à quinze ans, le 5 novembre 1787, avec son cousin Frédéric de Bellegarde, alors chef de bataillon dans la légion des campements, qui avait vingt ans de plus qu'elle et qui était fils de Jean-François de Bellegarde, général d'infanterie au service de la Saxe. A dix-neuf ans, elle avait deux rejetons : une fille et un fils, qui vinrent au monde au château des Marches, de 1789 à 1791, et « qui peuvent être « considérés comme un témoignage du bonheur qui régnait à « ce foyer ».

Mais ce bonheur ne dura pas. La mort du marquis, survenue en 1790, enleva aux orphelines le tuteur et le conseiller dont elles auraient eu plus besoin que jamais dans ces temps difficiles, et la Révolution, chassant le mari de son foyer, rendit plus complet et plus dangereux l'isolement des deux pauvrettes. Frédéric, devenu lieutenant-colonel, avait bien essayé de leur trouver un refuge en Piémont ; mais l'Assemblée des Allobroges ayant décrété la confiscation des biens de tous les émigrés qui ne seraient pas rentrés dans un délai de deux mois, Adèle et Aurore, avec le consentement du mari, jugèrent inutile d'attendre l'expiration de ce délai, pour sauver leur fortune, et regagnèrent leurs pénates, laissant les enfants à la garde du père.

Le 1er décembre 1792, les *citoyennes* Bellegarde se présentent à la municipalité de Chambéry pour faire constater leur rentrée, et se font rayer de la liste des émigrés. Elles déclarent qu'elles veulent vivre en bonnes Françaises et se soumettre aux lois de la République. Et, soit par sincérité, soit pour donner des gages, elles manifestent avec éclat leur enthousiasme pour le nouveau régime, et dépensent en fêtes, en plaisirs, en assistance prêtées aux œuvres républicaines, leurs revenus, qui sont considérables.

Ardente et passionnée, Adèle se jette dans la tourmente avec toute la fougue de son tempérament. « Dans l'ivresse qui l'em-
« porte, elle entraîne sa sœur, dont les seize ans ne sont une
« protection ni pour l'une ni pour l'autre. Sans posséder un

Digitized by Google

« charme égal au sien, Aurore dégage le frais parfum du fruit « vert, et revêt l'attrait de la fleur en train d'éclore. Mainte- « nant le démon qui les perdra peut apparaître : elles l'atten- « dent. »

Sur ces entrefaites, le 14 décembre, arrivent à Chambéry les commissaires chargés par la Convention d'organiser le département du Mont-Blanc : Hérault de Séchelles, Jagot, Grégoire et Philibert Simond. Dans le récit, les trois derniers ne sont que des comparses ; Hérault de Séchelles est le grand premier rôle.

Né à Paris en 1760, il était fils posthume d'un colonel de Rouergue-Infanterie blessé mortellement, à la bataille de Minden, en chargeant les Anglais à la tête de son régiment. Elevé avec le plus grand soin, possesseur d'une belle fortune, apparenté avec la famille de Polignac, il occupait, à vingt ans, la charge d'avocat du roi, et à vingt-cinq ans celle d'avocat général au Parlement de Paris. Apportant aux plaisirs la même ardeur qu'au travail, il était adoré des femmes, qui l'appelaient « le délicieux Seychelles ». La reine elle-même lui avait offert, brodée de sa main, sa ceinture de magistrat. Il avait devant lui le plus brillant avenir et la plus large place dans la société de l'ancien régime. Et cependant, au 14 juillet, il prend les armes avec les citoyens de Paris ; « il brise le cercle des traditions « familiales dans lesquelles il a grandi ». La Constituante le nomme commissaire du roi près le tribunal de cassation et bientôt les électeurs de Paris, qui l'ont vu à l'œuvre, l'élisent député à l'Assemblée législative. Il y brille au premier rang, et quand la Convention succède à cette assemblée éphémère, il y est envoyé par le département de Seine-et-Oise.

A ce moment, la popularité d'Hérault était à son apogée. Sa réputation l'avait précédé en Savoie, et la vue du personnage n'était pas de nature à diminuer l'enthousiasme qu'il devait inspirer. On sait qu'il était grand et brun, qu'il portait beau. L'auteur nous le représente « élégant d'attitudes et de gestes, « resplendissant de grâce hautaine, sous son chapeau empana- « ché et sous son uniforme de conventionnel, militarisé par le « sabre ».

Il n'en fallait pas tant pour tourner la tête de nos belles. « La tradition et la vraisemblance sont d'accord pour établir « que la première rencontre des dames de Bellegarde avec « Hérault de Séchelles eut lieu ce jour-là. » Les relations qui s'ensuivirent devinrent rapidement confiantes. Attiré dans la

Digitized by Google

bergerie, le séducteur y conduisit son collègue Simond,... et ce qui devait arriver arriva. « Le bruit ne tarda pas à se répandre « que les citoyens commissaires ayant osé tout demander « avaient tout obtenu', Hérault de la charmante Adèle, et Phi- « libert Simond de la candide Aurore. »

. . . . . .

Les beaux jours sont courts. A la fin de 1793, les conventionnels furent rappelés dans la capitale, et les dames de Bellegarde les suivirent à Paris. Comme Hérault mettait quelque orgueil à les produire partout où il brillait, il est logique de penser qu'elles étaient dans les tribunes de la Convention lorsqu'il fit casser la fameuse Commission des Douze, lorsqu'il défendit la Constitution de 1793 en qualité de rapporteur, et dans les nombreuses séances où il s'illustra comme président. Elles eurent la joie de constater qu'il était le triomphateur du jour, dans la fête solennelle qui fut donnée le 10 août pour commémorer la prise de la Bastille. Mais on était au plus fort de la Terreur. Hérault et Simond, chargés de nouvelles missions, l'un en Alsace et l'autre en Savoie, durent quitter Paris et, pendant leur absence, ils furent englobés dans la soi-disant *conspiration* des Dantonistes. Quand ils revinrent pour se défendre, on les arrêta et, malgré leurs protestations, ils subirent le sort de leur parti : Hérault fut guillotiné le 4 avril 1794 et Simond le 10 avril.

En descendant de la fatale charrette, Hérault « regardait du « côté du Garde-Meuble une main de femme qui, à travers les « volets entr'ouverts, lui envoyait un dernier adieu ».

Le roman des conventionnels était fini, mais non celui des dames de Bellegarde. Arrêtées comme complices de leurs amis, le 23 avril, elles furent incarcérées; leur détention dura jusqu'à la journée du 9 thermidor (27 juillet), qui leur rendit la liberté.

Si la perte d'Hérault fut cruellement ressentie par Adèle, il ne faut pas en déduire que celle-ci fut inconsolable. Il y a des âmes légères et frivoles, qui subissent les plus fortes impressions sans en garder la trace et qui se remettent promptement des plus terribles secousses.

Après avoir vu la mort de près, les dames de Bellegarde voulurent goûter la joie de vivre. Elles tinrent salon dans la capitale et ouvrirent largement leurs portes à tous les beaux esprits du temps. « On rencontrait dans leur maison les éléments les « plus opposés. Mais le fond de leur société est resté le même,

Digitized by Google

« composé d'artistes et de gens de lettres. » Elles organisèrent chez elles un dîner hebdomadaire, qui réunissait Lemercier, Alexandre Duval, le peintre Gérard, Talleyrand lui-même. Ces réunions se prolongèrent quatre ou cinq ans. Les contemporains rendent hommage « à l'amitié fraternelle des deux sœurs, « à la douceur et à la bienveillance de leur commerce ». Une note retrouvée dans les papiers du peintre David nous apprend que la comtesse de Bellegarde, qui, à la prière de l'artiste, a posé pour l'*Enlèvement des Sabines*, « était une brune extrê- « mement jolie, avec l'élégance et la liberté de costume de ce « temps ».

Quel présent plus funeste que la beauté, quand la femme qui l'a reçu n'est pas dotée au même degré des qualités nécessaires pour en éviter les écueils?

En 1800, nous trouvons Adèle éprise du célèbre chanteur Garat, « véritable bourreau des cœurs, qui rencontrait bien peu « de cruelles quand il se mettait en tête de séduire ». Et c'est cet artiste qui lui donna le fils, Louis-François-Aurore, que le cardinal a mis sur le compte d'Hérault. Il naquit à Epinay-sur-Orge le 16 octobre 1801, et fut suivi d'une fille, Pauline, venue au monde le 16 juillet de l'année suivante. Cette fille, qui plus tard se maria, mourut en 1827. Quant au fils, au moment de sa naissance, les dames de Bellegarde venaient d'acheter le château de Chenoise, en Seine-et-Marne, qui avait appartenu à leur grand-père d'Hervilly. A l'enfant sans nom, elles donnèrent celui du château. Il s'appela Louis de Chenoise, entra dans l'armée en 1816, et se fit mettre en réforme en 1833, pour des raisons de famille : il était alors capitaine au 6e hussards.

L'amour maternel, que les enfants légitimes n'avaient pas éveillé chez Adèle — peut-être parce qu'elle était alors bien jeune, — éclata dans le cœur de la coquette à la naissance de Louis de Chenoise et la transforma. Dès lors le dévouement des deux femmes rachète leur passé. Revenues de leurs équipées, elles vivent graves et dignes, vouées à des œuvres charitables et désarment la malveillance par la rectitude de leur conduite : sous l'Empire elles séjournent en Savoie le plus souvent ; mais dès la Restauration de 1815, elles quittent leur pays définitivement, pour habiter Chenoise et Paris. A Chenoise, elles deviennent promptement populaires. Bonnes et charitables, elles ne perdaient aucune occasion de répandre leurs bienfaits, et dans la population « qui se montrait fière de

Digitized by Google

les posséder » le souvenir des « Dames » s'est prolongé jusqu'à nos jours.

Adèle expira le 7 janvier 1830, dans l'appartement que son fils occupait à Paris, quai Voltaire. Trois jours avant, son mari était mort à Gratz, en Styrie, où il avait pris sa retraite en 1809. Plus heureux dans sa carrière que dans son ménage, Frédéric de Bellegarde y avait fait un brillant chemin. Après la conquête du Piémont par la République, il était passé en Autriche, où l'influence de son frère, le futur feld-maréchal Henri de Bellegarde lui avait ouvert les rangs de l'armée. Successivement général de brigade et de division, grièvement blessé à Marengo, mais ayant guéri de ses blessures, il était devenu commandant de corps d'armée et chambellan de l'empereur.

Louis de Chenoise mourut en 1837, et, le 7 mars 1840, ce fut le tour d'Aurore. Elle était, depuis 1826, *chanoinesse de l'illustre chapitre royal de Sainte-Anne de Munich.* Quel dommage que le cardinal Billiet n'ait pas eu connaissance de ce détail : il aurait été édifié.

Le volume est illustré de huit gravures, au premier rang desquelles il faut citer un suggestif portrait d'Adèle. « Après avoir vu cette image, on ne saurait plus s'étonner des émouvantes aventures de la femme qu'elle représente. » Et ce portrait constitue, à nos yeux, la plus belle défense que notre héroïne pouvait offrir. Nous ajouterons que les dames de Bellegarde ont d'autres titres à notre indulgence : alors qu'elles tenaient à leurs pieds nos maîtres, et qu'elles auraient pu faire beaucoup de mal, elles restèrent exemptes de méchanceté, mettant leur influence au service de leurs compatriotes et épargnant à ceux-ci bien des persécutions. « Les femmes de ce temps-là, dit Châteaubriand, interposaient leur beauté entre la puissance et l'infortune. » Il leur sera beaucoup pardonné, parce qu'elles ont beaucoup aimé.

* * *

II. — **Une Famille de Savoie** (celle de Delphine Gay), par Jules Manecy (Aix-les-Bains, Gérente).

Cet ouvrage offre, avec le précédent, de nombreux rapports : même monde et même époque ; situations identiques amenées par des causes pareilles. Les premiers rôles y sont tenus par des femmes d'une beauté légendaire, qui étaient des femmes

Digitized by Google

d'esprit, très ou trop aimables, et j'y trouve également une jolie pécheresse.

L'auteur, M. J. Manecy, receveur des douanes à Bayonne, est un compatriote qui emploie ses rares loisirs à rechercher les faits intéressants qui lui paraissent susceptibles de jeter quelque éclat sur notre pays. Récemment (1900 et 1901), il donnait à la Société savoisienne d'histoire de Chambéry la réimpression du rarissime *Hymne trionfal* de Claude-Etienne Nouvellet, et le *Chant funèbre* du même auteur sur la mort de Jean de Voyer. Cette fois il a eu la main heureuse en découvrant dans des papiers de famille, un lien de parenté avec Delphine Gay : parenté qui n'est pas simplement marquée par l'état civil, mais qui s'accuse par le talent avec lequel l'auteur a su présenter son sujet. Remontant à la source, M. Manecy nous donne une généalogie complète de la famille Gay, dont nous extrayons ce qui suit :

GAY JOSEPH,
né à Aix-les-Bains en 1724,
négociant à Lyon, baron de Lupigny en 1775,
époux de Marie-Thérèse Galy ; mort en 1782.

MARIE-FRANÇOISE, née à Lyon en 1765, épouse de Gabriel Allart, femme de lettres, morte en 1821.	JEAN-SIGISMOND, né à Lyon en 1768, receveur général des finances et banquier à Aix-la-Chapelle, époux de Sophie Michault de la Valette (Sophie Gay), décédé en 1822, laissant 4 enfants, entre autres :

HORTENSE ALLART, née à Milan en 1801, femme auteur, morte en 1879.	SOPHIE ALLART, née à Paris en 1804, artiste peintre, épouse de M. Gabriac, morte à Paris en 1870.	DELPHINE, née à Aix-la-Chapelle en 1804, femme auteur, épouse d'Emile de Girardin, morte en 1855.

Marie-Françoise, dite Mary Gay, dame Allart, est surtout connue par des traductions très estimées de romans anglais : *Eléonore de Rosalba*, d'Anne Radcliffe (Paris, 1797, 7 vol.) ; *Les Secrets de Famille*, de Miss Peatt (1799, 5 vol.). Un roman de sa composition, *Albertine de Sainte-Albe* (Paris, 1818, 2 vol.) eut un grand succès.

Son mari, Gabriel Allart, était lié d'une manière intime avec Arnault, Chénier, Ducis, Talma, le maréchal Duroc, etc. Il mourut en 1817, et sa femme en 1821.

Digitized by Google

Leur disparition prématurée laissa leurs filles sans fortune, habituées au monde et au luxe, exposées à de grands dangers qu'augmentait encore la beauté radieuse de ces orphelines. La cadette eut le bonheur d'épouser un négociant, M. Gabriac, établi à Rome, et resta toute sa vie « une femme d'honneur, de cœur et d'esprit ». Mais Hortense, entraînée par une imagination romanesque et le goût des plaisirs, inspira des passions folles et contracta des liaisons retentissantes avec Béranger, Châteaubriand, Capponi, Sainte-Beuve, Thiers, Libri, Warwick, etc., etc. Après avoir été considérée comme « une des gloires de son sexe, par la noblesse de son caractère, l'élévation de son talent et la haute direction de son esprit », elle perdit toute retenue et poussa l'audace jusqu'à publier, sous le titre *Les Enchantements de Prudence*, des mémoires où sont étalés tous les secrets de son boudoir. L'Anglais Warwick, — un de ces *enchantements*, — fut gratifié d'un exemplaire ; mais, peu flatté d'être en trop nombreuse compagnie, il écrivit à la belle : « On aime à avoir un tombeau à soi seul, et vous m'avez mis dans un vrai Père-Lachaize. »

Jean-Sigismond Gay, qui cumulait les fonctions de receveur général des finances du département de la Roër avec celles de banquier à Aix-la-Chapelle, était, au témoignage de Saint-Beuve, « un homme d'esprit qui recevait bien, ami intime d'Alexandre Duval, de Picard, de Lemercier, etc. » Elégant, distingué, beau parleur, il avait séduit celle qui fut plus tard sa femme et qui était alors Mme Liottier. Mariée à 17 ans avec M. Liottier, richissime agent de change, qui aurait pu être son père, Sophie Michault de la Valette était une des reines de Paris par la beauté, par l'esprit, par la fortune. Elle sacrifia sa situation pour se donner au tentateur, se dégagea du mari par le divorce en 1797, et trouva le bonheur dans son union avec Sigismond Gay, qu'elle épousa en 1803.

« Malgré le grand nombre d'ouvrages que nous a laissés Sophie Gay, sa réputation de femme d'esprit dépassera toujours sa renommée d'écrivain. » C'est une réputation bien acquise, et les années ne font que la consolider.

Que dirons-nous de Delphine Gay ? Celle qu'on a nommée la *Dixième Muse*, aussi remarquable par sa beauté sentimentale et rêveuse que par son talent poétique et littéraire, fut traitée en reine par les plus grands écrivains de son temps, et les portraits que Lamartine, Saint-Beuve, Théophile Gauthier, Paul de Saint-Victor, Jules Janin, nous ont laissés d'elle sem-

Digitized by Google

blent inspirés par une véritable extase! Irréprochable à tous les points de vue, c'est une des illustrations du dernier siècle, et nous comprenons que M. Manecy manifeste, en terminant, « sa joie d'avoir ajouté cette noble et suave figure » à celles des Ducis, des Monge, des Maison, des Bonjean, des Marulaz, des Murger, des Jules Favre et autres célébrités qui ont payé de leur gloire l'hospitalité donnée par la France aux émigrants savoyards.

François MIQUET.

*
* *

Contribution des Anglais à la Topographie du Dauphiné ; Un Problème de Géographie dauphinoise ; Essai d'Histoire de la Cartographie alpine, pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Ces trois brochures de H. Ferrand, le distingué président de la Société des Touristes du Dauphiné, que notre collègue M. Buttin a bien voulu nous communiquer, contiennent de nombreux et utiles renseignements pour l'histoire de la géographie savoyarde, qui rendront de réels services, plus particulièrement à tous ceux qui s'occupent d'identifier les anciens lieux de passages de notre région.

C'est ainsi que sur plusieurs reproductions d'anciennes cartes, patiemment recherchées par l'auteur, figurent un grand nombre de localités de nos environs. Nous citerons comme exemple quelques-uns de ceux indiqués sur la carte de la Savoie, d'Ægidius Bouillon, de 1570 : *Nicy* et son lac, pour Annecy ; *Salinove*, pour Salenôves ; *Creysilles*, pour Cruseilles ; *Boneville ; Seyssel ; Rumilly ; Compesière ; Vert* ; *Fondance*, pour Abondance, etc., etc. J. S.

*
* *

Archéologie et Histoire.

Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. — 1897, XXXVI. François MUGNIER : *Jehan de Boyssonné et le Parlement de Chambéry, XVIe siècle* (v. *Revue savoisienne*, 1898, p. 82, 141, 145). C. DUVAL : *Le 2me bataillon du Mont-Blanc, la 19e demi-brigade de bataille et la 69e de ligne à l'armée d'Italie*, 1796-97. — 1898, XXXVII. Travaux : Lettre de Blanche de Montferrat à Philippe de Savoie (1491), la dot de Marie de Bourgogne, érection de la seigneurie de Montrottier en baronnie (1596), bullaire de Félix V, lettres patentes diverses, manuscrits de Rd Cl.-Fr. Fernex, *le Blason par figures*, de E. Philib. de Pingon, la *chorographia* de Delexi (1571), etc. Mémoires : Fr. MUGNIER : *Le Club des Jacobins* (1793-95) de Thonon. G. CLARETTA : *Notice pour servir à la vie de Mercurin de Gattinara, grand chancelier de Charles-Quint*; docum., inventaire. Fr. MUGNIER : *Registre des entrées du Sénat de Savoie de 1559 à 1629.* —

Digitized by Google

1899, XXXVIII. Travaux: Eboulement de Viuz-en-Sallaz de 1715 (v. *Rev. savoisienne*, 1866, p. 23), lettre de frère Angelo Justiniani (1583), testament de François Chavanes, de Rumilly (1567), brochure de 37 pages imprimée par Edm. Caillat en 1663 à Annecy, intitulée : Epithalame sur l'heureux mariage de Son Altesse royale et de la princesse de Valois; un remplacement militaire en 1714; note de l'apothicaire Rieux, d'Annecy, en 1714, documents sur les familles de Sales et Paquelet de Moyron (familles et localités intéressant Annecy et ses environs), généalogie de la famille de Sales, lettre de Louis de Savoie à Charles VII (1454), état civil de la famille de Maistre, séjour à la Pomme d'Or d'Annecy du chanoine Dubois (1735), etc. Mélanges : Fr. Mugnier et C. Duval : *Procédure pour placards injurieux affichés à Annecy en 1547* (procès de Nicolas Vindret); Fr. Mugnier : *Le Passage en Piémont et en Savoie d'Henry III* (1574) (par Turin, Chambéry et Lyon); U. Chevalier : *Le Saint-Suaire de Turin est-il l'original ou une copie ?* c'est une copie du suaire peinte sur drap de main d'homme vénéré autrefois dans la collégiale de Lirey; Fr. Mugnier : *L'Etat civil de Rumilly (1607-1793), notes, abjurations, statistiques ; Etat civil d'Annecy (1573-1640)*; M. Bruchet : *Trois inventaires du château d'Annecy (1393, 1549, 1585)*; Fr. Mugnier : *Nouvelles lettres de Madame de Warens* (1722-1760). — 1900, XXXIX. Travaux : Service funèbre à Chambéry en l'honneur d'Amédée VIII, séjour de Clément Marot en Savoie (1543), procès-verbal de la maréchaussée en 1559 (à Andilly); Mémoires : Fr. Mugnier : *Le Registre des entrées à l'audience du Sénat de Savoie*, 2e part. (1631-1792) (mémoires, avocats, réceptions, faits importants). M. Bruchet : *Inventaire partiel du trésor des Chartes de Chambéry à l'époque d'Amédée III*; J. Manecy : *Hymne triomfal de Cl. Et. Nouvellet de Talloires en Savoie* (1572) (réimpression d'une brochure rare). C. M.

ACQUISITIONS DU MUSÉE DE LA VILLE D'ANNECY

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE 1904

(*Nos du Registre d'entrée 13675 à 13755.*)

N.-B. — Parmi les dons faits à la Société Florimontane, sont mentionnés ici seulement ceux qui sont exposés dans le Musée; les autres sont conservés aux archives de la Société.

Beaux-Arts.

Vuagnat François : *Le Roc de Chère*, effet du matin, peinture à l'huile. (Don de l'auteur.)

Hermès : *Le Lac vu d'Albigny*, effet du soir, pastel. (Don de l'auteur.)

Keringer : *La Chaire de l'Eglise Saint-Maurice à Annecy*, dessin au crayon. (Don de l'auteur.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Id. : *Plan de l'Abbaye d'Abondance*, dessin au lavis. (Don de l'auteur.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Reproduction en chromolithographie du tableau de Paupion : *Episode de la prise du drapeau allemand par V. Curtat à la bataille de Dijon en 1871*. (Don de M. Carle.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Plan en relief de l'Ile de Sainte-Hélène. (Don de M. Pierre Terrier.)

Archéologie.

Modèle en plâtre d'un chariot votif avec deux personnages et deux chevaux. L'original (750 à 700 av. J.-C.) en pierre calcaire provient du temple de Curium à Chypre. (Don de M. Balliard.)

Sept petites statuettes funéraires égyptiennes en argile verdâtre non cuite. (Don de M. Balliard.)

Digitized by Google

Clef de voûte en pierre avec armoiries mi-parti de la Rochette et de Montfalcon. (Don de M. Fournier.)

Fragment de marbre d'une construction gallo-romaine à Vergloz. (Don de M. Marteaux.)

Fragments d'enduit polychrome ayant revêtu les parois d'une maison gallo-romaine, champ Littoz. (Don de M. Marteaux.)

Fragments de vases à glaçure rouge, de poterie jaune à bandes blanches, de vase noir à raies parallèles, fond de vase noir estampillé, fer recourbé, hache en fer avec une monnaie du Ier siècle engagée dans la douille, le tout provenant des Fins, champ Lacombe et Courrier. (Don de M. Marteaux.)

Fragments de vase à glaçure rouge orné de figures, et morceaux d'un autre pot à bande rouge et blanche, champ Littoz, aux Fins. (Don de M. P. Bouchet.)

Sceau en fer à long manche, provenant de Sevrier. (Don de M. Dépollier.)

Numismatique.

Monnaie d'argent de Philippe V d'Espagne (1725) et *monnaie d'argent de la République de Genève* (1715). (Don de M. P. Bouchet.)

Monnaie de billon de Parme, Ferdinand Ier (1790). (Achat.)

Monnaie en bronze jaune d'Antonin le Pieux, Grotte du Perthuis, Roc de Chère. (Don de M. Dépollier.)

Deux monnaies (petit bronze) de Gallien et d'Aurélien. (Don de M. Pernoud.) (Dépôt de la Société Florimontane.)

Histoire naturelle.

Pie-grièche grise, *Lanius excubitor* Temm., tuée à Argonnex en décembre 1903. (Don de M. le Dr Thonion.)

Jaseur, *Bombycivora garrula* Temm., tué à La Balme de Sillingy. (Achat.)

Coq de bruyère, *Tetrao (Lyrurus) tetrix* L., monté sur une branche. (Don de M. Robert Victor.)

Canard garrot, *Anas clangula* Temm., tué en janvier sur le lac d'Annecy. (Don de M. Robert Victor.)

Engoulevent, *Caprimulgus europaeus* L., monté sur une branche et chassant un papillon.

Couleuvre à collier, *Coluber natrix* L., longueur : 1m40, capturée aux Barattes. (Don de M. Favre.)

Larve limace, *Selandria atra* des feuilles du poirier.

Phymatodes variabilis; sa larve et ses dégats sur du bois de hêtre. (Don de M. F. Ritz.)

Branche de framboisier montrant les tubérosités produites par *Lasioptera obfuscata,* ses larves rouges et les larves blanches de leur parasite *Callimone muscarum.* (Don de M. F. Ritz.)

Branche de frêne recouverte par une cochenille *Aspidiotus conchiformis* Gml.

Chenilles de la Teigne à fourreau du poirier, *Coleophora hemerobiella* et leurs fourreaux.

Quinze échantillons d'Algues des côtes de l'Océan. (Don de M. F. Ritz.)

Bloc de calcaire urgonien de la carrière du Grenier portant de grands cristaux de calcite rhomboedrique. (Don de M. Baumgartner.)

Crâne incomplet de Burgonde et une mâchoire inférieure provenant des Fins. (Don de M. Lacombe.)

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8563. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 6 juillet 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Theaulon et Dartois : *France et Savoie ou le Pont de Beauvoisin*, comédie vaudeville en 2 actes, 1 br. in-12, Paris, 1825. (Don de M. Em. Maison.)

B. Baudi di Vesme : *Rolando marchese della Marca brettone*, 1 br. in-8°, Rome, 1904. (Don de l'auteur.)

Dementhon : *Répertoire des Sources d'histoire religieuse pendant la Révolution*, 1 br. in-8°, Bourg, 1903. (Don de l'auteur.)

L. Dépollier : *L'Extension de la Zone franche à l'arrondissement d'Annecy. Le projet de 1869*. Ext. du journal *Les Alpes*. (Don de l'auteur.)

J. Genevois : *Du Pouvoir dissolvant de l'Anisol sur quelques alcaloïdes*, thèse, Annecy, Niérat, 1903.

A. Aderer : *L'Inévitable Amour*, 3e éd., 1 vol. in-12, Paris, Calmann-Lévy. (Don de l'auteur.)

Quelques lettres du Président Carnot. (Don de M. Thonion.)

Philippe le Savoyard ou l'Origine des Ponts neufs, divertissement en un acte, Paris au IXe. (Don de M. E. Maison.)

Dumont : *Introduction à la Géométrie du troisième ordre*, 1 v. in-8°, Annecy, 1904. (Don de l'auteur.)

H. Duportal : *Avant-projet du Tramway électrique du Mont-Blanc*. Section du Fayet-St-Gervais à l'Aiguille du Goûter. Mémoire descriptif accompagné d'une carte. (Don de M. Nanche.)

L'analyse sommaire de ce travail paraîtra dans la Bibliographie savoisienne du prochain fascicule.

Le Président donne lecture d'une lettre aux termes de laquelle **M. Bruchet** lui adresse sa démission de membre du Comité de rédaction et de bibliothécaire. Le Président exprime ses profonds regrets de cette décision et émet l'avis qu'en raison de la longue et dévouée collaboration de M. Bruchet à la Société Florimontane, il est impossible de l'accepter. Sur sa proposition, il est décidé qu'une lettre, dont il est donné lecture, sera envoyée à M. Bruchet, et qu'elle sera signée par tous les membres du Bureau pour le prier de revenir sur sa décision.

M. Le Roux annonce qu'il vient de recevoir, pour être exposé au Musée, un superbe cadre vitré contenant des spécimens de travaux de petite mécanique et d'horlogerie exécutés

Digitized by Google

par les élèves de l'Ecole nationale d'horlogerie de Cluses pendant le cours de leurs trois années d'étude. La Société adresse ses chaleureux remercîments aux généreux donateurs, M. le Ministre du commerce et de l'industrie et M. le Directeur de l'Ecole d'horlogerie de Cluses.

M. A. Perrin, de Chambéry, communique le document suivant :

1715. 30 avril.

Lettre à cachet du Roy concernant le sr Jaques Nouvellet d'Annecy afin que son absence pendant qu'il sera aux études au Collège de Louvain ne preiudicie à sa bourgeoisie d'Annecy.

Archives de la Chambre, Turin, Juin 1872.
Patentes de Savoye, Vol. 57, Page 205.
Gal ÆDUFOUR.

Le Roy de Sicile, de Hierusalem et de Chypre, etc.

Aux très chers bien amez et feaux consrs les gens tenants nôtre Chambre des Comptes de Savoye à Chambery.

Très chers bien amez et feaux conseillers, le nommé Jacques Nouvellet fils émancipé de Joseph Nouvelet avocat et bourgeois d'Annessy nous a fait demander la permission d'aler occuper vne des places fondées par le sr Chapuis au Colège de Louvin à laquelle il a été nommé depuis près d'une année, Et d'y demeurer le tems necessaire pour ses Etudes, sans preiudicier à son droit de Bourgeoisie d'Annessy ; Et comme nous favorisons volontiers ceux qui s'appliquent et qui ont intention de s'appliquer à l'étude, nôtre intention est que vous laissiez iouir ledt Jacques Nouvellet de son droit de Bourgeoisie pendant qu'il restera à Louvain pour y Etudier, Et celle-ci n'étant pour autre, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa ste et digne garde. A la Venérie ce 30 avril 1715.

Signé : Vo AMEDEO.
Contresigné : LANFRANCHI.

M. Charvier demande s'il ne serait pas possible d'accorder une subvention à M. LITTOZ pour continuer les fouilles qui ont amené la découverte, dans son champ, aux Fins, des substructions d'une maison gallo-romaine. L'assemblée est d'avis, tout en regrettant de ne pouvoir aider M. Littoz dans ses intelligentes recherches, que les ressources de la Société ne permettent pas actuellement d'accueillir cette demande.

M. Pissard présente une note concernant la relation du voyage de deux syndics d'Annecy envoyés à Turin, en janvier 1607, dans le but d'une prestation de serment de fidélité au roi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Digitized by Google

LE

MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

CONSERVÉ AU MUSÉE BRITANNIQUE

« Talloires est à présent une abbaye située sur les bords du lac d'Annecy dans laquelle il y a 20 religieux qui gardent l'abstinence et récitent tous les jours l'office de la Sainte-Vierge. On conserve dans la bibliothèque des manuscrits anciens et précieux, un entre autres très ancien qui contient les lois des Allemands, celles des Bourguignons, par Gondebaud ; la loi salique et les lois romaines, et plusieurs autres. »

(*Grand Dictionnaire historique de Moréri*, Paris, 1759.)

La bibliothèque du British Museum a fait en 1858 l'acquisition d'un manuscrit latin du XIIIe siècle, provenant de l'abbaye de Talloires et contenant, entr'autres choses, le Nécrologe de cette abbaye. Si l'on excepte vingt noms de marque *(wichtigsten)* relevés au Nécrologe et publiés en 1885 par la *Neues Archiv der Gesellschaft für die altere deutsche Geschichskunde* (Hanovre, t. XI, p. 102-103 [1]), ce manuscrit est resté inédit et, jusqu'à ce jour, complètement inconnu.

Un séjour d'une semaine à Londres, pendant les vacances de Pâques 1904, nous a permis de le parcourir et d'en faire une rapide analyse, que nous publions ici. Elle fera connaître dans son ensemble l'un des plus anciens monuments écrits du monastère, l'un des rares qui aient échappé à l'auto-da-fé de 1792.

Le volume se trouve classé dans les deux catalogues suivants :

1° Class Catalogue of MSS. « Religious orders and monasteries ». Vol. I, p. 22-495. *Martyrologium et Obituarium prioratus Talluriarum, in diocesi Genevensi* [2]. Suit une courte description du contenu.

2° Additions to the department of MSS. British Museum (1854-60). Description analogue à la précédente, mais un peu plus complète.

Comment ce manuscrit de l'abbaye de Talloires a-t-il été

1. Cette liste a été reproduite en 1890 par M. Ulysse Chevalier dans le *Bulletin d'Histoire ecclésiastique du diocèse de Valence et de Gap*. M. Gustave Maillard, qui la signala à la Société Florimontane, le 10 décembre de la même année, écrivait à ce propos : « Ce manuscrit, qui pourrait être d'un grand intérêt pour l'histoire de notre contrée, a été acquis en 1858 par le British Museum et est ainsi malheureusement à peu près perdu pour nos historiens. »

2. Par une bizarrerie du catalogue, l'abbaye de Talloires est mise au nombre des établissements religieux de Suisse, parce qu'elle dépendait du diocèse de Genève.

Digitized by Google

transporté des rives du lac d'Annecy au pays d'Outre-Manche ? Le dernier décès inscrit au Nécrologe est de 1698 ; aucune autre inscription ultérieure n'y figure; il y a donc lieu de supposer que le volume sortit de l'abbaye vers cette époque, esquivant ainsi les flammes du bûcher qui consuma la plus grande partie des archives sous la Révolution. Cette supposition semble d'ailleurs bien confirmée par ce fait que les Inventaires de 1720 et de 1737 n'en font pas mention. Que devint-il alors ? Fut-il emporté aussitôt en Angleterre ? Fut-il, au contraire, conservé pour un temps dans une bibliothèque de notre pays ? Cette dernière hypothèse est la plus probable. Elle donnerait lieu à une explication au moins fort plausible. Sur une des pages blanches laissées en tête de l'ouvrage relié à l'ancienne, on lit la note suivante écrite en anglais : « Acheté à Messieurs Broone, le 24 juillet 1848. » Il y a là une curieuse coïncidence de dates avec les vols fabuleux du comte Libri Carrucci. Ce fameux bibliophile, inspecteur des bibliothèques et archives de France, après avoir soustrait pour plus de 500,000 francs de manuscrits et imprimés aux différentes bibliothèques de Paris et de province, en particulier à celle de Grenoble (de 1842 à 1847), fit, en août 1847, une vente aux enchères en Angleterre où les ouvrages avaient été envoyés. Quelques mois après, averti secrètement qu'une enquête [1] était ouverte contre lui, il s'enfuit à Londres avec 30,000 volumes, et continua à s'enrichir par de nouvelles ventes. Si notre manuscrit se trouvait au nombre des volumes livrés ainsi au public, n'aurait-il pu être acquis par MM. Broone, pour arriver ensuite au Musée Britannique ?

Ceci n'est évidemment qu'une hypothèse, mais elle est presque justifiée par le rapprochement des dates de vente et d'achat : 1847-1848.

*
* *

Tel qu'il se présente à nous aujourd'hui, ce manuscrit, de 124 feuilles, en fort parchemin, est dans un état admirable de conservation, comme en témoignent les quelques reproductions que nous avons déposées aux archives de la Société Florimontane. Ses dimensions sont celles d'un petit in-folio, mesurant 268 millim. de long sur 185 millim. de large. Chaque page compte 27 lignes. L'écriture est la minuscule gothique, en caractères noirs de 3 millim. 1/2 de hauteur, avec des initiales

1. L'enquête aboutit à une condamnation, qui le frappa de dix ans de réclusion, avec dégradation et perte de ses emplois publics.

Digitized by Google

rouges dont une enluminée (p. 46 a). Le corps du volume est du XIIIe siècle, à l'exception de la première feuille (qui porte au verso la date 1324), de quelques rares additions marginales au Martyrologe, et des entrées nécessaires, nombreuses celles-là, au Nécrologe.

En voici le contenu exact :

1° Pages 1 (a et b) : fragment de censive, du XIVe siècle ;

2° Page 2 (a) — jusqu'au sommet de la page 45 (a) : Martyrologe : allant du 3 juin au 31 décembre : la première partie a disparu ;

3° Page 45 (a) : une copie de la charte d'Ermengarde ;

4° Pages 46 (a) à 48 (b). Règle de St-Benoît ;

5° Pages 49 (a) à 68 (b). Evangiles du chapitre ;

6° Page 68 (b), 2 dates : 1251 et 1248 ;

7° Page 69 (a) — 123 (b). Nécrologe de Talloires ;

8° Pages 124 (a et b). Fragments de l'Ecriture Sainte, avec musique.

De toutes ces parties diverses du manuscrit, quelques-unes sont à peu près insignifiantes pour nous, et n'ont qu'un rapport très indirect avec Talloires. D'autres offrent plus d'intérêt, en particulier les nos 3 et 7. Nous allons les passer en revue.

*
* *

I. — Fragment de censive.

La première feuille est, comme nous l'avons vu plus haut, de période plus récente que le corps du volume, et quant au contenu, en est absolument distincte. Elle porte la date de 1324 et renferme l'énumération des redevances dues, semble-t-il, par le prieur de Lovagny au prieuré de Talloires. Cette feuille, à n'en pas douter, faisait primitivement partie d'un autre manuscrit, et fut utilisée pour recouvrir et consolider le nôtre, à une époque où la première moitié du Martyrologe avait disparu. Son état fragmentaire et son contenu qui rompt l'unité [1] du volume, suffisent à le prouver. Bien que fortement endommagée en certains passages dont la lecture devient très douteuse, elle nous a paru présenter assez d'intérêt pour être reproduite en partie :

Hec est ordinatio que sequitur super universario (aniversario) domini prioris lovagn(iaci) faciendo in ecclesia et prioratu tall(uearum).

1. Nous disons bien « unité », car le manuscrit, malgré la diversité des parties qu'il renferme, est du moins « un » par le caractère religieux. Les questions du temporel en sont absentes, et n'interviennent au Nécrologe qu'à un point de vue tout à fait secondaire.

Digitized by Google

In primis ordinat. q. decem solidi solvantur cumunario talluear(um) per manum infirmarii tall...

Item q. dictos decem solidos dictus cumunarius solvat in piscibus conventui tall. et prebendarus dicti loci bona fide dividend in festo beati benedicti in quadragesima. Ita tamen q. si dictum festum cucurret in die in quo dictus cumunarius vel operarius seu dictus prior deberent pisces [1], *q. predicta pitancia seu aniversarium die precedenti vel sequenti contribueretur inter predictos.*

Item unum barralle puri vini q. **inter sorores** [2] (?) *rependatur et contribuatur* ... (illisible).

Item cuilibet (?) *sacerdoti celebranti missam...*

(?) *ecclesia* (?) *offerantur sex denarii rogando capellanos q. faciant commemorationem pro eo et pro precessoribus ipsius et pro illis de genere suo.*

Et pro istis omnibus faciendis ipse ass...at et afferat tribuit et concedit infirmario illo (?) *qui nunc est et qui pro tempore fuerit omnes res quas ipse aquisivit a J... de verel apud verel et apud Rivagnye scilicet* (?) *quod sint res, homines, possessiones, bona mobilia et immobilia...*

*
* *

II. — Martyrologe.

Le Martyrologe, qui s'étend de la page 2 (a) à la page 45 (a), ne commence que le 3 juin. Nous avons vu qu'il formait à l'origine la première partie du manuscrit. A cela rien d'étonnant, si l'on songe à la place importante que les registres de ce genre ont toujours occupée et occupent encore dans l'Eglise romaine. Le nom, comme on le sait, désigne un catalogue sur lequel sont inscrits les noms des martyrs et des autres saints, rangés dans l'ordre du calendrier. Chaque jour indique le nom du saint, les faits saillants de sa vie, et, le cas échéant, le lieu et la nature des supplices qu'il a soufferts. Le texte suivi par les bénédictins de Talloires est celui d'Usuard, rédigé en 875 par ordre de Charles le Chauve, et basé lui-même sur le martyrologe d'Adon (858), dont il reproduit souvent les propres expressions.

Il n'y aurait pas lieu de s'arrêter davantage à ce martyrologe sans la présence d'une annotation marginale assez intéressante. En date des 5 kal. de novembre, page 30 (b), se lisent les lignes suivantes :

In hocce Monasterio translatio Sancti Germani Confessoris et Anaco-

1. C'était là un genre de donation assez fréquent dans les abbayes au moyen âge. Dans son *Cartulaire de Saint-Jean d'Angely* (II, xxxix), M. G. Musset mentionne un abbé qui « donna 60 seiches pour la nourriture du couvent ».

2. Cette lecture, si elle est exacte, laisse supposer la présence de religieuses à Talloires. Elle expliquerait alors les mentions fréquentes à l'Obituaire de noms de femmes, généralement suivis des épithètes « *monaca* » ou « *conversa* ». Ex. : Jacquemeta, Lucia, Elizabeth, Gilia, Pontia, Maria, Fina, Brezona, Prisca, Uga, Grossa, etc. Nous ne possédons malheureusement aucun document sur ce point.

Digitized by Google

retae eximii facta per Reverendissimos Dominum Franciscum de Sales episcopum et principem Gebenensis et Dominum Johannem franciscum, Coadiutorem et fratrem, Episcopum Calcedonensem. Anno supra millesimum Sexcentesimo vigesimo primo. V kal. novembris.

Cette cérémonie de la translation des cendres de saint Germain, qui eut lieu le 28 octobre 1621, fit l'objet d'un mémoire spécial que l'on conservait aux archives de l'abbaye, et dont l'Inventaire de 1720, au n° 48 du XVIIe siècle, donne le compte-rendu suivant :

Mémoire où l'on voit que dans la chapelle de l'hermitage appelée de St-Germain, il y repose le corps de ce saint, flamand de nation, religieux profès de l'abbaye de St-Martin de Savigny... de laquelle il fut envoyé au monastère de Talloires dépendant de ladite abbaye... Après un voyage qu'il fit en Jérusalem, il se retira dans la montagne qui en porte aujourd'hui le nom, où il passa et finit ses jours saintement et fut inhumé dans le tombeau qui est au milieu de la dite chapelle. Notre Seigneur ayant déclaré dès ce temps là sa sainteté par une infinité de grâces..., sa relique a été levée dudit tombeau et placée dans l'autel de la chapelle susdite avec solennité par St François de Sales... et Jean-François de Sales..., qu'ils consacrent... à l'honneur de Dieu et de la Sainte Vierge, et en mémoire du glorieux St Germain.

C'est sans doute à partir de cette époque que les pèlerinages à Saint-Germain devinrent à la fois plus nombreux et plus importants. Car, quelques mois après cette cérémonie, les religieux de Talloires se virent obligés d'acheter une pièce de terre située sous la chapelle « pour en rendre l'avenue plus aisée et plus praticable à cause du grand concours de peuple qu'il y a en divers jours de l'année [1] ».

Un dernier point nous a paru digne de remarque dans cette seconde partie du manuscrit. En tête de chaque mois sont indiqués, en rubrique, le nom du mois, le nombre des jours du mois, et les jours de la lune, qui varient entre 28 et 30, le tout invariablement suivi de l'expression : « *Litanias indicendas* ». Jusqu'ici, rien qui ne soit commun aux autres martyrologes. Mais que signifient ces mots, « *Infelices dies* », également en rubrique, que l'on peut lire à la suite du martyre de saint Victor, et qui reviennent, régulièrement aussi, à chaque Calende ?

Il y en a :	2	pour	Juillet :	15 et 18
	2	—	Août :	18 et 20
	2	—	Septembre :	16 et 17
	2	—	Octobre :	6 et 7
	2	—	Novembre :	16 et 27
	3	—	Décembre :	6, 7 et 11

1. Inventaire de 1720, n° 49, du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Les différents martyrologes que nous avons parcourus ne contiennent rien de semblable. Les dictionnaires de Du Cange et de Carpentier ne donnent aucun renseignement sur le sens de cette expression. D'après M. le chanoine Ulysse Chevalier, que nous avons consulté à ce sujet, il faudrait voir là une des superstitions païennes qui traversèrent tout le moyen âge. Ce seraient les « Jours Egyptiens », jours de mauvaise augure, les *dies aegri* des Romains, correspondant pour les religieux, à certains moments où l'on devait redoubler de vigilance contre les tentations, se tenir plus particulièrement sur ses gardes.

*
* *

III. — **Charte d'Ermengarde.**

Au sommet de la page 45 (a) finit le Martyrologe. Immédiatement à la suite, accolée aux derniers mots du Martyrologe par un scribe vraisemblablement avare de son parchemin, nous trouvons une copie de la charte de fondation d'Ermengarde, femme de Rodolphe III de Bourgogne dit le Fainéant. A en juger par le caractère de l'écriture, cette copie semble dater de la fin du xve siècle. Elle porte en outre la marque de quelques surcharges ultérieures, en encre plus noire, dont la raison apparente fut d'éclaircir un texte déjà vieux et d'en rendre la lecture plus accessible. Les caractères pâlis ont été renforcés, et bon nombre d'abréviations reconstituées entièrement [1]. Toutefois, à part une exception où la leçon nouvelle est différente de la première [2], il ne paraît pas douteux que scribe et correcteur suivirent deux textes semblables, sinon le même.

Cette copie est assez curieuse pour que l'on s'y arrête un moment. Ce n'est pas que l'acte d'Ermengarde ne soit fort connu. La plupart des critiques qui se sont occupés de Talloires l'ont reproduit, et l'étude si documentée de M. le chanoine Brasier [3] en a fixé définitivement la date et la portée exactes. Mais ici se pose une question de mince érudition. Quelle est la valeur de ce nouveau texte, relativement à ceux que nous possédons déjà ?

Ces textes peuvent se ramener à quatre :

1° L'original, ou ce que l'on considère comme l'original,

1. Ex. : *quadiu* (avec *a* long) remplacé par *quamdiu*
psistere (avec *p* barré) — *persistere*
pcosilium (avec *p* barré et *o* long) — *per consilium*
archieporum (avec *p* barré) — *archiepiscoporum*
Huberti (avec *u* long) — *Humberti*
2. *mesentur* (avec *e* long) — *merentur*.
3. *Origines du Prieuré de Talloires*, 1887.

Digitized by Google

conservé aux Archives de Cour à Turin. M. Brasier l'identifiait avec la charte que possédait l'abbaye [1] et qu'elle conserva au moins jusqu'au XVIIIe siècle, puisque l'Inventaire de 1720 en fait expressément mention comme charte et non point comme copie ;

2° Une copie, transcrite en tête du Cartulaire de l'abbaye, et dont M. le chanoine Brasier a publié quelques passages. A l'époque où parut son étude sur *Les Origines du Prieuré,* ce Cartulaire se trouvait encore au presbytère de Talloires. Il a aujourd'hui disparu ;

3° et 4° Deux versions de Guichenon et de Besson.

Ces quatre textes se présentent avec des variantes, trop peu importantes pour altérer le sens général de l'acte, mais assez différentes pour permettre d'utiles comparaisons. Nous n'entrerons pas dans le détail des diverses leçons ; le fait qui nous importe est de constater que, de toutes les copies de la charte, celle que contient le manuscrit du British Museum se rapproche le plus du texte de Turin. Si le texte de Turin est réellement l'original, rien de plus naturel, car, rédigée à une époque où cet original était encore à Talloires, notre copie en fut vraisemblablement la reproduction directe ; les quelques rares différences ne proviendraient alors que du scribe. Mais il y a plus, et sans prétendre infirmer l'authenticité du manuscrit des Archives de Cour, il n'est pas douteux qu'en deux passages la lecture de la copie doit lui être préférée. On en jugera par la transcription suivante :

Fondatio beatae mariae talluer(iarum). Carta reginae Ermengardis de Tallue(riis).

Mundi terminum appropinquare et [2] *ruinis crebrescentibus certa manifestant indicia. Ideo oportet unumquemque soliciter persistere quamdiu in presenti vita subsistit, ut de terrenis aeterna merentur* [3] *et de transitoriis adquirentur* [4] *sempiterna laborando non lacessere. Igitur ego Ermengardis domini rodulphi regis conjux humilis pro remedio animae senioris mei rodulphi regis et pro remedio animae meae construxi ecclesiam in honore sanctae mariae ad habitationem monacorum sancti martini sabiniasensis monasterii et ad regimen et subjectionem Itherii abbatis et successorum illius et utilitatem fratrum ibidem deo regulariter famulantium in pago albanense in villa que vocatur Tallueriis cui loco ex permissione senioris mei Rodulphi per consilium archiepiscoporum et episcoporum*

1. La copie dont parle J. Philippe (*Notice historique*, p. 13), et que le docteur Chappel montra à M. Serand quelques mois avant sa mort, ne peut être qu'un autre document qu'il eût été curieux de consulter. Mais on ne sait ce qu'elle est devenue.

2. Turin : *ruinis crebrescentibus* (*et* est supprimé).

3. *aeterna mercentur.*

4. *adquirantur.*

Digitized by Google

scilicet Leodegarii viennensis et emmonis tarentasensis ei Fredeorici [1] *genevensis et pontii valentini et comitis humberti et aliorum qui ibidem convenerunt fidelium nostrorum. In dedicatione ecclesiae donavi ad victualia fratrum potestatem de dulsatis cum ecclesia et appendentiis* [2] *suis et marciacum* [3] *cum appen et vesonam cum suis appen et potestatem marlensis cum ecclesia et omnibus appen eius, et villam blufiacum cum eeclesia et appen et in verello et in poniaco quantum (quantum) visa sum* [4] *habere et unum mansum qui vocatur ramponeto et mansum de esculivina* [5] *et silvam quae vocatur cheria et villam calvonacum cum appen et duabus partibus decimae ipsius villae ut fratres libere teneant et possideant sine ulla contradicente persona, et ut haec donatio firma et stabilis semper maneat manu propria firmamus et firmari rogamus. Hic* (?) *sign.* (?) *signum allodi signum vullardi...* (les noms des trois autres signataires : comte Humbert, Sigibold et Fulcherius sont effacés).

Par cette charte, octroyée en 1031, la reine Ermengarde ne fit que ratifier les concessions du *Praeceptum Rodulphi* (1016), tout en faisant remise aux religieux des réserves qui y avaient été stipulées en sa faveur. Cependant, si de ces deux actes celui de Rodolphe est le premier en date et le plus important, c'est à Ermengarde qu'en revient tout le mérite. Ce fut sous ses auspices que dès 1016 les bénédictins de Savigny arrivèrent à Talloires, restaurèrent l'ancien monastère et y construisirent leur église. Ajoutons enfin qu'une place spéciale lui fut réservée au nécrologe, le 8 des kalendes de septembre : on l'y révérait sous le titre de « *fundatrix hujus loci* ».

* * *

IV. — **Règle de saint Benoît.**

Les feuilles 46, 47 et 48 sont occupées par la Règle de saint Benoît, rédigée sans commentaire. En tête, les cinq chapitres qui en forment le célèbre exorde ; suivent les règles proprement dites. Le manuscrit n'en comporte que 66 sur 73. Les 7 dernières ont été omises par manque de place.

La première page de cette Règle est incontestablement la plus belle du manuscrit. Elle offre un spécimen remarquable de cette gothique régulière dont le XIIIe siècle posséda seul le secret. Et l'initiale enluminée, encore qu'un peu naïve et rude avec ses ornementations bleues et ses liserés rouges et blancs qui se détachent sur un fond vert, lui donne un curieux cachet artistique.

1. *Freidrici.*
2. *appendiciis.*
3. *marsaciacum.*
4. *visa sunt* (*visa sum* avait été proposé par M. Brasier).
5. *Esclavina.*

Digitized by Google

V. — Evangiles du Chapitre.

A la page 49 (a) commencent les Evangiles du Chapitre *(Incipiunt Evangelia de Capitulo)*, qui s'étendent jusqu'à la page 68 (b). Ces Evangiles, ou fragments d'Evangiles, suivent la marche du calendrier, à partir du premier dimanche de l'Avent et font le tour de l'année. Ils correspondent aux dimanches et aux fêtes les plus importantes de l'Eglise. Le dernier est celui de la saint André (page 68 a). Sur le reste de la page et au sommet de 68 (b), quelques passages de l'Ecriture ont été ajoutés à une époque ultérieure. On y distingue quatre mains différentes, moins exercées, en contraste avec les caractères toujours réguliers du XIIIe siècle.

*
* *

VI. — Deux dates.

Au milieu de la page 68 (b) sont inscrites les deux dates suivantes :

x) *Anno domini m°. cc. l. primo* (1251)

et immédiatement au-dessous, en plus gros caractères

ꝑ) *Anno domini m°. cc. xl. viii* (1248).

Les deux signes différents qui les précèdent semblent indiquer un renvoi à une autre page, sans doute à deux décès figurant sur le registre des morts, mais que nous n'avons pu retrouver. Quoiqu'il en soit, par la place qu'elles occupent, et par leur conformation spéciale, elles présentent un rapport étroit avec la partie la plus importante du MS. C'est en effet vers cette époque que fut rédigé le Nécrologe de l'abbaye de Talloires, dont il va maintenant être question.

(A suivre.) Louis Ritz.

QUELQUES FAMILLES CHABLAISIENNES ET GENEVOISES

DU XVIe ET DU XVIIe SIÈCLE

On a cru et quelques-uns croient encore la famille des Arts de Genève originaire de Thonon, car les premiers des Arts nommés dans les actes des archives de Genève portent le surnom : dit de Thonon. Ce nom existait d'ailleurs encore, à la fin du XVIIe siècle, dans la capitale du Chablais. En effet, le 5 mars 1681, se passait, devant le notaire J.-A. Comparet, le contrat de mariage de honorable Pierre, fils de feu Isaac Regard de Dardagny (territoire de Genève), avec honorable

Digitized by Google

Suzanne, fille de feu Maximilien des Arts de Thonon (le mariage lui-même étant accompli depuis douze ans) [1].

D'après Galiffe *(Notices généalogiques)*, on ne saurait dire, à quelle époque, la famille des Arts a été reçue à la bourgeoisie de Genève. Jean des Arts, dit de Thonon, vivant en 1505, aurait été citoyen de Genève, c'est-à-dire né d'un père déjà bourgeois ou citoyen, et Galiffe cite la mention faite, en 1478, au livre des Altariens de la Madeleine (Genève), de feu honorable Jean des Arts *(de Artibus)* dit de Thonon, bourgeois de Genève, qui pourrait être le père, dit-il, du dit Jean.

D'après une notice sur la famille des Arts, publiée à Hambourg, en 1888, le dit Jean des Arts lui-même aurait été reçu, en 1498, à la bourgeoisie de Genève [2].

En tout cas, il faut écarter du débat, jusqu'à plus ample informé, les *De Artas* cités par Galiffe au XIVe siècle et au commencement du XVe [3].

Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean des Arts, dit de Thonon, bourgeois de Genève, vivant en 1505, épousa noble demoiselle Joly, fille de noble Pierre Joly, de Thonon. Cette famille Joly était l'une des plus importantes familles du Chablais au XVIe siècle. Elle possédait les seigneuries de Vallon, de Drusilly et de la Tour de Chignan [4].

Jean des Arts paraît avoir fait fortune dans l'orfèvrerie. De 1500 à 1513, on le voit en rapport avec le duc de Savoie, Charles III, auquel il fournit des objets précieux [5].

Il possédait des terres et biens à Genève, Perlier, Thonon et lieux circonvoisins, ainsi que deux maisons à Genève, l'une au quartier Saint-Gervais, l'autre faubourg du Temple, que ses enfants aliénèrent le 9 octobre 1526 et le 7 décembre 1531 [6].

1. Minutaire Comparet, VII, 194 (Arch. de Genève). Nous avons prouvé, au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie tenu à Montmélian, en 1885, que Pierre de la Harpe (Arpa) fut reçu bourgeois de Thonon en 1387, et que la famille de la Harpe du canton de Vaud — (d'où sont sortis le général Frédéric-César de la Harpe et le célèbre critique Jean-François de la Harpe) — est originaire de Thonon. (Voir : *Congrès des Sociétés savantes savoisiennes*, tenu à Montmélian en 1885. Compte-rendu par Pierre Tochon, volume in-8° de 252 pages. La communication sur la famille de la Harpe figure page 249 et suivantes.

2. Le *Livre des Bourgeois*, publié, en 1897, par M. Covelle porte, à la date du 27 novembre 1498 : *Johannes Budini, alias Artiliz, de Thonon, aurifaber par. Bte Magdalenes, 8 fl.*, c'est-à-dire Jean Budin, aliàs Artiliz — (c'est ce qui correspond à des Arts, De Artibus et sa transcription française des Arts n'est-elle point un calembour étymologique ?) — de la paroisse de Sainte-Madeleine, 8 florins — somme payée à la réception de la bourgeoisie, à la fin du XVe siècle, à Genève.

3. Un de ces personnages que Galiffe mentionne : Richard des Artas, tout jeune encore en 1372, se trouve, en 1416, chapelain de l'église de Saint-Germain à Genève ! (RIVOIRE *Registre du Conseil de Genève*, page 78.)

4. *Armorial de Savoie*, par A. de Foras, III, 215.

5. *Mémoires de la Société savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*, XXIV, 457, 460.

6. Archives de Genève. Minutaire de Compois, IV, 294, 316 ; VII, 203.

Digitized by Google

Jean des Arts testa, le 26 mars 1518, instituant pour ses héritiers nobles *(sic)* Jean, Jacques, Aimon et Pierre ses fils, et, léguant à ses filles Pernette, Jeanne et Jacquème à chacune 500 florins [1].

Le second de ses fils, Jacques des Arts, devint syndic de Genève, et obtint, en 1551, l'alliance suisse.

Les armes des nobles des Arts étaient d'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois étoiles 2 et 1 et surmontés d'un soleil de même. « J'ai pu reconnaître, m'écrivait M. Jules Camus, de Turin, en 1902 [2], que les armoiries des cachets dont se servait le syndic Jacques des Arts, en 1545 et 1556, dérivent de celles de la famille Joly ou mieux Joly-Alery. Les figures coloriées du Blason de Savoie, manuscrit négligé, semble-t-il, par M. A. de Foras, me paraissent le prouver à l'évidence. Le soleil est des Joly et les chevrons des Alery. Quant aux étoiles, elles ont dû être ajoutées par les des Arts. »

Le syndic Jacques des Arts eut, entre autres, comme fils, Jacques des Arts, comme petit-fils Daniel des Arts et, comme arrière-petit-fils Jean des Arts (1646-1670...). Ce dernier avait un frère Odet des Arts dont le fils Philippe des Arts (1686-1754) eut une fille Suzanne des Arts qui épousa André Naville (1749). De là la branche désignée, à l'époque de la Révolution, sous le nom de Naville des Arts, et, dont le chef actuel, M. le professeur Edouard Naville, de Genève, est bien connu du monde savant. Celui-ci, avec une obligeance rare, m'ouvrit en 1902, ses riches archives pour me faciliter mes recherches sur la famille des Arts. Je constatai, au vu de documents incontestables que le fils de Jean des Arts ci-dessus (1646-1670...) s'appelait aussi Jean des Arts (1671-1702), et, que, de ce dernier, sortit encore un Jean des Arts (1708-1790) qui eut comme fils le syndic Joseph des Arts qui fit admettre Genève dans la Confédération Helvétique en 1815. C'est donc, à la famille des Arts, que revient l'honneur d'avoir, par deux de ses membres, Jacques et Joseph des Arts, consolidé la République de Genève.

Jacques des Arts (1778-1833), fils du syndic Joseph des Arts, s'établit en Allemagne et y fit souche. Il eut, entre autres, comme fils Louis-Alfred des Arts, né en 1807, et, comme petit-

1. Ce testament fut reçu par le notaire Jean de Lavenay, de La Roche, bourgeois de Genève, dont nous ne possédons pas les minutes. Mais nous en avons un extrait dans les minutes du notaire François Vuarrier, V, 187, aux Archives de Genève, extrait du 18 août 1559.

2. J'avais demandé, à ce dernier, professeur à l'Université de Turin, de dépouiller certains protocoles et comptes des Archives de Turin afin d'obtenir des renseignements précis sur l'origine de la famille des Arts.

Digitized by Google

fils M. Henri-Louis des Arts, banquier à Hambourg, aujourd'hui chef incontesté de cette branche de l'illustre famille des Arts.

Ce fut à la prière de ce dernier que j'écrivis, en 1903, une notice d'après des documents inédits intitulée : *La Famille des Arts d'après les Archives de Genève*. Elle parut la même année, à Iéna (Allemagne), chez Gustave Fischer, éditeur [1].

Mais, les riches archives de M. le professeur Edouard Naville renferment quelques documents du XVIe et du XVIIe siècle qui intéressent grandement Thonon et le Chablais. M. Naville, dont la bienveillance n'a d'égale que sa profonde science, a bien voulu me permettre d'en prendre une analyse ou résumé succinct.

Noble Daniel des Arts, dont nous avons cité le nom, avait épousé noble Catherine Liffort, fille de noble Jean Liffort, syndic de Genève [2], une riche héritière d'une illustre famille qui est originaire de Thonon. C'est ce que nous allons établir par des documents d'une autorité absolument certaine, tous tirés des archives de M. le professeur Naville.

Cette noble famille Liffort portait anciennement le nom de Canivet, nom sous lequel on la voit figurer encore en 1545. Son berceau semble être Tully, l'ancien Thonon romain, aujourd'hui hameau de Thonon situé sur le bord de la Dranse.

Ces documents concernent aussi les nobles familles Quisard de Massongy [3], de Neuvecelle, d'Aulps ou de Ravorée, Suchet de Veigy, Favre de Thonon, Morsier... Les voici par rang de date :

(22 juin 1531). N^e^ Jean Bullat (Bullacti) de Sursier (hameau d'Orcier), vend à N^e^ Lancelot Liffort de Thonon, environ la sixième partie d'une seytorée de pré, dit pré Trolliet, à Sursier, au prix de 15 florins d'or petit poids, de 12 sols pièce. L'acte se passe à Thonon devant la maison de l'acheteur, par le ministère de Pierre Dusouchet de Trossy, notaire, mandement d'Allinge.

(10 janvier 1543). Guillaume Vullie(t) et sa femme vendent

1. Elle complète soit la notice sur cette famille imprimée à Hambourg en 1888, soit la généalogie publiée en 1829, par Galiffe. Nous devons des remercîments particuliers, à M. E. Ritter et à M. L. Dufour-Vernes, archiviste d'Etat du canton de Genève, pour l'obligeance qu'ils ont mise à nous procurer des documents. La distance qui nous séparait de notre imprimeur, nous a empêché de surveiller facilement les épreuves de cette brochure de 40 pages in-8°. De là quelques fautes d'impression. C'est ainsi qu'il faut lire : page 1, ligne 18, *à* au lieu de *et* deux chevrons ; ligne 2, page 3, *1531* au lieu de *1526*; ligne 3, page 8, *aagé* au lieu de *pagé*...

2. Les enfants de Catherine héritèrent de ce dernier.

3. Voir *Mém. et doc. de l'Académie Chablaisienne*, XIV, p. 245-250.

Digitized by Google

à M. Jean Liffort, bourgeois de Thonon : un bois de châtaigniers, vers la Joy, lieu dit en la Petoussaz; un autre bois à Tully, lieu dit en les Combes; un troisième en la blacture, près de la Dranse, une demi-pose de marais en la Joy (Tully), au prix de 45 florins. Acte passé à Thonon, dans la maison des hoirs de feu noble Janus Morsier, en présence entre autres de Nᵉ Rolet Mestrezat, bourgeois de Thonon. J. Martin, notaire des seigneurs de Berne.

(10 avril 1544). Nᵉ Jean Liffort, bourgeois de Thonon, remet à André Anzo *alias* Denizot de Tully, un membre de maison (espoix) à Tully, près de la maison du dit André, 2 curtils, la moitié d'une fossorée d'oche, le tout situé près de la maison et du jardin du dit André, enfin un seillon de vigne au clos Pellissier. En retour le dit Liffort reçoit d'Anzo 1/3 de pose de vigne au Châtelard (Tully) près de la vigne dudit Liffort. Acte passé à Thonon en présence de François Morsier par Pierre Thome, bourgeois de Thonon, notaire de Messieurs de Berne.

(30 novembre 1544). Urbain Quisard de Nyon, au nom des seigneurs de Berne *en leur bailliage de Chablais*, ratifie plusieurs acquisitions, un chosal de maison à Tully, un pré sous Chignan, une maison à Thonon en la grande rue, des biens à Sursier, moyennant 40 florins. Pend le sceau du bailli du Chablais.

(21 mai 1545). Nᵉ Guillaume(ette), fille de feu Antoine Favre de Genève, veuve de Nᵉ Jean Liffort, autrement *Canivet*, bourgeois de Thonon, tutrice de ses enfants Antoine, Jean-Louis et Charles Liffort, déclare ceux-ci bourgeois de Thonon, à teneur d'une reconnaissance faite par leur feu grand-père Antoine Canivet, bourgeois de Thonon, au duc de Savoie.

(28 mai 1545). Nᵉ Loys de Neuvecelle, coseigneur de Thollon alberge, à Claude Ravenel de Draillant, 12 poses de terre, sous l'introge de 200 florins. Acte passé à Thonon par le notaire Claude Degrange de Reyvroz, bourgeois de Thonon, devant la maison des hoirs de Philippe Roy. A cet acte est épinglée une requête de Pierre et Henri Daux (d'Aulps) au bailli du Chablais, qui accorde, à Thonon, le 20 juin 1559, la restitution de la récolte de la dite terre saisie, lors de la liquidation des biens du dudᵗ de Neuvecelle, récolte à laquelle ils avaient droit.

(17 juillet 1549). Honnête Genou, fille de feu Amblard Clerc de Thonon, habitant Genève, donne à Nᵉ dame Marie Macard, épouse de spectable sᵍʳ Domaine Suchet, docteur ès-droits, habitant Bonneville, en reconnaissance des services qu'elle en a reçus,

Digitized by Google

tous ses biens meubles et immeubles. Acte passé à Genève par Pierre Fabri, notaire, en la maison de Ne Guillaume Macard.

(25 août 1551). Acte de mariage entre Ne Jacques Bonne, citoyen de Genève et Ne Claudia Marie, fille de spectable sgr Dominique Suchet, docteur ès-droits, et de Ne Marie Machard. Dot : 300 écus au soleil avec accoutrements nuptiaux. Fait à Bonneville ; Defago, notaire.

(27 août 1555). Le dit Jacques Bonne donne à sa susdite femme le contenu dudit acte de mariage, plus 2 fois 150 écus. Fait à Bonneville, Auguste Dufouy, notaire.

(10 octobre 1555). François Favre, autrement Mugnier de Charmoisy (Orcier), vend à Ne Lancelot Liffort de Thonon, une terre à Sursier (Orsier), jouxte le chemin d'Allinge, pour 15 florins, petit poids. Fait à Thonon : Cl. Degrange, notaire.

(14 septembre 1564). Ne Pierre l'aîné, fils de feu Jean Suchet, bourgeois de Thonon, vend à Ne Michel, fils de feu Ne Lancelot Liffort, bourgeois de Thonon, une terre, marais, tatte à Sursier, au prix de 50 florins. Acte passé à Thonon, *rue Chancot, hors les fossés*, par le notaire Jacques Profenat de Thonon.

(3 mai 1566). Nes Antoine, Jean-Louis et Charles Liffort frères, citoyens de Genève, font une acquisition de Jean Vullien, citoyen de Genève, pour 5 florins. Dupuis, notaire.

(24 novembre 1568). Accord est passé en faveur de Ne Claudia Marie Suchet, veuve de Ne Jacques Bonne, *marchand*, citoyen de Genève, contre les hoirs dudit défunt Pierre Bonne et les enfants de feu Philibert Bonne.

(5 septembre 1569). Quittance est donnée par Ne Marie Suchet, épouse de Ne Antoine Liffort, citoyen de Genève, veuve de Ne Jacques Bonne, à Ne Pierre Bonne, cohéritier de ce dernier et son frère, de la somme de 120 écus au soleil pour tout ce qui lui est redû de l'héritage de son premier mari. Extrait des minutes de feu André Senteur, notaire, par Marin Galatin, notaire.

(16 octobre 1571). Est passé le contrat de mariage entre Ne Antoine Liffort et Marie Suchet, fille de Dominique Suchet, docteur ès-droits, conseiller de Son Altesse, juge mage du duché de Chablais. Fait à Bonneville, en la maison dudt Suchet.

(12 septembre 1573). Ne Etienne Maillet, receveur de l'hôpital de Genève..., vend, à Ne Antoine Liffort, citoyen et conseiller de Genève, une maison et ses dépendances en la rue neuve. Dédomo, notaire.

(1er août 1574). Ne Paul Arnolfini de Genève cède à Ne Antoine Liffort, consyndic de Genève, tous ses droits contre

Digitized by Google

J. Dumolard, de l'Arche..., moyennant 786 florins 10 sols. François Dellaisu de Gaillard, notaire.

(19 avril 1575). Reconnaissance d'une dette de 100 florins en faveur du même, par Guillaume Villard de Genève.

(25 mars 1567). Ne Jean Suchet, conseigneur de Veigy, juge mage du Chablais, docteur ès-droits, constitue, à sa sœur Marie Suchet, en vue de son mariage avec Ne Antoine Liffort, tous ses biens à Villette en deçà et en delà de la Samaz et rière Genève. Fait à Thonon.

(30 octobre 1599). Ne sgr Antoine Liffort remet à Jean Liffort son fils qui est infirme, toutes les sommes et biens de Villette et du voisinage, provenant de sa défunte femme Marie Suchet. J. Guillermet, notaire.

(25 mai 1608). Lecture est donnée en conseil, de la requête de Jean, fils d'Antoine Liffort, qui demande copie d'une accusation de son oncle Charles Liffort contre lui, pour y répondre.

(2 octobre 1610). Ne Jean Liffort envoie une requête, comme héritier bénéficiaire de feu Ne Antoine Liffort son père, mort le 19 septembre 1610 en sa maison de Villette, à 80 ans environ.

(24 août 1611). Le même répudie l'hoirie de son père la trouvrant trop onéreuse...

(1er septembre 1615). Dans son testament, Ne Jean Rilliet, conseiller de Genève, fait divers legs à ses petits-fils et petites-filles des Arts, enfants de feu Ne Jacques des Arts et de Jeanne Rilliet sa fille.

(7 mars 1624). Grangeage remis à mi-fruits par Eve de la Pasle, veuve de Ne Jean Liffort, conseiller de Genève, des biens de ce dernier à Villette et voisinage. Humbert Roch, notaire de Genève.

(1er novembre 1626). Reconnaissance de la même pour les mêmes biens, comme tutrice de ses enfants Pierre, Jean, Catherine, Jeanne et Marie Liffort. Antoine Sautier, notaire.

(15 janvier 1633). Accord entre Ne Jean et Daniel des Arts frères, fils de Ne Jacques des Arts.

(15 mars 1641). Dlle Catherine, fille de feu Ne Jean Liffort, femme de Ne Daniel des Arts, fait son testament, donnant 5,000 florins à sa fille Alexandra des Arts. Héritier universel, son fils Odet des Arts.

(30 mai 1643). Sentence pour Dlle Jeanne Liffort, sœur de Jean, contre Ne Daniel des Arts.

(29 novembre 1644). Quittance donnée, par Dlle Madeleine de Chapeaurouge, veuve de Ne Jean des Arts, à Ne Isaac des Arts, capitaine, de 7,650 florins, à compte de sa dot constituée

Digitized by Google

par ses frères Aimé et Paul de Chapeaurouge, le 12 janvier 1620. (François Dunant, notaire.)

(20 octobre 1645). Passeport délivré par la seigneurie à Ne Jean Liffort (partant pour la France), fils de feu Ne Jean Liffort, conseiller et d'Eve de la Pâle, « gens de bien, d'honneur, de qualité ».

(30 août 1646). Convention entre Ne Jean Liffort et Ne Daniel des Arts, capitaine de 200 hommes de pied pour la République de Venise, pour le paiement à effectuer d'une obligation commune.

(28 février 1647). Obligation contractée par Mathieu Cavussin de Villette envers Ne Jean Liffort.

(17 avril 1647). Obligation de Ne J. Liffort envers Ne Pierre Gallatin, procureur général, pour prêts au 6 2/3 %.

(28 octobre 1648). Requête de J. Liffort au Conseil, pour la vente de la maison de l'Arche...

(16 mai 1652). Sommation à Ne Daniel des Arts de payer les censes pour bien qu'il tient du marquis de Bernex à Villette.

(14 février 1661). Obligation contratée par Ne Odet des Arts, fils de feu Ne Daniel, envers Ne Isaac Reillet pour 750 florins. Etienne Demonthoux, notaire de Genève.

(5 mars 1661). Cession faite par Ne Pierre, fils de feu Ne Jean des Arts, à Jeanne des Arts, sa sœur.

(26 mai 1661). Obligation de Cherrey de Villette, envers Ne Jean Liffort, ancien syndic de Genève.

(2 novembre 1661). Exploit à la requête de Ne Charles-Amé de Rossillon de Bernex contre Odet des Arts, pour censes...

(16 février 1665). Actes envoyés à Chambéry au sr Joly, concernant les Liffort, dont un certificat du syndic et conseil de Thonon du 27 juin 1619, comme quoi Jean-Louis et Jacques étaient fils de feu noble Charles, lui-même fils de feu Ne Jean Liffort.

(19 avril 1665). Procuration donnée par Ne Jean Liffort, ancien syndic, conseiller d'Etat, à Me Joly, procureur au Sénat de Savoie, pour comparaître en une cause contre hone Jean Lyanna. Quenaud, notaire.

(27 mars 1666). Erreurs de compte de tutelle de Jean Liffort, tuteur d'Alexandrine des Arts, fille de feu Ne Daniel des Arts et de Catherine Liffort.

(19 novembre 1666). Codicille de Ne Jean Liffort, ancien syndic ; legs à sa sœur Jeanne Liffort.

(Décembre 1666). Requête de Jeanne Liffort et d'Alexandrine

Digitized by Google

des Arts, épouse de Pierre Caille, comme héritières dudit Jean Liffort.

(31 janvier 1667). Transaction entre Anne Liffort, veuve dudit Liffort et les deux héritières au sujet de cet héritage.

(21 mars 1668). Partage des biens dudit héritage (de Villette) entre Odet des Arts et sa sœur Caille.

(1668). Procès entre Odet et Alexandrine des Arts et les seigneurs de Grailly, seigneurs de Ville-la-Grand, au sujet de la succession de Ne Antoine Suchet. 6 documents : 1° Plaidoirie établissant que Jean-François, Louis et Balthazard de Grailly sont fils de Ne Pierre de Grailly et de Françoise de Suchet, qu'ils sont décédés Jean-François, célibataire, Louis, sans enfants mâles et Balthazard, laissant Joseph, etc. ; 2° Testament d'Antoine Suchet, B. G. du 24 juin 1537 (François Vuarrier, notaire), époux de Ne Mie Cavussin de Villette, père de Domaine ou Dominique son fils unique, marié à Marie Macard qui a Charles Suchet qui est héritier universel... ; 3° Contrat de mariage (1er septembre 1578), Nicol. Aubéry, notaire à Thonon, de specble Jean Suchet, docteur ès-droits, juge mage du Chablais, fils de feu specble Dominique Suchet, juge mage, avec Françoise-Philiberte, fille de feu Ne Georges de Langin, sgr de Langin, Veigy..., et de Louise de Cusinens, maintenant femme de Ne Nicol. de Bellegarde ; 4° Contrat de mariage (12 décembre 1592) de Ne Pierre de Grailly, sgr de Ville-la-Grand et Beaumont, avec Françoise, fille de feu Ne Jean Suchet, docteur ès-droits, seigneur de Veigy, juge mage du Chablais. Les dots de ces contrats de mariage sont les biens à venir de l'épouse ; 5° Instructions d'Odet des Arts, à son fils Philippe, au sujet du procès que lui ont intenté Jean-François, Louis et Balthazard de Grailly, seigneurs de Veigy. Il a nié leur descendance de Françoise de Suchet, il faut la nier encore. Cependant, d'après ces instructions, Odet des Arts était apparenté aux Suchet, puisque Odet des Arts était fils de Daniel des Arts et de Catherine Liffort. Celle-ci, fille de Jean Liffort et d'Eve de la Pâle, était petite-fille de Marie Suchet qui était fille de Dominique Suchet mentionné plus haut.

(10 août 1676). Echange entre Charles-Amé de Rossillon de Bernex et Alexandrine des Arts, femme Caille.

(17 mars 1680). Conventions entre Ne Pierre Sarrazin, ancien auditeur et Odet des Arts.

(12 mars 1686). Quittance par Ne Pierre Sarrazin, conseiller d'Etat, à Ne Pierre des Arts de 500 florins.

Digitized by Google

(18 septembre 1688). Quittance par Mlle Fatio à l'auditeur des Arts de 30 écus blancs.

(1er septembre 1691). Quittance à Ne Odet des Arts par les héritiers de Ne Pierre Lullin, conseiller d'Etat.

(19 mai 1699). Ratification par Ne Jean, fils de feu Ne Jean, fils de feu Ne Daniel des Arts..., d'une transaction...

(1er juillet 1702). Testament d'Odet, fils de Ne Daniel des Arts et de Catherine Liffort.

(1703, 1705). Autres testaments du même.

(6 juin 1712). Reçu par Jean Lullin d'Odet des Arts.

(1724). Notes de Philippe des Arts pour le procès de Veigy *(ut supra)*.

(19 mars 1738). Passeport pour Ne Philippe des Arts, âgé de 51 ans, partant pour l'Italie.

(5 juin 1774). Lettre datée de Châteaublanc, du comte de Saint-Amour à Me Naville des Arts pour règlement de comptes, envoi de 185 louis d'or neufs.

(13 novembre 1791). Quittance au conseiller Naville de la collecte de 838 florins qu'il a faite à l'occasion d'un incendie.

(27 avril 1792). Assignation pour comparaître, à Carouge, devant le juge mage) faite à François Naville, pour avoir à payer aux messeliers de l'an dernier, pour la garde de ses biens, 5 livres, et frais de 2 livres, 18 sols.

Les documents que nous venons d'analyser mentionnent, comme on le voit, les familles Bullat, Dusouchet, Vulliet, Morsier, Metrezat, Quisard, Anzo, Favre, Naville, Ravenel, Degrange, Roy, Bonne, Profenat, Machard, Dupuis, Galatin, Senteur, Maillet, Billiet, Arnolfini, de la Pale, Roch, Sautier, de Chapeaurouge, Demonthoux, de Rossillon de Bernex, Joly, Caille, de Grailly, Aubéry, de Langin, de Cusinens, Dunant, Sarrazin, Fatio, Lullin, de Saint-Amour, Clerc de Thonon, Suchet de Veigy...

Rappelons en finissant que ce fut un nommé Le Clerc de Thonon, traître à son pays, qui livra, en 1589, à l'armée de Sancy, le passage des souterrains du château de Thonon, et, qu'une demoiselle Françoise Suchet de Veigy fut offerte, comme épouse, à saint François de Sales, par le seigneur de Sales son père qui ne pouvait se résoudre à voir son fils embrasser l'état ecclésiastique.

L.-E. Piccard.

Digitized by Google

A TRAVERS LE VIEIL ANNECY

LE PALAIS ET LE QUARTIER DE L'ISLE

Après le Château, le Palais de l'Isle est l'édifice d'Annecy qui a joué le rôle le plus important dans l'histoire du comté de Genevois. Burdet, l'abbé Ducis nous ont laissé sur lui d'intéressantes études et Ch. Pinet d'excellentes illustrations dans *Le Vieil Annecy*. Il restait à rechercher les modifications faites à ses constructions à travers les siècles et à combler quelques lacunes laissées par ses historiens. C'est ce que nous essayons d'entreprendre dans cet exposé.

Les parties les plus anciennes et qui sont encore bien conservées sont ces hauts murs formés de grosses pierres jaunâtres, équarries finement à la pointe et trouées un peu au-dessus du milieu de leurs parements, intérieur et extérieur, pour être levées au moyen de la louve à pinces recourbées intérieurement. Ces murs longent le petit bras du Thiou. Ils paraissent de la même époque que la tour de la Reine qui est la construction la plus ancienne du Château (XIIIe siècle).

D'après Ducis, le Palais, sous la dénomination de maison de l'Isle, appartenait déjà à cette époque aux comtes de Genève, vassaux des empereurs d'Allemagne. C'était la demeure du châtelain chargé de la police locale.

Par suite de l'autorisation donnée le 21 août 1355 par l'empereur Charles IV, Amé III, comte de Genève, créa une maison des monnaies comprenant un atelier au rez-de-chaussée, avec habitation au-dessus [1]. L'examen des lieux montre que cet atelier était dans la partie méridionale. Les matériaux employés étaient la molasse, la brique et le tuf. Le châtelain continua d'habiter dans le corps de logis principal.

Ces deux habitations avaient chacune leur entrée et leur escalier. Elles n'avaient de communication entre elles que par le rez-de-chaussée.

Vers la fin du XIVe siècle, la maison de l'Isle était également le siège d'une judicature mage [2].

En 1473, Janus de Savoie voulut en faire une résidence princière pour son épouse Hélène de Luxembourg [3]. Celle-ci

1. Ducis : *Le Palais de l'Isle, à Annecy*, p. 17. — 2. Ibid. : p. 50. — 3. Ibid. : p. 39.

Digitized by Google

Fig 1. Rez-de chaussée

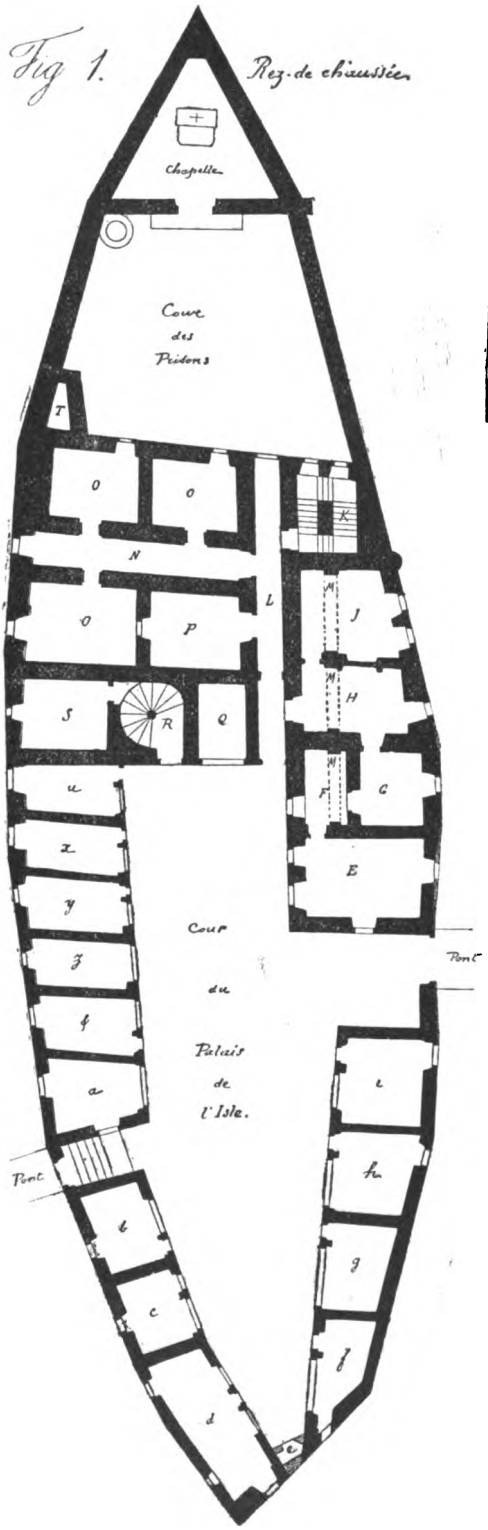

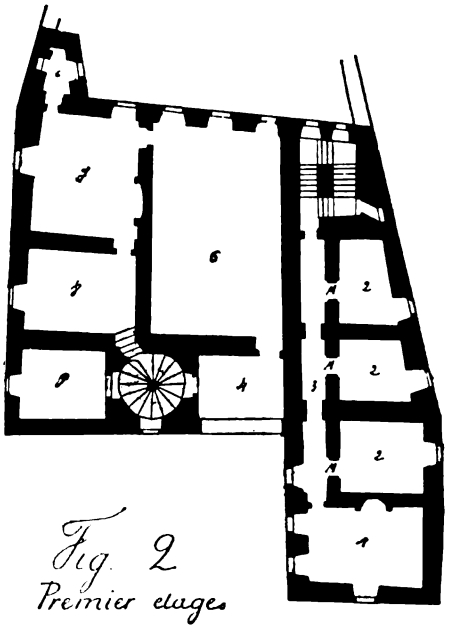

Fig. 2
Premier etages

Fig 3

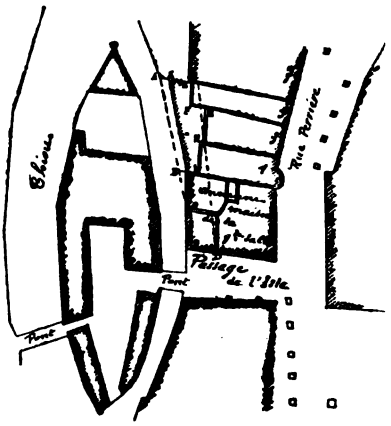

Digitized by Google

préféra Duingt [1]. Ce fut leur fille Louise qui habita l'Isle avec son deuxième époux et cousin François de Luxembourg [2], puis François II de Luxembourg. Les travaux qui paraissent de cette époque sont peu importants ; ce sont quelques ouvertures en molasse dont deux ont des linteaux avec accolades.

Vers la fin du XVIe siècle, le duc de Savoie Emmanuel-Philibert y réunit toute la hiérarchie judiciaire [3]. Il fit sculpter ses armes au-dessus de la porte d'entrée du grand escalier. Antoine Favre (père de Vaugelas) y siégea comme président du Conseil judiciaire du Genevois. La maison prit alors le nom de Palais de l'Isle. Ce fut son apogée. Les travaux exécutés à cette époque sont les deux arcs en anse de panier sur la façade d'entrée, le mur occidental de la chapelle, un grand nombre de portes et fenêtres en pierre calcaire dure. Tous ces travaux se distinguent des précédents par l'exclusion de la molasse, la disparition des chanfreins sur les arêtes des pierres de taille d'ouverture, et surtout par la taille à la boucharde. Cet outil venait d'être introduit en Savoie et son application s'y étendait rapidement.

En 1659, la Chambre des Comptes et le Conseil présidial furent supprimés [4]. Ce dernier, rétabli en 1675, fut de nouveau supprimé en 1713 [5]. La judicature mage fut conservée jusqu'à la Révolution ainsi que la chambre des délégations et les prisons.

Il existe aux archives municipales d'Annecy une planche de dessin qui paraît avoir été dressée peu de temps avant la Révolution et qui contient une élévation de la façade d'entrée, une coupe, un plan du rez-de-chaussée et un du premier étage. Il nous a paru intéressant de reproduire ces deux derniers dessins qui indiquent la destination des locaux.

En voici la légende dont nous respectons l'orthographe :

Plan géométrique du Palais de l'Isle dans la ville d'Annecy, appartenant à Sa Mté où sont l'appartement d'audiance, de la Judicature mage, les Greffes, les Banches des Procureurs, les Prisons.

Rez-de-chaussée : *E, F*, greffe royal et son cabinet ; — *G, H, J, P*, cabinet, cuisine, poisle et cave du jolier ; — *K*, escalier des prisons ; — *L*, grand corridor ; — *O*, cachots ; — *Q*, banc du droit [6] ; — *R*, vieux escalier à viorbe [7] servant à l'appartement de la judicature mage ; — *S*, vieilles archives ; — *u, x, y, z, &, a, b, c, d*, banches de procureurs occupées par Mauris, Laplace, Desservettaz, Bally, Bessonis, Riondel, Mauris, Roux et Amblet ; — *e*, lieux communs à faire ; — *f, g, h, i*, banches occupées par Miège, Burnod, Vauthier et Tessier. Il y avait neuf banches au nord et quatre au midi

1. Ducis : *Le Palais de l'Isle à Annecy*, p. 42. — 2. Ibid. : p. 45. — 3. Ibid. : p. 54. — 4. Ibid. : p. 60-61. — 5. Ibid. : p. 66.

6. Endroit ou l'on publiait les actes judiciaires.

7. *Viorbe* veut dire tournant.

Digitized by Google

(et non sept et six, comme le dit Ducis). — *Premier étage : 1*, petite sale d'audiance où les juges interrogent les criminels ; — *2, 2, 2*, cachots ; — *3*, corridor ; — *4*, vestibule devant l'entrée de la sale d'audiance ; — *5*, sale d'audiance ; — *6*, cabinets ; — *7*, chambres où se tiennent les audiances en hiver ; — *8*, cabinet du greffier criminel ; — *9*, vieilles archives.

Ce dernier local a été considéré par l'abbé Ducis et par tous ceux qui depuis la Révolution se sont occupés du Palais de l'Isle, comme étant l'ancienne salle de la question. C'est une erreur causée par la présence de quatre anneaux en fer avec tiges verticales scellées dans la voûte, au même niveau et représentant les sommets d'un rectangle. Il est à remarquer que les deux anneaux qui forment la ligne nord de ce rectangle ont leur évidement bien en face. Il en est de même des deux autres. On peut en conclure que chaque paire d'anneaux retenait une traverse de bois et que les deux traverses supportaient les rayons d'archives ainsi suspendus dans le milieu de la pièce. Quant à la salle de la question, voici, d'après des notes recueillies par Eloi Serand, un extrait d'une lettre de M. Richard, avocat fiscal, datée de 1771, qui nous renseignera sur son emplacement : « Le galetaz des Prisons est le lieu destiné à la torture ; il est ouvert à tous les vents et le patient est suspendu vis-à-vis d'une grande lucarne qui est au nord. »

Au deuxième étage, au-dessus de la salle d'audience, était la salle des délégations [1], auparavant Chambre des Comptes. Dans un compte de réparations faites en 1783, trouvé aux archives départementales, la pièce au-dessus du n° 1 est nommée : chambre où se chauffent les prisonniers. Nous pensons que cette pièce et celle au-dessus (3e étage) servaient aussi de cuisine et d'atelier. Les pièces au-dessus des nos 2, 2, 2, au 2e et au 3e étage étaient également des cachots.

Au moment où le palais était atelier monétaire, les fourneaux se trouvaient certainement dans les pièces *H* et *J* et le logement du maître des monnaies dans les locaux supérieurs, les murs *M* n'existant pas encore.

La Révolution française vint. Elle fit abattre la croix sur la chapelle, la tourelle orientale, puis la tourelle occidentale. Elle fit boucher l'arc du banc du droit n'y laissant qu'une porte. Ce local devint l'étude des huissiers. Elle fit boucher le grand arc du premier étage, n'y laissant qu'une fenêtre, et exhausser les murs de clôture de la cour des prisons. Il fut même projeté de remplacer le pavé de cette cour par des pierres tombales qui

1. Institué en 1771, pour l'affranchissement des droits féodaux.

Digitized by Google

auraient été enlevées aux églises du Saint-Sépulcre, de Notre-Dame et de la paroisse, sous prétexte que les prisonniers remplissaient des sacs avec les pierres de ce pavé, les attachaient à des cordes et s'en servaient pour s'évader. Ces renseignements ont été recueillis aux archives municipales dans divers documents notamment dans un projet de 1794 (24 frimaire an III), ainsi que dans un plan non daté qui ne peut être que l'annexe du dit projet.

En 1815, un avis porte que le 22 septembre, 3,080 francs de travaux aux prisons d'Annecy seront mis en adjudication. Nous n'avons pu savoir quels étaient ces travaux, mais nous présumons que c'est à cette date que les banches furent surmontées d'un étage, que la croix fut replacée sur la chapelle et que furent établies des galeries en bois faisant communiquer avec le palais les pièces au-dessus des premières banches *(v, x, y)*. Ces galeries tombèrent en vétusté vers 1900.

Le traité du 20 novembre 1815 rendit la Savoie à ses premiers monarques. Le Palais de l'Isle fut occupé par l'Intendance, le Tribunal de préfecture, etc. De nouveaux travaux furent exécutés. On éleva le mur de clôture qui laissa libre le passage entre les deux ponts et toute la partie aval. Les anciennes banches continuèrent à être affermées. On fit murer la porte de l'étude des huissiers (ancien banc du droit) et la porte d'entrée de l'escalier. Et l'on accéda à celui-ci en transformant l'étude des huissiers en passage dépendant du grand corridor, bréchant les deux portes correspondantes. On fit aussi communiquer au premier étage l'aile droite avec la partie centrale en ouvrant une porte entre le vestibule de la salle d'audience et le petit corridor des cellules.

En 1826, une tour en pierre de taille fut élevée à l'angle sud-ouest de la cour des prisons, pour loger des cabinets d'aisance dont l'entrée était sur le petit escalier. Ces cabinets en remplaçaient d'autres creusés dans l'épaisseur du mur sud comme on le voit sur le plan du premier étage *(fig. 2)*.

Le 19 septembre 1831, l'Etat vendit aux enchères toutes les banches autres que celles marquées *v, x, y, ξ* sur le plan du rez-de-chaussée *(fig. 1)*. Cette vente produisit la somme de 2,665 francs.

Aussitôt après l'Annexion, les prisons furent construites vers le Pâquier, le vieux Palais de l'Isle devint vacant. Le 25 juillet 1863, le Conseil municipal, « considérant que ces bâtiments placés au milieu du dégorgement du lac, de construction irré-

Digitized by Google

gulière et malsains, ne pourront recevoir aucune utilité publique et présentent par leur position les inconvénients les plus graves sous les rapports de l'hygiène et de la salubrité, par les obstacles que ces constructions apportent à la libre circulation de l'air et de l'humidité qu'ils entretiennent... plein de confiance dans la sollicitude du Gouvernement... arrête de faire... les instances les plus vives aux fins de faire ordonner qu'aussitôt après le transfèrement de tous les prisonniers, les bâtiments seront démolis... les matériaux vendus au profit de l'Etat et que successivement le sol sera cédé à la Ville gratuitement ou pour un prix à débattre et, pour ledit emplacement, être affecté à l'amélioration de la circulation publique et même à l'amélioration des cours d'eau ».

En 1865, le Palais devint Asile de Vieillards ; en 1872, il fut vendu à la Ville pour la somme de 3,600 francs, et en 1873 le président de la République déclara d'utilité publique sa démolition. Les vieillards quittèrent cet asile en automne 1880 pour entrer où ils sont actuellement, avenue du Parmelan.

Après le départ des vieillards, le Palais fut occupé de temps en temps par des troupes de passage, des réservistes, etc.

En 1884, un projet de démolition pour installation de bains et lavoir fut élaboré, mais ajourné à cause de la dépense qui s'élevait à 68,600 francs y compris l'acquisition des maisons particulières occupant la partie aval de l'Isle et pour laquelle une somme de 24,257 fr. 58 est encore inscrite au budget. On prit à ce moment la regrettable décision de ne plus entretenir le bâtiment.

Dans l'hiver 1885-86, une partie du deuxième étage servit d'école de dessin pour tailleurs de pierres et charpentiers; mais les jours de pluie les salles étaient inondées, le remplacement de quelques tuiles eut évité ces accidents, mais il fut impossible de l'obtenir. Au même moment, le premier étage servit de salle de gymnastique. En 1888, lors de l'arrivée du Président Carnot, les dragons de l'escorte y furent logés.

Le 18 juin 1895, le Conseil municipal vota la démolition du Palais. Mais il fallait toujours acquérir les autres immeubles et leurs propriétaires demandaient près de 50,000 francs. On ajourna encore. Mais, le manque absolu d'entretien occasionna de gros dégâts dans les charpentes. L'eau entra de tous côtés. Les planchers furent inondés. De grands pans de toiture n'étant plus soutenus que par des bois pourris tombèrent. D'énormes champignons destructeurs *(merulius lacrymans)*

Digitized by Google

poussèrent leurs myceliums dans les bois et nombre de poutres et des planchers s'effondrèrent.

La Commission des Monuments historiques proposa le classement en 1899. La proposition fut acceptée par le Conseil municipal et le Palais fut classé en février 1900.

Un projet comprenant trois chapitres fut élaboré. Le ministre des Beaux-Arts et la Ville d'Annecy votèrent chacun la moitié de la dépense prévue par les chapitres I et II et s'élevant à 25,332 fr. 64.

On se mit à l'œuvre. Le premier étage, établi vers 1815 sur les quatre banches non vendues aux particuliers, fut abattu. Les murs de la cour des prisons furent abaissés à la hauteur où ils étaient avant la Révolution. La tour des cabinets faite en 1826 fut démolie jusqu'au niveau supérieur des dits murs. Ces travaux permettent d'avoir depuis le quai une belle échappée sur le château. On ouvrit les deux grands arcs de la façade couchant, la porte d'entrée du grand escalier, la porte sur le canal, cinq grandes fenêtres et quatre petites bouchées à différentes époques. La tourelle de la chapelle, les couvertures, les charpentes, les poutraisons furent en grande partie refaites. Les murs lézardés ont été consolidés. D'épaisses couches d'enduit tombant par parties ont été enlevées et ont permis de découvrir de vieilles pierres de taille, témoins des divers changements opérés dans le Palais, notamment dans la façade nord. Une girouette peinte par M. J. Serand a été placée le 20 octobre 1902 sur la flèche de la chapelle. Cette girouette, imitant les anciens drapeaux de Savoie comme disposition des couleurs du fond et comme forme donnée aux armoiries, porte d'un côté les armes des comtes de Genevois (cinq points d'or équipollés de quatre points d'azur), dans un écu ovale placé au centre de seize flammes aux couleurs de Savoie (rouge et blanc). De l'autre côté, la girouette montre les armes de la ville d'Annecy (de gueule à une truite d'argent mise en bande), dans un écu ovale placé au centre de seize flammes aux couleurs de l'ancienne province de Genevois (bleu et jaune).

Au moment où nous écrivons ces lignes, des travaux en vue de l'achèvement et de l'aménagement du Palais s'exécutent. Une somme de 9,588 francs 64 y est consacrée.

Lorsque tous ces travaux seront achevés, la ville d'Annecy aura l'avantage de conserver sans trop de dépense un monument intéressant à bien des titres et qu'on ne visitera jamais sans éprouver une certaine émotion à la vue de ces fenêtres à

Digitized by Google

double et à triple grille et dont les barreaux sont quelquefois aussi gros que le vide qu'ils laissent entre eux, à la vue de cette solide porte à jour du corridor (dessinée par Ch. Pinet), de ces épaisses portes de cachot avec guichet pour le passage des vivres, de ces énormes serrures, de ces murs épais qui paraissent vouloir résister à tous les chocs. La Ville peut tirer un bon parti de tous les locaux, pour musée lapidaire, salle de réunions, bureaux ou logements.

Puisque le Palais de l'Isle doit subsister, nous souhaitons seulement que sa face méridionale reçoive un peu plus de lumière. Un projet d'abattre quelques parties de maisons gênantes sur la rive opposée a été élaboré par l'ancienne municipalité et promet de se réaliser en partie sous la municipalité actuelle. Un tracé sur place a été fait. Nous avons examiné les immeubles touchés. Ce projet nous paraît un peu grand pour le pâté de maisons qu'il est appelé à desservir ; il fait tomber d'anciennes façades sur cour, présentant un certain cachet architectural, et détruit des parties de maisons qui nous rappellent de vieux souvenirs.

C'était autrefois le quartier de la Salaterie, appelé ainsi à cause du dépôt de sel qui occupait le n° 7 de la rue Perrière. C'est près de là qu'habitait au XVIIIe siècle le juge mage Simond, que nous a si bien dépeint Jean-Jacques Rousseau, et dont la pierre tombale est conservée au Musée lapidaire sous le VIIIe portique de l'Hôtel-de-Ville. C'était aussi le quartier préféré des procureurs qui avaient leurs banches dans l'Isle.

La maison la plus importante était celle appelée : « Maison de la Grande salle ». Sa façade couchant tient tout un côté du passage de l'Isle. Elle possède encore une vieille fenêtre du XVe siècle avec banc de pierre à l'intérieur et d'autres fenêtres plus récentes avec linteaux en accolade. Son mur nord a plus d'un mètre d'épaisseur à la hauteur des fenêtres de cave et il plonge avec un fort talus dans le canal. Son angle nord-ouest est formé de gros blocs de pierre bien taillés, l'angle nord-est est flanqué d'une contrefort. A l'intérieur, au sommet de l'escalier et servant de pied-droit à une porte, on trouve un ancien linteau en pierre de plus de deux mètres, orné d'un tore, d'une gorge et d'autres moulures formant accolade. Il porte en lettres gothiques et en relief, les mots : *Jhesus*, *Maria*. D'après des documents des archives départementales, les propriétaires de cette vieille maison seigneuriale étaient, au XVIIe et au XVIIIe siècle, les comtes de Menthon.

Digitized by Google

Au levant, est l'ancienne maison des Dunand (n° 1 de la rue Perrière), avec sa tour d'escalier qui empiète sur la rue et don la flèche, disparue à la Révolution, se dessinait (d'après le *Théâtrum Sabaudiæ*) gracieusement au-dessus des toits voisins. Sa façade côté du canal, cachée par de légères constructions, possède d'assez belles fenêtres géminées.

Au n° 3 de la rue Perrière, on remarque une porte avec linteau à triple accolade que Blavignac a dessinée dans un de ses ouvrages d'archéologie et une porte ogivale [1]. C'était la maison des Gallet devant laquelle Jean-Jacques Rousseau chercha en vain à revoir un jour l'une des héroïnes de la journée des cerises. Les façades nord de ces deux maisons (Dunand et Gallet) sont du XVIe siècle.

Le n° 5, même rue, était autrefois la demeure des Guillet. Dans celle-ci nous avons trouvé au nord et au premier étage, un local assez grand, dont les solives formant plafond sont moulurées ; leur face inférieure présente dans l'axe une gorge avec trois baguettes de chaque côté. Cette salle est éclairée par une fenêtre géminée du XVIe siècle. Tout près est une porte de la même époque avec linteau en accolade et portant des sculptures déjà frustes mais permettant de distinguer des formes de colombes ; porte et fenêtre sont malheureusement cachées par des constructions moitié planches, moitié maçonnerie.

L'alignement tracé par la Ville et représenté dans la figure 3 par la droite *C*, *D*, anéantit toutes ces anciennes et intéressantes façades, coupe les locaux suivant une ligne oblique qui les déforme et les raccourcit. Le tracé *E*, *F*, *G*, *H*, *I* ne fait tomber que les constructions bâties légèrement et après coup qui cachent ces mêmes façades, leur enlèvent l'air, la lumière et la facilité d'accès. Ce dernier tracé a en outre l'avantage d'exiger une dépense bien moindre et de conserver le cachet architectural qui convient à ce quartier. Il va de soi que l'élargissement du quai prévu et représenté par la ligne *A*, *B* doit dans tous les cas s'exécuter. Ce quai s'arrêterait à la maison de la *Grande salle* qui n'a pas besoin d'être rognée pour raison d'aération ou de dégagement, puisqu'elle prend jour sur trois façades et que deux sont en bordure sur la voie publique. Si toutefois on désirait une communication directe entre ce quai et le passage de l'Isle, il suffirait de percer des baies aux points *O*, *O*, *O*, qui permettraient de passer à couvert sous cette maison. Nous ne pensons pas qu'on nous objecte que la ligne droite est indis-

1. Blavignac : *Hist. de l'Arch.*

Digitized by Google

pensable à la succession des façades sur quai ou sur rue, car d'éminents architectes ont déjà démontré la supériorité de la ligne brisée dans une suite de façades. Nous ne saurions trop engager, du reste, ceux que cette question intéresserait, à consulter le travail de MM. Regamey et de Montenach sur l'esthétique des villes.

A. Fontaine,
Architecte des Monuments historiques.

LE VOYAGE DE DEUX SYNDICS D'ANNECY

ENVOYÉS A TURIN, AU MOIS DE JANVIER 1607, POUR UNE PRESTATION DE SERMENT DE FIDÉLITÉ

Sur le désir exprimé par Philippe III, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel Ier, son beau-frère, lui avait envoyé ses trois premiers fils pour être élevés à la cour d'Espagne ; mais, affligé de la perte de l'aîné, Philippe-Emmanuel, mort à l'âge de dix-neuf ans, il se hâta de rappeler le second (Victor-Amédée Ier), lui donna le titre de prince de Piémont et l'annonça comme l'héritier de la couronne, avec ordre à ses vassaux et sujets d'envoyer des délégués à Turin pour, en cette qualité, lui prêter serment de fidélité.

La cérémonie était fixée au 22 janvier 1607, jour anniversaire de la naissance du Prince.

Le Conseil de la ville d'Annecy, fit choix de Jacques de Chambouz et Jean Thomas, 2e et 3e syndics, pour le représenter.

Comme d'habitude, il fallut, à défaut de ressources, recourir à un emprunt pour les frais du voyage, rendu plus pénible et plus coûteux en pleine saison d'hiver.

Voici la reproduction textuelle du mémoire présenté par les délégués, à leur retour :

Roolle de la despense faicte par noble Jacques de Chambouz et Me Jehan Thomas conscindicques de la presente ville d'Annessy au vouage par eulx faict à Thurin allant prester la fidelité a Monseigneur Illustrissime Victor prince de Piedmont commis a ses fins par ladte ville estant assistes d'hon. Mauris Convers pmier serviteur de ville.

Premierement le lundy quinziesme janvier 1607 jour de leur despart livré a Faverges pour leur souppe dudt jour et desjeune du lendemain seziesme au logis de la Janne daiguebelle comprins le vin du serviteur et chambriere dix florins six solz.

Plus ledt jour seziesme livre au port de Greysi pour passer sur le batteau trois solz.

Digitized by Google

Plus led^{t} jour livre Aiguebelle au logis du mouthon pour nostre disne comprins le vin du serviteur et chambriere huict florins.

Plus led^{t} jour pour une guide prinse pour nous conduire des le pont Amaffrey a Sainct Jean de Morianne a cause de la pluie et heure tardive oultre son souppe dud^{t} jour du lendemain un florin.

Plus pour nostre souppe dud^{t} jour aud^{t} St Jean de Maurianne desjeune du lendemain dix sept au logis de la tete noire de lad^{te} guide comprins le vin du serviteur et chambriere douze florins.

Plus pour nostre disne dud^{t} jour dix septiesme a Sainct Andre au logis de lescu de France comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins six solz.

Plus led^{t} jour pour ung marron qui nous auroyt conduict a cause de l'heure tardive grand vent et neige de Bramant a lhault bourg oultre son souppe et desjeune deux florins.

Plus pour nostre souppe dud^{t} jour dix septiesme dud^{l} marron et desjeune du lendemain aud^{t} lieu de Lhautbourg et logis de Saincte Barbe comprins le vin du serviteur et chambriere douze florins huict solz.

Plus led^{t} jour dix huict aud^{t} lieu et logis pour le desjeune des marrons qui nous auroyent baillie trois chevaulx pour monter la montagnie nous auroyent assiste tout le long dicelle de Ramasse des la grande croix jusques a la Nouvalleyse trois florins quatre solz.

Plus le louage desd^{ts} trois chevaulx pour monter la montagnie six florins huict solz.

Plus a six marrons qui auroyent ramasse nousd^{ts} de Chambouz et Thomas des lad^{te} grande Croix a la Nouvalleyse vingt florins comprins leur disne aud^{t} lieu de la Nouvalleyse.

Plus a deux garsons qui auroyent conduict nos chevaulx des lad^{te} grande Croix a la Nouvalleyse deux florins.

Plus pour nostre disne dud^{t} jour dix huict a la Nouvalleyse comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins huict solz.

Plus pour notre souppe dud^{t} jour desjeune du lendemain en la ville de Suze et logis du faulcon comprins le vin du serviteur et chambriere dix florins six solz.

Plus pour le louage dung cheval prins aud^{t} Suze jusques a Thurin pour porter led^{t} Convers pour y estre desmeure le sien malade dix florins oultre les despens de lhomme qui le seroyt venu prendre.

Plus led^{t} jour dix neufviesme livre pour nostre disne et dud^{t} homme a Sainct Ambroise et logis de la poste huict florins quattre solz comprins le vin du serviteur et chambriere.

Plus pour notre souppe dud^{t} homme du mesme jour et desjeune du lendemain a Rivollee vin du serviteur et chambriere unze florins six solz.

Plus pour le disne dud^{t} homme venu prendre le cheval de louage pour la malladie de celluy dud^{t} Convers en la ville de Thurin le vingtiesme dud janvier vingt solz.

Plus le vingt uniesme dud^{t} janvier livre pour lesmolument de la fidellité a Mr Jacques Melioz feysant pour Monsieur Roneas quattre escus valliantz (32 florins).

Plus aux estaffiers de S. A. et messieurs les Princes pour leurs estrainnes les estant venus demander au logis ung ducatton.

Plus pour nos despens et deux nostres chevaulx faictz a Thurin des led^{t} jour vingtiesme janvier a disne jusques au dernier du mesme mois a trois

Digitized by Google

heures appres midy livre tant au logis de la coronne dor a lanneau dor vingt ducattons comprins le vin du serviteur et chambriere.

Plus pour le louage du cheval prins pour led^t Convers le porter de Thurin a Suze ou auroyt este laisse le sien dix florins oultre les despens de lhomme qui le seroyt venu prendre.

Plus pour nostre souppe et coucher dud^t jour dernier Janvier dud^t homme desjeune du lendemain premier febvrier livre a Sainct Ambroise au logis de la Coronne douze florins.

Plus pour nostre disne et dud^t homme dud^t jour premier febvrier en la ville de Suze logis du faulcon comprins le vin du serviteur et chambriere neuf fiorins quatre solz.

Plus a lhoste dud^t logis du faulcon pour les despens faictz en icelluy parled^t cheval de Convers des led^t jour dix huictiesme Janvier jusques au premier febvrier dix huict florins huict solz.

Plus au mareschal qui auroyt pense led^t cheval durant led^t temps dix florins compris le vin de son serviteur.

Plus pour havoir faict ferrer soyt gramponer nous chevaulx a glasse a la Nouvalleyse led^t jour deux florins.

Plus pour nostre souppe dicelluy jour premier desjeuner du lendemain second a la Nouvalleyse logis de la poste comprins le vin du serviteur et chambrière dix florins six solz.

Plus led^t jour second a deux marrons qui nous auroyent assiste a passe la montagnie tout au long et ramasse du couste de Lautlebourg un ducatton.

Plus pour nostre disne dud^t jour a lhaultlebourg cinq florins quattre solz.

Plus pour la collation faicte a Bramant icelluy jour ung florin.

Plus pour nostre souppe et couche dud^t jour desjeune du lendemain a Modanne logis de la Croix blanche comprins le vin du serviteur et chambriere sept florins.

Plus pour nostre couche et souppe dud^t jour desjeune du lendemain quattriesme Argentine comprins le vin du serviteur et chambriere neuf florins six solz.

Plus led^t jour quattriesme livre au port de Greysi pour passer sur le batteau trois solz.

Plus pour nostre disne dud^t jour a Faverges logis de la Janne daiguebelle comprins les clouz mys es ferz aux chevaulx vin du serviteur et chambriere dix florins trois solz.

Plus pour la souppe dud^t jour six florins huict solz.

Plus pour le louage des trois chevaulx du susd^t temps a raison de vingt solz pour chacun jour monte cent florins.

Total de la dépense : 529 florins 9 sols. Le florin est compté pour 12 sols et le ducaton pour 6 florins 8 sols.

C.-E. Pissard.

Cette note était déjà à l'impression lorsque nous avons appris avec douleur la mort de Charles Pissard, secrétaire chef de la mairie d'Annecy, qui s'est éteint le 3 octobre dernier après une vie toute de labeur et de dévouement, emportant les profonds regrets de tous ses concitoyens et de la Société Florimontane qui conservera toujours le souvenir de cet homme de bien. *LA RÉDACTION.*

Digitized by Google

HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

OFFERT A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

JOSEPH-LOUIS BONJEAN

Dans un élégant discours prononcé, en 1853, devant les membres de l'*Association Florimontane* d'Annecy, M. J. Dessaix, esquissant à grands traits la vie de J.-L. Bonjean (1780-1846), disait que ce pharmacien-naturaliste « avait laissé, dans la science botanique, un nom bien digne d'être conservé [1] ». Il y a cinquante ans, cette opinion ne devait sembler nullement exagérée. En effet, Bonjean s'était acquis l'estime de la plupart des botanistes de son temps ; il avait été lié d'amitié avec quelques-uns d'entre eux, comme Seringe, Gaudin, Bertoloni, etc., et plusieurs de ceux qui s'occupaient particulièrement de systématique, lui avaient dédié différentes plantes, dont les noms devaient perpétuer son souvenir. Enfin tous les herbiers d'alors renfermaient des spécimens de la flore alpine recueillis par ce chercheur infatigable dans les montagnes de la Savoie et surtout au Mont-Cenis.

Néanmoins, Bonjean est aujourd'hui presque complètement oublié, et il en est à peu près de même des noms botaniques créés en son honneur. Qui sait maintenant ce qu'était le *Polygala Bonjeani* de la *Flora Galliœ et Germaniœ exsiccata* de F.-W. Schultz ? Qu'est devenu le *Cenomice Bonjeani*, Delise, ce lichen, que Bonjean disait avoir découvert au Nivolet et que l'on n'a jamais pu retrouver ? Depuis longtemps le *Pedicularis Bonjeani* de L. Colla, accueilli dans la *Flora italica* de Bertolini, a été ramené au *P. gyroflexa* Villars. Quant au terme générique *Bonjeania* Reichenbach (*Flora germanica excursoria*), qui paraissait fixé pour longtemps, nous le voyons abandonné peu à peu par les botanistes de nos jours : pour les uns le *Bonjeania hirsuta* Rchb est le *Lotus hirsutus* Linné, pour d'autres, le *Dorycnium hirsutum* Decandolle. Le nom de Bonjean ne se maintient plus dans la nomenclature botanique que par une humble petite mousse, le

1. J. DESSAIX : *Notice biographique sur Joseph-Louis Bonjean, naturaliste ; illustrée de son portrait et du fac-simile d'une lettre autographe*, p. 7. (Extrait des *Annales de l'Association Florimontane d'Annecy*, 1er avril 1853.)

Digitized by Google

Dicranum Bonjeanii, ainsi baptisée par De Notaris, en 1838, dans son *Syllabus muscorum*. Pauvre Bonjean! Elles lui étaient si chères cependant ces appellations honorifiques! « Il avait récolté au nombre de plus de deux mille, nous dit son biographe, chacune des plantes qu'il a découvertes et qui portent son nom [2]. »

L'oubli, dans lequel est tombé le fameux pharmacien de Chambéry, s'explique aisément, car il n'a rien écrit sur la botanique et, disons-le franchement, il n'a jamais été botaniste au vrai sens de ce mot. Bonjean fut un amateur passionné de la flore des Alpes, un grand collectionneur de plantes sèches d'herbiers, auquel manquait l'esprit scientifique. S'il en avait été autrement, que de faits intéressants n'eût-il pas observés et décrits au Mont-Cenis, où il avait herborisé, disait-il, « 17 saisons y compris 4 ans de séjour, été et hyver [3] ». Mais il se contentait de recueillir des plantes en masse, puis de faire examiner par des botanistes compétents celles qu'il ne pouvait déterminer.

Toutefois il est juste de reconnaître quelques mérites chez Bonjean. D'abord il eut celui d'attirer l'attention sur les plantes alpines de son pays, en les répandant dans toute l'Europe. En outre, il a laissé d'utiles données pour la distribution géographique de certaines espèces, dont il a indiqué l'habitat avec précision sur ses étiquettes. D'autre part, en faisant le commerce de plantes sèches pour herbiers, il a créé en Savoie une nouvelle industrie, qui devint assez importante, car elle fut bientôt exercée par d'autres Savoyards, tels que Huguenin, Coppier, Payot, etc.

Au commencement du siècle dernier, les « marchands d'histoire naturelle », comme l'on disait alors [4], étaient assez nombreux en Savoie, mais ils faisaient surtout le commerce de minéraux des Alpes, cristal de roche, améthyste, etc., que de hardis cristalliers allaient chercher au péril de leur vie, dans les régions les plus élevées, parmi les glaciers [5].

2. J. Dessaix : *Notice biographique sur Joseph-Louis Bonjean, etc.*, p. 18.

3. Lettre de Bonjean à L. Coppier, professeur à Bonneville, datée du 20 février 1843, et publiée en fac-simile par M. Dessaix, à la suite de sa Notice.

4. P.-X. Leschevin : *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie* (Paris, 1812, p. 230) : « Rentrés dans notre auberge (à Chamounix), nous reçumes la visite des marchands d'histoire naturelle, qui venoient nous offrir leurs curiosités, dont ils avoient apporté avec eux des échantillons. Nous leur promîmes d'aller voir leurs cabinets un des jours suivants. »

5. Tous les guides de Chamounix connaissent encore « l'ancien chemin des *cristalliers* ». Ce mot, au sens de chercheur de cristaux, est inconnu à nos grands dictionnaires. Et pourtant ce sont les cristalliers, qui ont ouvert la mar-

Digitized by Google

Il se fit connaître de bonne heure dans le monde des naturalistes, puisqu'en 1807, déjà, Grillet écrivait : « M. Bonjean (Joseph-Louis), pharmacien de Chambéry, a fait une très belle collection de plantes alpines au Mont-Cenis en y herborisant dans la belle saison, pendant les années 1804, 1806 et 1807 ; il a trouvé au petit Mont-Cenis, une nouvelle espèce de raiponce, que M. Balbis, professeur de botanique, a présentée dernièrement à l'Académie impériale des sciences de Turin, sous le nom de *Phyteuma ciliata* [6]. M. Bonjean possède en grande quantité plusieurs plantes alpines, très bien desséchées, surtout celles que l'on trouve au grand et au petit Mont-Cenis, ainsi que celles des montagnes des environs de Chambéry, de la chaîne des Bauges et d'une grande partie de la Suisse. On peut s'adresser à ce pharmacien pour s'en procurer, et il se fera un plaisir d'envoyer son catalogue imprimé à ceux qui le lui demanderont franc de port [7]. » Cinq ans plus tard, Leschevin publiait une note analogue, qui finissait ainsi : « M. Bonjean se charge de fournir des plantes des Alpes de la Savoie et de la Suisse, aux amateurs, soit en échange de plantes ou de minéraux, soit autrement. Il envoie son catalogue imprimé aux personnes, qui le demandent, et il a de cette manière procuré de fort belles plantes à un de mes amis [8]. »

L'activité, que déploya Bonjean dans ses dernières années est prodigieuse. Ayant cédé, en 1835, sa pharmacie à son fils Joseph, afin de ne plus s'occuper que d'articles d'histoire naturelle, il s'intéressa dès lors non seulement à la botanique et à la minéralogie, mais aussi à la zoologie : oiseaux, insectes, coquillages, pétrifications, etc., il recueillait tout, classait tout, formant chez lui un véritable musée que les visiteurs, dit-il, ne se lassaient pas de venir admirer. Comme on le voit par sa curieuse lettre adressée à L. Coppier, il avait amassé des quantités énormes de matériaux : « *J'ai un herbier de 25 mille plantes et un magasin de 150 mille échantillons*, écrivait-il,

che pour les conquêtes de l'alpinisme ! J. Balmat, le premier homme, qui mit le pied sur la tête du Mont-Blanc, était un cristallier !

6. Il s'agissait tout simplement du *Phyteuma Michelii* Allionii, comme l'a reconnu ensuite Balbis dans cette note : « *Phyteuma ciliata N. est Michelii. Habui a D. Bonjeano lectam in m^e Cenisio locis prœruptis* » ; note qui fait partie des *Addenda* écrits de sa main, à la fin d'un exemplaire de sa *Flora taurinensis*, conservé à la bibliothèque de l'Institut botanique de Turin. Très probablement Bonjean avait trouvé quelque forme tératologique qui tout d'abord aura induit Balbis en erreur.

7. J.-L. Grillet : *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, t. III, p. 107. — Chambéry, 1807.

8. Leschevin : *Voyage*, etc., p. 231.

Digitized by Google

c'est comme si j'ôtais un cheveu de ma tête !... J'ai des plantes de plus de 400 personnes, la plus part auteurs ou professeurs, les Gouan, Fée, Broussonnet, Roubieu, Balbis, De Candolle, Gaudin, Seringe, ami de 40 ans, Haller, Duby, Mongeot, Brébisson, etc., etc... Mes relations avec les Mongeot, Schimper, Buckinger, Buch, Le Normand, m'ont procuré des cryptogames, sans compter encore les professeurs au-delà des Alpes, tels que Moris, De Notaris, Savi, Bertoloni, Viviani, Visiani, Moretti, Tenore, etc. » Et plus loin, à propos de minéralogie : « *J'étais en 1810, avec l'imp. Joséphine lorsqu'elle a visité vos beaux pays ; à Servoz, j'eus de jolis morceaux ; il me reste 24 tiroirs pleins ; chaque année j'en emporte à Lyon pour vendre ou échanger.* »

Deux ou trois ans avant sa mort, Bonjean s'était mis à confectionner de petits herbiers, en un volume, contenant un choix d'environ 150 plantes, alpines pour la plupart, que l'on peut rencontrer en traversant la Savoie et en passant le Mont-Cenis. Selon toute apparence, il se proposait de les vendre aux familles riches, qui se rendaient de France en Italie ou vice versa. La Bibliothèque nationale de Turin en possède encore un, très bien conservé, relié en carton, couvert de papier rouge, et portant sur le dos, en lettres d'or : « *Souvenir de la Savoye* [9]. » Il comprend 135 feuillets de $0^m25 \times 0^m18$. Sur la première garde, dans un ovale formé de plantes sèches (algues, myosotis, etc.), on lit :

HOMMAGE

. . . . . .

FAIT A CHAMBÉRY
PAR J^ph^-L. BONJEAN
Pharmacien-naturaliste
De plusieurs sociétés
savantes.

Ces lignes sont de la main de Bonjean, mais l'écriture en est plus soignée que celle de ses lettres. Quant à l'espace ménagé après le mot *Hommage*, il était réservé vraisemblablement pour le nom du destinataire.

Au recto de chaque feuillet, on trouve une ou deux plantes bien préparées, maintenues au moyen de bandelettes de papier blanc ; au-dessous de chacune d'elles est collée une étiquette de gros papier, tantôt bleuâtre, tantôt jaunâtre, sur laquelle sont imprimés les noms latins et français de l'espèce,

9. Turin, *Biblioteca nazionale*, O, III, 254.

Digitized by Google

son habitat et quelquefois une remarque particulière touchant ses vertus médicinales, son histoire, etc.

Bonjean avait fait imprimer, à Chambéry, 720 de ces étiquettes sur 18 feuillets numérotés, de $0^m24 \times 0^m35$. Elles étaient disposées par ordre alphabétique en quatre colonnes et séparées l'une de l'autre par un trait servant d'indication pour le découpage. Notre naturaliste dut en faire tirer une assez grande quantité, car il s'en est servi non-seulement pour ses petits herbiers, mais aussi pour ses nombreuses expéditions de plantes sèches. En cousant ensemble les 18 feuillets, après les avoir pliés par moitié, il avait formé un certain nombre de cahiers de 72 pages (dont 36 en blanc naturellement), qu'il adressa à quelques-uns de ses correspondants, comme une sorte de catalogue. C'est là sans aucun doute, ce que M. Barbier dans la *Bibliographie savoisienne* et M. Baillon dans son *Dictionnaire de Botanique*, ont appelé le *Catalogue des Plantes du Mont-Cenis de J.-L. Bonjean ;* mais il est certain que ce titre n'a jamais été imprimé en tête des cahiers en question. Il n'y conviendrait qu'à moitié d'ailleurs, car sur plus de 700 espèces de plantes, qui y sont nommées, il n'y en a guère que 330, où le Mont-Cenis soit cité pour l'habitat. Inconnu au *Thesaurus literaturœ botanicœ* de Pritzel, ainsi qu'à toutes les bibliothèques, même à celle de Chambéry, ce cahier d'étiquettes est aujourd'hui d'une extrême rareté. Néanmoins j'ai eu dernièrement la bonne fortune d'en rencontrer deux exemplaires, que le professeur G.-B. Delponte († 1884) avait légués avec divers autres opuscules à M. D. Berrino, jardinier en chef de l'Institut botanique de Turin [10]. L'un de ces cahiers ne présente que le texte des étiquettes sans aucun titre : le second, au contraire, porte sur la première page la note suivante écrite par J.-L. Bonjean lui-même :

« *Etiquettes composant l'herbier offert à S. M. l'imp. Joséphine après un voyage fait avec elle au Mont-Blanc et en Suisse, en août et septembre 1810, par Bonjean de Chambéry.* »

Cette déclaration est très importante, car jusqu'ici on ne connaissait que les circonstances curieuses à la suite desquelles cet herbier avait été composé pour l'impératrice, ainsi que la mention laconique qu'en a faite Bonjean dans une autre note

10. M. D. Berrino a eu l'amabilité de me prêter ces deux cahiers, afin que je puisse les examiner tout à mon aise, et je lui en exprime ici mes vifs remercîments. Depuis il en fait don à la bibliothèque du Jardin botanique de Turin.

Digitized by Google

autographe, publiée, il y a quelques années, par M. le Dr Chabert et dont voici le texte :

« *Voyage avec l'impératrice Joséphine au Mont-Blanc et en Suisse jusqu'à Berne.*

« *28 août 1810, au Montanvert, S. M. écrivit sur le registre des étrangers ; elle eut la bonté de me citer ; j'écrivis ensuite quelques lignes où je citai quelques plantes rares que j'avais trouvées avec elle dans ces endroits, surtout la Linnœa borealis et la Blasia pusilla.*

« *Mon épouse était enceinte. S. M. me fit dire par sa demoiselle d'honneur Mlle de Mackau, qu'elle voulait être marraine de l'enfant ; celui-ci reçut l'eau à la maison par Mons. Depole, archevêque, qui eut cette extrême bonté ; et en 1812, S. M. étant revenue aux bains d'Aix, mon fils Joseph fut baptisé comme il est indiqué sur les registres de la ville d'Aix.*

« *J'envoyai un herbier de plantes des Alpes de la Savoye à S. M.*

« *Son fils Eugène en revenant de Paris pour retourner à Milan, me demanda à Chambéry à mon père, et me trouvant au Mont-Cenis, il me fit l'honneur de me faire déjeuner avec lui en m'engageant à l'aller voir à Milan, où j'aurai un logement à son palais de vice-roi* [11]. »

Il est vraiment surprenant que cette excursion au Montanvert ait été complètement ignorée de M. Fr. Masson, le célèbre auteur des *Etudes napoléoniennes*. Dans son troisième volume sur Joséphine, l'éminent historien raconte comment l'infortunée princesse quitta la Malmaison, à la fin de juin 1810, pour se rendre en Savoie ; il nous donne de minutieux détails sur sa vie à Aix-les-Bains, puis tout d'un coup, à partir du 13 août, il en perd les traces et ne la retrouve que trois semaines après « à Sécheron, fort mal installée à l'Hôtel d'Angleterre, dans trois petites chambres... Que s'est-il passé ? Mystère ! » dit-il [12]. Ce qui s'était passé est bien simple. A Aix l'on entendait sans cesse parler du Mont-Blanc et de ses merveilles ; on causait souvent avec des personnes, qui étaient revenues enthousiastes de la vallée de Chamonix, et tout naturellement Joséphine fut prise d'un vif désir d'admirer le géant des Alpes de près et d'aller jouir du spectacle grandiose de la Mer de Glace. Mais il fallait se hâter pour organiser ce voyage, car la

11. Alfred Chabert : *Souvenirs d'antan (Bulletin de l'Herbier Boissier*, t. VII, p. 852).
12. Frédéric Masson : *Joséphine répudiée*, p. 195.

Digitized by Google

saison était très avancée. L'impératrice n'arriva à Chamonix que dans les derniers jours du mois d'août. Leschevin qui visita ce bourg peu de temps après, y recueillit les informations suivantes : « Elle avoit logé chez l'aubergiste Tairraz, et tout dans cette maison était encore plein du souvenir de sa présence. On ne tarissait pas sur l'éloge de sa grâce et de son extrême bonté. Sa Majesté, qui aime les sciences et particulièrement la botanique, dans laquelle elle possède des connaissances étendues, était accompagnée de M. Bonjean, pharmacien de Chambéry, qui connaît parfaitement les plantes des Alpes de la Savoie et de la Suisse. Elle avoit été portée par des guides depuis Saint-Martin. Ayant désiré visiter la Mer de Glace, on rassembla dans les villages de la vallée soixante-huit guides, et l'Impératrice fit une grande partie du chemin à pied, et redescendit de même par la pente rapide de la Felia. Les dames de sa suite furent portées sur le sommet du Montanvert. Chaque brancard étoit servi par huit hommes, qui se relayoient, de quatre en quatre. Tous furent généreusement payés [13]. » Plus loin, le même auteur, parlant du « registre ou album du Montanvert », dit : « Les dernières lignes venaient d'être tracées par l'impératrice Joséphine, lorsqu'elle remonta au pavillon après s'être promenée sur la mer de glace. Sa Majesté remplie d'admiration pour ce qu'elle venoit de voir, parodia de la manière la plus heureuse quatre vers du poème de l'*Homme des champs* [14]. »

On le voit, Joséphine était enchantée de son excursion, et la découverte du *Linnœa borealis* ne fut certes pas la moindre des joies, qu'elle éprouva dans cette journée du 28 août 1810. Une nouvelle plante pour la flore française ! Que de félicitations et d'éloges n'allait-elle pas recevoir de la part des botanistes, elle si passionnée pour les fleurs, à qui Decandolle avait dédié l'*Amaryllis Josephinœ* des *Liliacées* de Redouté ?

Eh bien ! le croira-t-on ? Joséphine avait été jouée effrontément par Bonjean. Le *Linnœa* cueilli au Montanvert provenait d'un autre endroit. Le rusé pharmacien en avait fait planter « une vingtaine de plantes fleuries », çà et là, non loin du

13. Leschevin : *Voyage*, etc., p. 230.

14. L'auteur nous donne bien, en note, les quatre vers de Delille, mais non ceux de l'impératrice Joséphine. Les voici d'après Ch. Durier (*Le Mont-Blanc*, p. 168) :

Oui, je sens qu'au milieu de ces grands phénomènes
De ces tableaux touchants, de ces terribles scènes,
Tout réveille l'esprit, tout occupe les yeux,
Le cœur seul un instant repose dans ces lieux.

Digitized by Google

chemin qu'elle devait suivre et il eut l'adresse de les lui faire découvrir. Ce fut seulement trois ans après, qu'elle eut connaissance de cette supercherie. Le paysan de Chamonix, à qui Bonjean avait confié le soin de planter ces Linnées, devenu infirme par suite d'un accident, adressa à l'impératrice une demande de secours en lui exposant la mission, dont il avait été chargé, et dont il s'était acquitté avec tant de succès. Sa supplique amusa beaucoup Joséphine, qui lui accorda cent francs. Tels sont les faits que Perret, ami de Bonjean, dont il avait reçu les confidences, communiqua plus tard « sous le sceau du secret » à Willdenow et à Balbis [15].

Ignorant qu'il avait été trahi, Bonjean resta persuadé que sa petite comédie du *Linnœa* et le baptême, qui en fut la conséquence, avaient assuré l'avenir de son fils Joseph : « *Nous devons le soigner, car il nous nourrira sans doute un jour* », écrivait-il à son père, vers la fin de 1814 [16].

Perret ne dit pas où notre pharmacien avait fait prendre ses Linnées fleuries. Très probablement ce fut dans le Valais, non loin de la frontière de la Savoie, « au bord du torrent qui coule sous la Tête noire », localité mentionnée, en 1815, par Lamarck et Decandolle (*Flore française*, IV, 269). Mais il se pourrait aussi qu'on lui eût signalé un autre habitat plus rapproché de Chamonix. Parmi les exemplaires de *Linnœa* conservé dans l'herbier du Museum de Paris, j'en ai remarqué un, dont l'étiquette porte : « Reliquiœ Mailleanœ. *Linnœa borealis* L. Paturages alpestres près de Chamouny (Savoie) ; coll. Payot, juin, 1857. »

Et le même Payot (Venance) écrivait, 25 ans après, dans sa *Florule du Mont-Blanc* (p. 123) : « Cette charmante plante dédiée au plus grand des botanistes, existait dans une forêt de sapins, non loin de Chamonix ; elle en a disparu avec les arbres, qui la protégeaient. Je fis, en juillet 1876, une course pour la cueillir, mais il m'a été impossible d'en retrouver la moindre trace. » Evidemment il ne s'agit pas ici de la Tête Noire, qui devait être bien connue de Payot, habitant de

15. Voir pour plus de détails, A. Chabert : *Souvenirs d'Antan*, pp. 852-854.

16. Cette lettre appartient aujourd'hui à M. A. Perrin, l'éditeur bien connu de Chambéry, qui a eu la complaisance de m'en faire parvenir une copie. Elle est datée du Mont-Cenis, 20 décembre, sans année, mais certainement de 1814. Bonjean était alors dans un état voisin de la misère. Son maigre traitement ne lui permettant pas d'élever ses cinq enfants, il propose à son père d'en répartir quatre chez ses tantes, sa belle-mère, etc. En outre sa place lui crée bien des ennuis : « *Sans tous les bagarres du Mt-Cenis*, écrit-il, *j'aurais demandé ma « démission de suite, mais je crains qu'on ne dise qu'on m'a chassé igniomi- « nieusement.* »

Digitized by Google

Chamonix. Du reste le dernier mot n'est pas dit sur la question déjà discutée par M. Willams Barbey : « Le *Linnœa borealis* L. appartient-il à la flore française [17] ? » On m'apprend que cette jolie fleurette vient d'être découverte sur les hauteurs de la vallée du Doron, entre Bozel et Champagny [18].

Me trouvant dernièrement de passage à Chambéry, j'eus la curiosité de voir l'herbier de Bonjean, conservé au Musée de la Société d'histoire naturelle de Savoie. Comme on le pense bien, je ne manquai pas d'ouvrir le paquet des caprifoliacées pour y examiner les étiquettes jointes aux exemplaires des Linnées. Or, à mon grand étonnement, je n'en trouvai aucune, où il fut fait mention de l'impératrice Joséphine. Il a dû y en avoir une autrefois, mais elle aura été sans doute soustraite par quelque collectionneur, qui l'a remplacée par un bout de papier, où l'on lit ces seuls mots : « *Linnœa australis* (sic) *Chamonix* ». Je suis porté à penser que l'étiquette perdue était semblable à celle qui est restée dans l'Herbier général de l'Institut botanique de Turin, unie à un échantillon de Linnée, adressé très probablement au professeur Balbis, peu de temps après l'excursion au Montanvert. Nous donnons, ci-contre le fac-simile de la partie lithographiée.

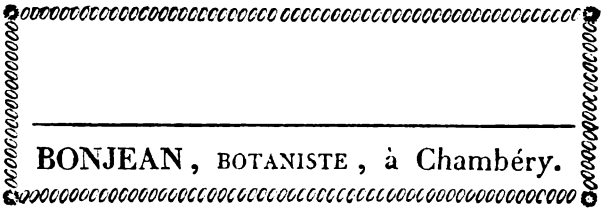

Au-dessus de son nom, Bonjean a ajouté de sa propre main :

Linnœa borealis. Chamounix
cueilli avec l'imper. Joséphine. 1810.

Il eut aussi des étiquettes de ce type, mais je les crois de beaucoup postérieures aux précédentes.

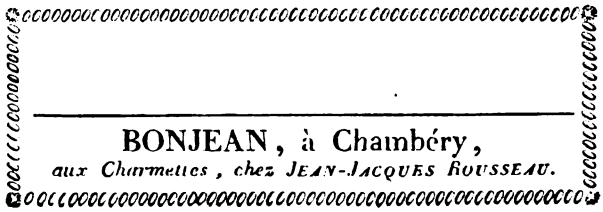

17. *Bulletin de la Société botanique de France*, t. XXVIII, p. 272, Paris, 1881.

18. Un fait analogue est survenu de l'autre côté des Alpes. Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait pour la Linnée d'autre habitat dans la vallée d'Aoste, que les environs de Cogne, où la plante est si répandue qu'elle porte un nom vulgaire : *crogias* (croix). Or, en 1902, M. le prof. Lino Vaccari l'a trouvée en grande abondance dans le haut de la vallée de Saint-Marcel.

Digitized by Google

Toutes mes recherches pour retrouver le catalogue imprimé qu'il envoyait à ses correspondants, en 1807, ont été vaines. Ce devait être simplement une liste de noms botaniques, comme celles, qui sont rapportées par Grillet (III, 107) pour les plantes du Mont-Cenis et par Dessaix (p. 17) pour celles du Saint-Bernard, des montagnes d'Aime, etc. Quant aux étiquettes jointes aux plantes de l'herbier donné à l'impératrice, elles étaient probablement du premier type figuré ci-dessus.

Mais qu'est devenu cet herbier ? A-t-il été vendu, dispersé, détruit ? Je l'ignore entièrement. La seule hypothèse que je puisse hasarder, c'est que les meilleurs de ses échantillons aient passé dans le grand herbier de l'abbé Pourret. Comme nous l'apprend M. le Dr Ed. Bonnet [19], cette magnifique collection de plantes sèches, commencée au XVIIIe siècle par les frères Loménie de Brienne, avait été recueillie à la Malmaison après les troubles de la Révolution, et elle y resta jusqu'à la mort de Joséphine. Ensuite elle devint la propriété du Dr Barbier, qui la légua, en 1847, au Muséum de Paris, où elle se trouve encore actuellement, mais incorporée dans l'Herbier général.

Quoi qu'il en soit, nous savons maintenant les noms des plantes de l'Herbier des Alpes composé par Bonjean, et, comme le recueil en est presque introuvable aujourd'hui, j'ai pensé qu'il y avait lieu de le réimprimer comme document intéressant l'histoire de la botanique en Savoie.

Je reproduis intégralement les étiquettes, en conservant la graphie souvent incorrecte de Bonjean, mais je les fait précéder chacune d'un numéro d'ordre. De plus j'indique par de gros caractères les noms latins des espèces qui nous sont restées dans le *Souvenir de la Savoye* de la Bibl. nat. de Turin, en y ajoutant, entre parenthèses, le nom d'auteur, généralement omis par Bonjean, et quelquefois le nom botanique actuel, lorsque celui de l'étiquette est tombé en désuétude.

Les seuls noms d'auteurs, cités çà et là par Bonjean sont : *All.* (Allioni) ; *B* (Bertoloni) ; *Balb* (Balbis) ; *Dec* (Decandolle); *Gaud* (Gaudin) ; *Good* (Goodnough) ; *Hall* (Haller fils) ; *Hoffm* (Hoffmann) ; *Jacq.* (Jacquin) ; *L* (Linné) ; *Lapeyr* (Lapeyrouse) : *Pers.* (Persoon) ; *Schk.* (Schkuhr) ; *Schreb.* (Schreber) ; *Ser.* (Seringe) ; *Smith* ; *Sw* (Swartz) ; *Vill.* (Villars) ; *W. Willd* (Willdenow).

J'ai dit plus haut que les étiquettes du recueil étaient rangées

19. *Bulletin de la Soc. bot. de France*, t. XL (1893), p. LXXV.

Digitized by Google

par ordre alphabétique, mais je dois faire observer qu'elles le sont ainsi dans cinq groupes différents. Le premier (1 — 605) représente certainement la partie la plus importante de l'herbier; le deuxième (606 — 624) comprend les noms de 19 plantes, qui peut-être n'y figuraient pas ; le troisième (625 — 646) est composé exclusivement de graminées ; le quatrième (647 — 688), de cypéracées et de juncacées ; le cinquième (689 — 710), de fougères. Quant aux neuf étiquettes, qui viennent ensuite, elles semblent avoir été ajoutées pour remplir entièrement la dernière page ; quatre d'entre elles (712, 713, 714, 716) ne sont, avec de légères variantes, que la répétition de celles qui portent les numéros 649, 713, 662, 155.

Il est probable que le cahier de Turin, dont je donne ici la reproduction, a été imprimé en 1842 [20]. En tout cas, il ne peut l'avoir été avant 1839 ; nous en avons la preuve par l'étiquette n° 496, avec le nom *Silene uniflora* B., que Bonjean a pris du tome IV de la *Flora italica* de Bertoloni, paru en cette même année 1839. L'autre nom *S. alpina* Dec. était apparemment celui que portait l'étiquette de l'herbier donné à l'impératrice Joséphine.

Jules Camus.

***

HERBIER DES ALPES DE BONJEAN.

1 Achillea alpina. *Achillée des Alpes*. En Suisse.
2 Achillea atrata. *Achillée à écailles noires*. En Suisse.
3 Achillea macrophylla. *Achillée à grandes feuilles*. Au Mont-Cenis.
4 Achillea moschata. *Achillée musquée*. En Suisse.
5 **Achillea nana** (L.) [21]. *Achillée naine*. Au Mont-Cenis, à Ronche.
6 Achillea odorata. *Achillée odorante*.
7 Achillea rosea. *Mille-feuille rose*. A Saint-Cassin, près Chambéry.
8 Achillea Tanacetifolia. *Achillée à feuilles de Tanaisie*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.
9 Achillea tomentosa. *Achillée cotonneuse*.
10 **Aconitum anthora** (L.). *Aconit anthora*. Au petit Mont-Cenis.
11 Aconitum cammarum. Cette espèce croît dans l'île du lac du Mont-Cenis.
12 Aconitum lycoctonum. *Aconit tue loup*. Les bois des montagnes.
13 Aconitum napellus. *Aconit napel*. Les bois en Suisse.

20. Voy. *Bibliographie savoisienne*, à l'article « Bonjean ».
21. Voir n° 574, en note.

Digitized by Google

14 Aconitum paniculatum. *Aconit en panicule.* En Suisse.
15 Acorus calamus. *Jonc odorant.* En Suisse.
16 Adoxa moscatellina. *Adoxe musquée.* Dans les haies, au printemps.
17 **Adonis flammea** (Jacq.). *Adonide couleur de feu.*
18 Adonis vernalis. *Adonide printanière.* En Suisse.
19 Æthusa-meum. Les prés du Mont-Cenis.
20 Agrimonia odorata. *Aigremoine odorante.* A Entremont, près Chambéry.
21 Alchemilla alpina. *Alchimille des Alpes.* A Margériaz, près Chambéry.
22 Alchemilla hybrida. *Alchimille hybride.* Au Mont-Cenis.
23 Alchemilla pentaphyllea. *Alchimille à cinq feuilles.* Au Mont-Cenis.
24 Allium angulosum. *Ail anguleux.* Au Mont-Cenis.
25 **Allium schœnoprasum** (L.) alpinum (DC). *Civette des Alpes.* Au Mont-Cenis, près du lac.
26 **Alyssum alpestre** (L.). *Alysson des Alpes.* Au Mont-Cenis.
27 Alyssum argenteum. *Alysson argenté.* Aux environs de Suze.
28 Alyssum campestre. *Alysson des champs.* Les lieux secs.
29 **Alyssum montanum** (L.). *Alysson de montagne.* Au Mont-Cenis.
30 Alyssum utriculatum. *Alysson renflé.* En Vallais, près Martigny.
31 Anagallis tenella. *Mouron délicat.* Les marais.
32 Andromeda polifolia. *Andromède à feuilles de polium.* Les tourbières du Jura.
33 **Androsace carnea** (L.). *Androsace couleur de chair.* Au Mont-Cenis.
34 Androsace chamœjasme. (Dec.). *Androsace trompeuse.* En Suisse.
35 **Androsace obtusifolia** (All.). *Androsace à feuilles obtuses.* Au Mont-Cenis.
36 Androsace septentrionalis. *Androsace septentrionale.* En Suisse.
37 Androsace villosa. *Androsace velue.* Sur les sommités des Alpes.
38 **Anemone alpina** (L.). *Anemone des Alpes.* Sur les montagnes, à la neige fondante.
39 **Anemone Baldensis** (L.), *Anemone du Mont-Baldo.* Au Mont-Cenis.
40 Anemone hepatica. *Herbe de la Trinité.* Les bois, au Mont-Cenis.
41 **Anemone intermedia.** *Anémone intermédiaire.* Les environs de Lyon. (*Anemone Pulsatilla* (L). *var. pratensis* DC.)
42 Anemone narcissi flora. *Anemone à fleurs de narcisse.* Les sommités du Jura.
43 Anemone nemorosa. *Anemone sylvie.* Les bois, au printemps.

Digitized by Google

44 Anemone pulsatilla. *Anemone pulsatille.* A Granier, près Chambéry.
45 Anemone ranuncoloïdes. *Anemone renoncule.* Les prés couverts.
46 Anemone sulfurea. *Anémone jaune.* En Suisse.
47 **Anemone vernalis** (L.). *Anémone printanière.* Au Mont-Cenis.
48 Anthemis austriaca. *Camomille d'Autriche.* Les vignes, près Chambéry.
49 Anthericum liliastrum. *Lys de Saint-Bruno* [22]. Les prés montagneux.
50 Anthericum serotinum. *Antheric tardif.* Au Mont-Cenis.
51 Anthillis montana. *Anthillide de montagne.* A Margériaz, près Chambéry.
52 **Anthillis nova**. *Anthillide nouvelle.* Trouvée au Mont-Cenis, près Patta-Creusa [23] et du lac blanc, par M. Bonjean de Chambéry. C'est sans doute l'*Astragalus vulnerarioïdes* d'Allioni. *(Anthyllis vulnerarioïdes Bonjean* Rchb.).
53 **Antirrhinum alpinum** (L.). *Linaire des Alpes.* Prés des glaciers au Mont-Cenis. (*Linaria alpina* DC.)
54 Antirrhinum monspessularum. *Linaire rayée.* A Lanslebourg, près du chemin.
55 **Apargia alpina** (Willd). *Apargie des Alpes.* Au Mont-Cenis. (*Leontodon alpinum* Vill.)
56 Aquilegia alpina. *Ancolie des Alpes.* Les prés du Mont Cenis.
57 Arabis alpina. *Arabette des Alpes.* Au Mont-Cenis.
58 **Arabis cœrulea** (Jq.). *Arabette bleue.* Au Mont-Cenis, près du lac blanc.
59 Arabis pumila. *Petite Arabette.* Au Mont-Cenis.
60 Arbutus alpina. *Arbousier des Alpes.* A Margériaz, près Chambéry.
61 Arbutus uva ursi. *Arboursier raisin d'ours.* Les montagnes.
62 **Arenaria biflora** (L.). *Sabline à fleurs géminées.* Au Mont-Cenis, près le lac noir.
63 Arenaria ciliata. *Sabline ciliée.* Margériaz, près Chambéry.
64 Arenaria Grandiflora. *Sabline à grande fleur.* Au Mont-Cenis.
65 Arenaria rubra. Var. camp. *Sabline rouge.* Au Mont-Cenis, allant à Ronche.

22. *Paradisia liliastrum* Bertolonii.

23. Grillet (*Dict. hist.*, III, 106) d'après une note, qui lui a été communiquée probablement par Bonjean, dit : « Pattaz-Creusaz est un enfoncement soit terrain bas situé après le pont qui est sur le dégorgement du lac du Mont-Cenis, et l'on y arrive en suivant le grand ruisseau, qui se jette dans le lac. On trouve dans cet endroit entouré de rochers difficiles à gravir, une jolie espèce d'*Anthyllis* décrite par le médecin Allioni de Turin *(Flora Ped.)* sous le nom d'*Astragalus vulnerarioïdes*, et que l'on a peu trouvée depuis ce célèbre botaniste piémontais. Cet endroit abonde aussi en *Carex*, tel que le *rupestris*, le *ciliata* de Schkuher *(sic)*. »

Digitized by Google

66 **Aretia alpina** (Wulf). *Arétie des Alpes*. Au Mont-Cenis, près les lacs noir et blanc. (*Androsace alpina* Lam.)

67 **Aretia vitaliana** (L.). *Aretie fausse joubarbe*. Le Mont-Cenis, en allant à Ronche. (*Gregoria Vitaliana* Duby.)

68 Arnica montana. *Tabac des Vosges*[24]. Les prés du Mont-Cenis.

69 Arnica scorpioïdes. *Arnique à racine noueuse*. Le long des torrens, au Mont-Cenis.

70 **Artemisia glacialis** (L.) [25]. *Armoise des glaciers. Genipi*. Au Mont-Cenis, surtout à Ronche.

71 **Artemisia rupestris** (All.). *Armoise des rochers. Genipi blanc*. Au Mont-Cenis, près le lac de Ronche. (*A. mutellina* Vill.)

72 **Artemisia spicata** (DC.) *Armoise à épis. Genipi noir*. Mont-Cenis, les rochers à l'extrémité du lac.

73 Artemisia vallesiaca. *Armoise du Vallais*.

74 Asarum europeum. *Cabaret. Oreille d'homme*. Les bois rocailleux.

75 Asclepias vencetoxicum. *Asclepiade dompte-venin*. Les bois et les côtes pierreuses.

76 **Aster alpinus** (L.). *Aster des Alpes*. Les prés des hautes montagnes.

77 Aster amellus. *Œil de Christ*.

78 **Astragalus alpinus** (L.). *Astragale des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Phaca astragalina* DC.)

79 Astragalus aristatus. *Astragale à longues dents*. Au Mont-Cenis, près du petit lac.

80 Astragalus campestris. *Astragale de campagnes*. Les prés secs du Mont-Cenis.

81 Astragalus depressus. *Astragale déprimé*. Au Mont-Cenis, près du pont du lac.

82 Astragalus glyciphyllos. *Astragale réglisse*. Le long des bois, dans les haies.

83 **Astragalus leontinus** (Jq.). *Astragale de Lentzbourg*. Au Mont-Cenis.

84 Astragalus monspessulanus. *Astragale de Montpellier*. Au Mont-Cenis, entre la poste et l'hospice.

85 **Astragalus montanus** (L.). *Astragale de montagne*. Au Mont-Cenis. (*Oxytropis montana* DC.)

86 Astragalus onobrichis. *Astragale esparcette*. Le long des chemins, à Bramans.

87 Astragalus pilosus. *Astragale velue*. En Suisse.

88 Astragalus uralensis. *Astragale d'Oural*. En Suisse.

89 Astragalus viscosus. *Astragale visqueux*. Mont-Cenis, à Ronche.

90 Astrantia major. *Astrance à grandes feuilles*. Les prairies des montagnes.

24. Leschevin (*Voyage*, etc., p. 349), parlant de l'*Arnica montana* du Montanvert, fait remarquer que « les Chamouniards s'en servent en guise de tabac à fumer ».

25. Pour cette armoise et la suivante, voir la note du n° 574.

Digitized by Google

91 **Astrantia minor** (L.). *Astrance à petites feuilles.* Au Mont-Cenis et à Granier.
92 Athamanta cretensis. *Athamante de Crête.* A Margériaz, près Chambéry.
93 Athamanta libanotis. *Athamante libanotide.* Près de la grotte de Granier.
94 Atragene alpina. *Atragene des Alpes.* Au Mont-Cenis.
95 **Azalea procumbens** (L.). *Azalée couchée.* Au Mont-Cenis.
96 Bartsia alpina. *Bartsie des Alpes.* Les prés des hautes montagnes.
97 Bellis perennis. *Paquerette vivace.*
98 Betonica hirsuta. *Bétoine hérissée.* Les prairies du Mont-Cenis.
99 Betula alba. *Bouleau blanc.* Les terrains stériles et froids des Alpes.
100 Betula nana. *Bouleau nain.* En Suisse.
101 Betula pubescens. *Bouleau pubescent.* Les marais des montagnes.
102 Betula viridis. *Bouleau verd.* Au Mont-Cenis.
103 **Biscutella lœvigata** (DC.). *Lunetière lisse.* Les prés du Mont-Cenis.
104 Brassica Richerii. *Chou de Richer.* Au Petit-Mont-Cenis ; à la Combe d'Ambin, à la côte du chou.
105 Brassica alpina. *Chou des Alpes.* Les bois, au Petit-Mont-Cenis.
106 Bulbocodium vernum. *Bulbocode printanier.* En Suisse.
107 Bunium bulbocastanum. *Noix de terre.* Mont-Cenis ; aux entonnoirs du côté du lac.
108 Buphtalmum grandiflorum. *Buphtalme à grande fleur.* Les collines.
109 Buplevrum longifolium. *Buplevre à longue feuille.* En Beauge, aux Portes ; près Chambéry.
110 Buplevrum stellatum. *Buplevre étoilé.* Les prairies sèches de Chamonix.
111 Cacalia alpina. *Cacalie glabre.* A Granier, près Chambéry.
112 Cacalia hirsuta. *Cacalie velue.* Les bois des montagnes.
113 **Campanula Allionii** (Vill.). *Campanule d'Allioni.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
114 Campanula barbata. *Campanule barbue.* Les prés du Mont-Cenis.
115 **Campanula cenisia** (L.). *Campanule du Mont-Cenis.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
116 **Campanula linifolia** (Lam.). *Campanule à feuille de lin.* Au Mont-Cenis.
117 Campanula medium. *Campanule carillon.*
118 Campanula rhomboïdalis. *Campanule rhomboïdale.* Les prés du Mont-Cenis.
119 Campanula spicata. *Campanule à épis.* Au Mont-Cenis, près des entonnoirs.
120 Campanula thyrsioïdea. *Campanule en Thyrse.* Au Mont-Cenis, près la Ramasse.

Digitized by Google

121 Campanula valdensis. *Campanule des Vaudois*. Au Mont-Cenis.
122 **Cardamine alpina** (DC). *Cardamine des Alpes*. Au Mont-Cenis.
123 Cardamine resedifolia. *Cardamine réséda*. Au Mont-Cenis.
124 Carduus acaulis. *Çhardon sans tige*. Les coteaux stériles.
125 Carlina subacaulis. *Carline à courte tige*. Les lieux stériles des montagnes.
126 Centaurea uniflora. *Centaurée à une fleur*. Au Mont-Cenis.
127 Cerinthe glabra. *Melinet glabre*. Au Mont-Cenis.
128 Chœrophyllum cicutaria. *Cerfeuil à feuille de ciguë*. En Suisse.
129 Chœrophyllum hirsutum. *Cerfeuil hérissé*.
130 **Cheiranthus alpinus** (Lam.). *Giroflée des Alpes*. Au Mont-Cenis. (*Erysimum ochroleucum* (DC.)
131 Cheiranthus erysimoïdes. *Velar des murailles*.
132 Cheiranthus ochroleucus. *Giroflée jaunâtre*. Les montagnes du Jura.
133 Cheiranthus tristis. *Giroflée triste*. En Suisse.
134 **Chenopodium botrys** (L.). *Anserine botride*. Entre Termignon et Lanslebourg.
135 **Cherleria sedoïdes** (L.). *Cherlerie faux sedum*. Les rochers élevés du Mont-Cenis.
136 Chrysanthemum atratum. *Chrysanthème des Alpes*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.
137 Chrysanthemum montanum. *Chrysanthème de montagne*. Au Mont-Cenis, etc.
138 Chrysocoma linosyris. *Chrysocome à feuilles de lin*. Les coteaux argileux.
139 Chrysosplenium alternifolium. *Dorine à feuilles alternes*. A Oncin, près Chambéry.
140 Cicuta virosa. *Ciguë virulente; poison*. Le bord des fossés.
141 Cineraria alpina. *Cinéraire des Alpes*. En Suisse.
142 Cineraria aurantiaca. *Çinéraire orangée*. En Suisse.
143 Cistus apenninus. *Ciste de l'Apennin*. En Suisse.
144 Cistus canus. *Ciste blanchâtre*. A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
145 Cistus grandiflorus. *Hélianthème à grande fleur*. Au Mont-Cenis.
146 Cistus œlandicus. *Ciste d'Œland*. A Margériaz, près Chambéry.
147 Comarum palustre. *Comaret des marais*. Au Mont-Cenis; les margeries [26].

26. *Margeries, margeriaz* sont de bons vieux mots, qui devraient figurer dans les dictionnaires savoyards. De même que les vocables piémontais : *margheriia*, laiterie, fromagerie ; *marghè*, laitier ; *marghera*, laitière, ils proviennent d'un radical très ancien exprimant l'idée de *blanchâtre, laiteux, tacheté de blanc*, etc., d'où est sorti le mot gaulois, cité par Pline, *marga*, marne, ainsi que le grec μαργάρος, nacre ; μαργαρίτης, perle (v. fr. *margerie*, dans Godefroy), et les termes scientifiques modernes *margarine, margarite*, etc. La curieuse expression savoyarde *margrita*, cheveux gris, du Dictionnaire de MM. Constantin et Désormeaux n'a pas d'autre origine, et je suis persuadé qu'il en est de même du français *margot*, la pie, appelée *marghera* dans certaines localités du Piémont (cf. *fromage à la pie* dans le Vexin, pour le fromage blanc).

Digitized by Google

148 Convallaria bifolia. *Muguet à deux feuilles*. Les bois.
149 Convallaria maialis. *Muguet de mai*. Les bois des montagnes.
150 Convallaria verticillata. *Muguet verticillé*. Les bois du Nivollet, près Chambéry.
151 Coronilla emerus. *Faux baguenaudier*. Les bois, les broussailles.
152 Coronilla minima. *Coronille naine*. A Margériaz, près Chambéry.

(A suivre.)

NOTICE

SUR

LE CHATEAU ET LA FAMILLE DE PELLY

(Suite et fin.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Inféodation de Pelly, Vencières et Vallières, par Mathilde de Boulogne (2 septembre 1378).

(Collationné sur l'original.)

Nos Melchidis de Bollonia comitissa et Petrus comes Gebennensis Notum facimus universis per presentes quod cun questo diu est fuerit ventilata inter Johannem de Pelliaco domicellum quondam et successive inter liberos eiusdem Johannis ex una parte et gentes nostro ex parte alia, super eo quod predicti pater et liberi asserebant se habere omnimodam iuridictionem merumque mistum imperium, excepta nuda executione meri imperii in homines ipsorum commorantes vel quasi contrahentes vel quasi aut *(sic)* ex variis figuris causarum se obligantes in mandamento Clarimontis dictis nostris gentibus pro nobis contrarium asserentibus super quibus quedam informationes fuerunt hinc et inde producte qûas informationes per consilium nostrum examinari fecimus quibus visis et dicti nostri consilii audita relatione, nos prefati comitissa et comes ex notra certa scientia etiam contemplatione religiosi et honesti viri fratris Humberti de Pelliaco prioris sancti Victoris de Gebennis cui complacere cupimus ut bene meriti pro nobis nostrum hœredibus et successoribus, damus, concedimus, et declaramus liberis prœdictis at ipsorum heredibus et successoribus ut infra. Primo ipsi ponere et cridari facere possint unum familiarum sive missilierum qui pro ipsis banna missilieria exigant exigere possint et valerint ad ipsorum liberorum opus et utilitatem in hominibus et locis infrascriptis. Item quod ipsi de cetero in perpetuum habeant iuridictionem omnimodam ac iurisdictionis exercitium diffinitionem et executionem in hominibus ipsorum liberorum quos habent et ipsorum protestatibus contrahentibus vel quasi delinquentibus vel quasi aut ex variis figuris causarem se obligantibus infra limites infrascripti, videlicet in parochia Disingiaci, ubicumque videlicet a terminis sive limitationibus franchesiarum villæ Clarimontis inferius usque ad aquam Ussie et a nanto vocato Montnant labente subtus Dovres et Vars

Digitized by Google

inter Stabulum et Cremail in quantum durat a parte Disingiaci usque ad terras parochiarum de Droysier et de Colongier exceptis viis realibus *(sic)* et publicis infra limites prescriptos salvoque infra villas de Pellie de Venceres et de Valeyris, habeantque liberi cognitionem, iurisdictionem et punimentum in homines ipsorem delinquentes in viis publicis in casibus eisdem liberis concessis possintque et valeant dicti liberi eorumque heredes et successores pro predictis exequendis dictis eorum hominibus pœnam et mulctas imponere ipsorumque pœnam et hominibus ipsorem de Pelliaco et du Chatelard infra dictos limites existentes deinceps arrestare et detinere et cetera facere sine quibus cognitio et iurisdictio exerceri non potest et quæ ad cognitionem et iurisdictionem ipsorumque executionem et exercitium denoscantur pertinere excipienties retinentes et reservantes nobis nostrisque heredibus et successoribus specialiter et expresse casus infra scriptos videlicet furtum si res furtiva valeat ultra decem solidos gebennenses, si vero valeat decem solidos aut minus, dicti liberi habeant primi furti cognitionem et punimentum. Item retinimus rapinam, raptum mulieris, vim publicam, fractionem membri, vulnus appertum, et intelligatur vulnus appertum fractum cum gladio vel alio telo ex quo vulnere apperto magna sanguinis effusio exiat, pro modica autem sanguinis effusione non intelligatur vulnus appertum ; homicidium crimen falci, seditionis, conventicula illicite, sacrilegii aut quasi hœresis, adulterium, si de eo fiat accusatio aut per familiares nostros reperientur vir et mulieris indelicto sine in uno lecto soli. Item indelicta quæ commitentur in viis publicis extra dictas villas et omnia delicta quæ et qualiteremque commitentur et ubicumque in personam familiarum nostrorum limitationem viarum publicarum signationes mensurarum, inventiones thesauros absconditos et bona usurariorum, relegationes et omnia delicta pro quibus mutilatio membri aut cohercitis corporalis imponi deberet de jure, aut consuetudine et omnia singula et majora crimina et cœtera quæcumque ad merum imperium spectantur. Item retinemus nobis dationes, confirmationes tutorum et curatorum si dari petant non ex officio volentes quod interim antequam dentur tutores et curatores quod dicti liberi possint aliquem ponere qui regat et ministret sine tutele tamen vel cura res et bona pupillorum ad ipsorum commodum et utilitatem et inventarium de rebus faciat. Item retinemus nobis interpositiones aliorum decretorum quorumcunque. Item quod dicti homines de forenda venire teneantur. Item retinemus nobis omnem superioritatem et resortum. Quæ omnia et singula exceptata et retenta et ipsorum cognitio exercitium et executio ad nos insolidum pertinant non obstante concessione prædicta. Cetera vero pertinentia ad jurisdictionem est premittitur dictis liberis concessam in ipsos liberos eorum ve heredes et successores transferentes totaliter et expresse. Volentes et concedentes quod si contingat aliquem dictorum hominum decedere aut se a patria absentare aut albergum eis in commissum in cujus albergio dicti liberi aut eorum heredes et successores ponant alium hominem sive albergent ipsos rex et bona qui ipsis faciat homagium qui non sit nostræ iurisdictionis quod dicti liberi habeant in ipsam taliter subrogatum eamdem et similem iurisdictionem quem habeant in eorum hominibus prœdictis ex presentis concessione. Promitentes nos Comes prefatus bona fide nostra pro nobis et successoribus nostris omnia et singula prœdicta rata, grata, firma et valida habere et tenere et non contra facere vel venire par nos vel per alium, nec contra facienti nec venire volenti in aliquo consentiœ tacite vel ex-

Digitized by Google

presse, confitentes nos inde habuisse sex vigenti florenos boni auri justi ponderis, manu Aymareti de Bossone receptoris nostris. Mandantes insuper tenore presentium consilio et judici nostris gebennensis ac castellano nostro Clarimontis et cœteris aliis officialibus qui nunc sunt, et pro tempore fuerint quatenus omnia et singula prœdicta attendant et observant et nihil in contrarium facere presumant vel attentant. Datum Anessiaci in castro anno domini millesimo tercentesimo septuagesimo octavo die secundo mensis septembris.

Per dominum et dominam.

Relacione dominorum N. Cagniacii, cancellarii, judicis et procuratoris Gebennensis, Johannis Mosseres et G. de Cranz. *Signé :* Ny. CAGNcii.

(Original sur parchemin scellé de deux sceaux sur bande; l'un des sceaux manque.)

II. — Inféodation de Desingy aux Regard, de Clermont (20 août 1569).

Jacques de Savoye, duc de Genevoys et de Nemours, comte de Genève, marquis de Saint-Sorlin, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : de la part de nos tres chiers bien aimez et feaulx Reverend Père Messire Calloyl regard evesque de Bagnere Messire Janus regard prieur de Lovagny preuost de l'Esglise cathedrale de Sainct Pierre de Geneve et Galloys et Janus Regard leurs nepveux, Nous a été remontré comme par ci devant Ils auroyent acquis de Messieurs les Chanoynes et Chapittre de laditte Esglise cathedrale de Sainct-Pierre de Geneve la Juridiction haulte moyenne et basse auxdits chanoynes et chapittre appartenant sur leurs hommes et fieds dans la paroisse de Desingie en nostre mandement et ressort de Clermont sur lesquels nous appartient le dernier supplice ains que dudict achept Ils nous ont faict apparoir par le contract sur ce passé et reçu par Me Martin Longi, notaire, en date du premier de feburier mil cinq centz soixante-cinq, si désireroyent lesdicts Regard qu'il nous plust leur octroyer ledict dernier supplice et touttes autres jurisdictions à nous appartenant sur iceux hommes ensemble la jurisdiction haulte, moyenne et basse, mutilation de membres et tout dernier supplice à nous appartenant sur nous hommes et fieds et sur tous advenaires delinquantz et contrahantz ou quasi et par quelque forme et signe que ce soyt, se obligeant dans icelle paroisse de Desingie sauf a nous la superiorité et ressort. Lesquels hommes procedant du chapitre etant maintenant en être sont les soubz nommés : *(Suivent les noms, prénoms, surnoms et filiation de 179 habitants de Desingy.)*

Et affin que par l'octroy de laditte juridiction ne nous puisse ni à nos successeurs prevenir aulcung dhommage pour ce ni diminution de nos droictz, iceux Regard suppliantz auroyent offert nous recognoistre et speciffier de notre fied noble et arrière fied non seulement la jurisdiction de nosdicts hommes et advenaires, ains celle qu'ilz tiennent sur hommes procédés dudict chappitre laquelle ilz tiennent de franc alloud, et nous financer telle somme que pour ce il nous plaira leur ordonner. A l'humble supplication et requeste desquels comme juste et raisonnable nous inclinant, de nostre certaine science, pour nous et nos successeurs, audict duché de Geneve à iceux Regard suppliants et leurs hoirs et successeurs qui

Digitized by Google

auront d'eulx cause et droict, avons donné et octroyé, donnons et octroyons en fied lige et noble le dernier supplice et toutte aultre jurisdiction à nous appartenant et qui nous pourroit appartenir et aux nostres sur les hommes procédés dudict chappitre sus nommés leurs enfants posterité es descendantz d'eulx pareillement l'haulte, moyenne et basse jurisdiction mere mixte empire mutilation de membres mort civile et corporelle dernier supplice et touttes aultres dependances de la jurisdiction a nous competant et appartenant et qui nous pourroit compéter appartenir a l'advenir en et sur nos hommes sus nommés aussi leurs enfants postérité et descendantz d'eulz ensemble sur tous et ung chescung les manants et habitants et tous advenaires estrangiers et delinquantz et contrahantz ou quasi et pour quelque moyen cause ou forme que ce soyt se obligeant en et dedans ladicte paroisse de Desingier avec pouvoir et authorité de constituer ledict seigneur evesque sa vie durant et après lui sesdicts freres et nepveux juges chastellains et greffier et tous aultres officiers pour l'exercice de justice, fere dresser et eriger fourches patibulaires pilori et aultres enseignes de justice es-lieux ou besoing sera pour la correction des delinquantz et exercice de justice sans rien y retenir ny reserver, hers la supériorité ressort et appellations des sentences et jugements que par les juges chastellains et officiers desdicts Regard et des leurs seroyent rendus, hormis et proféré pareillement que nos officiers et de nos successeurs pourront executer contre tous lesdicts hommes et feudataires pour obtenir payement de no deniers et revenus, etc.

La présente inféodation fut payée 400 écus et 50 sols tournois versés entre les mains de Louis Sertiny, général des finances du duc. L'acte fut passé à Saint-Maur-les-Fossés près Paris, le 20 août 1569. *Signé* : Jacques. *Scellé et contre-scellé sur le repli.* Pour Monseigneur, le duc lieutenant et gouverneur général d'Aragon.

Suivent :

1° La quittance des 400 écus ;

2° L'énumération des confins de la paroisse de Desingy, qui sont les mêmes qu'aujourd'hui ;

3° L'approbation par la Chambre des comptes de Genevois, où il est dit : En premier lieu, que sont réservés les hommes et terres appartenant à des gentilshommes, notamment Pellier, Vencières et Vallières, qui appartiennent au seigneur de Pellier, qui y a omnimode juridiction ; en second lieu que le seigneur de Sallenôve possède le village de Cleyna et y a omnimode juridiction ; en troisième lieu, que dans cette inféodation ne sont pas comprises la paroisse et la dimerie de Clermont, qui est *filliole de Desingier* ; enfin que sont aussi réservés les droits particuliers qu'avait sur les hommes *procédés* du chapitre et cédés, noble Alexandre Regard (probablement le père ou l'oncle des deux jeunes Gallois et Janus, désignés dans l'acte).

Fait à Annecy, le 4 octobre 1570. *Signé* : Martin Pelard.

III. — Sauvegarde du Roy pour le Sgr de Pellier portant passeport (1600).

De par le Roy,

A tous nos lieutenants généraux gouverneurs de nos provinces, Mareschaulx et Mestres de camps, colonels, chefs et conducteurs de nos gens de

Digitized by Google

guerre et à tous nos autres officiers et subiects qu'il appartienne, salut. Voulant gratifier n^re^ cher et bien amé le s^r^ de Pellier dem^t^ à Chambéry nous l'avons prins et mis avec sa maison de Pellier sise en Genevois et terres a luy appartenant comme aussi les maisons et terres appartenant aux mineurs de feu s^r^ Henry de St Joire sises près ledit Chambéry, dont led^t^ s^r^ de Pellier est tuteur, ensemble sa famille, meubles et bestiaux en notre protection et sauvegarde spéciale à la charge qu'il ne souffrira qu'il soit entrepreprise esd^tes^ maisons aucune chose au préiudice de nostre service, à peine de la vie, A ces causes, Nous vous défendons expressément de ne loger ni souffrir loger aucuns de nos gens de guerre esd^tes^ maisons si ce n'est par le département de nos mareschaulx de camp et armées ne aussy d'y prendre fourrages aucuns bleds, vins, foins, pailles, avoynes, chairs ne aucuns ustensiles quelconques sans le gré et consentement dud^t^ s^r^ de Pellier. Nous, en signe de ce, avons promis faire mettre et apposer ez lieux éminents d'icelles maisons nos panonceaux et bastons royaulx a ce que aucuns n'ait pretexte cause d'ignorance. Voulons que des contrevenants punition exemplaire en soit faite. Luy permettant aussy de pouvoir aller et venir, séiourner et retourner de Chambéry en ses maisons sans qu'il luy soit faict, mis ou donné aucun trouble ou empeschement ni à ses serviteurs. Car tel est nostre plaisir,

Donné à Chambéry le 9me de spt^re^ 1600.

HENRY.

Par le Roy : FORSTER (?).

IV. — Transaction entre Jehan de Pelly et les nobles Regard de Clermont (1603).

A chescung soit notaire et manifeste, Que comme ainssy soit que par les differents et proces pendantz tant par devant nous seigneurs du Conseil de Genevois que pardevant le souverain Senat de Savoye, Entre noble Galloys de Regard [1] seigneur de Morgenex et Desingier d'une part et noble Jehan de Pellier seigneur dudict lieu d'autre part, consistant en ce que ledict seigneur de Morgenex pretendoit avoir droict de fere visiter les chemins par ses officiers comme aussi de faire mettre et rapporter les emprinses entre les mains de sesdicts officiers rière toute la paroisse dudict Desingier specialement sur les villaiges de Vallieres, Vincieres et Pellier et ce en vertu de l'inféodation passée par feu dheureuse memoyre monseigneur Jaques de Savoie duc de Genevois et de Nemours au prodffict dudict sieur de Murgenex ou des seigneurs ses autheurs le vingttiesme aoust mil cinq centz soixante neuf dheuement veriffié en la Chambre dudict Genevoys par sentence du quattorziesme octobre mil cinq centz septante pretendant au contraire ledict sieur de Pelly le droict de fere visiter les chemins et encore de recevoir le Rapport des Emprinses appartenir à ses officiers du moingtz riere les villaiges de Vallières, Pelly et Vencieres comme ayant en iceux omnimode jurisdiction et ailleurs sur ses hommes et fiefs rière lesdicts lieux en presupposant d'estre en possession immemoriale par enqueste sa part rapporte ajoutant encore que son droict de jurisdiction sur lesdicts villaiges dememe presentement par la lecture des tiltres dudict sieur de Murginex et la verification de ladite Chambre de Genevoys en tant que par les confins

1. Neveu de l'évêque de Bagnorea.

Digitized by Google

insérés en ladite verification et enoncé les villaiges de Pellier Vencieres et la plupart de Vallieres appartenir audict sieur de Pelly qui a sur les hommes desdicts villaiges omnimode jurisdiction. Repliquant ledict sieur de Murginex que ny la prétendue possession immemoriale prevue par ledict sieur de Pelly ni semblablement lesdites parolles enonciatives de ladicte Chambre ne luy pouvoyent attribuer le droict par luy prétendu attendu que par l'infeodation sa part produite faite à ses ancestres par dame Melchiade *(sic)* de Bolonie et Pierre comte de Geneve en date du second septembre mil troys centz septante huit de laquelle il tire son droict et encoures par les recognoissances prestées à Monseigneur ou a ses tresillustres predecesseurs en riere fied par les ancestres didict sieur de Pelly, il se voit qu'il n'a que quelque juridiction restraincte et limitée a forme de l'inféodation. Plus demandoit ledict sieur de Murginex audict sieur de Pelly qu'il heust a reparer et remettre certaines murailles qui souloyent servir a la prison de la juridiction dudict Desingier par luy demolie au mesme estat quelles estoyent avant la demolition ou a luy payer les dommages et intérests provenant de telle démolition avec despens juges pour ce regard. Et encoures a advouer ou desadvouer certains propos pretendus injurieux contenus en ung acte mys a son nom au prejudice dudict sieur de Murginex Le tout a forme de la sentence dudict Conseil du vingt cinquiesme juing mil six centz et deux. Estant deffendu et remontre de la part dudict sieur de Pelly qui avoyt demoli lesdictes murallies pour se servir des pierres en cause urgente et necessaire, et que telle demolition napportoit aulcung prejudice audict sieur de Murginex pour estre ladite prison de tout temps vaccante et la maison servant a ce estait ruynée. Et quant aux parolles pretendues injurieuses disoit ne les avoir avancées et ne les vouloir aduouer. Et de plus adjouxtoit ledict sieur de Murginex par ses escriptz avoyt aucuns parolles piccantes pretendues injurieuses à son prejudice et adjoutoit n'estre tenu aux despens adjuges et quil estoit appellant de ladicte sentence. Et plusieurs aultres choses estoyent aduancees et remontrees dune part et dautre pour le soustenement desdites demandes et deffenses. Par devant Reverendissime Monseigneur Francoys de Sales évesque et prince de Genève, magnifique seigneur monsieur Me Anthoine Faure, baron de Peroges conseiller de Son Altesse et senateur en son souverain Senat de Savoye president du Conseil de Genevoys surintendant de la Justice et aultres negoces, noble et puissant Claude de Vidompne seigneur de Charmoysy et Marclaz, Monsieur Jehan Marchand conseiller de Monseigneur Juge-Mage de Genevois, noble Jean Joly seigneur d'Alleyry et de La Roche, capitaine pour Monseigneur en son chasteau et spectable Claude-Nicolas Arpeau docteur es droicts seigneurs arbitres arbitrateurs et amiables compositeurs convenus par lesdictes parties respectivement. Lesquelles suivant l'advis desdits sieurs arbitres avoit faict et déclaire entre eux comme ci bas et tel aduis prononcé par lesdicts sieurs arbitres en presence desdites parties.

Lesquelles apres l'aduouement de telles prononciations, aurait requis je notaire soubsigne vouloir le tout de ce qu'a ete entre eux convenu et arreste redige par escript en contract autenticque affin de tout le contenu en avoir memoire perpetuelle. A quelles fins ce jourd'hui quinziesme juillet mil six centz et troys par devant moy notaire soubbsigne et les temoings soubnommes establys en leurs personnes ledit noble Galloys de Regard seigneur de Murginex et Disingier d'une part et ledict noble Jehan de Pelly seigneur

Digitized by Google

dudict lieu d'aultre, lesquels sachantz et bien advisez de leur bon gre et liberalement pour eulx et les leurs quelconques ont faict entre eulx suyvant ledict advis et arbitrage comme s'ensuyt. Premierement que bonne paix et amitie sera et demeurera entre eulx interposant silence a leurs procureurs. Item, a este dict et convenu que ledict sieur de Pelly auroit omnimode juridiction mere et mixte empire dernier supplice sur tous les habitants des villaiges de Pelly et Venciers notamment sur les Fumaz dudict Pelly avec pouvoir et permission de fere visiter les chemins riere lesdicts villaiges par ses officiers et que les emprinses desdits lieux seront rapportes entre les mains de sesdicts officiers. Aussi qu'il y aura jurisdiction sur ses fieds a forme de ses recognoissances mesme dans le villaige de Vallières sauf et excepte sur les biens appartenant audict seigneur de Murginex et au seigneur de Vars son frère pour lesquels il ne pourra tenir et pretendre ny jurisdiction ni exercice d'jcelle. De quoi en tant que de besoing ils sont declares exempts. Et pour le regard de la visitation des chemins et rapport des emprinses riere ledict villaige de Vallières elle appartiendra aux officiers dudict seigneur de Murginex comme aussi tout droict de jurisdiction sur les hommes et biens dudict villaige reserve les fieds et sur lesquels ledict sieur de Pelly aura jurisdiction comme dessus, et ce comme estant ledict villaige dependant de la paroisse et jurisdiction dudict Desingier, infeude audict sieur de Murginex ou ses autheurs et étant tel declairé en tant que de besoing par lesdicts arbitres, arbitrateurs et amiables compositeurs. Plus a esté dict que le sieur de Pelly remettra les murallies demolies en son premier estat ou traictera avec celuy quest charge de la manutention desdictes prisons en telle facon que pour ce regard ledict sieur de Morgenex soit mys hors de tout jnterest et payer les despents auxquels il a este condampne pour ce chief desdites murallies qui ont esté liquides sommairement a vingt duccatons par lesdits sieurs arbitres. En tant que touche les parolles prentendues injurieuses d'une part et d'aultre. appres que ledit sieur de Pelly ne les a voulu aduouer sont este mises les parties hors de cour et de proces despens pour ce regard compenses avec tous les aultres despens supportes aux proces jntentes sur lesdits differents tant par devant lesdicts Conseil et Senat sauf les sus adjuges et accordes. Et ce ont faict lesdictes parties respectives sous et avec toutes promissions par foy et serment faict et preste es mains de moydict notaire sur les sainctes lettres de Dieu et sous l'obligation de tous leurs biens presents et advenir qu'ils se constituent respectivement tenir le present contract et tout ce que dans iceluy est contenu avoir et tenir pour agreable ferme stable et a perpetuite vallable sans jamays aller ny venir au contraire ny consentir que nul y puisse contrevenir en jugement ny dehors ains le tout jnviolablement observer et garder a peine de tous despens et dommages contre le contrevenant. Renonçant respectivement a tous droictz a ce contraires par le moyen desquels ils pourroyent estre de ce relever mesme au droict disant generale renonciation ne valloir si la speciale ne precede. Voullant lesdictes parties leur estre faict par jedict notaire a chascung d'eulx ung acte d'une mesme substance et teneur ce que leur ai accorde. Faict et prononce Annessy dans la maisson dudict sieur de Charmoysy presentz a ce Mr Pierre Joly d'Oliet paroisse de Sauigny recepveur des rentes dudict sieur de Charmoysy et honneste Jehan Francys Galliard valet de Chambre dudict sieur de Charmoysy tesmoings requis. DURAND, not.

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DE PELLY

(d'après les documents).

- PIERRE DE PELLIER (1252-1264)
  - HUGUES (1317)
    - PIERRE (1317).
      - JEHAN, seigneur de Droysier (1378).
        - HUMBERT.
          - FRANÇOIS (1414-1444).
            - PIERRE, ép. Anne de Verboz (1429).
              - JACQUES *(armes d'Autriche)* ép. Louise de Bonvillard.
              - JEHANNE, ép. Échaquet d'Éteaux.
            - CLAUDE (1455).
            - AYMON, chanoine de Verceil.
            - JEHAN, connétable de Verceil.
            - JEHANNE (1462) ép. Pierre de Dons, de Bassy.
            - AYNARDE, ép. François de Montvuagnard (1444).
        - GIRARD.
    - HUMBERT, prieur de St-Victor (1346-1377).
  - HENRI, prieur de St-Victor (1307).
  - PIERRE, curé de Rumilly (1332).
  - ANSELME, curé de Bonmont (1337).

Digitized by Google

- **Claude**, mort jeune.
- **Jehan**, ép. Léonor Couturier de Châteaufort.
  - *(Branche aînée).* **Daniel**, ép. Marguerite de Gales.
    - **Jean-Anthoine**, (1631), ép. Gasparde de Maillans. *(Et 3 frères morts en bas âge.)*
      - **Charles-François** (1731), ép. Claudine d'Humilly.
        - **Claude-François**, ép. Pauline de Boëge.
          - **Claude-François**, ép. Célestine de Savoiroux.
            - **Claude-Marie**, colonel, († 1869).
            - **Colomban-Félix**, avocat († 1871).
            - **Sophie**, dame Michaud, de La Biolle († 1881).
              - **Félix Michaud**, ancien receveur de l'Enregistrement, rentier à La Biolle.
                - **Joseph.**
                - **Antony.**
              - **Claude Michaud**, († 1890).
                - **François.**
                - **Joseph.**
                - **Félix.**
                - **Marie.** à Mognard.
                - **Sophie.**
              - **Célestine**, Vᵉ St-Martin.
              - **Cléonice**, Vᵉ Arestan.
              - **Joséphine**, Vᵉ Grillery.
            - **Georgine**, ép. Claude Bastian, de Frangy.
              - **Claude Bastian** (commandant).
              - **François.**
              - **Félix.**
              - **Eugène** (avocat).
              - **Édouard Bastian de Pelly**, officier des Haras († 1889).
              - **Fanny**, dame Deschamps (château de Pelly).
              - **Caroline**, dame Charmot, à Vanzy.
  - *(Branche cadette).* **Claude-Charles**, ép. Bernardine de Montluel.
    - **Claude-Louis**, religieux de Talloires.
    - **Jean-Anthelme.**
    - **Jean-Baptiste** et **Charles-Joseph** jumeaux.
    - **Marie.**
    - **Charlotte.**
    - **Françoise.**
- **Pierre**, religieux à Talloires.
- **Étiennette**, religieuse à Sᵉ-Catherine.
- **Anthoinette**, ép. Jean-Paul de Rolland.
- **N...**, ép. N. de Chissé de Polinge.
- **Jean-Claude**, expatrié.
- **Françoise**, ép. Philibert Mermillod, de Chessenaz.
- **Anthoine**, religieuse à Bonlieu.
- **Charlotte**, ép. Pierre Baytaz.
- **Péronne**, ép. César Bugnier.
- **Louis-Gaspard**, ép. Charlotte Baytaz de Doucy, veuve Daddaz.
- **Gaspard**, mort jeune.
- **Jean-Baptiste**, mort jeune.
- **Justine.**
- **Catherine**, ép. de Gantellet de Beaufort.
- **Sébastienne** (1773).
- **Jean-Louis**, prêtre, émigré.
- **Joseph**, tué à Annecy (août 1793).
- **Andréanne**, ép. Ph. Mauris, d'Annecy.
- **Georgine**, ép. Reydet de la Vulpilière.
- **Marguerite** (Goton).

Digitized by Google

V. — Lettre à Jean de Pelly par M. de Brotty, commandant la garnison de Rumilly. (Invasion de la Savoie par Louis XIII.)

(De Rumilly, 25 avril 1630.)

Monsieur. J'ai écrit à Monseigneur le prince touchant votre maison et crois avoir response ce jourd'hui, laquelle je vous envoyerai. Je vous remersie de ladvis que m'avez donné vous priant les me vouloir continuer et m'envoyer ce soldat par exprez et je ne manqueroi pas d'assurer S. A. S. de vostre affection a son service. Des nouvelles de deça c'est quil nous arrive force trouppes de Piedmont et avons la plus belle cavallerie que l'on peut voir et ci les franscais entrent dans l'estat vous verrez que cela fondra sur eux comme il faut. Jay vy a lentour de ceste ville huit compagnies de cavallerie et trois de carabiniers qui font guarde : pour les suisses ils ne sont encore arrivés mais ma on donne aduis qu'il en debvoit arriver trois cents à Morge mercredy et aujourd'hui debuoyent venir A nion le reste n'est pas encore bien resolu est puis assurement ils ont fait reserve de n'entrer point dans la Savoye ny Piedmont. Lhors quils seront arrivés je le sauray soudain de quoi je vous donnerai aduis et massure que vous me feres la faueur me continuer les vostres comme fera uous print me croyre pour celuy quy sera sans fin

Monsieur Vre tres affectionné serviteur, DE BROTTY.

A Rumilly, le 25 apuril 1630 [1].

VI. — Inventaire du château et des terres de Pelly,

fait du 27 mars au 17 avril 1638, après le décès de Daniel de Pelly, par les frères Laurent De Lavenay, châtelain et Claude De Lavenay, curial de la seigneurie de Pelly et résidant à Champagne, hameau de Frangy.

Cet inventaire, dont la rédaction ne dura pas moins de vingt jours, présente un tableau intéressant de l'ameublement d'un gentilhomme de campagne au XVIIe siècle. Il offre aussi des échantillons curieux des termes locaux employés en Savoie à cette époque et de l'orthographe du temps.

En voici quelques extraits :

A la porte : Pont-levis de peu de valeur avec 4 chaînes en bon estat.

A la cuisine : Palette de cuisine de quattre livres. Ung chalit en menuiserie. Une cathelogne rouge. Une couverte de drap gris de pays. Une coythre (coutre) avec son cossin de plumes et tour de lict à point coupé tenant le devant et les pieds dudict lict et la moytié du dernier (derrière). Deux arquebuses à rouet, l'aubrun en bois de sorbier, etc.

A la cave : Quattre tonneaulx de quattre sommées, l'un portant l'autre, trois pleins de vin blanc, un de vin roge. Cinq tonneaulx de dix barrils en moyenne, pleins l'un de dix, l'autre de six.

Tour : Deux membres (chambres) ; four couvert en pallie dans la cour.

1. Vingt-huit jours après, le 22 mai, le syndic de Rumilly prononçait son fameux : *Et qu'à poè!* et le 24, la ville était prise et toute la Savoie conquise.

Digitized by Google

Au cellier : Quatre bastons (barreaux) de fenestres. Deux cuves de 35 gerles, avec corboz au dessous (corbeau : support à trois pieds). Autre cuve pareille; autre de 25 gerles. Tonneau de 18 sommées dans lequel il y a 12 sommées de vin. Autre de 10 sommées, dans lequel il y a 5 sommées. Quattre gerles neuves. Un meschant barril. La moytié d'un couffre de chesne couppé par le milieu, dans lequel il y a 4 couppes de farine de blé de ménage. Plancher carroné (briqueté; *carrons*, briques).

Au lavoir : Grand pairu de cuivre (chaudron). Un pot de mestail. Un mortier de mestail sans piton (pilon). Une casse à frire (poèle). Une casse blanche. Un leschefroy (lèchefrite) en étain. Cotteau servant à copper les herbes (couteau). Chèvre à trois branches pour tourner la broche. Neuf plats d'estain, 6 gros, 3 petits, pesant 20 livres. Douze assiettes d'estain, 2 escuelles d'estain, une salière d'estain, pesant le tout 12 livres. Un bassin d'estain fin faict à façon d'argent, 2 livres. Un petit benaytier d'estain. Un pot et un demi-pot, d'estain, mesure de Clermont. Neuf escuelles en boys, 6 bonnes, 3 de peu de valleur. Deux ceaux de boys. Une casse de cuyvre, le manche en fer. Deux chandeliers de lotton, 1 livre 1/4.

Dans le membre au dessus du lavoir : Rien.

Au poyle : Un grand poids soit Romaine marqué à la vieille marque, portant 150 livres du côté du plus. Un autre petit poids portant du côté du plus : 25 livres. Grand fourneau en pierre de taille avec un grand placquart au dessus en menuyserie. Un charriot (lit bas) en bois dans lequel il y a une paillasse et un cussin plume et une couverte en barré drap du pays. Un garde robe en noyer a quattre itages il y a : un ballon de fil de ritte de 10 livres, un petit ballon de fil d'estoppe peigné, 7 livres; un tour de lict, soit courtine ; 24 linceulx (draps de lit) ; 19 nappes à grain d'orge travaillés à la petite venise. Un couffre couvert de bazannerie dans lequel étaient : une devantière de femme de cottone et calmet, avec deux gallons d'argent de haut en bas et par dessous et droit des poches des bottons a bottonières d'argent ; deux douzaines de serviettes de fil de ritte ; 14 linceulx de toyle de ritte et 3 d'estoppe ; 16 bonnets de toile blanche. Un bonnet de nuict de drap gris avec dessus certaines petites dentelles d'argent usé.

Dans la vieille cuisine d'en bas : Un coquemard sans couvert. Un gaffrier, une moitié rompue, l'autre entière. Une marque à feu en fer ayant d'un bout les armes de la maison, sçavoir : un lion rampant et trois roses. Deux paires de fillets de perdrix tout pourris. Une chaîne de fer appelée *pertary* (?). Une chaîne de fer appelée *prolier*. Une boyte de fer servant à mettre à une vis de *petrognet* (pressoir). Des remassettes servant à nettoyer les meubles (petits balais). Une partisanne (pertuisane) à la vieille antique *(sic)*. Un david de fer servant à relier les tonneaulx.

Dans le gabinet : Un habit complet de Daniel de Pelly et une casaque en bure grise. Un quart mesure de Seyssel, ferré et marqué. Un quart mesure de Clermont ferré à quattre cantons, deux manelles de fer, et avec le huitain de ladicte mesure. Un chauffe-lit cassé et rapetassé. Six sièges à bras en noyer. Petit couffre d'une coupe avec esparres et clefs. Etc.

Au galetas : Vingt-un cleys de paille de seygle, pour couvrir le chasteau. Treize tralons (poutrelles).

Dans la chapelle : un autel couvert de deux grandes nappes, l'une travaillée au petit Damas.

Dehors : Chenés pour le dégout du toict. Etc., etc., etc.

Digitized by Google

Cet Inventaire renferme un grand nombre de termes du français local de l'époque qui sont restés dans le patois du pays, mais ne sont plus usités en français, même en Savoie. Tels sont :

angons, gonds
ballon, paquet triangulaire de chanvre peigné.
barré, sorte de toile rayée.
benaytier, bénitier.
carronné, briqueté.
carron, brique de terre cuite.
carres, coins, angles.
casse, poêle à frire ; bassin à long manche pour puiser l'eau.
cathelogne, couverture de laine blanche *(catalogne)*.
charriot, lit d'enfant, sans pied.
chené, cheneau.
chenevâ, chenevis, graine de chanvre.
cleys, fagot ou gerbe de paille peignée pour couvrir les toits.
coquemar, coquelle.
colonne frétière, colonne qui soutient la frête (le faite du toit).
coytre, coutre, matelas de balle d'avoine.
devantière, tablier.
esparres, pentures de portes et fenêtres.
estoppes, étoupes.
faud (bois de), fayard, hêtre (lat. *fagus*).
fustes, pièces de charpente.
gelinier, poulailler (geline = *gallina*).
gabinet, cabinet.
gerles, sceau ou baquet ou l'on met la vendange.
itage, étage.
linceulx, draps de lit.
lotton, laiton.
membre, chambre, pièce d'habitation.
manelles, manettes, anses ou poignées.
palette, pellette, petite pelle.
pertary, mot inconnu inusité aujourd'hui, peut-être crémaillère servant à atteler les bœufs à la charrue ou à la herse.
petrognet, pressoir.
piton, pilon.
prolier, chaîne munie d'un grand anneau à l'un de ses bouts.
poyle, chambre à côté de la cuisine, lieu où se tient ordinairement la famille.
pairu, grand chaudron de cuivre pour faire cailler le lait.
publier (bois de), peuplier.
remassette, petit balai (*remasse*).
ritte, filasse de chanvre fine séparée des étoupes.
roge, rouge.
sommée, mesure de capacité pour le vin : 120 litres (*sommâ*).
tralon, poutrelle (*trâ*, poutre).
tralaison, poutraison.
tavaillons, petits ais de bois servant à couvrir les toits.
tenollier, cellier, lieu où l'on tient les *tenes*, cuves.
tornelle, tourelle.

VII. — Testament de Colomban-Félix de Pelly (1871).

(Extrait.)

J'institue pour mes légataires universels les pauvres de la commune de Desingy, et j'entends que les biens qui composeront ma succession seront administrés suivant la loi par le Bureau de bienfaisance de cette commune.

J'ai pour but de soulager les pauvres par des moyens délicats. Je désigne spécialement les pauvres honteux que des malheurs immérités et non des vices, ont réduit à cet état, les femmes pauvres en couches, les pauvres malades des deux sexes et les écoliers pauvres.

Digitized by Google

Je n'entends pas fournir à un seul individu tous les fonds nécessaires pour un cours complet d'études, mais seulement aider les jeunes gens pauvres de la commune de Desingy qui sont intelligents et studieux.

A cet effet, une partie des revenus de ma succession sera employée à l'achat de livres instructifs à distribuer aux enfants des écoles de l'un et de l'autre sexe de la commune de Desingy, ainsi qu'à l'achat de vêtements et fournitures de bureau pour enfants fréquentant assidûment les écoles, et même à fournir à des enfants intelligents un subside temporaire afin de pouvoir leur procurer l'avantage d'une instruction primaire ou secondaire.

VIII. — La chapelle de Pelly à l'église de Desingy.

Le croisillon de droite de l'église de Desingy est appelé la *chapelle* de Pelly, bien qu'il n'y ait pas d'autel. C'était en effet autrefois une chapelle appartenant à cette famille, qui prétendait l'avoir fait bâtir à ses frais et qui l'entretenait exclusivement, sans permettre à la commune d'y faire aucune réparation. Il y avait un autel consacré à saint François de Sales et à sainte Madeleine; la famille de Pelly y avait son tombeau de famille. On voit encore encastrée dans le mur de l'est une plaque de marbre placée par l'avocat Colomban-Félix, avec une inscription en l'honneur de ses père et mère, les derniers qui y aient été enterrés :

HIC JACET
OPTIMI CONJUGES NOBILIS VIR CLAUDIUS-FRANCISCUS DE PELLY
PRŒSES COHORTIS IN EXERCITU SARDINÆ REGIS ET NOBILIS UXOR
CELESTINA-ANTHELMA DE BRACORENS DE SAVOIROUX
IN PROPRIA FAMILII DE PELLY CAPELLE ECCLESIE PAROCHIALE
ADSCRIPTA OPTIMI CONJUGES SEPULTI FUERE ANNIS 1824 ET 1851.
REQUIESCANT IN PACE.
LAPIS POSIT IN 1869 SUMPTITAS COLOMBANI-FELICIS DE PELLY
ADVOCATI, FILII ET COHEREDES.

F. FENOUILLET.

GLANES

Statistique. — Le XXe vol. de l'*Annuaire statistique* de la France, 1902, renferme des chiffres qui intéressent notre département. Nous en donnerons quelques-uns : Haute-Savoie : superficie en hectares, 459,801 ; population en 1901, 263,803 ; densité par kil. q., 57,4. La Savoie ne donne que 41,1. Mariages, 1,779; divorces, 21 ; naissances, 6,151, dont 3,000 féminines ; enfants naturels, 320, dont 164 du sexe féminin ; mort-nés, 370, se décomposant en légitimes : masculins, 188 ; féminins, 163 ; et en naturels : masculins, 7 ; féminins, 12 ; décès, 5,637 ; excédent des naissances, 514.

On peut conclure de ces chiffres : 1° qu'il naît plus et meurt plus de garçons que de filles ; 2° qu'il naît plus et qu'il meurt plus d'enfants naturels féminins et que par conséquent les unions illégitimes influent sur le sexe de l'enfant et lui sont une cause de mortalité; 3° que la proportion des décès par cent habitants étant pour la Savoie, de 2.17 et pour la Haute-Savoie, de 2.14, ces deux départements sont sur le même rang que ceux des Côtes-du-Nord 2.14; de la Drôme 2.18; du Jura 2.16; du Lot 2.19; de la Haute-Saône 2.18, et du Tarn-et-Garonne 2.14,

C. M.

Digitized by Google

NOCTURNE

Enfin se sont éteints les feux bruyants du jour
Dans le couchant des oublis et des lassitudes ;
Sur le sol apaisé s'endort le labeur lourd
Et le sommeil détend l'âme des multitudes.

Et hâtive la nuit sur l'humaine langueur
Drape furtivement son voile taciturne,
Car l'heure va s'ouvrir à l'extase nocturne
Où les astres aux monts font entendre leur chœur,

L'heure où le ciel redit aux vieux fils de la terre
Le thème éblouissant de sa fécondité,
Où les sommets baignés de sublimes clartés
Ecoutent attentifs le chant lointain des sphères.

Lyre d'or émergeant des violets profonds
Une étoile aux fêtes sidérales prélude ;
La voix des astres innombrables lui répond
Pendant que l'ombre exulte au cœur des solitudes.

La lune, belle encor sous ses bandeaux d'argent,
Inlassable refait la route parcourue ;
Sa cantilène, en deuil de l'âme disparue,
Caresse doucement l'orgueil des rocs géants.

Plus haut règne à jamais l'immense symphonie
Et vers celui qu'invoquent nos pleurs surannés
Le prodigieux essor des mondes nouveaunés
S'envole en des modulations infinies.

Et les monts accroupis en troupeaux monstrueux
Les flancs d'ombre noircis, le front dans les étoiles,
Contemplent pensifs les astres tumultueux,
Et la plaine s'étend comme un mort sous les voiles.

Charles MARTEAUX.

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Adolphe Aderer : **L'Inévitable Amour,** 3e édition, Paris, Calmann-Lévy, éditeurs.

Voici la 3e édition d'un beau roman dont il a été déjà beaucoup parlé. Un proscrit du 2 décembre après s'être rallié, en 1870, au gouvernement impérial, est amené au suicide par une cause politique. Avant de mourir, il confie à une marquise italienne qu'il aime, son fils, enfant naturel, désormais orphelin. L'enfant grandi, s'éprend à son tour de sa protectrice, et lorsqu'il apprend le secret paternel, s'empoisonne pour échapper à l'inévitable amour devenu impossible.

C'est une histoire à la fois sentimentale et tragique qui se déroule tour à tour en Angleterre, puis dans le cadre tranquille des Charmettes, là où Rousseau et Mme de Warens cachèrent leur amour, et finalement sur les rives souriantes du lac de Côme.

Ce roman joint aux qualités de style qui ont mis Adolphe Aderer au rang de nos meilleurs écrivains, celle plus rare de communiquer une émotion de tristesse et de pitié au lecteur qui lit ces pages émues de passion profonde mais fatale. J. S.

*
* *

B. Reber : **Une nouvelle Station préhistorique à Veyrier (Haute-Savoie).** (*Revue de l'Ecole d'Anthropologie de Paris,* mai 1904, p. 156).

M. B. Reber, de Genève, publie une note sur la découverte faite par lui, en mars 1903, d'un nouvel abri sous roche au Salève. Ce fait a son importance et vaut d'être signalé dès maintenant.

La station se trouve au-dessous des rochers de Haute-Serre, au lieu dit « Sur Balme », dans une combe encombrée de roches éboulées de la montagne. L'un de ces blocs, de 20 mètres tant en longueur qu'en largeur, formait un creux devant s'ouvrir sur la combe en forme d'abri sous roche. Un niveau s'étendant jusqu'à 1m50 de profondeur contenait des ossements entiers de lièvre, renard, martre, chien. La couche suivante de 1m50 à 2m de profondeur a livré des ossements brisés, spécialement des os à moelle. On y a trouvé un foyer formé de pierres plates

Digitized by Google

et de blocs ayant subi l'action du feu, un nucleus en silex, un grattoir en ce silex jaune particulier à Veyrier, un racloir en silex bleuâtre et un fragment d'ocre.

Les ossements déterminés par le Pr Studer se rapportent à : lièvre, blaireau, renard, coq de bruyère, cheval que l'on retrouve à l'époque du bronze, cochon des marais, mouton, Bos-taurus de petite race, cervidés, lapin sauvage. La présence de l'homme est indiquée par la trouvaille de trois dents provenant d'un vieillard. La faune arctique de l'époque quaternaire fait complètement défaut, par contre on y trouve des animaux domestiques. La station, selon M. Studer, ne remonterait donc pas à la période paléolithique. Elle serait, suivant les idées de l'auteur, plus récente et devrait être placée entre les deux époques paléo et néolithiques.

Nous ne voyons pas bien les raisons qui font supposer à M. Reber que le fait de la trouvaille de dents humaines dispersées serait un indice d'anthropophagie chez les peuplades qui habitaient la caverne du Salève.

Cette station a été occupée à des époques postérieures ainsi que le prouve la récolte, dans le niveau supérieur de l'abri, d'une baguette en bronze, de morceaux de fer et d'un fragment de poterie gauloise.

Il y a lieu de féliciter le savant genevois de cette contribution importante qu'il a apportée à la connaisance de la préhistoire dans notre région.

*
* *

J. Corcelle : **Les Routes et les Vallées de la Savoie,** 1 br. in-8°, Chambéry, Perrin, 1904.

Sous ce titre notre collègue de la Florimontane nous offre un recueil où il a groupé quelques articles écrits au courant de sa plume alerte et spirituelle et qui reflètent l'impression enthousiaste et profonde produite sur lui par les choses et les paysages de l'admirable pays de Savoie. Ce sont les beautés pittoresques du Val de Fier, de la Tarentaise, du Petit-Saint-Bernard, de la vallée de Beaufort, du lac d'Annecy, etc. Il faut lire ce petit volume de l'écrivain qui s'efforce de faire connaître et apprécier un pays sur lequel il a déjà publié nombre de pages estimées de géographie régionale. M. L. R.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

8695. — Annecy. Imprimerie Abry.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

Séance du 12 octobre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** prononce le discours suivant :

« Déjà bien éprouvées par la mort de M. François Mugnier, le très regretté président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie de Chambéry, les études historiques en Savoie viennent de l'être encore par la disparition, le 20 juillet dernier, d'un travailleur aussi aimable que modeste, M. l'abbé Saturnin Truchet, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, âgé de soixante-dix-sept ans. Président de la Société d'histoire de Saint-Jean de Maurienne dont il était l'un des membres les plus anciens, c'est à l'étude de sa chère province qu'il a consacré le meilleur de ses loisirs et, comme on l'a dit, parmi les dix volumes publiés par elle, le quart au moins des mémoires sont son œuvre. Il a publié en outre personnellement de nombreux et importants travaux hagiographiques. S'il était le pilier de la petite, mais vaillante Société de Maurienne, il était l'âme de ces intéressantes promenades historiques, qui avaient toujours pour but l'étude d'un monument ancien, château, bourg féodal ou église et devant ces vieux documents de pierre, c'est lui encore dont la causerie nourrie de faits évoquait le passé sous les yeux de ses auditeurs. Le chanoine Truchet assistait en outre et très régulièrement aux congrès des sociétés savantes savoisiennes dont il était nommé à l'unanimité l'un des vice-présidents, et ceux qui ont pris part à celui qui se tint à Annecy en 1901, se rappellent de quelle gaîté il anima sa dernière réunion et quel cordial souvenir il laissa dans leur pensée. Quand on l'allait voir à Saint-Jean, il était affable et accueillant pour tous et ceux qui ont joui de son hospitalité savent de quel amour pour sa petite ville, sa cathédrale et sa lointaine vallée rayonnait son âme bienveillante. Aussi est-ce de tout cœur que la Société Florimontane envoie à la Société de St-Jean de Maurienne l'expression de ses sincères condoléances pour cette perte difficilement réparable.

« Nous avons fait également une perte sensible dans la per-

Digitized by Google

sonne de Charles-Eugène Pissard, secrétaire de la Mairie d'Annecy et membre effectif depuis 1879. Dès son entrée parmi nous et jusqu'en 1887, il avait bien voulu exercer les fonctions de trésorier qu'il avait remplies avec le plus grand soin. Depuis il nous avait fait bénéficier de son activité sous une autre forme en envoyant à la *Revue savoisienne* d'intéressantes communications tirées des Archives communales qu'il avait réorganisées et qu'il entretenait avec une sollicitude presque affectueuse. Il aimait, dans les intervalles de répit que lui laissaient ses absorbantes et délicates occupations, relire ces registres du Conseil de ville si soigneusement reliés, si pieusement paginés, où il voyait revivre dans le passé sa ville natale ; et il en extrayait de curieux articles ou de simples éphémérides qu'il se proposait même de réunir en volume et qui rappelaient aux Annéciens la tristesse ou la joie des jours d'antan, les heures ensoleillées ou sombres qui avaient fait battre le cœur de leurs arrière-grands-pères.

« On peut dire de C.-Eug. Pissard qu'il s'était fait lui-même. Il n'avait reçu qu'une humble instruction primaire et il avait eu le courage de se mettre au latin pour mieux lire ses documents aimés. Mais ce qu'il avait surtout voulu être, c'est un homme de bien, et tous ceux qui ont eu recours à des services qu'il ne refusait jamais, comme ceux qui ne l'ont qu'entrevu déjà courbé et affaibli par une tâche trop lourde, se souviendront du travailleur modeste et sans défaillance, de l'homme affable et bon qu'il fut.

« Enfin, Messieurs, pour clore cette funèbre liste, nous envoyons à M. Charles Philippe, principal du collège de Nantua et notre dévoué collaborateur, l'expression la plus profonde de nos sentiments de condoléances pour la perte qu'il vient d'éprouver. Celle qui fut la vaillante compagne de Jules Philippe et dont la *Revue savoisienne* rappelait dernièrement encore le beau rôle patriotique, n'est plus ; et c'est pour nous comme une douloureuse satisfaction de saluer encore en elle celui qui reste l'un des hommes dont la Savoie, et en particulier Annecy, puisse sans restriction être fière, et dont on vient avec raison de donner le nom à une de nos voies publiques. Quant à la Société Florimontane, dont il créa et dirigea quelque temps l'organe, qu'il avait voulu faire le premier journal scientifique du département, elle lui gardera toujours, comme aux personnes qui l'aidèrent dans sa tâche, la plus entière reconnaissance. »

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages suivants :

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, par Max Bruchet. Haute-Savoie : Archives civiles, série E, nº 1 à 1060. (Don de l'auteur.)

Guinier : *Promenades, Parcs et Jardins paysagers*, 1 brochure, Annecy, 1904. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Annecy qui demande l'avis de la Société relativement au projet d'érection à Annecy d'un buste à la mémoire d'Eugène Suë.

Après délibération, la Société Florimontane, reconnaissant le rôle important au point de vue social joué par Eugène Suë comme romancier, se rappelant en outre que le proscrit a choisi comme terre d'exil les bords du lac d'Annecy, émet le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée dans cette ville à la mémoire de cet écrivain, de préférence à un buste, étant donné que nombre d'illustrations savoyardes et annéciennes attendent encore leur monument.

M. le Dr Thonion rappelle que, lorsqu'il a été question de régler les allées du cimetière, la tombe d'Eugène Suë n'étant pas dans l'alignement, devait être déplacée. Dans ces conditions, le neveu de l'écrivain, M. Caillard, étant venu à Annecy dans le but de transporter le corps dans un caveau de famille, fut mis en rapport avec M. Thonion qui s'engagea à faire les démarches nécessaires pour que la pierre restât en l'état. Son intervention reçut un accueil favorable.

M. Guinier annonce que la collection Vulliermet, de Saint-Jean de Maurienne, livres, antiquités, meubles, dont une grande partie provient de la Savoie, sera vendue par séries à l'Hôtel-des-Ventes de Paris.

Le même annonce que son fils, M. Ph. Guinier, chargé de cours à l'Ecole nationale des Eaux et Forêts de Nancy, a entrepris l'exploration du Roc-de-Chère, en vue de l'étude de la flore de ce massif. Ce travail, déjà très avancé, a donné quelques résultats intéressants au point de vue de la distribution des espèces végétales dans notre région. Le mémoire qui en résultera paraîtra en 1905 dans la *Revue savoisienne*.

M. Fontaine fait circuler l'estampage de l'inscription (v. *Rev. sav.*, 1893, p. 1), dont il a fait mention dans sa notice sur le quartier du Palais de l'Isle.

Digitized by Google

M. Serand propose que la Société prenne l'initiative de l'établissement d'une pierre en forme de colonne placée à l'entrée d'une des routes conduisant aux Fins et qui porterait une inscription rappelant l'existence de la ville romaine.

Ce projet est adopté. La Société fera des démarches auprès de la municipalité pour obtenir la coopération de la ville.

Le même montre une collection d'empreintes de sceaux et de cachets de la ville d'Annecy depuis 1537 jusqu'à nos jours. Il serait reconnaissant si les personnes possédant des documents portant des sceaux, voulaient bien les lui communiquer afin de faciliter son travail d'identification.

M. Marteaux fait la communication suivante :

« M. Théophile Revil, qui s'intéresse beaucoup aux trouvailles archéologiques de son pays, m'ayant dit tenir de M. Millet, employé d'octroi et natif de Chaparon (La Thuile), qu'on avait trouvé au l. d. *Sous-les-Bancs,* des épingles en bronze, nous nous rendîmes dans cette localité où le frère de M. Millet, propriétaire, nous montra en effet une épingle en bronze à tête ronde et plate ornée de cercles concentriques et longue de $0^{m}12$, trouvée vers 1820 sous les bancs dits de la Cornallaz ou sous celui de l'Essarasson, où grimpe le sentier d'Entrevernes, sans autre renseignement. Le possesseur, qui la tient de son père, la jugeait semblable, à part une différence de taille ($0^{m}15$), à une autre épingle recueillie par lui dans les Fins et perdue depuis. Quant aux bancs, voici le sens du mot. Au-dessus de Bredannaz et de Chaparon, s'allonge un petit plateau rectangulaire parsemé de débris calcaires et de roches erratiques indiquant qu'il doit son origine à la moraine latérale ouest de l'ancien glacier du lac. Sur ce plateau, au pied de la haute paroi de la montagne d'Entrevernes, s'entassent des éboulis couronnés d'une longue et étroite plate-forme assez large cependant pour le passage d'un sentier et même pour servir d'abri grâce aux retraits de la paroi : c'est ce qu'on nomme le banc. Sur un de ces bancs, *le banc de l'haute*, fut trouvé un pot contenant des monnaies de l'époque constantinienne (v. *Rev. sav.*, 1903, p. 50). Notre exploration ne donna du reste aucun résultat. »

Le même ajoute les renseignements suivants :

« A cent mètres au nord de Chaparon, au l. d. Champ Derrier, un propriétaire, M. Desmaisons, en minant vers 1869 son terrain peu productif, découvrit une substruction faite de quatre pierres de taille formant un carré d'un mètre de côté

Digitized by Google

et recouverte d'une quatrième. Quand on l'enleva, on découvrit une excavation de près de cinq mètres cubes, à en juger par l'énorme quantité de pierres dont on l'a comblé. L'air vicié ayant éteint la lumière, personne n'osa y descendre et l'usage de cette construction demeure inexpliqué.

« A un kil. au sud de Chaparon s'élève le hameau de la Porte où la maison Tournier renferme dans sa façade un chapiteau figuré, enlevé vers 1800 à l'abbaye de Talloires : il représente un ange ventru, la tête ornée d'une sorte de perruque et tenant une bandelette sur laquelle court en lettres gothiques quelque chose comme *Deus meus tecum*. A quelques mètres de là, en abaissant d'un demi-mètre le chemin qui descend vers le chef-lieu, le propriétaire exhuma vers 1861 de grands squelettes, dont la belle denture le frappa et qui étaient tous tournés la tête vers le sud. »

M. Marteaux raconte qu'il a visité le musée archéologique de Genève dont les richesses seront dans quelque temps transportées dans un local plus approprié que le rez-de-chaussée vraiment trop obscur de la Bibliothèque : ce sera un bel édifice dont la première pierre vient d'être posée. Si les antiquités romaines qu'il renferme ne sont pas très variées, en revanche ce sont presque tous des objets ou intéressants ou de premier choix, provenant, rarement de Genève ou des environs comme le beau trésor de Saint-Genis (Gex), mais plutôt du pays de Vaud, du Vallais ou d'Avenches, d'Italie, du midi de la France et même de la Maurienne. La Haute-Savoie y est représentée actuellement par 70 objets environ, la plupart originaires du Chablais ou du Faucigny, réunis aussi parfois en trésors comme ceux de Cruseille et d'Annecy. Celui-ci n'est autre chose que la parure de la dame romaine trouvée en 1902 par M. Rigaud et vendue par lui à l'étranger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 novembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

En ouvrant la séance à 5 heures, **le Président** fait part à la Société de la mort d'Anatole de Barthélemy, membre honoraire de la Florimontane depuis nombre d'années. Sans avoir accordé à la *Revue savoisienne* une collaboration effective, ce

Digitized by Google

numismate distingué donna avec une grande bienveillance à Revon de précieux renseignements sur les monnaies ou inscriptions analogues de la Haute-Savoie. La perte de ce savant sera vivement ressentie dans le monde scientifique.

Le Président adresse ensuite les chaleureuses félicitations de la Société à M. Ducloz, le maître-imprimeur à Moûtiers, nommé récemment chevalier de la Légion d'honneur; à M. Buttin, nommé associé correspondant national de la Société des antiquaires de France, distinction que notre collègue doit à ses travaux sur les armes anciennes, enfin à M. le chanoine Gonthier, élu dernièrement, président de l'Académie salésienne.

Le procès-verbal de la dernière réunion est ensuite lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

Le Château de Chillon. Album des visiteurs, 1 br. in-8°, Lausanne, 1904.

A. Naef : *La Flotille de Guerre de Chillon aux XIIIe et XIXe siècles*, 1 br. in-8°, Lausanne, 1904. (Don de l'auteur.)

Désormaux : *Mélanges savoisiens*. (Extrait de la *Revue de Philologie française*). (Don de l'auteur.)

J. Levitte : *Histoire de l'Instruction primaire en France*, 1 br. in-8°, Annecy, 1901.

Il est procédé ensuite à l'élection des membres des jurys de poésie et d'histoire pour le concours de 1904. Sont nommés pour la poésie : MM. Dumont, Marteaux et Ritz ; pour l'histoire : MM. Buttin, Gonnet, Gonthier et Serand.

Comme complément de l'exposé qu'il a fait sur le Palais et le quartier de l'Isle dans la dernière livraison de la *Revue savoisienne*, **M. Fontaine** remet à la Société Florimontane une planche comprenant trois dessins, reproduits ci-contre.

Le premier est l'élévation de l'éperon ou pointe amont du Palais. Le toit de la tourelle n'y est pas représenté tel qu'il a été exécuté, mais il l'est comme l'indique la grande coupe longitudinale conservée aux archives municipales. On ne conçoit pas très bien pourquoi cette toiture n'a pas été restaurée conformément au vieux document du XVIIIe siècle.

Le second dessin est l'élévation de la façade d'entrée ou façade occidentale, avec coupes montrant l'intérieur des banches (à gauche), et l'intérieur de la partie réservée aux prisonniers (aile de droite).

Le troisième dessin est le relevé de l'écusson qu'a fait placer Emmanuel-Philibert au-dessus de la porte d'entrée du grand escalier. L'énoncé du blason étant inséré dans le livre de l'abbé

Digitized by Google

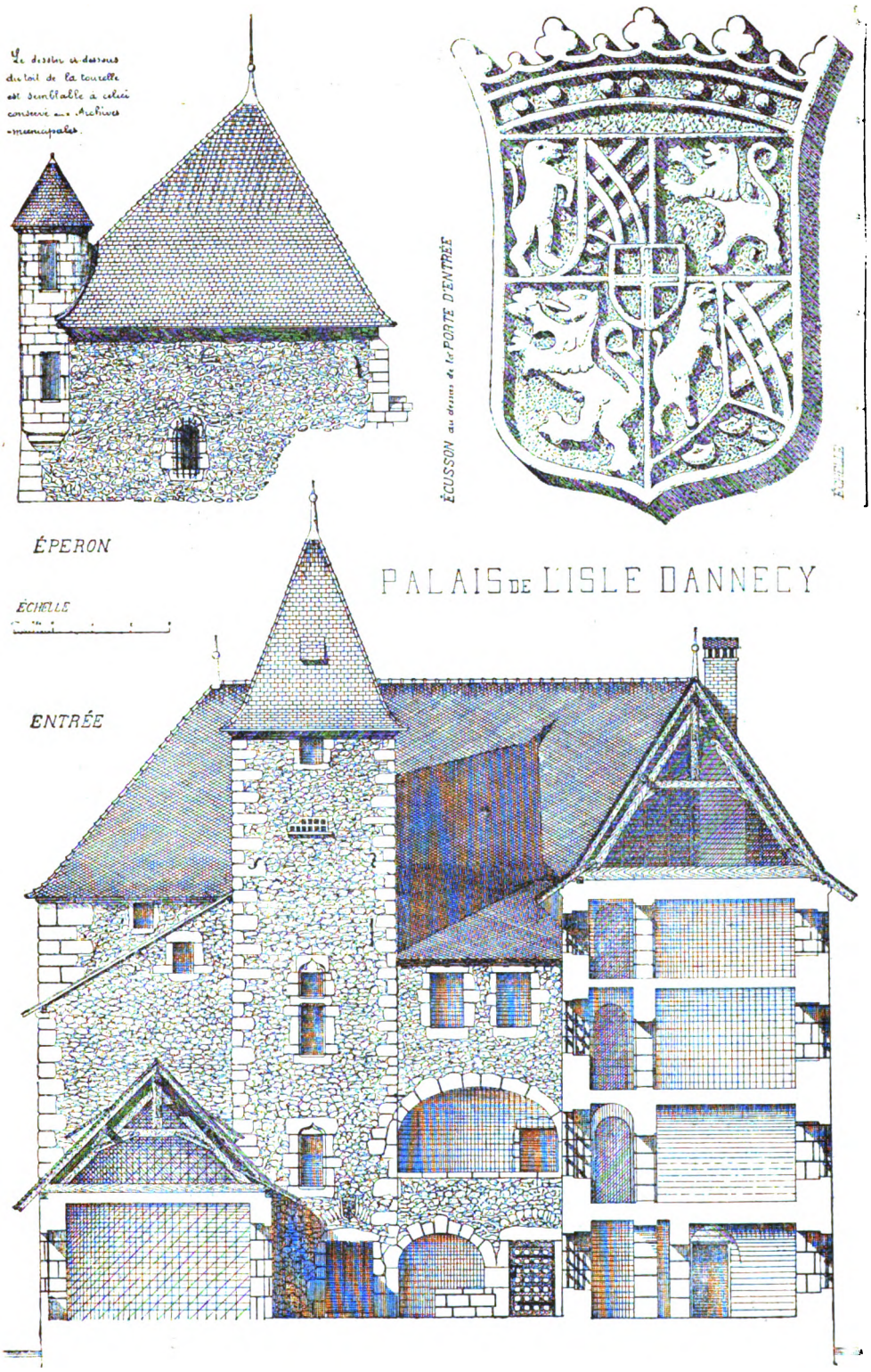

Digitized by Google

Ducis sur le Palais de l'Isle et dans d'autres ouvrages, nous croyons inutile de le rappeler.

M. Serand fait circuler un croquis du monument projeté pour rappeler l'existence de l'ancienne ville gallo-romaine des Fins. Il dit que M. Le Roux a entrepris une démarche auprès de M. Durand dans la propriété duquel, à Gevrier, existe une base de colonne romaine qui pourrait servir à supporter un fût de colonne provenant des Fins que l'on distrairait du Musée lapidaire avec l'autorisation de M. le Maire.

Il est décidé que M. Le Roux écrira à M. le Maire pour demander cette autorisation, ainsi que l'appropriation d'un emplacement à l'intersection de l'avenue des Iles et de la route de Brogny, pour l'établissement d'un socle en maçonnerie destiné à supporter cette colonne. On ferait graver l'inscription suivante à la rédaction de laquelle se sont arrêtés MM. Le Roux, Marteaux et Serand : DANS CETTE PLAINE | FUT | BAUTAS | VILLE GALLO-ROMAINE | DU 1er AU Ve SIÈCLE | SUR LA | VOIE IMPÉRIALE | DE DARENTASIA | (MOUTIERS) | A GENAVA | (GENÈVE)

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY, 1904.

M. Marteaux pense qu'il serait bien nécessaire que la Société fît tous ses efforts pour compléter les collections ethnographiques du musée savoyard avant que les formes caractéristiques de la vie ancienne aient complètement disparu de nos régions. En particulier il demande s'il ne serait pas possible de faire construire un petit modèle d'une de ces maisons de montagnes si curieuses de la vallée de Thônes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire, Marc Le Roux.

Séance du 7 décembre 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MARTEAUX, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

J. Corcelle : *Les Pays de l'Ain*, Architecture, Industrie, Commerce, 1 vol. in-8°, Bourg, 1904. (Don de l'auteur.)

Dom Mackey : *Notice sur Benoit-Théophile de Chevron-Villette, archevêque de Tarentaise*, 1 br. in-8°, Chambéry, 1904. (Don de l'auteur.)

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Digitized by Google

Une demande de souscription à la tombola de la section d'Annecy de la Fédération des Travailleurs du livre est accueillie favorablement. La Société vote l'acquisition d'un lot, mais à titre exceptionnel et en raison des rapports qu'elle entretient, par ses publications, avec cette corporation.

Au sujet de la demande de souscription au bénéfice des cantines scolaires, la Société ne peut que s'engager à contribuer par sa propagande, dans son rayon d'action, à la réussite de cette œuvre ; la plupart des membres lui ayant déjà personnellement apporté leur cotisation.

M. Le Roux fait part du don généreux consenti par M. Durand, propriétaire à Gevrier, qui a bien voulu se dessaisir en faveur de la Société d'un socle de colonne gallo-romaine destinée à compléter le monument commémoratif des Fins.

La Société adresse à M. Durand ses plus vifs remerciements.

M. Serand offre au Musée de la part de M. Norbert Dunoyer, deux échantillons de Flysch de Juvigny, présentant des empreintes d'Helminthoïdes.

Le Président donne ensuite la parole au **Secrétaire** pour la lecture du rapport sur les concours de poésie et d'histoire. Les conclusions du jury sont adoptées et les récompenses décernées dans l'ordre suivant :

HISTOIRE. — Un prix de 100 fr. est attribué à M. Norbert Dunoyer, de Juvigny.

POÉSIE. — La totalité du prix : 200 francs, est décernée à M. François Dellevaux, de Lyon (auteur du manuscrit n° 11).

Mentions très honorables ex-æquo : MM. Henri Lezay, à Annecy (auteur du n° 2) ; Henri Fromont, à Lagruère (Lot-et-Garonne) (n° 9) ; Lucien Chiselle, à St-Florent (Allier) (n° 10).

Mention honorable : M. Pierre Brulat, de Nantes.

M. Marteaux, comme suite à un vœu qu'il émettait dans la dernière séance, présente, de la part de M. Claude Gay, propriétaire, à Annecy, une intéressante réduction en bois d'une maison du canton de Thônes, haute de $0^{m}32$, qu'il a construite lui-même et qu'il veut bien offrir au Musée de la ville par l'intermédiaire de la Société. Cette maison n'est autre que la maison paternelle du donateur, aux Clefs, dont la construction remonte au milieu du XVIIIe siècle. Les assistants examinent curieusement ce travail très utile pour l'histoire de l'habitation dans la montagne et félicitent l'ingénieux constructeur que remercie vivement le conservateur, M. Le Roux.

M. Désormaux appelle l'attention sur le récent ouvrage de

Digitized by Google

M. Antoine Thomas, le maître éminent de philologie romane, à la Sorbonne. Les romanistes liront avec plaisir dans les *Nouveaux Essais de Philologie française* qui viennent de paraître (Paris, Bouillon, 1905), toute une série d'articles du plus vif intérêt. Un certain nombre d'observations ont trait à des expressions usitées dans le franco-provençal. (Voir par exemple, p. 366, la note sur le savoyard *itoulă*.) L'article intitulé : *La Science étymologique*, paru antérieurement dans la *Revue des Deux-Mondes* (décembre 1902), est un modèle d'érudition et de pénétrante analyse. Nos collègues qui s'occupent de l'onomastique savoisienne pourront aussi trouver dans le chapitre relatif à la *Toponymie gauloise et gallo-romaine*, une foule de remarques qui ne manqueront pas de leur suggérer d'intéressantes comparaisons.

Le même donne lecture d'un article philologique rédigé pour la *Romania*, concernant les expressions savoyardes *vĭorbă*, *viorbe* et *vĭorbàlă*, qui désignent soit un escalier en colimaçon, soit un passage situé sous les arcades d'une maison et sur lequel il demande l'avis des membres présents, ce qui donne lieu à une intéressante discussion.

M. Despine dit qu'au cours des travaux exécutés pour la captation d'une source à Bouchy, commune de Challonges, on a mis au jour des débris d'une canalisation que maintenaient des pieux en châtaignier. Cette trouvaille pourrait peut-être se rapporter à une construction romaine. Des renseignements plus précis sur ce sujet seront, si possible, apportés ultérieurement.

M. Guerby, dans une intéressante causerie, indique les éléments qui permettent d'établir la prévision du temps dans notre région, en combinant les données de la dépêche météorologique du bureau central avec les observations journalières que l'on peut effectuer à Annecy. (Voir plus loin.)

M. Marteaux fait la communication suivante : « En parcourant la liste des saints, sous les vocables desquels sont placées les paroisses du diocèse de Genève, dans le Pouillé de 1481 et d'après l'édition qu'en a donné notre collègue, M. l'abbé Gonthier (*Mém. de l'Académie salésienne*, 1888, t. XI ; v. aussi *Rev. sav.*, 1889, p. 289, et M. Eug. Ritter, *id.*, p. 232), j'ai été frappé de l'origine singulière de deux de ces saints. C'est ainsi qu'Albens a comme patron Alban, martyr d'Angleterre ou de Mayence, car on n'a pu l'identifier d'une façon certaine ; et l'on peut s'étonner que ce saint étranger ait eu quelque culte dans

Digitized by Google

notre pays. Mais sa présence se justifie par une fausse étymologie. On a essayé d'expliquer Albens très anciennement Albinnum, par Albanus, et on lui a donné ensuite comme patron le saint qui portait ce nom. Par suite le nom du *pagus*, qui devait être Albinnensis, s'est corrompu en *Albanensis*, d'où *Albanais*. D'autre part, Syon a pour patron saint Romain, soldat martyrisé à Rome le 9 août 258; or, il se trouve justement que l'église a pieusement conservé dans un de ses murs une inscription à un L. Romanio (*C. I. L.*, XII, 2560) qu'on lisait auparavant *Romano*. On a évidemment cru que ce nom, exhumé lors de la construction de la première église de l'antique Sedunum, ne pouvait être que celui d'un saint ainsi miraculeusement suggéré et qu'on a identifié avec le soldat exécuté sous Valérien. Il est probable qu'à l'origine le nombre de ces saints dut être considérable, car nous ne connaissons pas les plus anciens vocables des paroisses, et qu'avec le temps et la réflexion il se produisit dans le céleste personnel une épuration à laquelle l'influence des évêques et des grandes abbayes patronales ne fut pas étrangère. Notre-Dame en particulier, St-Pierre, St-Martin et St-Maurice, pour ne citer que les plus fréquents, durent se substituer peu à peu à des titulaires païens que l'ignorance des campagnes avaient bizarrement sanctifiés. Aussi, en thèse générale, on doit regarder historiquement comme suspect tout saint dont le nom se rencontre à l'état isolé dans les vocables des paroisses d'un diocèse. »

M. Charvier présente la candidature de M. Cattin, notaire à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

RAPPORT SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

— 1904 —

Le concours d'histoire, cette année, nous le constatons à regret, est d'une pauvreté désolante. Un seul mémoire nous a été présenté; et ce n'est pas même une étude achevée, mais une simple collection de documents.

Ayant trouvé aux Archives de Genève la liste détaillée des *Ventes de Biens ecclésiastiques opérées en 1794-1795, par l'Administration révolutionnaire du district de Carouge,*

Digitized by Google

M. Norbert Dunoyer en a pris patiemment copie dans le but, louable assurément, de fournir des renseignements précieux aux futurs auteurs de monographies, et il la présente au concours ouvert par la Société Florimontane.

Dans un avant-propos, M. Dunoyer essaie de faire l'historique de ces ventes. L'exposé est malheureusement un peu court et superficiel. Un coup d'œil sérieux sur la législation, très compliquée et souvent modifiée, relative aux biens nationaux, aurait été utile ici.

Nous eussions également aimé que l'auteur, au moins pour les communes qu'il connaît bien, eût comparé la valeur relative des terres à la fin du XVIIIe siècle avec la valeur actuelle de ces mêmes terres. Cette étude aurait donné un certain relief, un cachet personnel à son œuvre. Il est vrai toutefois que les biens nationaux ont été le plus souvent adjugés à des prix dérisoires.

Enfin l'auteur ferait bien de compléter son travail soit en nous donnant la valeur en assignats des sommes payées par les acquéreurs, soit en copiant aux Archives de Chambéry la liste, peu nombreuse en réalité, des ventes de biens ecclésiastiques du district de Carouge, opérées dans la capitale du *Mont-Blanc*, et, aux Archives de la Haute-Savoie, la vente des presbytères de la même région.

Malgré ces lacunes que l'auteur pourra facilement combler, les documents présentés par M. Dunoyer offrent un intérêt incontestable ; et si nous ne croyons point devoir lui accorder un prix, nous proposons du moins de lui adjuger la somme de *cent francs*, afin d'encourager ses louables efforts et d'aider à la publication des documents en question.

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

La Commission désignée pour le jugement du Concours de poésie Andrevetan a dû examiner, cette année, seize manuscrits.

A la suite d'un premier classement, huit œuvres ont été éliminées comme étant extrêmement faibles. Parmi celles-ci, les auteurs des nos 1 (devise : « Tout sur la note tendre ») et 12 (devise : « Abritez-moi sous vos ailes ») semblent ignorer les premières notions de la versification.

Les pièces nos 4 *(Va mon Rêve)*, 5 *(Aimer en souffrant...)*,

Digitized by Google

13 *(Un doux Sourire éclos)*, 14 *(Qui vivra verra)*, 8 *(Frédégonde)*, témoignent d'une grande pauvreté d'invention, d'une imagination puérile et rééditent, toujours en des vers faibles, les mêmes banalités.

L'auteur du n° 3 (« Onorate l'altissimo poeta ») a choisi dans *La Mort du Dante* un sujet dramatique qui offrait des ressources inépuisables et pourtant cette œuvre est froidement, pauvrement inspirée et exprimée sans le moindre charme poétique.

Le n° 15 (« Akiri Klopodanta ») fait preuve de meilleures qualités. *Le Sort des Poètes* est une pièce d'une bonne inspiration, toutefois l'ensemble est trop inégal.

L'auteur du n° 7 (« Les feuilles mortes jonchent mon seuil ») a retenu l'attention du Jury par une série de tableaux intimes pénétrés d'une émotion sincère, mais souvent un peu naïve *(La Communiante)*. Malheureusement la forme laisse beaucoup à désirer et certains passages sont en particulier d'un prosaïsme regrettable.

Le sujet choisi par l'auteur n° 6 *(Eur Rosennick)* relevait plutôt du folklore que de la véritable poésie. En voulant serrer la légende de trop près, l'inspiration s'est trouvée étouffée. Plusieurs passages de *L'amoureux Tryptique* ne sont cependant pas sans un certain mérite, mais des faiblesses regrettables, exemple :

La fleurette éprise
Du soleil ensemble et du vent

ont empêché le Jury de décerner à cette pièce une mention.

*
* *

Avec le n° 16, nous trouvons un poète qui n'est pas dépourvu de talent. Il trace d'une touche habile des portraits humoristiques, comme on peut en juger :

Le Papyrivore.

— « Doucement, doucement : voici le sanctuaire
Dont Monsieur l'Archiviste est l'ange gardien.
Des vieux livres il sort un arôme ancien
Qui vous caresse aux plis flottants de son suaire.

Raide et grave, jamais cet homme n'a souri ;
Sa face blême est un reflet des palimpsestes ;
Il ne descend qu'avec lenteur, comptant ses gestes,
Entre les bras plaintifs d'un fauteuil déflori.

Austérité, chronométrie et mécanique...
Sa redingote a la rosette académique ;
Il parle bas – sa voix est celle d'un enfant.

Digitized by Google

Et l'on doit contempler avec respect, moroses;
Dans l'arche, dont il est le joyau triomphant,
Ces débris poussiéreux de très vétustes choses.....

Ou de petits tableaux familiers finement observés et lestement troussés :

Le Chariot.

A chaque trou, poussif, las, pleurant des essieux,
Sa danse, qu'exaspère un gong de tonneaux vides,
Le fait s'écarteler sur des ais invalides,
Criant leur affre au rire implacable des cieux.

Il passe. La sueur, en lanières, dégoutte
Sur la bête crevée, hâlant et peinant dur.
Tout brûle. Le soleil, aux bords blancs de la route,
Met la flamme à la motte et rôtit le blé mûr.

Sur le brancard assis, Phaéton, l'œil molasse,
Au mouvement ballant de ses jambes s'endort...
Le chaos trépidant du chariot s'efface

Dans une poudre rose..... Et ce miséricord
N'est plus qu'un point tanguant que happent les ornières,
Sur l'horizon, saignant de toutes ses lumières.

Mais le goût et le choix des expressions ne sont peut-être pas toujours très heureux *(Les Chiffonniers)*. Dans les *Cheminées*, l'auteur a même laissé passer une faute grave de prosodie :

Dont commun*ient* les êtres troubles et fervents...

Le Jury, reconnaissant le mérite des deux poésies ci-dessus, a cru cependant devoir décerner à ce manuscrit une mention honorable.

*
* *

Nous entrons, avec le n° 9 (« Il mourut pleuré de tout le pays »), dans le drame historique où l'auteur a pris pour sujet la Jacquerie et la légende du Grand-Ferré, sous ce titre : *Les Loups*. Les monologues sont un peu longs, mais intéressants. L'auteur abuse toutefois de certaines licences poétiques : phrases cisaillées en rejets. L'habileté scénique fait parfois défaut, mais il passe dans certaines tirades un véritable souffle épique.

Les Loups.

. . . . . .
Interroge la nuit et sonde son mystère,
Car il ne s'agit plus de déchirer la terre
Et de l'ensemencer de seigles et de blés,
Non, les cœurs sont meurtris et les esprits troublés

Digitized by Google

Et le serf qui lançait au vent le grain d'épeautre,
Lui jette maintenant, hardi, son cri d'apôtre.
Ah ! trop longtemps il fut bafoué, pressuré,
La chose du seigneur puissant, l'être abhorré
Que l'on vendait avec la glèbe ou les récoltes,
La bête qui devait tout subir sans révoltes,
La chair maudite que cinglait le fouet, la peau
Qu'on faisait mordre par le dogue du troupeau
Et qu'on suppliciait pour avoir l'assurance
Qu'elle n'était pas ladre et sentait la souffrance ;
Trop longtemps il clama, bâtonné, pieds au feu,
Ignorant que le ciel était doux, était bleu
Tout aussi bien pour lui, vilain, que pour le noble ;
Trop longtemps il traîna, lourde, sa vie ignoble,
Nu dans la fange, sous l'averse et le soleil,
Hâlé, tanné partout, oui, du col à l'orteil ;
Trop longtemps il fut le plus vil, le plus immonde,
Mis au dernier degré de l'échelle du monde ;
Trop longtemps il porta sa chaîne, trop longtemps
Il méconnut la joie et l'âme du printemps ;
Trop longtemps il laissa dormir, sourd aux attaques,
Le loup très irrité qui hurle au cœur du Jacques !...
Et qui sait si ce loup ne devient pas lion,
Car le serf a grandi dans la rébellion
Après avoir saigné dans l'horrible souffrance,
Et ce n'est plus lui seul qu'il défend, mais la France.
C'est pourtant ton désastre ô roi Jean, à Poitiers,
Qui nous fit tressaillir et relever, altiers,
Formidables, nous les piétinés de la veille.
Et ce cri : « Prenez garde, un fauve se réveille ! »
Sema chez les seigneurs la colère et l'effroi.
Oui, déjà ruinés par les impôts du roi,
Les falsificateurs et la noblesse, rustres,
Vous dûtes rançonner les Anglais trop illustres,
Vainqueurs des Francs, jaloux très envahisseurs,
Ignorant quels étaient vos plus grands oppresseurs,
Des falsificateurs, des Anglais ou des nobles.
Le produit des forêts, des terres, des vignobles,
Ne fut pas suffisant pour faire face à tout.
Mais que craint-on quand le cœur gronde et le sang bout ?
Ame ardente, qui peut t'arrêter quand tu vibres ?
Tous, nous fûmes pillés, tous, jusqu'aux vilains libres,
Frappés à vif, jetés aux fumiers, aux cachots,
Nous montâmes, les pieds tout nus, sur des réchauds,
On nous fit avaler de l'eau, pintes sur pintes,
Liés, couchés, malgré nos cris, malgré nos plaintes,
Manger de l'ail, des tas, sans boire aiguillonnés ;
Si nous le refusions, fous, convulsionnés ;
On nous coiffa de pots de fer rougis aux flammes
Et si l'on avait pu tortionner nos âmes,

Digitized by Google

Tordre nos cœurs, mais en retardant notre mort,
On l'aurait fait. Eh bien ! la tenaille qui mord
Et le déchirement, lent et fin, de l'épingle,
Et l'eau qui vous étouffe et le fouet qui vous cingle,
Ce sont des stimulants plus que des maux, on sent
Le frisson de la chair qui passe dans le sang
Et, libre, l'on n'est plus du tout Jacques Bonhomme,
Mais un être d'espoir et de beauté, grand comme
La Vengeance, et, les yeux sur son soleil levant,
On jette, magnifique, un cri de haine au vent.
Qu'il fut répercuté ce puissant cri de haine !...
Partout on se leva dans la vaste Gehenne.
On vit des gens s'unir pour combattre, éblouis,
Quand un malheur plus grand déchira le pays.
Des brigands, profitant de ces troubles étranges,
De l'abandon des champs, dévastèrent nos granges,
Prirent notre bétail, nos chevaux, tout le peu
Qui nous restait, à nos chaumes mirent le feu,
Tuèrent les enfants, outragèrent les femmes,
Et l'on ne vit bientôt que du sang et des flammes.

. . . . . .

Et voici les seigneurs dans les rangs, une force
De plus contre nous. Ils ont du fer plein le torse,
Brassards, cuissards, du fer sur la tête, du fer
Partout, et nous, usés, ayant faim et souffert,
Devant ces brigands, ces lances et ces rapières,
Nous n'avions que nos bras, nos outils et des pierres.
Mais le royaume allait avoir aussi ses maux.
A Saint-Leu de Cérent, en cent autres hameaux,
Dans tout le Beauvaisis, si tranquille naguère,
Le vent qui berce les blés murs, souffla la guerre.
« Mort aux nobles ! » Et les paysans réunis
Les déclarèrent tous félons, lâches, honnis,
Jurèrent qu'ils allaient en délivrer la France,
Et ces humbles, si beaux malgré leur ignorance,
Sentirent leur amour pour le chaume et le sol,
Et pour tout le pays, les porter en son vol.
Ils allèrent plus haut qu'avec des philippiques.
Avec des bâtons, des couteaux, on fit des piques.
On prit des fourches et des socs, des faux et des
Haches, et ces vilains et ces serfs excédés
De coups et de travail autant que de famine,
Avaient en défilant une farouche mine.
Ils allaient, décharnés, hirsutes, en haillons,
Milices de malheur et sombres bataillons,
Masse énorme couvrant d'ombre toute la plaine,
Les poitrines soufflant, ne formant qu'une haleine,
Et tous ceux qui voyaient marcher ce bloc humain
Mu par l'espoir d'un doux et splendide demain
Inondant de clémence et la terre et l'espace,

Digitized by Google

Disaient en tressaillant : « C'est la France qui passe ! »
Nous saccageâmes, nous brûlâmes les châteaux.
Et, cyniques, armés de coutres, de couteaux,
Nous égorgeâmes nos seigneurs avec ivresses.
Nous faisions des butins, prenions des forteresses,
Et c'était beau de voir sur nous un noble sang.
Soixante châteaux-forts furent détruits, puis cent,
Deux cents, monstres géants croulant dans la campagne,
Sur les bords de la Somme et de l'Oise, en Champagne.
Dans le Beauvaisis, le Valois, le Laonnois,
Dans tout le Soissonnais et dans tout l'Amiénois,
On entendait des coups de cognée et de pioche,
Dans le bronze et le fer, dans la pierre et la roche,
On les voyait fumer partout, les beaux débris,
Même au cœur de la France, aux portes de Paris.
Ce fut éblouissant, superbe, grandiose.
Et tout en soutenant le droit de notre cause,
« Modérez-vous », cria Marcel, et le prévôt
Nous envoya des gens à sa solde aussitôt
Pour nous aider et pour calmer notre colère.
Pourtant, il connaissait, lui, l'âme populaire,
Il savait bien qu'elle est stoïque, qu'en tout cas
Elle lutte toujours et ne se soumet pas.
D'ailleurs, aucun de nous ne voulait se soumettre.
Chaque esclave devait se venger de son maître,
Avait son propre orgueil et sa propre rancœur
Et visait de sa main déjà sanglante au cœur.
Pas un découragé, pas une seule fuite.
O lutte, que tu fus terrible par la suite !
Il en vint de partout des chevaliers de fer.
Et dans ce choc sinistre et ce brasier d'enfer,
Luttes dans le soleil d'or ou dans la nuit sombre,
A mesure que les vilains perdaient en nombre,
Qu'ils voyaient autour d'eux s'amonceler des morts,
Ils devenaient plus grands et se sentaient plus forts.
Voici d'autres seigneurs, d'autres, d'autres encore.
C'est un cercle d'acier, formidable et sonore
Qui les enserre, les accule, les étreint.
Personne ne se sauve et personne ne craint.
Tout est mêlé, la plèbe et la noblesse austère.
Plus de classe, plus de préjugés sur la terre.
On se prend corps à corps, on s'embrasse. Voici
Dans ce combat superbe, étrange et sans merci,
Qu'arrivent en heurtant nos armes paysannes,
Des soldats hérissés de longues pertuisanes.
C'est le Régent. Des coups pleuvent, encor, toujours.
On lance de la poix et des flèches, des tours.
On nous piétine, on nous déchire, on nous mutile,
Sur ce terrain qui fut luxuriant, fertile,
Et qui n'est plus qu'un champ aride et désolé.

Digitized by Google

Mais le patriotisme est divin, est ailé.
Et quand, à grand fracas d'écus, masqués de heaumes,
Le Navarrois suivi d'une légion d'hommes,
Lui, l'allié du roi d'Angleterre, Edouard Trois,
Bondit dans la mêlée effroyable, oh ! je crois
Que c'est en souriant que nous le regardâme,
Car nous étions géants, non de taille, mais d'âme.

Voici maintenant un agréable poète païen qui dépense beaucoup de talent dans le genre voluptueux. Il manie habilement le vers. Dans ses *Rimes sensuelles*, n° 2 (« Coronemus nos rosis antequam marcescant »), son chant est délicat, ému, mais trop monocorde. La forme n'est pas suffisamment châtiée, les mêmes vers se retrouvent dans des pièces différentes et il y a vraiment abus de mots tels que : caresse, câline, extase, front brûlant. Dans une pièce de soixante vers : *Désir*, nous relevons :

Emporté près de toi dans l'extase du rêve...
Dans une extase immense où s'abîme mon cœur...
Et rester transporté d'une extase sans fin...

Mais quel charme languide se dégage de quelques poésies ! Voyez plutôt ce début de *Vaine Attente* :

Vaine Attente.

Je rêve à tes grands yeux, ma mignonne adorée...

A tes grands yeux brillants, dont la flamme dorée
Fait passer en mon âme un langoureux frisson,
Quand de reflets ternis parfois elle est moirée.

Un feu doux près de moi murmure une chanson
Joyeuse et monotone, et dehors les cieux blêmes
Disent l'ennui mortel de la froide saison.

Dans un vase veiné meurent des chrysanthèmes,
Touffes de pourpre et d'or, de soie et de velours
A la teinte pâlie, ainsi que tu les aimes.

Ma chambrette s'endort, close de rideaux lourds ;
Et, pendant que mon doigt feuillette un moraliste,
Les heures en silence emportent loin leur cours.

Dans le soir lumineux un doux parfum persiste;
Sans peser le temps fuit par le rêve emporté ;
Mais je sens que mon âme est profondément triste.

Il manque dans ma chambre un sourire d'été,
Il manque au ciel brumeux l'or et la transparence,
Il manque dans mon âme un rayon de gaieté.

Oh ! si tu consentais — quelle folle espérance ! —
A venir apporter à mon esprit ému
Le rayon de soleil de ta chère présence !

Digitized by Google

Si, pendant que ce soir je rêve irrésolu
Regardant le cristal lumineux qui chatoie,
J'entendais tout-à-coup venir ton pas connu...

Le cœur chaviré d'aise au froufrou de la soie
Qui chante sur ta robe en frissons étouffés,
J'irais t'ouvrir, tremblant et palpitant de joie.

Je baiserais, ému, tes petits doigts gantés,
Heureux enfin d'avoir fléchi ton âme altière,
Le cœur enorgueilli de telles privautés.

Je te contemplerais à la douce lumière
Des lourds flambeaux d'argent, dont l'éclat pâle et doux
Ne saurait t'éblouir ni blesser ta paupière.

Puis je viendrais me mettre, amie, à tes genoux,
Pour te parler longtemps de mon humble tendresse,
A mots câlins et chers, à mots ardents et fous.

Aux Anglais, *Hymne à la Guerre* et les sonnets *Trahison* et *L'Inaccessible* que nous publierons dans le prochain fascicule prouvent que ce poète peut chanter autre chose que la volupté qui, s'il n'y prend garde, finirait par énerver son talent.

L'œuvre n° 10 (devise : « Comprendre et retenir ») est celle d'un poète délicat dont la touche est moins sensuelle, le style moins charmeur que le précédent, mais il ne sait pas moins se servir et habilement de la note tendre. Quand il chante l'amour ou qu'il pose des *Questions dans l'Inconnu*, il arrive à nous émouvoir et sait trouver l'expression juste sans tomber dans l'exagération ou la banalité :

Questions dans l'Inconnu...

Quel geste tout puissant vous sema dans l'espace;
Pour quel but et comment! Sur vous quel souffle passe,
Epis dont s'enrichit le même champ de blé,
O Mondes Infinis dont le ciel est peuplé !

Répondez ? Vivez-vous du Soleil ou de l'Ombre ?
Oh ! quel problème enfin livrera votre nombre ?
Connaissez-vous ce Dieu dont nous rêvons souvent,
Entendez-vous nos cris qui montent dans le Vent.

Avez-vous remarqué notre petite sphère :
Dites, répondez-nous ? afin de satisfaire
Les poètes, ces fous, ces chercheurs d'Idéal,
Et les savants penchés sur l'Atlas sidéral.

Nous ignorons la fin de notre destinée
Et pour quel jeu fatal, l'année après l'année,
Nous cherchons vainement d'impossibles bonheurs
Dans une lutte ardente où se brisent nos cœurs.

Digitized by Google

A peine notre esprit comprend son existence,
Que, devant la splendeur de votre empire immense,
Il se prosterne, ému, dans le calme des nuits,
Pour vous dire, tout bas, sa joie ou ses ennuis.

Dites, comprenez-vous ces suprêmes prières
Que guident nos Désirs vers nos blondes lumières,
Astres qui, comme nous, voyagez dans l'éther,
Luna, Mars ou Vénus, Saturne ou Jupiter!

Nous naissons tous égaux ; et, tous, tant que nous sommes,
Pour disparaître, hélas ! nous devenons des hommes ;
Et sur tous nos vouloirs, plus rudes chaque jour,
Pèse implacablement la même loi d'Amour.

Nous vivons ! mais, cédant à la même souffrance,
Nous lassons nos pensers d'une folle espérance...
Qu'espérons-nous ? Qu'attendons-nous ? Nul n'en sait rien.
Qui pourra séparer le Mal d'avec le Bien ?

Nous croyons à la Mort, cette éternelle vie
Des Ames. Etes-vous la sublime Patrie
Où les efforts constants des hommes vertueux
S'unissent dans la paix d'un sort toujours heureux.

Audacieusement, vers vous, vers vous, Etoiles,
Nos esprits invaincus cinglent leurs blanches voiles
Et parmi les chemins tracés par les savants.
Ils vous portent l'émoi de nos saluts fervents.

O Constellations, Lumineuse Poussière !
O Mondes Inconnus ! dites-nous le mystère
Qui pèse sur l'éclat divin de vos beautés,
Livrez-nous les secrets de vos immensités !

Pour chacun de ces trois manuscrits : n°s 2, 9 et 10, la Commission croit devoir proposer une mention très honorable ex-æquo.

* * *

Nous arrivons enfin au morceau capital du concours, au n° 11 (devise : « Le bleu, c'est la couleur qu'on rêve pour la rose »). Cette *Rose sur le Mur* est un poème à deux voix d'une sensibilité exquise, d'une délicatesse de touche infinie et qui serait absolument parfait si le sujet choisi était plus moral. Par ce temps d'études psychologiques où l'on voit trop souvent en scène des femmes en rupture de vertu, où, sous prétexte d'analyser des sentiments ou plutôt des sensations, on brave ouvertement les conventions sociales, ce reproche peut paraître étrange. Et cependant, nous croyons qu'il y a d'autres sujets à traiter que l'éternelle séduction, et nous regrettons qu'un poète, par la magie de son style et l'éclat de ses rimes

Digitized by Google

éblouissantes, nous captive au point de nous faire accepter les situations les plus troublantes. Nous voudrions voir présenter à nos concours des œuvres saines, fortes, qui élèvent l'âme dans les régions sereines de l'art et de la pure beauté au lieu de l'affadir par des subtils parfums de boudoir. Cette réserve faite, ce poème est remarquable : tel passage nous fait penser aux belles tirades du *Cyrano* de Rostand ; l'esprit y jaillit en cascades et, du premier jusqu'au dernier vers, l'ensemble est d'une tenue parfaite et dénote un poète de talent et un fin observateur du cœur humain.

Le Jury propose de décerner la totalité du prix à l'auteur de *La Rose sur le Mur* dont la *Revue savoisienne* commencera la publication dans le présent fascicule.

CONCOURS DE POÉSIE DE 1905

La Société Florimontane a l'honneur de faire savoir que le roulement annuel de ses concours amène pour 1905 le retour du Concours de Poésie.

La somme à distribuer sera de 600 francs.

Sont admis à concourir : 1° tous les Français, excepté les membres effectifs de la Société Florimontane ; 2° les étrangers qui sont membres effectifs ou correspondants de cette Compagnie.

En dehors des satires politiques et religieuses et des œuvres blessant la morale, toute latitude est laissée aux concurrents pour le choix du ou des sujets.

Le nombre minimum des vers présentés par le même auteur est fixé à *cent*. Pourvu que ce chiffre soit atteint, peu importe le nombre des pièces envoyées.

Les travaux devront être composés en langue française. *Sous peine d'exclusion, les auteurs devront déclarer par écrit en tête de leur envoi (mais sans signer cette déclaration) que leurs œuvres sont inédites et n'ont été présentées à aucun autre concours.*

Les concurrents qui se feraient connaître seraient exclus ; les envois porteront une épigraphe qui sera répétée à l'extérieur d'un billet cacheté, indiquant le nom et le domicile de l'auteur.

Les travaux devront parvenir *franco* au Secrétaire de la Société avant le 1er novembre 1905.

Les manuscrits resteront acquis aux archives de la Société Florimontane ; les auteurs pourront en prendre copie.

Le Comité de la Société Florimontane.

Digitized by Google

La Rose sur le Mur

Poème à deux voix [1]

A Gabriel Sarrazin

Mon Cher Maître,

Ce poème, que vous connaissez bien et que vous aimez, ne saurait avoir de dédicace.

Mais si sa première page doit rester blanche, qu'il me soit permis d'inscrire sur le second feuillet et sans ingratitude, votre noble nom de poète et d'ami.

F. D.

***

Car sa fragilité n'est pas assez fragile.
Henri de Régnier.

Cette Rose, Madame, est une rose-fée...
Eglantine-lueur dans le hallier obscur,
Emblème du désir poétiquement pur,
C'est la fleur d'Ophélie et c'est la fleur d'Orphée !

Eclose dans le bleu, mais vierge et non greffée,
Mais libre! elle escalade et déborde le mur
Du parc où vous cloîtra le destin triste et dur.
Qui l'oserait cueillir aurait la main griffée...

Votre vie est ce parc cerné d'un mur cruel;
L'Eglantine est pour vous notre amour fraîche éclose;
Votre honneur est ce Mur qu'efface cette Rose...

Madame, un astre-fleur embaume notre ciel;
Notre azur est fleuri de douceur blonde et rose :
Une églantine est une étoile au cœur de miel.

***

1. Vient de paraître. — Paris. — P.-V. Stock, éditeur, en 1 vol. in-16 jésus. Prix : 3 fr. Reproduction, traduction et représentation réservées par l'éditeur.

Digitized by Google

PERSONNAGES :

FRIVOLINE. — *Mieux que belle : pleine de grâce. — Toilette d'intérieur. Alliance à la main gauche.*
TRISTAN. — *En noir. Aucun bijou.*

PETIT SALON FAISANT BOUDOIR.

A gauche, porte drapée d'une portière qui la masque toute. Grand canapé avec coussins. Au mur, accrochée par un ruban, pend une mandoline.

Fauteuils et poufs. Paravent.

Au fond, piano, clavier ouvert, pupitre garni.

A droite, cheminée ; feu dans l'âtre. Bibelots. Cadres à photographies. Petite pendule à sonnerie. Un marbre blanc : L'Amour enchaîné.

Lampes allumées.

On est en hiver ; le crépuscule vient, hâtif.

Devant l'agonie rose du foyer, Frivoline est assise, dans une bergère très basse.

A sa gauche, sur une table-étagère, un coffret mi-caché sous un travail inachevé de broderie. Tout près, l'épanouissement d'une gerbe de roses thé et d'œillets rouges.

A sa droite, sur deux coussins empilés, une chatte repose, invisible.

Silence moelleux et ronronnant où palpite l'obsédant tic-tac de la pendulette. Frivoline vient de laisser choir le volume qu'elle lisait.

En cet instant, elle caresse, au hasard du geste rêveur, sa chatte : « Billet-Doux ».

I.

FRIVOLINE, pensive.

L'amour !...
Qu'est-ce ?...
Etre aimée, ou bien : aimer, soi-même ?...
Est-ce dire : « Je t'aime ! » — ou bien penser : « Il m'aime... » ?...
Est-ce vivre sa vie avec deux cœurs ? Chérir
Doublement ?... Est-ce vivre, à force d'en mourir ?...
Est-ce un ravissement, plutôt qu'une sottise ?
Est-ce un feu que l'orage éteint ? qu'un souffle attise ?
— Phare et tison, cierge et follet, astre et falot —
Qui brûlerait sous terre et flamberait dans l'eau,
Inextinguible : ainsi que la flamme grégeoise...

Après une pose réfléchie.

« Amour » n'a pas de sens, dans la langue bourgeoise.

Avec un pressentiment enthousiaste.

Ce n'est pas seulement, je sais, le roi des mots,
C'est le pire des mots ! — C'est le plus doux des maux !
C'est l'adorable nom d'un adoré supplice...

A sa chatte qui repose, toujours pelotonnée.

— Billet-Doux, vous n'écoutez pas... Avec délice,

Digitized by Google

Billet-Doux, vous rêvez, et vous faites ronron
Sur votre cher coussin où vous dormez en rond...
Vous êtes, Billet-Doux, la plus chatte des chattes !
L'amour a des douceurs dont vous vous pourléchâtes...
L'amour...
J'ai blasphémé. L'amour, c'est plus qu'un mot !
L'amour ? — C'est l'Enfant-Dieu, l'Amour ! C'est un marmot
Avec des ailes... mais si beau ! si pur de fange !
Que les petits enfants le prennent pour un ange,
Et que, voyant l'Amour, ils font : « Petit-Jésus... ».

Se morfondant.

— Billet-Doux, je me perds en discours décousus,
Parce que j'eus, durant toute cette journée,
L'esprit mis en lambeaux, l'âme disséminée
Par les mille tourments du doute et de l'ennui...
— A présent, c'est trop tard pour qu'il vienne ! Il fait nuit
Tout à fait.

Se penchant pour respirer les fleurs.

Son bouquet...

Elle respire, le regard clos, longuement.

— Rouge œillet, tu m'écœures,
Tu sens trop bon ! — Il est, Lui, trop méchant...

Ses yeux s'ouvrent sur la pendule.

Cinq heures
Vont sonner.

L'heure s'égrène, grêle et claire.

— Billet-Doux, fleurs ! Soyez les témoins
De sa méchanceté sotte... cruelle...

Avec la coquetterie d'un reproche.

Au moins,
Il pouvait bien m'écrire, à moi ! — Sa Frivoline
Aime le chatouillis de sa plume câline
Griffant le papier blanc de son style enjôleur
Qui semble, Billet Doux, l'épine d'une fleur...
Son esprit fin jaillit de l'encre qui s'épate
Comme ton ongle sort du velours de ta patte...
— C'est un sentimental, un tendre, un déréglé,
Un fou !

A sa chatte.

— Figure-toi qu'il a trouvé la clé
De mon cœur, ce coffret qui ferme sans serrure !
— Sa verve a la chaleur souple de ta fourrure...
Laisse en ta robe errer mes doigts ensevelis :
Il me semble que c'est sa lettre que je lis,
Quand j'y plonge la main pour tiédir ma caresse...
— Voilà pourquoi, si sot que cela te paraisse,

Digitized by Google

Je t'ai donné ce nom rare de « Billet-Doux » !

Allègrement jalouse.

Ses billets doux !... Je les ai là ! Je les ai tous !

La tendresse de son regard va au coffret de l'étagère.

Cette cassette est mieux qu'une cache précaire ;
On n'y voit qu'une boîte — et c'est un reliquaire...
— Il m'avait demandé comment je le voulais,
Ce nid... à billets doux, cette cage... à poulets !

S'emparant du coffret.

Le voici, ce trésor...

Elle soulève le couvercle.

— Ouvre-toi, tire-lire !
Ce passage m'obsède, et je le veux relire.

Replaçant le coffret, après y avoir pris une lettre.

Ah ! je n'ai pas besoin de la chercher parmi
Les autres ! — La voici...

Elle lit.

« Dites, mon petit-Mi,
« Comment le rêvez-vous, notre Coffre-aux-Missives ?...
« De structure gracile, ou de formes massives ?
« En nacre ? En cuir ?... En bois d'olive ou de figuier ?...
« Bombé comme un coussin, ou rond comme un baguier ?...
« Allons, mon cher amour, dites votre manière ;
« En mailles d'argent vieil, ainsi qu'une aumônière ?
« D'acier damasquiné, comme les yatagans ?
« Long et capitonné comme une boîte à gants ?
« Peint, ainsi qu'un drageoir ? En fine porcelaine ?
« Ou, comme le miroir pudique où votre haleine
« Pose un brouillard pour voiler votre beauté,
« En cristal ?... En onyx ?... Tout de blanc velouté
« Au dedans, ainsi qu'un écrin de fiancée ?...
« Sa teinte, comment la voulez-vous nuancée ?
« Comme une joue en fleur qu'un baiser frais arda,
« Rosée ?... Ou bleu turquoise ? ou mauve ? ou réséda ?...
« Confiez-moi, cher cœur, comment vous le rêvâtes,
« Ce coffre... — Immense : tels vos cartons à cravates ?
« Odorant, pénétrant, douillet comme un sachet ?
« A triple clef, ainsi qu'un coffre-fort Fichet ?
« A fermoir ajouré, comme un missel d'infante ?...
« Vous riez des projets que ma tendresse enfante,
« Et vous pouffez, railleuse : « Ah ! ah ! Un coffre-fort !
« Mais, cela se crochète, et vite ! et sans effort !
« Mais, sous la pression d'une pince, quel pène
« Résisterait ?... Un coffre-fort ? C'est bien la peine !
« — Eh ! bien, j'ai trouvé mieux, pour notre cher coffret...
« Non : ni fermoir, ni clé, ni serrure ! — A secret. —
« Je le veux à secret, ainsi qu'un cœur de femme ! »

Elle s'arrête de lire.

Comme il affirme vite, et comme il nous diffame ?

Digitized by Google

Nos cœurs ? nous ignorons nous-mêmes ce qu'ils sont...

Reprenant la lettre.

Oh ! — la suite est troublante et donne le frisson ;
L'imagination y touche à la folie...

Achevant de lire.

« *Comment la rêvez-vous, ma petite jolie,*
« *Cette boîte ? — Faut-il vous dire, moi, qu'elle est*
« *La plus divine niche où blottir un poulet*
« *D'amour, pour la soubrette ou bien pour la marquise ?*
« *Sa situation rend la cachette exquise...*
« *Là. Presque à gauche. Au creux. Pas trop bas, pas trop haut...*
« *A même la moiteur battante de la peau :*
« *Dans son sein ! Là. C'est là. C'est là qu'on doit inclure*
« *Un billet doux. — Entre son cœur et la doublure*
« *De son corset — satin ou coutil — nid toujours,*
« *Car un secret d'ami, chérie, est de velours !* »

Pliant le billet.

Je ne me lasserais jamais, moi, de l'entendre...
Le mièvre est la finesse élégante du tendre.
Ah ! qu'il est élégant ! qu'il est fin ! qu'il est doux !

Elle baise la lettre.

En attendant, mettons son cœur — sous les verrous...

Fermant la lettre dans le coffret.

— Réintègre, oiseau bleu, ta cage !

La pendule tinte un coup.

La demie !...

Il a bien tout à fait oublié son amie !
Serait-il plus qu'un autre à l'inconstance enclin ?
Au fait, fidélité n'est pas du masculin...

Elle soupire.

Il compte dans ma vie, hélas ! J'en ai la preuve...
Je n'ai pas eu d'amant et je ne suis pas veuve :
Le présent m'interdit de rêver l'avenir...
Tristan le sait. — Il ne peut manquer de venir.
Il est jeune, il est bon... Il m'aime...

Changeant de ton.

Soyons gaie !

J'ai l'âme toute jeune encore, et qui bégaie...
Mais j'apprends à parler sentiment avec Lui.
Je brûle : de son feu ! Je brille : c'est qu'il luit !

Elle éparpille un paquet de lettres sur ses genoux.

Prenant une lettre et la parcourant.

« *Quoi que l'on dise ou que l'on fasse,*
« *D'homme à femme — essai hasardeux ! —*
« *L'amitié n'est que la préface*
« *Du Livre Amour qu'on lit à deux.* »

Avec un sourire.

— La poésie est confiture d'églantines !

Digitized by Google

Elle cueille une autre lettre.

— Les baisers, — des fondants !

...Une troisième.

Les épîtres, — tartines !

Serrant résolument les lettres.

Viendra-t-il ? A présent, tout espoir serait vain !
Est-ce ma faute ? et fallait-il donc, pour qu'il vînt,
L'aller quérir avec le dais et la bannière ?...
Oh ! je me vengerai de cruelle manière !
— Je l'attendais ; j'ai ri, j'ai pleuré tour à tour. —
Ah ! monsieur mon ami, vous ! me jouer ce tour :
Oui, je me vengerai !

Désarmée.

Non ; je lui ferai fête.

— Venez ! venez !... La paix sera bien vite faite !
Je lui dirai tout près, tout bas, *pianissimo*,
Je lui dirai le mot que j'ai trouvé, — le Mot,
Le mot qu'il n'a pas dit, mais qui m'étoile l'âme...
Venez ! venez, Tristan ! Venez ! Je vous réclame.
Ma patience est courte et trouve le temps long.

S'attendrissant.

Son luth, parmi les bibelots de ce salon,
S'évoque, et fraternise avec ma mandoline.
Et je pense : Ils sont deux : Tristan et Frivoline...
J'ai cette illusion d'ineffable douceur ;
Qu'il est un peu mon frère et que je suis sa sœur !

Elle s'est levée.

Ramassant le livre glissé, tout à l'heure, de ses mains sur le tapis.

Ce recueil est de lui... J'y trouve condensée,
En des vers précieux, mon éparse pensée...
Il fit se préciser mon cœur irrésolu,
— Et mon sang bat plus fort après que je l'ai lu !

Elle feuillette le volume, s'arrête à une page et lit.

« Mon cœur, Madame, est un chiffonnier-reliquaire
« Dont vous avez un peu saccagé les tiroirs,
« Quand tous deux nous avons visité, certains soirs,
« La boutique du Souvenir, cet antiquaire...

« Mon cœur n'est pas rempli d'un bric-à-brac vulgaire.
« Ces chiffons, que sont-ils ? — « Mes jours ! » — Ces crêpes noirs ?
« — « Mes deuils ! » — Et ces rubans roses ? — « Mes chers espoirs ! »
« — Et ces faveurs ? — « Mes amourettes de naguère »...

« Mais il est un coffret, de nacre et d'or cerclé,
« Caché sous ce fouillis où votre main s'attarde :
« Un coffret vide et clos, sans fermoir ni sans clé.

« Lorsque j'ai du chagrin, sans l'ouvrir, j'y regarde
« Le secret dont le cœur de mon cœur a la garde :
« C'est notre amour, Madame... Un blond cheveu bouclé. »

Digitized by Google

Posant le livre.

— C'est si bon, un peu de tendresse qu'on vous porte !

Interdite : Un coup vient d'être heurté.

Oh ! mais... On a frappé ?

Elle remonte. — Second coup, plus distinct.

Mais on gratte à la porte !

Elle écarte toute la portière. — Troisième coup très net.

Prêtant l'oreille à qui supplie, de l'autre côté.

— Qui, vous ?

Transportée.

Enfin ! C'est Lui !... — Ni bannière, ni dais ! —

Doucement, elle a entr'ouvert, car Tristan s'introduit.

Feignant la surprise.

Vous !

TRISTAN.

C'est moi...

FRIVOLINE, jouant la déception.

Ha ! bien, vous !... Si je vous attendais !...

II.

TRISTAN, s'inquiétant.

Ma visite, à cette heure, est-elle malhonnête ?

FRIVOLINE.

Je n'ai pas entendu votre coup de sonnette...

TRISTAN.

Mais ?...

FRIVOLINE, avec un sourire.

Que faisiez-vous là ? sauvage...

TRISTAN.

J'espérais !

FRIVOLINE.

Je vous croyais au diable !

TRISTAN.

Et que m'en voici près,

Maintenant !

FRIVOLINE, tenant à son idée.

Sans sonner !

TRISTAN.

Sonner ? mon cœur s'en charge !

En entrant au galop mon cœur sonnait la charge ;

Il battait à tout rompre !

FRIVOLINE.

Et la porte vola,

Sous le choc d'Attilla...

Câline lentement.

d'un amour d'Attila

Digitized by Google

Qui s'est fait désirer une journée entière...

TRISTAN, levant les yeux.

Rien d'étonnant :

Montrant la portière.

Cela rend sourd, une portière !

FRIVOLINE, avec une susceptibilité simulée.

Si ma portière est sourde, elle est muette aussi.
Elle intercepte tout ce qui se dit ici,
Mais le garde pour elle, et jamais ne colporte
Au dehors ce qui ne doit pas franchir ma porte...
Une portière, ami, — tenez-le-vous pour dit —
Muette, elle rend sourd, bavarde, elle assourdit !
En secouant un peu sa tant discrète étoffe,
Des mots s'envoleraient, monsieur le philosophe !
Dans son obscur lampas, doux sylphes ! sont blottis
Tous les susurrements et tous les chuchotis
Qui puissent caresser une amoureuse oreille...
En secouant plus fort l'étoffe sans pareille,
Une poudre invisible, enfin, en tomberait
Et qui serait de la poussière de secret...
Celle, qu'étourdiment vous raillez, fait en sorte
Que nul propos à deux de ce boudoir ne sorte
Sans s'être tout à fait dégrisé dans ses plis...

TRISTAN, après un silence.

Ce soir, vous la fermez, c'est ?...

FRIVOLINE.

Pour les vents coulis.

Elle drape minutieusement les plis tombants. sous lesquels la porte disparaît.

Nous voici donc chez nous... Bien chez nous...

TRISTAN, tendrement.

Frivoline...

FRIVOLINE, montrant la porte qui est à présent comme encapuchonnée.

La gardienne de l'huis a mis sa capeline...

TRISTAN, de plus en plus tendre.

Frivoline !...

FRIVOLINE, malaisée.

Achevez !

TRISTAN, sollicitant des lèvres.

Baisers ?

FRIVOLINE, qui ne veut pas avoir entendu.

Auparavant,
Si vous m'aidiez à déployer ce paravent.

Ils en développent les volets.

Afin d'encourager vos manières soumises,

Digitized by Google

Tendant sa main à baiser.

Embrassez, maintenant...

Tristan lui baise les doigts.

Dans les choses permises...

Là, bien... Là, bien ! Très bien... Vous êtes fort gentil ;
Raisonnable, en un mot.

TRISTAN, dépité.

Vous, — trop sage !

FRIVOLINE, vivement.

Plaît-il ?

TRISTAN.

J'ai dit que vous étiez sage.

FRIVOLINE.

Comme une image.

— Et que c'était tant mieux ?

TRISTAN.

Et que c'était dommage

D'être, pour son ami, généreuse à moitié...

FRIVOLINE, déconcertante.

Qu'attendiez-vous de plus de ma bonne amitié ?
Eh bien, quoi ? Vous boudez ?... Quel vilain caractère !
— Parlez-moi...

TRISTAN, se lançant.

L'amitié...

FRIVOLINE, le coupant net.

Mais voulez-vous vous taire !

Est-ce tout ?

TRISTAN.

L'amitié...

FRIVOLINE.

Taisez-vous donc, bavard !

Tout à coup, se levant.

— Faisons le thé. Je cours chercher le samovar !

TRISTAN, lui prenant les mains.

Restez...

FRIVOLINE, avec de petites tapes pressées.

Chut, chut ! — Nous allons faire la dînette...

Dégageant une de ses mains.

Il me tient, ce méchant ! Gare à la pichenette !

Précipitant les chiquenaudes.

Allez, allez, allez ! — Lâcherez-vous bientôt ?

Persuasive.

— Un thé, bouillant...

TRISTAN, la retenant toujours.

Restez ! restez !

Digitized by Google

FRIVOLINE, prometteuse.

Du bon gâteau
Au miel !

Elle s'échappe.

Vous aurez ma petite tasse en Sèvres !

Au moment de sortir, sur le seuil, elle se retourne.

Envoyant un baiser.

L'amitié, mon ami... c'est le baiser — sans lèvres !

Elle est sortie.

III.

TRISTAN, seul.

Comme elle m'a jeté ceci, du bout des doigts !
Je vois son geste encor ; j'entends encor sa voix...
L'immobile silence est encore plein d'Elle !

S'arrêtant devant la cheminée. Désignant un cadre à photographie.

Je n'ai que le portrait où j'avais le modèle.

Montrant l'âtre éteint.

J'avais son cœur brûlant : j'ai ce foyer défunt !
J'avais la fleur vivante, — il m'en reste un parfum, —
Une odeur de peau tiède et de fraîche batiste
Qui me grise d'espoir !

Il va et vient. — S'arrêtant devant la broderie d'un fauteuil.

C'est une fée-artiste.
Comment put-elle faire éclore, au plumetis,
Ces grands pavots brodés ? — Ses doigts sont si petits !
— Ce boudoir est son œuvre. Ah ! cela se devine !
Elle fait tout avec rien, car elle est divine...
— C'est elle qui drapa si bien ce cache-pot...
— Elle encor, qui coiffa de ce galant chapeau
La rosâtre clarté de la lampe qui veille...
Ce qui sort de ses mains est chef-d'œuvre, ou merveille.
— Elle-même monta la chaise où je m'assieds...
Elle sait se passer, elle, des tapissiers !
Quant aux décorateurs, elle leur fait la nique...
Etre une fée en tout est son cas. Cas unique !
Car elle sait tenir — j'en suis persuadé —
Une plume aussi bien qu'une aiguille et qu'un dé ;
La Divine Marquise et Jenny l'Ouvrière,
C'est Frivoline ! Elle est sa propre couturière.
Elle excelle à trousser un *petit bleu* mutin
Ainsi qu'à chiffonner la faille et le satin...
Elle sait accorder — problème peu commode —
L'économie et l'Art, le bon goût et la Mode !
— Elle a peint cet écran, ainsi qu'elle étoffa
La bouffante rondeur de cet ample sopha ;

Digitized by Google

Ainsi qu'elle fronça les plis de la portière.

Devant la gerbe de fleurs.

Elle fait les bouquets mieux qu'une bouquetière...
Elle soigne la vie éphémère des fleurs,
Qui n'osent se faner et gardent leurs couleurs,
Revivant chaque jour d'une eau renouvelée
Pour qu'elle ne soit pas, de leur mort, désolée...
Un jour, elle pleura devant l'effeuillaison
De cet enchantement : la rose Malmaison...
Les bouquets, — ces mourants ! — ont pitié de son zèle.
S'oubliant à fleurir, des semaines, chez elle,
Ils réservent toujours leur encens le plus fin
Pour tromper son alarme en embaumant leur fin...
Ici, le cristal pur ne verdit pas, où trempe
La grappe du cytise ou la rigide hampe
Du glaïeul, ou le thyrse odorant du lilas...
Elle exauce les fleurs par les soins jamais las
Que prodiguent ses mains tendrement occupées...
Et mes désirs voudraient être des fleurs coupées !

Allant et venant.

— Les fleurs ! Aimer les fleurs ! Suave passion !
Les aimer, c'est chérir l'humble perfection ;
C'est goûter l'idéal vivant qui rassasie...
Les fleurs, mais c'est l'irréprochable poésie !

S'arrêtant à nouveau devant les fleurs.

— Œillets et roses thé... (un gage ! un mien cadeau !)
Huit fois, depuis huit jours, elle vous changea d'eau...
— Bouquet, présent d'amour... poème symbolique
Où chaque sentiment, d'un pétale, s'explique ;
Où le soupir s'exprime à l'aide d'un parfum ;
Où tous les vœux sont dits : une fleur pour chacun ;
Où tel arrangement n'est pas sans influence ;
Où le choix de tel ton discerne une nuance,
Comme dans un sonnet subtil, mais suggestif,
L'élection d'un rythme ou bien d'un adjectif...
Les vers ont leur symbole et les fleurs leur emblème.

S'adressant à une rose.

— Toi, tu dis : Elle est belle...

A un œillet.

Et toi, tu dis : Je l'aime !
Les bouquets des Amants, quels secrets que les leurs
Pour qui sait écouter le langage des fleurs !
— Aura-t-elle saisi le sens qui se dégage
De ce bouquet parlant un si muet langage ?
Car toute femme, afin de se comprendre mieux
Prête oreille à son cœur quand on parle à ses yeux...

Digitized by Google

Sans qu'il la voie soulever la portière, Frivoline paraît apportant le thé.

Le doute est un taraud, j'en ai l'âme minée.

Tournant toujours le dos à Frivoline qui l'écoute et le regarde faire.

Le petit portrait d'Elle ornant la cheminée
Dans son cadre sourit malicieusement...
Dirait-on pas qu'elle m'épie, en ce moment,
Et que son fin minois ingénu me défie ?

Il prend entre ses doigts le cadre-médaillon.

Qu'elle est jolie, ainsi, sur sa photographie :
Grasse, fraîche, pimpante avec son air coquet,
Sa voilette à pois noirs, et son petit toquet
Sous lequel son chignon soyeux s'indiscipline...

Approchant le portrait de ses lèvres.

— Je vous aime d'amour, petite Frivoline !
Et baise votre image, ô vous ! qui me narguez...

Il replace la photographie.

IV.

FRIVOLINE, du seuil.

Ça ! je crois, mon ami, que vous monologuez ?

TRISTAN, se retournant, saisi.

Vous m'avez fait peur...

FRIVOLINE, s'approchant, malicieuse.

Et ?... Vous faisiez l'inventaire
De... de mes bibelots, dites ? — Pourquoi vous taire ?
Ils vous plaisent ?

TRISTAN, gêné

C'est mal, c'est mal !

FRIVOLINE.

Vous persistez ?

TRISTAN.

Vous étiez là ? Vous écoutiez...

FRIVOLINE, déposant le thé.

Oui. J'écoutais
Dans le cuivre chanter le thé chaud qui s'infuse !

TRISTAN, rouge jusqu'aux oreilles.

Votre ton est plaisant...

FRIVOLINE.

Votre mine est confuse !
Si vous vous regardiez : vous êtes vermillon !
Pourquoi rougir ainsi ?

Avisant son portrait que vient de baiser Tristan.

— Tiens, mais... ce médaillon,

Digitized by Google

Sa vitre est comme humide... Une rosée embue
Le verre tiède...

Regardant son ami.

A quoi faut-il que j'attribue ?...

TRISTAN, précipitamment, montrant la théière fumante.

A cette vapeur d'eau qui remplit le salon...

FRIVOLINE.

Bah ? — comme vous avez reconquis votre aplomb ?

TRISTAN.

C'est l'haleine...

FRIVOLINE.

Du thé.

Désignant un siège.

Veuillez donc prendre place.

Ils s'attablent.

— Eloignez ce bouquet.

TRISTAN.

Il vous gêne ?

FRIVOLINE.

Il me lasse.

Elle verse le thé.

Engageant Tristan à se servir.

— Voici du miel d'Hybla : doux comme un madrigal !

TRISTAN, acceptant.

Tout ce qui vient de vous, ma Reine, est un régal...

FRIVOLINE, avec délectation.

Le madrigal est encor plus doux — et me touche :
Tant de suavité...

TRISTAN, avec une hardiesse tendrement malicieuse.

Mérite votre bouche !

Elle secoue la tête. Silence.

FRIVOLINE, devenue grave.

Ah ! que c'est mal à vous de me demander tant !
Non... Vous ne pouvez pas me connaître, Tristan :
Je n'ai pu devant vous encore être moi-même...
Il ne me connaît point, l'inconnu cher qui m'aime !
Vous m'ignorez, Tristan ! ou plutôt me croyez
Une femme coquette aux faux airs ennuyés,
Qui fait du bel esprit pour sembler bien parlante,
D'une humeur tour à tour caustique ou roucoulante,
Et d'un ton tour à tour langoureux ou moqueur...
Ami, je ne suis pas cela ! — Je suis un cœur.

TRISTAN, lui baisant la main.

Je vous écoute, oh ! mais d'une oreille ravie !

Digitized by Google

FRIVOLINE.

Moi, j'eus ce grand malheur : c'est de manquer ma vie...
Elle s'arrête, hésitante.
Une crainte retient mes aveux résolus :
Et si, me connaissant mieux, On ne m'aimait plus ?

TRISTAN.

Comme elle s'attendrit, notre chère causette !

FRIVOLINE.

Lorsque j'étais petite, on m'appelait Risette...
Risette ! N'est-ce pas que c'est un joli nom,
Et tendre ?... Vous riez, Tristan ?

TRISTAN.

Mais non, mais non !
Je vous adore et vous écoute, Frivoline !

FRIVOLINE.

Dans ce temps-là, j'avais une âme en mousseline,
Blanche comme le blanc rideau de mon berceau.
J'avais l'âge, Tristan, où l'on joue au cerceau...

TRISTAN.

Ah ! laissez moi baiser, moi, mon nom sur vos lèvres !

FRIVOLINE.

Papa me promenait... O la *voiture aux chèvres*
Qui roule sur le sable uni, sans un cahot...
Père lançait en l'air mon gros ballon, très haut,
Et je courais après sa chute bondissante,
Bousculant un passant, heurtant une passante,
Afin de ramasser mon ballon loin tombé.
Les mamans s'écriaient : — Oh ! le joli bébé...
Et moi, je souriais, rose, à ces inconnues...
Les messieurs, eux, riaient de voir mes jambes nues,
Et moi, confusément, j'en voulais à ces « laids »
Qui ne se lassaient pas d'admirer mes mollets,
Et concluaient à part : — Bébé... déjà fillette !...

TRISTAN.

Frivoline...

FRIVOLINE.

Laissez. Qu'avec vous je feuillette
Mon passé, cet album d'attendrissants chromos,
Qui raconte, imagés, les bonheurs et les maux
De celle qui devait être un jour « Frivoline » !...
Quand on est mariée on est presque orpheline.
Je n'ai jamais aimé que mon père et maman ;
Je n'ai jamais connu l'amour d'un cœur aimant

Digitized by Google

Pour qui mon cœur ne serait pas une amusette...
Comme je la revis, l'enfance de Risette,
Aujourd'hui que tous les hommes me font la cour !
— Maman avait cessé de m'habiller de court ;
Ma jupe m'empêchait de sauter à la corde.
— « Ce serait mal décent », disait la sœur. — J'accorde
Qu'en ce dernier avril j'avais beaucoup grandi,
Et lorsque avec maman je sortais, le jeudi,
Je voyais luire aux yeux des hommes une flamme :
Voici ce qu'ils pensaient : Fillette... déjà femme !...

TRISTAN.

Vous étiez désirable...

FRIVOLINE, violemment.

Oh ! je hais ce désir
Qui saisit pour étreindre et guette pour saisir !

TRISTAN.

Votre douceur s'aigrit en paroles étranges :
Les hommes sont meilleurs...

FRIVOLINE.

Ce sont nos mauvais anges !

TRISTAN.

Mais l'amitié, — l'amour, Frivoline ?

FRIVOLINE.

Chanson !

TRISTAN.

Les hommes ne sont pas des bourreaux...

FRIVOLINE.

Ils en sont !

TRISTAN.

Qu'en savez-vous ?

FRIVOLINE, calmée soudain.

C'est vrai... Vous ignorez !

TRISTAN.

Amie,
Laissez votre courroux se fondre en accalmie
Et vos yeux assombris éclaircir leur noirceur
D'un amical sourire !

FRIVOLINE.

Ami !

TRISTAN.

Petite sœur !
— Laissez poser sur moi vos yeux couleur noisette !
Risette de jadis, cher cœur, faites risette !

Digitized by Google

Allons, allons... déjà vous riez à demi...
Votre main ?

FRIVOLINE, debout.

A seize ans, j'étais sa femme, ami !
Et — Dieu m'en est témoin — je n'ai rien fait pour l'être !

TRISTAN.

On vous maria sans que vous l'aimiez ?

FRIVOLINE.

Peut-être.

TRISTAN.

Mais autant dire alors que vous ne l'aimez point ?

FRIVOLINE.

Tristan... je veux rester muette sur ce point.

TRISTAN.

Vous l'aimez donc ?

FRIVOLINE, avec reproche.

Vous me le demandez encore ?

Elle montre les fleurs de son corsage.

Comprenez-moi... — J'ai votre œillet qui me décore...
O vous, cruel ami ! — le plus doux des amis ! —
Votre œillet, ne voyez-vous pas où je l'ai mis ?
Il est rouge. On dirait qu'il saigne... Je le garde,
Epinglé sur mon cœur ainsi qu'une cocarde
D'amour...

Elle lui tend un de ses œillets.

Prenez aussi, vous, un œillet ponceau,
Et mettez-le sur votre bouche comme un sceau,
Un odorant cachet de cire purpurine...
Et maintenant, ne soyons plus d'humeur chagrine !
Je pardonne au passé.

TRISTAN.

Se peut-il, croyez-vous ?

FRIVOLINE.

Le pardon est facile où l'oubli serait doux !
Ce sujet, je ne veux plus même qu'on l'effleure ;
Oubliez le secret confié tout à l'heure.

Elle présente une potiche où sont des cigarettes. Changeant de ton.

Je suis une petite fille à bibelots...

Indiquant le bouquet de roses.

J'aime les fleurs en gerbe !

Puis allumant la cigarette de son ami.

Et la fumée à flots !

TRISTAN, qui regarde monter l'azur d'une spirale.

Le rêve peut sortir des plus frivoles choses,
Comme un nuage bleu des cigarettes roses...

(La fin au prochain n°.) F. DELLEVAUX.

Digitized by Google

LE

MANUSCRIT DE L'ABBAYE DE TALLOIRES

CONSERVÉ AU MUSÉE BRITANNIQUE

(*Suite et fin*).

VII. — **Nécrologe.**

Ce Nécrologe se présente à nous sous une forme qui ne laisse pas d'intriguer. Un premier calendrier, commençant à la page 69 (a), s'arrête court au 4 des nones de juillet. Il est immédiatement suivi d'un second, entier cette fois. D'autre part, les cadres de ces deux calendriers, à n'en pas douter, appartiennent à la même époque, c'est-à-dire au milieu du XIIIe siècle : Or l'inscription placée en tête « *ex anno millesimo et ante* » le fait remonter au delà de l'arrivée à Talloires des bénédictins de Savigny, vers 1016 [1]. Il n'y a pourtant là qu'une difficulté apparente. Vers le milieu du XIIIe siècle, l'abbaye aura détruit l'ancien nécrologe pour le refaire entièrement à neuf. Arrivé au mois de juillet, le copiste s'aperçut que le cadre était devenu trop étroit à certains jours de l'année, et pour éviter les surcharges, il en recommença un nouveau à la suite. Cette explication paraît toute naturelle, si l'on considère que :

1° Sauf les exceptions très rares, mais utiles, où la même inscription figure à la fois sur les deux Nécrologes, les deux textes sont distincts et ne font pas double emploi ;

2° Les six derniers mois de l'année, qui ne figurent qu'au second calendrier, sont plus surchargés que les autres ;

3° Les dates antérieures à 1300 sont généralement contenues dans le premier calendrier. Les plus récentes se trouvent presque toutes mentionnées au second.

Nous n'avons donc en réalité qu'un seul et unique Nécrologe. Quelle en est la valeur, et que nous apprend-il ?

On connaît l'importance inestimable de ces registres, sur lesquels étaient inscrits les noms de tous les moines et bienfaiteurs d'une même abbaye. Les détails qu'ils renferment ont souvent contribué à jeter un peu de lumière sur la vie de ces religieux, de ces hommes que de longs siècles séparent aujour-

1. La *Revue allemande* y a relevé les noms de trois archevêques de Lyon morts avant l'an mil : 1° Agobardus, mort le 6 juin 840 ; 2° Brochardus, mort en 956 ; 3° Amblardus, mort en 978.

Digitized by Google

d'hui de nous. Et pourtant, devant ce Nécrologe de Talloires, comme en présence de tant d'autres, on éprouve une certaine déception. Un Obituaire, tel que le concevaient les établissements religieux, n'était qu'une liste d'*obits*, ou mises à l'anniversaire. On se contentait donc d'indiquer, aux différents jours d'un calendrier préparé à l'avance, le nom du défunt et ses qualités. Pas de date, pas de généalogie, si fragmentaire qu'elle pût être ; pas même de nom de famille, lorsque le prénom seul suffisait à l'identification. Le Nécrologe de l'abbaye de Savigny, par exemple, ne donne pas même l'année de la mort de son abbé Durand, le célèbre prédécesseur d'Ither, et, comme lui, envoyé de Cluny par saint Odilon. On lit : *III nones juillet : Durand abbé*. C'est ce qui se passe, malheureusement, pour la majeure partie de notre Obituaire. Un premier examen rapide nous a livré les inscriptions suivantes :

1. IV id. Jun. *Obiit dominus Odolricus archiepiscopus Lugdunensis et Brochardus archiepiscopus.*

2. IX Kal. Jul. *Obiit Cono Sedunensis episcopus, qui dedit nobis XXI* (solidos *i*).

3. X Kal. Aug. *Obiit Petrus archiepiscopus Tarentasie.*

4. IV Id. Aug. *Obiit Cono Maurianensis episcopus.*

5. VIII Kal. Sept. *Obiit Ermengardis regina* [*fundatrix hujus loci*].

6. Non. Sept. *Obiit dominus Rodulphus rex,* [*qui fundavit hunc locum,*] *et Boso comes.*

Ces noms, qui n'ont pas échappé à la *Revue allemande*, ont pu, grâce à leur importance, être identifiés. Mais le plus souvent, s'il ne s'agit pas de grands personnages, nous n'avons plus guère qu'une nomenclature sèche et sans intérêt. La première page en fournit un spécimen frappant :

1er janvier. *Kal. Januarii obierunt : Robertus sacerdos nostrae congregationis monachus. Stephanus prior. Et Fulcherius n. c. m. Et Bonus pariter monachus. Et Johannes clericus monachus. Ayminus conversus et Gaufredus à(micus), et Jaquemeta conversa.*

3 janvier. *III non. jan. obierunt : Tedaldus et Rotlannus n. c. m. Vullielmus capellanus... et Lucia monaca...*

Parfois on indique le lieu de naissance du défunt, parfois encore on mentionne un legs, et c'est tout :

Petrus de Lancheri, monachus et sacerdos.

Aymo de Murat, monachus clericus.

Petrus de Verie, sacrista (?). *qui dedit nobis in conceptione beatae mariae VIII* (solidos ?) *pro piscibus. In commune.*

Mais dans ces derniers exemples, empruntés exclusivement à la première page, il est curieux de constater que les détails, si insignifiants encore, ont été ajoutés après coup, entre les

Digitized by Google

lignes, en marge, parfois même d'une écriture différente et plus récente. Ainsi, peu à peu, et à mesure que l'on avance vers notre époque, l'impersonnalité si regrettable des premiers siècles disparaît. Sans perdre tout à fait de vue le caractère anonyme de ce registre des morts, on fera désormais une place de plus en plus large à l'homme, à l'ami, au bienfaiteur.

Ce sont d'abord des détails plus circonstanciés : sur la vie des religieux :

7 janvier. VII id. jan. *Thomas de Collonay, monachus professus bonae memoriae qui multa bona fecit in officiis et beneficiis suis, etc.*

sur tel ou tel don fait à l'abbaye :

7 août. VII id. Aug. *Dominus* (?) *episcopus regensis qui dedit nobis ornamenta... casulas dalmaticas et tunicam cum stola valore C francorum.*

8 janvier. VI id. jan. *Et J. Brachet... qui dedit nobis X solidos annal. seu X libras semel.*

On désigne l'exécuteur testamentaire :

26 janvier. VII Kal. feb. *Et Alesia de Villa, qui dedit nobis X solidos annales quos solvere debet franciscus de Monpella... aut X libras semel.*

ou sur quel fonds la donation doit être prélevée :

3 avril. III non. apr. *Et Leona amica, quae dedit nobis V solidos super dotem suam.*

9 avril. V id. avril. *Jacobus, qui dedit nobis XV solidos de dominario suo.*

Enfin le cérémonial d'un anniversaire :

23 octobre. X Kal. nov. *Fiat anniversarium fratris Jacobi de Duginno* (?) *cum libera me et collectis requisitis super tumulum ipsius quod est ante portam capituli.*

Tous ces détails, il est vrai, ne font guère que piquer la curiosité sans la satisfaire. Ils ne nous renseignent point sur l'époque déterminée où vécurent ces hommes. Or les XIe et XIIe siècles, interrogés, restent muets. Des dates précises sur tel ou tel contemporain de Rodolphe III, d'Ermengarde, de saint Germain, eusent été précieuses à plus d'un titre. Il faut renoncer à l'espoir d'en découvrir, et franchir près de deux cents ans avant de trouver les premières. A partir de ce moment, elles se succèdent de plus en plus fréquentes. Nous en avons relevé quelques-unes, que l'on trouvera placées dans l'ordre chronologique.

1. 14 février 1290. XVI Kal. mar. *Aymo de alta villa sacrista, qui dedit nobis XVI solidos pro anniversario suo. Anno domini MCC non°.*

2. 18 juin 1297. XIIII Kal. jul. *Dominus Petrus de mentone miles. Anno domini M.CC. nonagesimo VII, qui dedit nobis X solidos.*

Digitized by Google

La famille des de Menthon constitua de nombreuses rentes à Talloires. (Cf. Inventaire de 1720, en particulier les nos 18 et 88 du XIVe siècle, et 53 du XVe siècle.) Ils y possédaient même une chapelle, celle de Sainte-Catherine, où ils recevaient la sépulture.

3. 18 janvier 1311. XV Kal. feb. *Anno domini M.CCC.XI. Obiit dominus Rodolphus milex dominus de mentone apud janua, et fecit se aportari apud talluer. qui dedit nobis XX solidos. in exercitu henrici imperatoris.*

(L'empereur d'Allemagne, qui régnait alors, était Henri VII le Cruel. Il était monté sur le trône en 1308 et mourut en 1313.)

4. 19 janvier 1367. XIIII Kal. feb. *Anno domini M.CCC.LXVII die XIX mensis januarii obiit dominus Amedeus comes gebenensis qui nobis LX solidos annales pro anniversario suo faciendo quolibet anno die obitus sui. Anima sua requiescat in pace.*

Les comtes de Genève, dès l'arrivée des bénédictins à Talloires, ne furent pas seulement leurs bienfaiteurs par les dons qu'ils firent à l'abbaye. Ils allèrent jusqu'à intervenir dans leurs affaires temporelles et à les soutenir dans les discussions auxquelles ils se trouvaient mêlés. (Cf. Inventaire de 1720, nos 3 du XIIIe siècle, 89 et 105 du XIVe siècle.)

Celui dont il s'agit ici est Amé III, comte de Genevois dès l'an 1320. Il fut le premier prince de sa maison qui, contre les droits de son évêque, fit battre monnaie à Annecy, en l'an 1356. Créé prince de l'empire par Charles IV, il mourut en 1367, laissant dix enfants de Mahaut d'Auvergne. Son nom paraît à l'inventaire de 1720, aux nos 66, 71 et 81 du XIVe siècle. Le 14 août 1361, il lui arriva de prononcer en faveur de l'abbaye contre le curé d'Annecy. Ce dernier voulant s'approprier aux dépens des religieux une trop grande partie des oblations de la chapelle de Notre-Dame de l'Hôpital, « il fut réglé par le seigneur Amé, comte de Genève, que le curé susdit payerait annuellement aux susdits religieux quatre livres dix sols genevois [1] ».

5. 23 mai 1419. X Kal. jun. *Fiat aniversarium domini Petri de Dugino qui obiit anno domini 1419 dominus belliviverii [2] qui nobis dedit 10 libras semel aut decem solidos annales.*

De même que les seigneurs de Menthon, les seigneurs de Duingt eurent toujours des relations très étroites avec Talloires. Cependant, si l'on en juge par l'Inventaire de 1720, ces rela-

1. Inventaire de 1720, page 134. Lire ce document en entier dans les *Souvenirs d'Annecy* de M. le chanoine Mercier.
2. Beauvivier.

Digitized by Google

tions semblent avoir consisté en affaires proprement dites : aquets, ventes, accords, transactions, plus encore qu'en dons désintéressés. (Cf. n° 3 du XIIIe siècle, nos 30, 81 et 103 du XVe siècle.) Ils ne possédaient point une chapelle spéciale à Talloires et n'y étaient pas enterrés ; en vertu d'une sentence arbitrale rendue par l'abbé de Savigny au XIIIe siècle, ils recevaient leur sépulture dans l'église de Saint-Jorioz leur paroisse.

Ce noble Pierre de Duingt est mentionné dans l'Inventaire de 1720. Son testament complet y figure au n° 21 du XVe siècle. Il léguait à Saint-Jorioz 20 sols de cense annuelle, 10 au prieur dudit lieu et 10 aux religieux de Talloires.

6. 11 juin 1433. III id. jun. *Anno domini 1433 dominus Henricus de Menthone miles dedit nobis unam casulam dragmaticam* (dalmaticam ?) *et tunicam cum stola et manipulo.*

Ce cadeau, que le scribe semble détailler à plaisir, témoigne de la munificence du donateur. En 1427 déjà, il avait légué à Talloires 25 florins d'or par année. (Inv. de 1737, fol. 11.) Conseiller du duc Amédée VIII, grand bailli du pays de Vaud, et grand écuyer de Savoie, il fut présent, le 22 juin 1413, au traité de paix entre le même duc et le marquis de Saluces. L'empereur Sigismond lui accorda de grands privilèges. Il commanda trente-huit bannerets de Genevois et de Faucigny dans la guerre qu'Amé, baron de Viry, fit au duc de Bourbon, pour l'obliger à faire hommage de la principauté de Dombes à la maison de Savoie [1].

7. 26 février 1445. IIII Kal marc. *Obiit Johannes... burgensis Anessy, qui dedit nobis tres decem libras semel seu tres decem solid. annalib. acquirendis,... anno domini millo° CCCC.XLV.*

8. 29 avril 1486. III Kal. mai. *Anno M.CCCC.LXXXVI. Obiit frater Jacobus de duginno* (?) *qui dedit nobis CC solidos pro X solid. annalib. adquirendis et hoc productis anniversariis quolibet anno fiendis cum libera me et collectis requisitis super tumulum ipsius quod est in claustro prope portam capituli.*

Cet anniversaire, que nous avons relevé plus haut, était fixé le 10 des calendes de novembre, soit le 23 octobre.

9. 27 février 1497. III Kal. marc. *Anno domini M.CCCC.XCVII obiit frater johannes follieti* [2] *infirmarius tallueriarum et rector capellae sancti michaelis ac decretorum doctor.*

Il s'agit sans doute de la chapelle de « Notre-Dame et Saint-Michel », fondée en 1309 par les nobles Jacques et François Ducingle. (Cf. Inv. de 1720, n° 11 du XIVe siècle.) L'abbaye de

1. Voir GRILLET : *Dictionnaire historique, littéraire et statistique de la Savoie* (III, p. 29, 30).

2. Le nom de famille est fréquemment au génitif. Le mot « *filius* » est sous-entendu.

Digitized by Google

Talloires en possédait un grand nombre, dont la plupart érigées dans l'église du prieuré. En voici les principales :

a) Chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, fondée en 1288 *dans l'église de Talloires* par le prieur Jacques de Lully. (Inv. de 1720, n° 32 du XIIIe siècle.) On verra plus bas qu'un Georges de Charanzonay, ouvrier et vicaire général, y fut enterré en 1587.

b) Chapelle de Sainte-Catherine, fondée par les seigneurs de Menthon *dans le prieuré de Talloires*. (Ibid., n° 14 du XIVe s.)

c) Chapelle de Saint-Thomas de Cantorbie (Canterbury), fondée *dans le prieuré* par Thomas Alaman, prieur de Talloires, le 9 mars 1336. (Ibid., n° 58 du XIVe siècle et n° 122 du XVIe siècle.)

d) Chapelle de Saint-Jacques, fondée au XIVe siècle, et érigée *dans l'église du prieuré*. (N° 153 du XVe siècle.)

e) Chapelle de Saint-Etienne, érigée *dans la nef de l'église de Talloires*. (N° 124 du XVIe siècle.)

f) Chapelle de Saint-Antoine, érigée *dans la nef de l'église du monastère de Talloires*. (N° 30 du XVIe siècle.)

g) Chapelle du Saint-Esprit, fondée en 1501. (N° 1 du XVIe siècle.)

h) Chapelles de Saint-Sébastien, de Saint-Maurice, de Saint-Pierre, de Notre-Dame de Sainte-Consolation, de Sainte-Croix, de Saint-Benoît, de Saint-Bernard, de Saint-Georges, de Saint-Gratz, etc.

Ajoutons la chapelle de Sainte-Madeleine, « située *hors du bourg de Talloires*, sur le bord du lac du côté du midy ». (N° 21 du XVIe siècle.)

10. 18 mars 1498. XV Kal. ap. *Anno domini M.CCCC.LXXXXVIII obiit dominus Robertus de Menthone quondam prior sancti clari* (Dingy-Saint-Clair).

11. 26 juin 1498. VI Kal. jul. *Anno 1498, ...obiit frater Johannes de Lornay, sacrista Talluriarum.*

Ce religieux est mentionné trois fois dans l'Inventaire de 1720. Il nous apparaît comme un homme énergique, actif et pratique, visant sans cesse au confort matériel de l'abbaye et de ses dépendances. (Cf. nos 154, 162, et 163 du XVe siècle.)

12. 12 mars 1501. IIII id. marc. *Anno domini millesimo quingentesimo primo obiit frater Johannes Briandi religiosus dicti prioratus qui habebat grossam et bonam vocem et erat bonus musicus.*

13. 11 novembre 1508. III id. nov. *Obiit frater Mauricius Perrose rector capellae sancti Jacobi anno 1508.*

14. 7 mars 1524. Non. marc. *Jacob de Cletis* (Les Clefs) *prior claustratus prioratus tallueriarum anno domini M.CCCCC.XX. quarto.*

Digitized by Google

Ce prieur manque à la liste des prieurs claustraux, dressée par M. Jules Philippe en 1861. Il faudrait l'intercaler entre Aimé de Charanzonay le Jeune et d'Alex, qui paraît pour la première fois en 1525.

15. 9 mai 1525. VII id. mai. *Rev. domini Amedei de Charanzonay. anno 1525.*

[Le même jour, anniversaire de Nicolas de Charanzonay, pour qui l'on célèbre une grand'messe dans la chapelle de Marie.]

Il est à peine une page de ce Nécrologe qui n'ait à enregistrer le décès d'un membre de cette illustre famille, depuis le simple moine convers jusqu'à des prieurs de renom. Il suffira de rappeler les principaux :

Amé de Charanzonay, prieur en 1440; Aymon, prieur en 1498 ; Aimé, prieur en 1515 ; Jean, prieur en 1535 ; Amé, prieur de Rumilly et ouvrier de Talloires en 1478 ; Noble Hugues, portier du prieuré en 1486 ; Jean, religieux infirmier en 1505 († 1551) ; Georges, infirmier en 1579 ; Claude, infirmier en 1592, sans compter les noble Jean, noble Louis de Charanzonay, etc., qui n'avaient pas embrassé la vie monastique et vivaient pour la plupart à Talloires.

16. 16 avril 1532. XVI Kal. mai. *Obiit Frater de Charanzonay, apr 1532.*

17. 15 mars 1533. Id. marc. *Obiit Jacobus Folieti M.VXXXIII, 12 mensis novembris* [1], *qui dedit nobis ... solidos pro ... missas super totis bonis suis.*

Le même jour :

Obiit Jacobus Folieti de tallueris qui dedit nobis sex missas celebrandas p(er) *religiosos dicti prioratus quolibet anno, et valent dictae missae novem solidos annales.*

18. 31 août 1547. II Kal. sept. *Obiit Nicolaus Malliardi relig. hujus loci, priorisque prioratus Rumilliaci. Anno domini m° V° XLVII.*

19. 28 janvier 1551. V Kal. feb. *Obiit f*(rater ?) *de Charanzonay, infirmarius, anno domini millo° V° LI* [2].

20. 14 octobre 1554. II id. oct. *Obiit franciscus de Lacheze. 1554.*

21. 27 septembre 1567. V Kal. oct. — 27 sept. 1567. *Jacobus de Sabaudia prior Tall. obiit.*

Abbé commendataire dès 1537, il avait résigné sa charge en 1563, sans doute en raison de l'impuissance où il se trouvait à réprimer les abus qui commençaient à se manifester dans la communauté.

1. La mise à l'anniversaire différait souvent du jour du décès De là ces différences de dates. On en verra d'autres exemples plus loin.

2. C'est le religieux, inconnu à de Foras, et dont la pierre tombale, récemment découverte à l'abbaye, est aujourd'hui scellée dans le mur intérieur du cloître (côté ouest). M. Le Roux ui a consacré une courte étude dans le n° du 3 juin 1903 de la *Revue savoisienne*.

Digitized by Google

22. 25 août 1570. VIII Kal. sept. *Obiit Franciscus Sognei prior claustralis hujus loci. Anno M. quingentesimo septuagesimo.*

Ce prieur ne figure pas dans la liste de M. Philippe. Il exerça ses fonctions entre Pierre de Age et Ange Justinien. Cette mention semble réfuter l'assertion de M. J. Philippe, d'après laquelle il n'y aurait pas eu de prieur claustral de 1563 à 1579, cette fonction étant remplie par Claude de Granier, prieur commendataire.

23. 12 avril 1572. II id. apr. *Anno domini 157 secundo* (?) *et die ap. 12 obiit nobilis Nicolaus de Quoex de Thallueriis qui legavit trigenta solidos annales pro uno aniversario ipsa die fiendo, de quibus tenentur sex solidi pro vigiliis mortuorum in vesperis precedentibus dicendis. Reliqui vero duo floreni dividantur inter duos religiosos et tres sacerdotes tunc presentes...*

Suit le détail de chaque somme que devront toucher les célébrants de la grand'messe d'anniversaire, dite au maître-autel.

Ce legs figure à l'Inventaire de 1720. (N° 92 du XVIe siècle.) La cense annuelle en était assignée « sur 2 fossorées situées sur le Vivier rière Talloires ».

24. 13 janvier 1574. Id. jan. *Anno m° V° septuagesimo quarto et decimo januarii obiit frater Michael de Manissiaco* (Mannecy, près de Chilly). *Cujus anima req. in pace.*

25. 11 mars 1587. V id. marc. *Anno domini 1587 die 11 marcii obiit reverendus Dominus frater Georgius de Charanzonay overarius et vicarius generalis... Anima ejus requiescat in pace. Et inhumatus fuit in capella Sancti Joannis Evangelistae.*

26. 23 avril 1595. IX Kal. mai. *Obiit frater franciscus Daussens professus hujus loci et religiosus.* 23 avril 1595.

27. 30 septembre 1595. II Kal. oct. *Anno salutis nostrae 1595 recessit ab humanis Reverendus Dominus Amedeus de Quoex qui in officio praepositi claustralis non minus pie quam in utilitatem conventus laudabiliter vere professus vixit. A.E.R.I.P.*

La liste des prieur claustraux, donnée par M. Philippe, s'arrête en 1579 pour ne reprendre qu'en 1621. C'est donc dans cet intervalle qu'Amédée de Quoex exerça ses fonctions. On trouvera plus loin son successeur immédiat.

28. 21 août 1598. XII Kal. sept. *Die XV sept. obiit frater franciscus Machet junior et iacet in vinerio ubi recondita sunt corpora eorum qui mortui sunt tempore pestae. Anno 1598.*

La peste avait déjà sévi à Talloires en 1509. (Cf. Inv. de 1720, n° 11 du XVIe siècle.) Celle de 1598, qui fit son apparition en automne, semble avoir exercé des ravages plus profonds, puisqu'elle nécessita la création d'un cimetière improvisé. Quelques lignes plus bas, on lit encore :

Digitized by Google

29. 11 septembre 1598. III id. sept. *Anno 1598 hac die obiit frater Jacobus Marthodus nostrae congregationis monachus professus A.E.R.I.P. et iacet in vinerio ubi condita sunt corpora eorum qui illo anno letali morbo obierunt.*

30. 13 septembre 1598. Id. sept. *Obiit anno 1598 venerandus frater de Chisse cum viveret nostrae congregationis monachus. Et corpus eius iacet in cemeterio crucis.*

C'est la seule fois, à notre connaissance, que se trouve mentionné à l'Obituaire un cimetière spécial. Les bénédictins de Talloires étaient ensevelis dans l'enceinte de l'abbaye, dans l'église, dans les chapelles, ou sous les dalles du cloître. Mais il se peut qu'on ait baptisé de ce nom le vignoble dont il vient d'être question, et où ce religieux aurait reçu sa sépulture en raison de la peste qui régnait alors.

31. 15 juin 1603. XVII Kal. jul. *Die IX julii 1603 obiit frater franciscus Machet, monachus professus. A.E.R.I.P.*

32. 28 septembre 1603. IV Kal. oct. *Anno 1603 6 oct. dies clausit extremos Dom. Nicolaus duche nemurcensis... prior claustralis, post Dominum Amedeum de Quoex. A.E.R.I.P.*

C'est le second prieur à ajouter à la liste de M. Philippe, dans la lacune indiquée plus haut.

33. 14 février 1604. XVII Kal. marc. (année bissextile). *Die septima 1604. Obiit frater Johannes Milchiex* (Melchior ?) *de Claus prior de Silingii et religiosus hujus loci. A.E.R.I.P.*

34. 5 septembre 1604. Non. sept. *1604. 22 7bris obiit frater franciscus de Bellegarde... operarius.*

35. 2 juin 1605. IV Non. jun. — 26 juin 1605. *Obiit frater Jo. Ricardus sacrista hujus prioratus. A.E.R.I.P. aquis submersus prope Marlens.*

36. 7 janvier 1610. VII id. jan. *Anno domini 1610 obiit frater Gaspard d'Arragon nostrae congregationis monachus professus. A.E.R.I.P.*

37. 23 février 1615. VII Kal. marc. *Hodie obiit Dominus de Montefalcone* (Montfalcon, commune de la Biolle) *monachus expresse professus in observantiis* [1] (?) *1615.*

38. 22 avril 1617. X Kal. mai. *Hodie obiit Dominus Claudius de Thorentio monachus expresse professus in observantia et prior de Draillans. R. in pace. 1617.*

39. 25 janvier 1618. VIII Kal. feb. *Anno 1618 obiit Rev. D. Philippus de Quoex sacerdos canonicus et poenitenti... sancti Petri Gebenensis qui pro ordine et monasterio multum laboravit et diversa nobis ecclesiae ornamenta dedit. R. in pace.*

Ce personnage pourraît bien être celui que l'inventaire de 1720 mentionne sous le nom du « père de Quoex », en 1618. (N° 34 du XVIIe siècle.) Il était l'ami intime de saint François de Sales. Dans cette expression « *multum laboravit* », il faut voir une allusion à la fameuse réforme de l'abbaye, dirigée et

1. Et plus bas, « *in observantia* (?) » .Le sens de cette expression nous échappe.

Digitized by Google

menée à bonne fin par saint François de Sales. A vrai dire, dès 1563, Claude de Granier, prieur commendataire, avait tenté de réprimer les écarts de ses religieux. Mais s'il avait réussi de ce côté-là par sa douceur, son silence même, sa foi invincible dans le « *Videat altissimus* », son successeur Charles de la Tour devait bientôt créer de nouvelles difficultés au monastère par les prétentions exorbitantes qu'il fit valoir sur les différents offices de Talloires. Ce fut en 1603 que saint François, sentant le besoin d'une réforme radicale, se mit à l'œuvre. Chargé sur sa demande d'une délégation spéciale du pape, nommé plus tard supérieur conventuel de l'abbaye (1617) et enfin, muni de lettres patentes de Charles-Emmanuel qui l'autorisaient à visiter et à réformer tous les monastères de la Savoie, il fit peu à peu rentrer dans la mense commune les bénéfices d'infirmerie, d'ouvrerie et de sacristie, mettant ainsi fin aux discussions qui régnaient entre les religieux. La réforme était achevée en 1622 ; et l'on voit que dom Philippe de Quoex en fut un des plus fidèles partisans.

C'est encore un collaborateur de saint François qui figure à l'inscription suivante :

40. 22 juillet 1621. XI Kal. aug. *Anno 1621. Obiit Nobilis ac Illustris Dominus Amedeus de Chiuron* (Chevron) *Baro de Villette D. de Gyepontvoyre* (Pontverre), etc. *Summus nostrae congregationis benefactor et amicus et qui pro Reforma multum laboravit.*

41. 30 septembre 1627. II Kal. oct. *Dusillon infirmarius, 1627, obiit.*

Cet office était rentré dans la mense conventuelle en 1622.

42. 30 décembre 1696. III Kal. jan. *Obiit Reverendus frater ℭ faustus abbas Talluer. anno domini. 1696, 18 avril.*

La liste des abbés réguliers de Talloires, ne commence chez M. Philippe qu'en 1696, avec Anselme de Rumilly. Ce Faustus aurait donc été son prédécesseur immédiat, à moins qu'il n'ait résigné ses fonctions quelques années avant sa mort. (C'est en 1623 que le pape Urbain VIII avait donné à Talloires la faculté de nommer un abbé. Les prédécesseurs de Faustus nous sont inconnus.)

43. 31 décembre 1698. II Kal. jan. *Obiit anno domini 1698. Frater Mauricius commissus aetate 70.*

*
* *

VIII. — **Fragment de l'Ecriture Sainte.**

Enfin, le dernier feuillet du volume contient des fragments tirés de l'Ecriture, et dont le premier commence ainsi : « *Non*

Digitized by Google

vos relinquam orphanos[1] *aevya... vado et venio ad vos aevya et gaudebit cor vestrum aevya evovae...* etc. ; les notes du plain-chant y figurent en caractères très nets.

*
* *

Tel est, dans son ensemble, le manuscrit de l'abbaye de Talloires, vieille relique perdue depuis bientôt cinquante ans dans les labyrinthes du Musée Britannique. Le peu de temps dont nous avons disposé ne nous a pas permis de concentrer toute notre attention sur le Nécrologe, qui en constitue la partie capitale, et de le publier en entier. Nous nous sommes cependant décidé, après mûre réflexion, à en donner les extraits qui précèdent. Joints à ceux de la *Revue allemande*, ils fournissent déjà quelques documents intéressants et précis sur l'histoire du monastère, en attendant le jour, peut-être encore lointain, où ce registre pourra enfin être édité dans sa totalité.

Si cette étude n'est pas trop modeste pour attirer leur attention, nous adressons ici nos remerciements à M. Georges Musset, le sympathique bibliothécaire de la ville de La Rochelle, dont la science paléographique nous a été souvent d'un grand secours, au Dr Warner, du British Museum, qui nous a autorisé à reproduire quelques pages du manuscrit, et à notre ami M. Sydney Mason, le jeune archéologue et artiste qui s'est chargé de ce travail délicat.

Louis Ritz.

Sevrier-Le Clos, 1904.

GLANES

Statistique (suite), 1900-1901. — *Instruction* : Il est intéressant d'étudier le mouvement de la population scolaire quelques années avant l'application des lois sur les congrégations. L'*Annuaire statistique* que nous continuons à mettre à contribution donnait (p. 31) dans les écoles maternelles un total de 2.040 enfants dont 1.025 filles et 1.015 garçons en Haute-Savoie, et un total de 2.470 enfants dont 1.312 filles et 1.158 garçons en Savoie. Dans ce dernier département il y avait, sur 21 écoles maternelles, 7 laïques et 14 congréganistes suivies par 1.101 et par 1.369 enfants. En Haute-Savoie on trouvait 17 écoles dont 12 laïques et 5 congréganistes fréquentées par 781 et 1.259 enfants.

De ces chiffres résulte 1° que la Savoie envoyait alors plus d'enfants à ces écoles que la Haute-Savoie, où le nombre en était moins élevé ; 2° que, dans ce dernier département, la population scolaire était plus nombreuse dans les écoles maternelles congréganistes. C. M.

Nous apprenons avec regret la mort prématurée de M. Edouard Koschwitz, professeur de philologie romane à l'Université de Kœnigsberg. Le savant romaniste avait en Savoie d'excellentes relations. Il eut le mérite de remanier en vue de la publication la *Grammaire savoyarde* de Duret, qui parut avec une préface de M. Ritter.

1. Evang. selon saint Jean, ch. xiv, verset 18.

Digitized by Google

HERBIER DES ALPES DE LA SAVOIE

OFFERT A L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

PAR

JOSEPH-LOUIS BONJEAN

(Suite et fin.)

153 Coronilla montana. *Coronille de montagne.* En Suisse.
154 Crassula rubens. *Crassule rougeâtre.* Le long des vignes.
155 **Cortusa Matthioli** (L.). *Cortuse de Matthiole.* Au Mont-Cenis [27]. Cette plante est rare.
156 **Crocus vernus** (All.) **albus**. *Saffran printanier blanc.* Les Alpes, à la neige fondante.
157 **Crocus vernus** (All.) **violaceus**. *Saffran printanier violet.* Les Alpes, à la neige fondante.
158 Cyclamen europeum. *Pain de pourceau.* Commun, de Bonneville à Sallanches.
159 Cypripedium calceolus. *Sabot de Vénus.* Les bois de l'Œillat, près Chambéry.
160 Cytisus laburnum. *Cytise aubour.* Les bois des montagnes.
161 Daphne alpina. *Daphné des Alpes.* A Chaffardon, à Granier, près Chambéry.
162 Daphne laureola. *Daphné laureole.* Les haies et les bois pierreux.
163 Daphne mezereum. *Daphné bois gentil.* Les montagnes.
164 Dentaria digitata. *Dentaire digitée.* Les bois montagneux.
165 Dentaria pinnata. *Dentaire pennée.* Les bois montagneux.
166 **Dianthus alpinus** (Vill.). *Œillet des Alpes.* Au Mont-Cenis. (*Dianthus neglectus* Lois.)
167 **Dianthus atrorubens** (All.). *Œillet noirâtre.* De la Grand-Croix à Suze, au bord de la nouvelle route du Mont-Cenis.
168 Dianthus collinus. *Œillet des collines.*
169 **Dianthus superbus** (L.). *Œillet superbe.* A la Grotte, près Chambéry.
170 Dianthus sylvestris. *Œillet sauvage.* Au Mont-Cenis.
171 Digitalis grandiflora. *Digitale à grande fleur.* Les chemins des montagnes.
172 Dorycnium herbaceum. *Dorycnium herbacé.* A Apremont, près Chambéry.
173 Draba aizoïdes. *Drave faux aizoon.* Les rochers des montagnes.

27. Dans l'herbier du Muséum de Paris, j'ai noté trois exemplaires de *Cortusa Matthioli*, dont l'un avait pour habitat la vallée de Tigne en Savoie, et les deux autres, le Mont-Cenis. L'étiquette de l'un de ces derniers porte : « *In monte Cenisio leg. Bonnaz. E Claris. Notaris, 1838.* » Cependant cette plante ne se trouve pas dans l'*Herbier* composé en 1838, par Bonnaz et offert par lui aux princes Victor-Emmanuel et Ferdinand de Savoie. (Voir *Malpighia*, X, 109.)

Digitized by Google

174 **Draba hirta** (All.). *Drave velue*. Au Mont-Cenis. (*Draba tomentosa* Wahl.)

175 Draba nivalis. *Drave des neiges*. Mont-Cenis, au lac blanc.

176 **Draba pyrenaica** (L.). *Drave des Pyrénées*. Au Mont-Cenis, à Ronche.

177 Dracocephalum austriacum. *Dracocephale d'Autriche*.

178 Dracocephalum ruyschiana. *Dracocephale de Ruysch*. En descendant le Petit-Mont-Cenis.

179 Dryas octopetala. *Dryade à huit pétales*. Les prairies sèches des Alpes.

180 Empetrum nigrum. *Cammarine à fruit noir*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.

181 Epilobium alpinum. *Epilobe des Alpes*. Au Mont Cenis.

182 Epilobium molle. Dec. *Epilobe mollet*. Les lieux humides.

183 **Epilobium origanifolium** (Lam.). *Epilobe à feuilles d'origan*. Au Mont-Cenis.

184 **Epilobium rosmarinifolium** (Jq.). *Epilobe à feuilles de romarin*. A l'extrémité du lac du Mont-Cenis.

185 **Epilobium spicatum** (Lam.). *Le Laurier Saint-Antoine*. Au Mont-Cenis.

186 Epimedium alpinum. *Epimède des Alpes*.

187 Epipactis cordata. *Epipactis en cœur*. Les bois couverts.

188 **Erica carnea** (L.). *Bruyère couleur de chair*. C'est la même que l'*Herbacea*. Elle est *carnea* le printemps et *herbacea* l'automne.

189 Erica cinerea. *Bruyère cendrée*. Les coteaux arides.

190 Erica herbacea. *Bruyère à fleurs herbacées*. Le bois de Bramans.

191 Erinus alpinus. *Erine des Alpes*. Sur les rochers.

192 Erigeron alpinum. *Vergerette des Alpes*. A Granier, près Chambéry.

193 Erigeron Villarsii. *Vergerette de Villars*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.

194 **Eryngium alpinum** (L.). *Panicault des Alpes*. Sur la Serve, en Beauge (Mont-Blanc) [28].

195 Erysimum barbarea. *Vélar de Sainte-Barbe*. Les lieux humides.

196 **Euphorbia gerardiana** (Jq.). *Euphorbe de Gérard*. A Lanslebourg.

197 Euphorbia helioscopia. *Euphorbe réveil matin*. Les champs.

198 Euphrasia alpina. *Euphraise des Alpes*. Au Mont-Cenis, à Chamonix.

199 **Euphrasia lutea** (L.). *Euphraise jaune*. A Saint-Jean d'Arvey, près Chambéry. (*Odontites lutea* Rchb.)

200 Fumaria bulbosa. *Fumeterre bulbeuse*. Au Mont-Cenis.

201 **Galanthus nivalis** (L.). *Galantine perce-neige*. Les prés montagneux.

28. Bonjean écrit entre parenthèses *Mont-Blanc* pour indiquer l'ancien département de ce nom.

Digitized by Google

202 Galega officinalis. *Galega officinal.* Le long des ruisseaux.
203 **Galium pusillum** (L.). *Gaillet nain.* Au Mont-Cenis.
204 Genista germanica. *Genêt d'Allemagne.* Les collines pierreuses.
205 **Genista ovata** (Willd.). *Genêt à feuilles ovales.* De la Grand-Croix à Suze. (*Genista tinctoria* L.)
206 Genista pilosa. *Genêt à fleur velue.* A Motz en Chautagne (Mont-Blanc).
207 Genista sagittalis. *Genêt à tige aîlée.* Les montagnes.
208 Gentiana acaulis. *Gentiane à courte tige.* Les prés des montagnes.
209 **Gentiana alpina** (Willd.). *Gentiane des Alpes.* Au Mont-Cenis.
210 **Gentiana bavarica** (L.). *Gentiane de Bavière.* Les marais du petit lac du Mont-Cenis.
211 **Gentiana campestris** (L.). *Gentiane des champs.* Au Mont-Cenis.
212 Gentiana ciliata. *Gentiane ciliée.* Au Mont-Cenis.
213 Gentiana cruciata. *Gentiane croisette.* A la Grotte, près Chambéry.
214 Gentiana lutea. *Gentiane jaune.* Les prés montagneux.
215 **Gentiana nivalis** (L.). *Gentiane perce-neige.* A Arclusaz en Beauge (Mont-Blanc).
216 Gentiana pumila Jacq. *Gentiane naine.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
217 Gentiana punctata. *Gentiane ponctuée.* Au Mont-Cenis.
218 Gentiana purpurea. *Gentiane pourprée.* A Orgeval en Beauge (Mont-Blanc).
219 **Gentiana verna** (L.). *Gentiane printanière.* Les prés des montagnes.
220 **Geranium aconitifolium** (Lher.). *Geranium à feuilles d'aconit.* Mont-Cenis : aux margeries, près des anciennes fortifications.
221 Geranium phœum. *Geranium livide.* A Armennes en Beauge (Mont-Blanc).
222 Geranium sylvaticum. *Geranium des bois.* Les montagnes.
223 Geum montanum. *Benoite de montagne.* A Margeriaz, près Chambéry.
224 **Geum reptans** (L.). *Benoite traçante.* Mont-Cenis, à Ronche, sur la droite.
225 Globularia cordifolia. *Globulaire à feuilles en cœur.* Au Mont-Cenis, à Margeriaz.
226 Globularia nudicaulis. *Globulaire à tige nue.* En montant à Margeriaz du côté des Déserts, près Chambéry.
227 **Gnaphalium alpinum** (Vill.). *Gnaphale des Alpes.* Mont-Cenis, à Patta-Creusa. (*Antennaria carpatica* DC.)
228 Gnaphalium dioicum. *Pied de chat.* Les prairies montagneuses.
229 **Gnaphalium supinum** (L.). *Gnaphale basse.* Mont-Cenis, près la Combe de Cevinnes.

Digitized by Google

230 **Gnaphalium pusillum** (Hœnck.). *Gnaphale nain.* Mont-Cenis, en allant au lac blanc, du côté de Patta-Creusa.

231 Gnaphalium sylvaticum. *Gnaphale des bois.* Les bois du Montanvert, etc.

232 Hedyzarum obscurum. *Sainfoin obscur.* En Beauge, montagne des Portes, près les bancs de Labada (Mont-Blanc).

233 Helonias borealis. *Heloniade boreale.* Les marais des Alpes.

234 **Herniaria alpina** (Vill.). *Herniaire des Alpes.* Mont-Cenis, à Ronche.

235 **Hieracium alpinum**. *Epervière des Alpes.* Mont-Cenis, au lac blanc, soit à l'eau blanche. (*Hieracium glanduliferum* Hoppe.)

236 Hieracium angustifolium. *Epervière à feuilles étroites.* Au Mont-Cenis, les prés au bord du lac.

237 **Hieracium aurantiacum** (L.). *Epervière orangée.* Au Mont-Cenis, près du petit lac.

238 Hieracium blattarioïdes. *Epervière fausse blattaire.* Au Mont-Cenis.

239 Hieracium flexuosum. Au Mont-Cenis, près la route entre la Poste et la Ramasse, du côté du lac.

240 Hieracium grandiflorum. *Epervière à grandes fleurs.* Les prés de l'autre côté du petit lac du Mont-Cenis.

241 Hieracium Jacquini Vill. Pumilum Jacq. Humile Hoffm. *Epervière de Jacquin.* Les murs du château, à Chambéry.

242 Hieracium lanatum Dec. *Epervière laineuse.* Les rochers, en descendant le Petit-Mont-Cenis.

243 Hieracium prenanthoïdes. *Epervière faux prenanthe.* Au Mont-Cenis.

244 Hieracium villosum. *Epervière velue.* Au Mont-Cenis.

245 **Hippophœ rhamnoïdes** (L.).*Argousier faux nerprun.* Le long des torrens.

246 Hypericum hirsutum. *Millepertuis velu.* Les bois montagneux.

247 **Hypericum nummularium** (L.). *Millepertuis nummulaire.* Les rochers de la Grotte et ceux de Granier, près Chambéry.

248 Iberis pinnata. *Iberis pinnatifide.* Les champs stériles.

249 **Iberis rotundifolia** (L.). *Ibéride à feuilles rondes.* Au Mont Cenis, près des torrens des glaciers. (*Iberidella rotundifolia* DC.)

250 Iberis saxatilis. *Iberide des rochers.*

251 **Impatiens noli me tangere** (L.). *Impatient, n'y touchez pas.* Les bois et les lieux couverts.

252 Imperatoria ostruthium. *Impératoire.* Au Mont-Cenis.

253 Inula montana. *Inule de montagne.* Au Mont-du-Chat, près Chambéry.

254 Inula Vaillantii. *Inule de Vaillant.* Au bord des bois et des ruisseaux.

Digitized by Google

255 Jasione montana. *Jasione de montagne.* Au Mont-Cenis, près Saint-Martin.
256 Lampsana fœtida. *Lampsane fétide.* A Margériaz, près Chambéry.
257 Laserpitium hirsutum. *Laser velu.* Au Mont-Cenis.
258 Laserpitium latifolium. *Laser à larges feuilles.* Au Mont-Cenis.
259 Laserpitium siler. *Laser siler.* A Granier et autres montagnes, près Chambéry.
260 Laserpitum simplex. *Laser simple.* Mont-Cenis, à Ronche, à l'eau blanche.
261 Lathrœa squammaria. *Lathrée écailleuse.* Aux Charmettes, près Chambéry.
262 Lathyrus palustris. *Gesse des marais.* Les prés humides.
263 Lepidium alpinum. *Passerage des Alpes.* Les montagnes.
264 Lepidium petreum. *Passerage des rocailles.* A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
265 Limodorum abortivum Sw. *Limodore avorté.* Les lieux couverts du Jura.
266 **Linnœa borealis** (Gron.). *Linnée boréale* [29].
267 **Linum alpinum** (L.). *Lin des Alpes.* Au Mont-Cenis, etc.
268 Lithospermum purpuro-cœruleum. *Gremil violet.* En Chautagne (Mont-Blanc).
269 Littorella lacustris. *Littorelle des étangs.* Au bord des marais.
270 Lonicera alpigena. *Chèvre-feuille des Alpes.* Les bois des montagnes.
271 **Lonicera cœrulea** (L.). *Chèvre-feuille à fruits bleus.* Au Mont-Cenis, près le petit lac.
272 **Lonicera nigra** (L.). *Chèvre-feuille à fruits noirs.* A l'Œillat, à Granier, près Chambéry.
273 **Lotus alpinus** Var. Dec. *Lotier des Alpes.* Au Mont-Cenis (variété du *L. corniculatus* L.).
274 Lotus riparius Pers. *Lotier des rivages.* En Suisse.
275 Lychnis alpina. *Lychnide des Alpes.* Au Mont-Cenis, près l'eau blanche.
276 Lysimachia nemorum. *Lysimaque des bois.* Les lieux couverts.
277 Lythrum salicaria. *La salicaire.* Au bord des fossés.
278 Malva moschata. *Mauve musquée.* Les lieux secs et stériles.
279 Malva rotundifolia. *Mauve à feuilles rondes.* Le bord des chemins.
280 Malva sylvestris. *Mauve sauvage.* Les lieux incultes.
281 Melampyrum nemorosum. *Melampyre des forêts.* Les bois montagneux.
282 Melissa grandiflora. *Melisse à grande fleurs.* Les bois.
283 Mentha rubra. *Menthe rouge.* Au bord des fossés.

29. On voit que l'habitat de l'étiquette primitive a été supprimé. Bonjean n'osant plus nommer le Montanvert, s'accuse ainsi lui-même d'avoir trompé l'impératrice Joséphine.

Digitized by Google

284 Mespylus chamœmespylus. *Alisier faux néflier.* Les buissons des Hautes-Alpes.
285 Mespylus cotoneaster. *Néflier cotonnier.* Les rochers des montagnes.
286 Mœhringia muscosa. *Mœhringie mousse.* Les rochers humides.
287 Myagrum saxatile. *Cameline de roche.* Les rochers.
288 **Myosotis nana** (Vill.). *Myosote naine.* Mont-Cenis, à l'eau blanche, près Rocca-roussa. (*Eritrichium nanum* Schrad.)
289 **Nepeta nepetella** (L.). *Nepeta à fleurs lâches.* De Modane à Lanslebourg.
290 Nymphœa alba. *Nénuphar blanc.* Les fossés tranquilles.
291 Nymphœa lutea. *Nénuphar jaune.* Les fossés de la Chautagne (Mont-Blanc).
292 Œnanthe fistulosa. *Œnanthe fistuleuse.* Les marais.
293 **Onobrychis montana** Dec. *Esparcette de montagne.* Les prés du Mont-Cenis, devant l'hospice.
294 **Ononis cenisia** (L.). *Ononis du Mont-Cenis.* Près de Bramans.
295 Ononis pinguis. Au Mont-Cenis.
296 **Ononis rotundifolia** (L.). *Ononis à feuilles rondes.* De Lanslebourg à Termignon.
297 **Ophrys alpina**. *Ophrys des Alpes.* A la sommité de la forêt de Lanslebourg. (*Chamœorchis alpina* Rich.)
298 Ophrys arachnites. *Ophrys araignée.* Au-dessus de la Boisse, près Chambéry.
299 Orchis albida. *Orchis blanchâtre.* La forêt de Lanslebourg.
300 Orchis globosa. *Orchis globuleux.* Les prés du Mont-Cenis.
301 Orchis laxiflora. *Orchis à fleurs lâches.* Les prés humides.
302 Orchis nigra. *Orchis noir.* Les prés des Alpes ; frais, il sent la vanille.
303 Orchis odoratissima. *Orchis odorant.* Au-dessus de la grotte de Granier.
304 Orchis viride. *Orchis vert.* A Margeriaz, près Chambéry.
305 Ornitogalum fistulosum Dec. *Ornithogale fistuleux.* Au Mont-Cenis.
306 Ornitogalum nutans. *Ornitogale penché.* Les prés humides.
307 Orobus luteus. *Orobe jaune.* A Granier, à Arclusaz en Beauge.
308 Orobus niger. *Orobe noir.*
309 Orobus vernus. *Orobe printanier.* Les bois.
310 Oxalis acetosella. *Oxalide oseille.* Les bois.
311 Paris quadrifolia. *Parisette à quatre feuilles.* Les bois.
312 Parnassia palustris. *Parnassie des marais.* Les marais des montagnes.
313 Pedicularis comosa. *Pédiculaire à toupet.* Les prés du Mont-Cenis ; à Nivolet, près Chambéry.
314 Pedicularis flammea. *Pédiculaire tachée de feu.* En Suisse.

Digitized by Google

315 Pedicularis foliosa. *Pédiculaire à épi feuillé.* Mont-Cenis, les prés de la Ramasse.
316 Pedicularis giroflexa. *Pédiculaire arquée.* Au Mont-Cenis, à Margériaz, à Granier, à Otherant, près Chambéry.
317 Pedicularis incarnata. *Pédiculaire incarnate.* Mont-Cenis, les prés à droite, après le pont du petit lac.
318 Pedicularis palustris. *Pédiculaire de marais.* En Chautagne, près Chambéry.
319 Pedicularis pennina Gaud. Cette belle espèce se trouve au Saint-Bernard.
320 Pedicularis rosea. *Pédiculaire rose.* Au Mont-Cenis, à Ronche.
321 Pedicularis rostrata. *Pédiculaire à long bec.* Mont-Cenis, à l'eau blanche, du côté de Rocca-Roussa.
322 Pedicularis sylvatica. *Pédiculaire des bois.* Les bois marécageux.
323 Pedicularis tuberosa. *Pédiculaire tubéreuse.* A Granier, en Beauge, près Chambéry.
324 **Phaca alpina** (L.). *Phaque des Alpes.* Au Mont-Cenis. (*Astragalus penduliflorus* Lam.)
325 Phaca australis. *Phaque du Midi.* Au Mont-Cenis.
326 Phellandrium aquaticum. *Ciguë aquatique.* Poison violent pour les bestiaux.
327 Phellandrium mutellina. *Phellandre mutelline.* Les prés du Mont-Cenis.
328 Philadelphus coronarius. *Seringat odorant.* Les bois d'Oncin, près Chambéry.
329 Phyteuma hemisphœrica. *Raiponce hémisphérique.* Au Montanvert, 28 août 1810.
330 **Phyteuma orbicularis** (L.). *Raiponce orbiculaire.* Les prés du Petit-Mont-Cenis.
331 **Phyteuma pauciflora** (L.). *Raiponce à petite tête.* Les prairies sèches du Mont-Cenis.
332 Phyteuma spicata. *Raiponce à épi.* Les pâturages montagneux.
333 Pimpinella magna rubens. *Grande boucage purpurine.* Les prés du Mont-Cenis.
334 Pimpinella saxifraga. *Boucage saxifrage.* Les pâturages secs.
335 Pinus cembra. *Pin cembro.* Bois de Lanslebourg. Le Montanvert.
336 Pinus larix. *Le mélèze.* Le bois de Bramans, Lanslebourg.
337 Pinus mugho. *Pin mugho.* Le bois de Bramans.
338 Pinus uncinata Dec. *Pin à crochet.* A Margériaz, près Chambéry.
339 Pinguicula alpina. *Grassete des Alpes.* Au Mont-Cenis. à Margériaz, près Chambéry.
340 Pinguicula grandiflora. *Grassete à grande fleur.* Au Jura.
341 Pinguicula vulgaris. *Grassete vulgaire.* Au Mont-Cenis, près du petit lac.

Digitized by Google

342 Pistacia terebinthus. *Pistachier terebinthe.* Près du lac du Bourget (Mont-Blanc).
343 Plantago alpina. *Plantain des Alpes.* Au Mont-Cenis.
344 Plantago genevensis. *Plantain de Genève.* A Motz en Chautagne (Mont-Blanc).
345 Plantago psyllium. *Plantain psyllium.* En Suisse.
346 Polemonium cœruleum. *Valeriane grecque.* Les montagnes du Jura.
347 Polygala amara alpina. *Polygala amer des Alpes.* Au Mont-Cenis.
348 Polygala chamœbuxus. *Polygala faux buis.* Les montagnes.
349 Polygala vulgaris. *Polygala commun.* Les prairies incultes.
350 Polygonum amphibium. *Renouée amphibie.* Les étangs.
351 Polygonum alpinum. *Renouée des Alpes.* En Suisse.
252 **Polygonum bistorta** (L.). *Renouée bistorte.* Les prés du Mont-Cenis.
353 **Polygonum viviparum** (L). *Renouée vivipare.* Les pâturages des hautes montagnes.
354 Populus alba. *Peuplier blanc ou Ypreaux.*
355 Potamogeton crispum. *Potamot crépu.* Les fossés, les ruisseaux.
356 Potamogeton pectinatum. *Potamot à dents de peigne.* Au Mont-Cenis, près la Grande-Croix.
357 Potentilla alba. *Potentille blanche.* Le bois de Prangins, près Lausanne.
358 Potentilla argentea. *Potentille argentée.* Les lieux secs et incultes.
359 **Potentilla aurea** (L.). *Potentille dorée.* Au Mont-Cenis, etc.
360 Potentilla caulescens. *Potentille ascendante.* Les rochers de la Grotte, près Les Echelles.
361 **Potentilla grandiflora** (L.). *Potentille à grande fleur.* Au Mont-Cenis.
362 Potentilla multifida. *Potentille découpée.* Au Mont-Cenis.
363 **Potentilla nitida** (L.). *Potentille luisante.* A Granier, près Chambéry.
364 Potentilla nivea. *Potentille couleur de neige.* En Suisse.
365 Poterium sanguisorba. *Pimprenelle sanguisorbe.* Au Mont-Cenis, près du lac.
366 Primula auricula. *Primevère auricule.* Les rochers des montagnes. C'est la source originelle, qui produit toutes les variétés de nos parterres.
367 **Primula farinosa** (L.). *Primevère farineuse.* Au Mont-Cenis, près du petit lac.
368 Primula longiflora. *Primevère à longue fleur.* En Suisse.
369 Primula villosa. *Primevère hérissée.* Les montées près de Chamonix.
370 Prunus mahaleb. *Bois de Sainte-Lucie.* Les bois, les haies.
371 Prunus padus. *Cerisier à grappes.* Les bois.
372 Pulmonaria angustifolia. *Petite pulmonaire.* Au Mont-Cenis.

Digitized by Google

373 Pyrethrum alpinum W. *Pyrèthre des Alpes*. Au Mont-Cenis.
374 Pyrethrum corymbosum W. *Pyrèthre en corimbe*. A Leysse, près Chambéry.
375 Pyrethrum Halleri W. *Pyrèthre d'Haller*. En Suisse.
376 Pyrola minor. *Pyrole à style court*. Au Mont-Cenis.
377 Pyrola rotundifolia. *Pyrole à feuilles rondes*. A l'Œillat, près Chambéry.
378 Pyrola secunda. *Pyrole unilatérale*. Les bois des devins en Beauge (Mont-Blanc).
379 **Pyrola uniflora** (L.). *Pyrole à une fleur*. Forêt de Lanslebourg.
380 Pyrus aria W. *Poirier allouchier, alisier*. Les bois.
381 Pyrus amelanchier W. *Poirier amelanchier*. Les lieux pierreux des montagnes.
382 Ranunculus aconitifolius. *Renoncule aconit*. Les bois du Mont-Cenis.
383 Ranunculus alpestris. *Renoncule des Alpes*. En Suisse.
384 Ranunculus arvensis. *Renoncule des champs*. Parmi les bleds.
385 Ranunculus auricomus. *Renoncule tête d'or*. En Suisse, près Vevey.
386 **Ranunculus glacialis** (L.). *Renoncule des glaciers*. Mont-Cenis ; c'est la Carline des alpicoles [30].
387 Ranunculus heterophyllus. *Renoncule aquatique* Var. Dec. Les fossés et les mares.
388 Ranunculus montanus. *Renoncule de montagne*. Au Mont-Cenis.
389 Ranunculus parnassifolius. *Renoncule parnassie*. En Suisse.
390 Ranunculus pyreneus. *Renoncule des Pyrénées*. Au Mont-Cenis.
391 Ranunculus plantaginifolius. *Variété de celle des Pyrénées*. Au Mont-Cenis, les bois près du lac.
392 Ranunculus rutœfolius. *Renoncule à feuilles de Rue*. Au Mont-Cenis, près la Ramasse.
393 **Ranunculus thora** (L.). *Renoncule thora*. En Beauge, à Margériaz, près Chambéry. On prétend que les anciens s'en servaient pour empoisonner leurs flèches.
394 Ranunculus Villarsii Dec. *Renoncule de Villars*. Au Mont-Cenis, près de l'eau blanche.
395 Reseda lutea. *Réséda jaune*. Les terrains sablonneux.
396 Rhamnus alpinus. *Nerprun des Alpes*. Les bois des montagnes.
397 Rhamnus catharticus. *Nerprun purgatif*. Les bois.
398 Rhamnus pumilus. *Nerprun nain*. Les fentes des rochers, au Mont-Cenis.

30. Eug. Rolland (*Flore populaire*, I, 61) donne comme noms de cette renoncule, dans le sud-est de la France, *carline* et *caraline* d'après Lamarck et Decandolle.

Digitized by Google

399 Rhododendron ferrugineum. *Rosage ferrugineux*. Cet arbrisseau, qui fait l'ornement des Alpes, est commun au Mont-Cenis, au Montanvert, à Margériaz, à Granier, près Chambéry.

400 **Rhododendron album**. *Rosage ferrugineux à fleur blanche*. Variété très rare, trouvée par M. Bonjean au Mont-Cenis et observée cinq années de suite sur le même pied; communiquée à MM. Decandolle et Balbis.

401 Rhododendron hirsutum. *Rosage hérissé*. Le Jura et en Suisse.

402 Rhinanthus hirsuta. *Rhinante velue*. Au Mont-Cenis.

403 Rhus cotinus. *Sumac fustet*. Près le lac du Bourget (Mont-Blanc).

404 Ribes petreum. *Groseiller de roche*. Au Mont-Cenis, près du pont du lac.

405 **Rosa alpina** (L.). *Rose des Alpes, rosier sans épines*. Les montagnes.

406 Rosa canina. *Rosier des chiens*. Les haies et les buissons.

407 Rosa cinnamomea. *Rosier canelle*. En Suisse.

408 Rosa myrtifolia Hall. fils. *Rosier myrte*. En Suisse.

409 Rosa rubiginosa. *Rosier rouillé*. Les terrains secs et pierreux.

410 **Rosa rubrifolia** (Vill.). *Rosier à feuilles rougeâtres*. A Margériaz, à Grenier, près Chambéry.

411 Rosa tomentosa. *Rosier cotonneux*. En Suisse.

412 Rosa villosa. *Rosier velu*. Les bois montueux.

413 Rubus glandulosus. *Ronce glanduleuse*. A Entremont, près Chambéry.

414 Rubus saxatilis. *Ronce des rochers*. A Margériaz, à Granier, etc.

415 Rubus tomentosus. *Ronce cotonneuse*. Les haies.

416 Rumex diginus. *Oseille à deux stigmates*. Au Mont-Cenis, près des glaciers.

417 Ruscus aculeatus. *Fragon piquant. Petit houx*. Les bois.

418 Ruta graveolens. *Rue fétide*. A la Bionnaz, près Chambéry.

419 Sagittaria sagittifolia. *Sagittaire en flèche*. Le bord des rivières.

420 Salix Daphnoïdes. *Saule daphné. Saule noir*.

421 **Salix herbacea** (L.). *Saule en herbe*. Mont-Cenis, près des glaciers.

422 **Salix pontederana** Willd. Tenuifolia Smith. *Saule à feuilles minces*. Mont-Cenis, près du pont du lac.

423 **Salix myrsinites** (L.). *Saule myrte*. Mont-Cenis, près du réservoir.

424 **Salix myrsilloïdes** W. Cœsia Dec. *Saule bleuâtre*. Mont-Cenis, près du réservoir.

425 Salix pentandra. *Saule à cinq étamines*. Mont-Cenis, de l'autre côté du petit lac.

426 **Salix reticulata** (L.). *Saule réticulé*. Au Mont-Cenis.

427 **Salix retusa** (L.). *Saule émoussé*. Au Mont-Cenis.

428 Salix riparia. *Saule drapé*. Le long des rivières.

Digitized by Google

429 **Salix serpillifolia** W. *Saule à feuille de serpolet.* Mont-Cenis, près du torrent de Ronche, derrière l'hospice.
430 **Salix sericea** (Vill.). *Saule soyeux.* La forêt de Lanslebourg.
431 Salix sphacelata W. Salix grandifolia albicans Ser. Mont-Cenis, au bord du lac, vis à vis le réservoir.
432 Salix triandra. *Saule à trois étamines.* Le bord des rivières.
433 **Sambucus racemosa** (L.). *Sureau à grappes.* Les montagnes.
434 Samolus Valerandi. *Samole de Valerandus.* Les lieux humides.
435 Sanicula europea. *Sanicle d'Europe.* Les bois. Elle est vulnéraire.
436 **Saponaria lutea** (L.). *Saponaire jaune.* Au Mont-Cenis.
437 Saponaria ocymoïdes. *Saponaire faux basilic.* Les lieux pierreux et couverts.
438 Saxifraga aizoon. *Saxifrage aizoon.* Les rochers des montagnes.
439 Saxifraga androsacea. *Saxifrage androsace.* Au Mont-Cenis, près des glaciers.
440 Saxifraga aspera. *Saxifrage à cils roides.* Au Mont-Cenis.
441 Saxifraga autumnalis. *Saxifrage d'automne.* Au bord des ruisseaux des montagnes.
442 Saxifraga biflora. *Saxifrage à deux fleurs.* Au Mont-Cenis, près du lac de Ronche.
443 Saxifraga brioïdes. *Saxifrage bry.* Mont-Cenis, à la Combe d'Ambin.
444 Saxifraga bulbifera. *Saxifrage porte-bulbes.* En Suisse, près Vevey.
445 Saxifraga cœsia. *Saxifrage bleuâtre.* Au Petit-Mont-Cenis.
446 Saxifraga cœsia Var. Willd. Cette variété, indiquée par Willdenow, croît au Mont-Cenis sur les rochers des margeries, au-dessus de la Ferrière.
447 Saxifraga cuneifolia. *Saxifrage en coin.* Les bois au bas du Petit-Mont-Cenis, de l'autre côté de la rivière.
448 Saxifraga diapensoïdes. Cette Saxifrage, regardée comme une variété de la Cœsia, en diffère beaucoup. Elle croît sur les rochers derrière l'hospice du Mont-Cenis à droite, et à gauche du gros torrent qui vient de Ronche.
449 Saxifraga exarata. *Saxifrage sillonnée.* Au Mont-Cenis.
450 Saxifraga granulata. *Saxifrage granulée.* Aux Charmettes, près Chambéry.
451 Saxifraga hirculus. *Saxifrage œil de bouc.* En Suisse, près Vevey.
452 Saxifraga hypnoïdes L. *Saxifrage hypne.*
453 Saxifraga multiflora. V. Pyrami. *Saxifrage multiflore.* Cette élégante espèce croît aux environs de Chamonix.
454 Saxifraga muscoïdes. *Saxifrage mousse.* Les rochers des montagnes.

Digitized by Google

455 Saxifraga mutata. *Saxifrage changeante*. Sur les rochers de l'oratoire de Saint-Benoît, près Ecole en Beauge (Mont-Blanc).

456 Saxifraga oppositifolia. *Saxifrage à feuilles opposées*. Les montagnes, à la neige fondante.

457 Saxifraga petrea. *Saxifrage des pierres*. Mont-Cenis, à Ronche, sur la gauche.

458 Saxifraga planifolia Dec. Moschata. Non sedoïdes. *Saxifrage à feuilles planes*. Mont-Cenis, aux sommités de Ronche, sur la droite et à l'eau blanche.

459 Saxifraga retusa Dec. Purpurea All. *Saxifrage écrasée*. Mont-Cenis, à l'eau blanche.

460 Saxifraga rotundifolia. *Saxifrage à feuilles rondes*. Les lieux ombragés des Alpes.

461 Saxifraga stellaris. *Saxifrage étoilée*. Mont-Cenis, au bord de l'eau blanche.

462 Saxifraga tridactylites. *Saxifrage à trois doigts*. Sur les vieux murs.

463 Scabiosa columbaria. *Scabieuse colombaire*. Mont-Cenis, près du télégraphe des margeries. Elle est sans doute une variété, car elle approche beaucoup de la Pyrenaïca.

464 **Scabiosa lucida** (Vill.). *Scabieuse luisante*. Au Mont-Cenis, près le réservoir du lac.

465 Scabiosa sylvatica. *Scabieuse des bois*. Les bois des montagnes.

466 Scilla bifolia. *Scille à deux feuilles*. Les haies et les bois.

467 Scleranthus perennis. *Gnavelle vivace*. Au Mont-Cenis.

468 Scorsonnera humilis. *Scorsonnère humble*. Les rochers sous Saint-Germain, près Aix-les-Bains.

469 **Scutellaria alpina**. (L.). *Toque des Alpes*. Au Mont-Cenis.

470 Scutellaria galericulata. *Toque tertianaire*. A Myans, près Chambéry. Ce nom trivial vient de ce qu'elle passe pour stomachique et febrifuge Dec.

471 Sedum acre. *Sedum âcre, vermiculaire*. Les lieux secs et les murs.

472 Sedum album. *Sedum blanc. Trique madame*. Les lieux secs et pierreux.

473 Sedum reflexum. *Sedum réfléchi*. Les rochers.

474 Sedum saxatile. *Sedum des pierres*. Les rochers des Alpes.

475 Sedum Scheuchzeri. *Sedum de Scheuchzer*. Au Montanvert, août 1810.

476 Sedum villosum. *Sedum velu*. Les lieux humides des montagnes.

477 **Sempervivum arachnoïdeum** (L.). *Joubarbe à toile d'araignée*. Mont-Cenis, les rochers.

478 Sempervivum montanum. *Joubarbe de montagne*. Mont-Cenis, les prés arides.

479 **Senecio abrotanifolus** (L.). *Seneçon à feuilles d'aurone*.

480 **Senecio incanus** (L.). *Seneçon blanchâtre*. Mont-Cenis, à Ronche, à l'eau blanche.

Digitized by Google

481 Senecio sarracenicus. *Seneçon sarrasin.* Les montagnes.
482 **Senecio uniflorus** (All.). *Seneçon à une fleur.* Au-dessus de Bessans, près Lanslebourg.
483 **Senecio viscosus** (L.). *Seneçon visqueux.* Le bord des chemins de la Maurienne.
484 **Serratula alpina** (Vill.). *Sarrète des Alpes.* Au Mont-Cenis, en suivant le bord du lac à droite après le pont, près de la Ramasse, et à l'eau blanche sous Rocca-Roussa. (*Saussurea alpina* DC.)
485 Serratula tinctoria. *Sarrète des teinturiers.* Sur la Serve en Beauge.
486 Seseli annuum. *Seseli annuel.* Près de Lanslebourg.
487 Sherardia arvensis. *Sherarde des champs.* Les champs arides.
488 Sibbaldia procumbens. *Sibbaldie couchée.* Mont-Cenis, près de l'eau blanche.
489 **Sideritis hissopifolia** (L.). *Crapaudine à feuilles d'hysope.* Sous Granier, du côté du village de la Plagne.
490 Silene acaulis. *Silené sans tige.* Les montagnes.
491 Silene armeria. *Silené à bouquet.* Près de la route de Saint-Martin à Suze.
492 **Silene baccifera** (Roth). *Silené porte-baie.* Aux environs de Suze. (*Cucubalus bacciferus* L.)
493 Silene exscapa All. Cette plante, regardée comme variété de l'Acaulis, se trouve sur les pelouses sèches du Mont-Cenis.
494 Silene paradoxa. *Silené paradoxal.* Les prés du Mont-Cenis.
495 Silene rupestris. *Silené de roche.* Au Mont-Cenis, près le petit lac.
496 **Silene uniflora** B. Alpina Dec. *Silené uniflore. Cucubale des Alpes.* Mont-Cenis, près du lac et à Ronche.
497 Silene valesia. *Silené du Vallais.* Mont-Cenis, aux margeries, et de la Ferrière à la Novalaise, ancien chemin.
498 **Sinapis pyrenaïca** (L.). *Moutarde des Pyrénées.* Au Mont-Cenis, devant l'hospice.
499 Sisymbrium arenosum. *Sisymbre des sables* Les rochers près Berne.
500 Sisymbrium dentatum All. Pinnatifidum Dec. *Sisymbre pinnatifide.* Au Petit-Mont-Cenis.
501 Sisymbrium pyrenaïcum. *Sisymbre des Pyrénées.* Les fentes des rochers.
502 Sisymbrium sophia. *Sisymbre sagesse.* Les lieux incultes. — Elle est vermifuge, vulnéraire et fébrifuge.
503 **Sisymbrium tanacetifolium**. *Sisymbre tanaisie.* Au Mont-Cenis, à droite et à gauche, après avoir passé le pont du lac.
504 Sium falcaria. *Berle faucille.* Au bord des haies.
505 Sium nodiflorum *Berle à ombelles sessiles.* Les ruisseaux.
506 Soldanella alpina. *Soldanelle des Alpes.* Les montagnes, à la neige fondante.

Digitized by Google

507 Solidago minuta. *Solidage naine.* Mont-Cenis, après le télégraphe des margeries.
508 Solidago virga aurea. *Solidage verge d'or.* Les bois. Elle est vulnéraire.
509 Sonchus alpinus. *Laitron des Alpes.* Mont-Cenis, les bois à droite après le pont du lac.
510 Sonchus Plumieri. *Laitron de Plumier.* En Suisse, près Vevey.
511 Sorbus aucuparia. *Sorbier des oiseleurs.* Les montagnes.
512 Sorbus domestica. *Sorbier domestique.* A Apremont, près Chambéry.
513 Sparganium natans. *Rubanier flottant* Les petits lacs près l'eau blanche, au Mont-Cenis.
514 Sparganium simplex. *Rubanier simple.* Au bord des rivières.
515 Spartium scoparium. *Genêt à balai.* Les bois.
516 Spirea aruncus. *Spirée barbe de chèvre.* Les bois.
517 Stachys alpina. *Epiaire des Alpes.* Les bois sous Granier.
518 Stachys palustris. *Epiaire des marais. Ortie morte.* Les lieux aquatiques.
519 Stachys sideritis. Dec. n° 2,573 [31]. *Epiaire crapaudine.* Le bord des chemins.
520 Statice armeria alpina. *Gazon d'Olympe.* Les lieux secs des Hautes-Alpes.
521 Stellaria cerastoïdes. Cerastium trigynum Vill. *Stellaire faux ceraiste.* Au Mont-Cenis, près l'eau blanche.
522 Stellaria nemorum. *Stellaire des bois.* Les lieux couverts.
523 Swertia perennis. *Swertie vivace.* Mont-Cenis, les prés marécageux du lac et de la Ramasse.
524 **Tamarix germanica** (L.). *Tamarix d'Allemagne.* Les bords de Leysse, près Chambéry.
525 Tamus communis. *Tamne commun. Sceau de la Vierge.* Les haies et les bois.
526 **Teucrium chamœdris** (L.). *Germandrée petit chêne.* Les coteaux secs et arides. Tonique et fébrifuge.
527 Teucrium montanum. *Germandrée de montagne.* Les collines pierreuses.
528 Teucrium scordium. *Germandrée aquatique. Scordium.* Les bois humides.
529 Teucrium scorodonia *Germandrée sauge des bois.* Les bois.
530 Thalictrum angustifolium. *Pigamon, à feuilles étroites.* Le bois Deville, près Chambéry.
531 Thalictrum aquilegifolium. *Pigamon à feuilles d'ancolie.* Les bois et les prés des montagnes.
532 Thalictrum flavum. *Pigamon jaunâtre.* Les prés humides.
533 Thalictrum fœtidum. *Pigamon fétide.* Les rochers de la descente du Petit-Mont-Cenis.
534 Thalictrum minus. *Pigamon mineur.* Au Petit-Mont-Cenis.

31. Ce numéro est pris de la *Synopsis plantarum* publiée en 1806, par De Lamarck et P. Decandolle.

Digitized by Google

535 Thesium alpinum. *Thesion des Alpes*. Les prés des montagnes.
536 Thlaspi perfoliatum. *Tabouret enfilé* [32]. A Nivolet, près Chambéry.
537 Thlaspi prœcox. Montanum. Dec. *Tabouret printanier*. Les pâturages secs des Alpes.
538 Thlaspi saxatile. *Tabouret de roche*. A Saint-Germain, près Aix-les-Bains.
539 Thymus acinos. *Thym des champs*. Les lieux secs et pierreux.
540 Thymus alpinus. *Thym des Alpes*. Les montagnes.
541 Thymus serpillum album. *Thym serpollet blanc*. Mont-Cenis, près le télégraphe de la Ramasse.
542 Tilia microphylla Dec. *Tilleul à petites feuilles*. A Hautecombe, près Aix-les-Bains.
543 Tozzia alpina. *Tozzie des Alpes*. En Suisse, près Vevey.
544 Trapa natans. *Macre flottante. Châtaigne d'eau*. Le lac d'Aiguebellette, près Chambéry.
545 **Tribulus terrestris** (L.). *Tribule couché*. Aux environs de Suze.
546 Trifolium alpestre. *Trèfle des basses Alpes*. Les prairies des collines.
547 **Trifolium alpinum** (L.). *Trèfles des hautes Alpes*. Au Mont-Cenis, au Montanvert.
548 Trifolium badium Schreb. Ce joli trèfle est commun dans les prés du Mont-Cenis, devant la caserne.
549 Trifolium cœspitosum Thalii Vill. *Trèfle gazonnant*. Au Mont-Cenis.
550 **Trifolium luxurians** [33]. *Trèfle à quatre feuilles*. On s'amuse à le chercher ; on le trouve avec plaisir.
551 Trifolium montanum. *Trèfle de montagne*. Les prés secs et montueux.
552 **Trifolium pannonicum an alopecuroïdeum** Pers. Superbe espèce cultivée.
553 Trifolium procumbens. *Trèfle étalé*. Les prés secs.
554 Trifolium rubens. *Trèfle rouge*. A Margériaz, près Chambéry.
555 Trifolium spadiceum. *Trèfle bruni*. Les montagnes des Beauges.
556 **Trollius europeus** (L.). *Trolle d'Europe*. Les prés des montagnes.
557 **Tulipa sylvestris** (L.). *Tulipe sauvage*. A Galoppaz, près Chambéry.

32. Je suppose qu'il y a ici une erreur d'impression et qu'il faut lire *enfeuillé*. La *Flore populaire* de E. Rolland n'a pas de nom français spécial pour ce tabouret.

33. M. le Dr Chabert (*Souvenirs d'antan*, p. 832) raconte que Bonjean « vendait souvent, pour 45 sols, du trèfle à quatre feuilles pour faire marier les filles dans l'année... La demoiselle d'honneur d'une reine..., craignant de coiffer sainte Catherine, donna cent écus d'un trèfle dont plusieurs feuilles étaient quadrifoliées. Ses désirs furent accomplis; elle épousa un général avant que l'année fût finie ».

Digitized by Google

558 **Turritis hirsuta** (Vill.). *Turrette hérissée.* L'île du lac du Mont-Cenis. (*Arabis muralis* Bert.)

559 Tussilago alba. *Tussilage blanchâtre.* Sous la dent du Nivolet, près Chambéry.

560 **Tusilago alpina** (L.). *Tussilage des Alpes.* Les pâturages des hautes Alpes. (*Homogyne alpina* Cass.)

561 Utricularia vulgaris. *Utriculaire commune.* Les fossés de la prairie du Bourget.

562 Uvularia amplexifolia. *Laurier alexandrin des Alpes.* Les bois près le lac du Mont-Cenis.

563 Vaccinium myrtillus *Airelle myrtille. Embrune.* Les bois des montagnes.

564 Vaccinium uliginosum. *Airelle fangeuse.* A Margériaz, à Granier, etc.

565 Vaccinium vitis idœa. *Airelle rouge.* A Margériaz, près Chambéry, au Mont-Cenis.

566 Valantia glabra L. *Gaillet printanier* Dec. Les lieux ombragés.

567 **Valantia cruciata** (L.). *Croisette.* Les haies. On dit que son suc guérit de l'épilepsie. (*Galium cruciatum* Scop.)

568 Valeriana angustifolia. *Valériane à feuilles étroites.* A la Doria, près Chambéry.

569 **Valeriana celtica** (L.). *Nard celtique. Racine odorante.* Plante rare; cependant elle est commune au Mont-Cenis, à l'eau blanche : il suffit de la comparer avec la Supina, pour voir qu'elle en est bien distincte.

570 Valeriana montana. *Valeriane de montagne.* Le bois de Lanslebourg.

571 Valeriana tripteris. *Valeriane à trois lobes.* Les prés humides des montagnes.

572 Veratrum album. *Veratre blanc. Hellebore blanc.* Les montagnes. La racine est émétique.

573 Veronica acinifolia. *Véronique à feuilles de thym.* Les champs et prés humides.

574 Veronica Allionii. Pyrenaïca All. *Véronique d'Allioni.* Au Mont-Cenis. C'est le thé du Mont-Cenis [34].

575 Veronica alpina. *Véronique des Alpes.* Au Mont-Cenis.

576 Veronica aphylla. *Véronique à feuilles radicales.* Les lieux froids des Alpes.

577 Veronica arvensis. *Véronique des champs.* Les lieux cultivés.

578 **Veronica bellidioïdes** (L.). *Véronique paquerette.* Au Mont-Cenis.

579 Veronica chamœdris. *Véronique petit chêne.* Autour des haies des villages.

580 Veronica dentata. *Véronique dentée.* Le Jura.

34. Bonnaz, dans son *Herbier des Alpes,* nomme également la véronique d'Allioni *thé du Mont-Cenis.* Mais Bonjean, comme pharmacien, donnait en outre ce nom à un mélange de *Gnaphalium Leontapodium,* d'*Achillea nana,* d'*Artemisia glacialis* et d'*A. rupestris.* Aussi lui arrivait-il de faire des quiproquos, qui mécontentaient ses clients. (Voir à ce sujet, A. Chabert : *Op. cit.,* p. 858.)

Digitized by Google

581 Veronica fruticulosa. *Véronique à souche ligneuse.* Les rochers des Beauges.

582 Veronica montana. *Véronique de montagne.* Les lieux ombragés.

(La fin au prochain n°.) J. Camus.

NOTE SUR QUELQUES TUFS CALCAIRES
DE LA HAUTE-SAVOIE

On rencontre sur plusieurs points de la Haute-Savoie des formations spéciales désignées sous le nom de Tufs et qui constituent d'épais amas dans les vallées. Ces dépôts, exploités comme matériaux de construction, ont une origine bien connue; ils sont dus à des incrustations de carbonate de chaux, résultant de l'activité chimique des eaux.

Les eaux météoriques pénétrant dans les fissures des roches calcaires s'y chargent de carbonate de chaux et lorsqu'elles viennent déboucher à l'air libre, en leur point d'émergence, dans les vallées de cassure ou d'érosion des massifs calcaires, l'acide carbonique en excès se dégage et le carbonate de chaux se dépose en donnant naissance à un tuf. Si on traverse une phase climatérique d'exceptionnelle humidité favorable à la production de sources abondantes, c'est alors que s'édifient à leur débouché d'énormes dépôts de tuf.

Ces formations se produisent encore de nos jours, mais dans des proportions infiniment réduites, et il n'est pas rare de voir sur le parcours d'un ruisseau ou à la surface des barres rocheuses qui découpent les paliers d'une cascade des incrustations calcaires dont les brins d'herbe, les mousses sont autant de pôles d'attraction pour le dépôt calcaire, ces végétaux forçant en outre par leurs replis multiples, les suintements à s'étaler sur une surface considérable d'évaporation. Si l'on brise alors en menus fragments cette roche légère et caverneuse, quelquefois compacte et subcristalline, on y recueille des empreintes végétales et toute une population de mollusques terrestres ou d'eau douce entraînés par les eaux et fossilisés dans le dépôt.

Tels sont les tufs argilo-calcaires d'Etrembières, utilisés à Genève sous le nom de *Greube* et qui se rencontrent près de la cascade qui mène au moulin de Châtillon les eaux du vallon de Monnetier.

Ces tufs contenant de nombreuses empreintes végétales et

Digitized by Google

des mollusques terrestres, ont été étudiés par A. Favre et G. de Mortillet [1]. Ce dernier y a recueilli 27 espèces encore vivantes, et conclut que plusieurs formes rares dans le tuf existent en abondance aujourd'hui, tandis que d'autres communes dans le tuf ne se rencontrent plus dans le pays.

* * *

Dans la gorge des Usses, près du pont de pierre en aval des bains de La Caille, de part et d'autre du torrent, existe une formation de tuf quaternaire coquillier, reposant sur les bancs du calcaire hauterivien. G. Maillard y a signalé les espèces suivantes : *Helix obvoluta*, *H. personata*, *H. nemoralis*, *H. lapicida*, *H. sericea*, *Patula rotundata*, *Limnaea minor*.

L'examen de quelques blocs de ce tuf, dépôt caverneux, compact et très incrusté, que j'ai pu retrouver en cet endroit (la plus grande partie de la formation ayant été déblayée par le torrent ou recouverte par la végétation), m'a permis d'ajouter à cette liste : **Helix cellaria** Muller ; **Helix candidula** Stud. ; **Clausilia laminata** Montagu ; **Clausilia ventricosa** Drap ; **Limnaea peregra** Drap. On voit qu'à part deux espèces aquatiques dont la roche est d'ailleurs pétrie, ces listes indiquent une faunule terrestre représentant des formes encore vivantes dans le pays.

En se reportant par la pensée à la fin des temps quaternaires, on peut donc imaginer un coude des Usses où vivaient en abondance ces lymnées ; les mollusques terrestres habituels des endroits humides, des pierres ou des mousses, charriés au torrent par le ruissellement des pluies ou par une crue et tombant dans le remous d'une anse d'où ils ne purent sortir et où l'incrustation calcaire les aura saisis et amalgamés avec leurs congénères aquatiques [2].

Les tufs du ravin de La Caille ont été exploités depuis fort longtemps. En effet, quelques-unes des tombes burgondes qui furent exhumées en février 1899 au Néplier (versant S de la colline d'Allonzier), avaient été construites avec des blocs de cette roche.

1. A. Favre : *Recherches sur les Parties de la Savoie voisines du Mont-Blanc*, p. 302. — Id. : *Description géologique du Canton de Genève*, II, p. 62. — G. de Mortillet : *Comptes-rendus de l'Ac. des Sc.*, juin 1850.

2. Dans le déversoir de la piscine antique de Menthon, dont j'ai eu l'occasion d'étudier la microfaune, on rencontre en abondance *Limnaea peregra* vivant à l'exclusion de tout autre gastropode et rampant sur les murs de soutènement ou sur les enduits blanchâtres des sulfuraires. On conçoit aisément qu'on aurait une formation analogue à celle de La Caille, si un suintement calcaire venait à englober tous ces mollusques.

Digitized by Google

*
* *

Les tufs calcaires des vallées du Giffre et du Risse sont plus importants. A. JACCARD [1] a montré que dans ces vallées les graviers quaternaires très puissants sont presque toujours accompagnés d'énormes dépôts de tufs calcaires plus ou moins caverneux et pénétrés d'incrustations stalactiformes. Il ajoute que St-Jeoire est assis sur une terrasse de graviers quaternaires stratifiés [2], tufs, etc., superposée au glaciaire profondément raviné par le Risse. M. LUGEON [3] signale d'autre part sans plus s'y étendre les tufs calcaires exploités entre le pont du Risse et celui du Giffre.

Mais on ne trouve dans ces auteurs, aucune notion sur la faune et la flore de ces formations. L'objet principal de cette note a précisément pour but d'apporter une contribution à la connaissance des organismes qui s'y rencontrent, ainsi que d'essayer de préciser l'âge de ce dépôt.

*
* *

Dans le courant de l'année dernière, je recevais un bloc de tuf calcaire de Pouilly, obligeamment adressé à titre d'échantillon pour le Musée d'Annecy, par M. F. Bosson, membre correspondant de la Société Florimontane.

Ce morceau provient de la carrière en exploitation au village de Pouilly, à 1 kil. environ de Saint-Jeoire, dans la vallée du Risse. Le dépôt de tufs, très important, vient buter contre les collines du Jurassique supérieur, et repose au fond de la vallée en relation avec du glaciaire et des alluvions modernes.

La roche de Pouilly présente des parties dures ressemblant à un travertin, d'autres plus friables et crevassées. Elle est pétrie de débris organiques : empreintes de feuilles et mollusques. Les Hélices, très petites, sont surtout nombreuses, elles sont peu engagées dans le tuf. J'ai pu extraire du bloc en question, un certain nombre d'espèces dont la liste peut donner la composition moyenne de la flore et de la faune de ces dépôts [4].

VERTÉBRÉS. — Tête osseuse de loup (**Canis lupus** Lin)

1. A. JACCARD : *Les Massifs du Chablais entre l'Arve et la Dranse* (in *Bull. des Serv. de la Carte géol. de Fr.*, n° 26).
2. Cette stratification semble plutôt indiquer des dépôts fluvio-glaciaires.
3. M. LUGEON : *La Région de la Brèche du Chablais*, p. 106.
4. D'après un renseignement de M. Bosson, on a découvert, il y a quelques années, dans la carrière de Pouilly, un tombeau creusé en plein tuf, qui contenait un squelette complet d'une grandeur extraordinaire et dans un état de conservation parfaite. Il s'agit probablement d'une sépulture burgonde.

Digitized by Google

représentée par le tiers postérieur du crâne. L'état parfait de ce fragment a permis d'en faire une détermination certaine. En superposant les dimensions prises sur notre fossile à celles mesurées sur un crâne de loup actuel, en mesurant les apophyses, le diamètre et la position respective des trous cervicaux, en comparant les sutures de la voûte et du plancher du crâne, aucun doute ne peut subsister. Citons à titre de caractères différentiels chez le loup : les apophyses zygomatiques très fortes et très ouvertes [1], la crête sagittale occipitale plus longue et plus élevée, les énormes rugosités destinées à l'insertion des muscles du cou, enfin le principal étranglement se trouvant en arrière des frontaux près de leur suture avec les pariétaux.

INSECTES. — On remarque dans la masse du tuf quelques tubulures de calibre moyen, lisses à l'intérieur. L'une d'elles est tapissée d'un revêtement de petits cailloux irréguliers disposés en mosaïque les uns contre les autres. Ces tubes sont l'œuvre de larves de **Phryganides** du groupes des *Rhyacophila* ou *Hydropsyché* [2] larves de *Nevroptères* qui, au lieu de se construire un étui mobile, secrètent autour d'elles un tube glaireux consolidé ensuite à l'extérieur par le revêtement incrustant.

MOLLUSQUES. — **Hyalina diaphana** Muller, très abondante ; **Helix cellaria** Muller ; **Pupilla muscorum** Lin. ; **Zua subcylindrica** Lin, **Succinea putris** Lin. ; **Sphaerium corneum** Lin. (espèce franchement aquatique).

Cet ensemble faunique est l'indice d'une station fraîche, on reconnaît en effet ici les mollusques habitant des endroits humides et très ombragés au bord des sources, sur les mousses et sous les pierres. Ils sont d'ailleurs, actuellement encore, tous vivants dans le pays.

FLORULE. — Certaines parties de ces tufs sont littéralement pétris d'empreintes végétales, malheureusement l'état de conservation de celles-ci les rend difficiles à déterminer, car bien que la nervation des feuilles soit assez apparente, le limbe n'est jamais complet. Les mousses sont très abondantes, mais il est impossible de les identifier. Les Monocotylédones sont représentées par des moules internes de chaumes de Graminées ou empreintes de feuilles (**Phragmites?**). Les Phanérogames dominent ; on peut discerner :

1. Cuvier : *Ossements fossiles*, vol. VII, p. 465.
2. Saperta et Tournouer : *Figuiers et Coquilles des Tufs quaternaires de La Celle.* (*Bull. de la Soc. géol. de Fr.*, III (2), p. 440 et 443.)

Digitized by Google

De nombreuses feuilles et un fruit (faîne) de Hêtre (**Fagus Sylvatica**) [1].

Un Saule. C'est avec le Hêtre l'espèce la plus abondamment représentée. La détermination générique est certaine et on peut en outre affirmer qu'il s'agit d'un Saule latifolié de la section du Marceau soit : S. marceau, S. cendré, S. à grandes feuilles, S. à oreillettes. Ce dernier peut être éliminé, la plupart des empreintes indiquant des feuilles plus grandes que celles de cette espèce. Il est probable qu'il ne s'agit pas du Saule à grandes feuilles : espèce montagnarde ; restent **Salix capraea** L. et **S. cinerea** L. entre lesquels il est difficile de se prononcer.

Un Chêne (**Quercus sp ?**) ; il y a lieu d'hésiter d'après les deux seules empreintes recueillies entre le Ch. rouvre et le Ch. pédonculé.

Enfin un Bouleau (**Betula sp ?**) et le Coudrier (**Corylus avellana** L.).

Que doit-on conclure de l'examen de cette faune et de cette flore au point de vue de l'âge du dépôt ? Il faut remarquer d'abord que toutes les espèces rencontrées existent encore aujourd'hui dans le pays et particulièrement aux environs même de Saint-Jeoire ou dans la vallée de l'Arve [2]. Le loup est, il est vrai, depuis longtemps disparu, mais ce fait est dû en partie à l'intervention de l'homme et en tout cas sa présence dans ces tufs ne serait pas un motif pour les faire remonter à l'époque quaternaire où cet animal constituait l'un des éléments arctiques de la faune régionale. Il n'est pas démontré d'ailleurs que cette formation doit prendre place dans l'un des intervalles interglaciaires, non plus qu'elle soit subordonnée à l'alluvion postglaciaire ; tout au plus les tufs sont-ils en contact sur la rive droite du Risse avec les alluvions modernes.

Cette faune doit cependant être assez ancienne et remonter peut-être tout à fait à la fin des temps quaternaires, à l'aurore de l'époque actuelle. On ne saurait admettre en effet des dépôts de tufs d'une telle puissance, sans invoquer l'intervention de précipitations atmosphériques autrement abondantes que celles d'aujourd'hui, et donnant naissance à des sources puissantes

1. Je dois remercier ici le savant paléontologiste M. Fliche, de l'Ecole nationale forestière de Nancy, qui a bien voulu, avec son obligeance habituelle, déterminer ces empreintes.

2. F. Dumont et Mortillet : *Mollusques de la Savoie et du Léman*. Cf. également la magnifique collection régionale de mollusques terrestres et d'eau douce donnée par G. de Mortillet au Musée d'Annecy.

Digitized by Google

qui ont édifié les tufs de la vallée du Risse. La puissance de cette formation comparée aux dépôts que nous voyons se produire de nos jours, est l'indice d'un climat plus humide et plus égal que celui de la période actuelle. La présence du hêtre prédominant donne une certaine expression à la physionomie végétale de la région, car ce fait permet de ne pas reculer l'âge des tufs de Pouilly au-delà de la dernière phase de réchauffement qui a déterminé l'apparition de la période sylvatique actuelle.

En effet, chassé par le froid, le Hêtre était disparu de France au début des temps quaternaires[1], il était redescendu vers les régions méridionales. Cet arbre n'a repris son mouvement vers le nord qu'après le recul absolument définitif des glaciers et n'est devenu abondant dans notre pays qu'aux temps préhistoriques, vers la fin de la période néolithique ou le commencement du bronze. C'est donc cette époque qu'il convient d'assigner, avec un peu plus de précision, comme âge au dépôt des tufs de Pouilly.

*
* *

On peut, par la pensée, reconstituer l'aspect du pays au moment du dépôt de ces tufs. Le Risse, affluent du Giffre, coulait déjà dans son thalweg dessiné à l'époque du creusement des vallées. Des sources calcaires puissantes découlaient des fissures des falaises de Malm qui flanquaient dans l'Ouest la vallée. Un tapis végétal composé de mousses et de graminées (les tufs sont muets sur les autres éléments qui le composaient) s'étendait sous le couvert des chênes, des bouleaux, des noisetiers et des hêtres. Des buissons de saules bordaient les rives du torrent aux grèves peuplées de roseaux et de joncs.

Cet ensemble réalise, on le voit, un groupe d'*Associations* d'arbres à feuilles caduques qui ne diffère pas de la *Formation* forestière actuelle.

L'absence presque complète de mollusques d'eau douce à l'exception de *Sphœrium*, indique que les eaux calcaires incrustaient sur place jusque sur les rives du cours d'eau, les mollusques qui habitaient dans les endroits ombreux et humides ainsi que sous les pierres et les mousses.

Il sera peut être utile de rappeler une modification importante du système hydrographique, qui venait de se produire

1. Fliche, Bleicher et Mieg. : *Note sur les Tufs calcaires de Kiffis* (*B. Soc. Géol. de Fr.*, III (22), p. 480).

Digitized by Google

dans le pays, c'est-à-dire l'établissement du régime définitif des cours d'eau dans les vallées.

Si on applique ici les principes directeurs si lumineusement exposés par M. Lugeon pour la reconstitution des cours de l'Isère et du Rhône pliocènes [1], on peut retracer l'esquisse de la topographie de la vallée du Giffre à l'époque quaternaire et donner la raison géographique de l'imprévu changement de direction de ce torrent à la hauteur du Pont du Risse.

Un simple coup d'œil sur une carte géologique montre qu'à partir du pont du Risse, s'ouvre une large dépression — Saint-Jeoire, Viuz-en-Sallaz — actuellement recouverte d'un manteau épais de glaciaire et d'alluvions modernes. C'est une *vallée morte* parcourue par deux insignifiants cours d'eau qui se fraient paresseusement leur route en sens contraire, l'un vers l'Est : le ruisseau de Saint-Jeoire, l'autre vers l'Ouest apportant à un affluent du Foron de Bogève les eaux dormantes du pays plat entre Viuz-en-Sallaz et la côte de Peillonnex.

Avant l'époque actuelle, un Giffre ancien parcourait toute cette vallée en déposant d'énormes masses d'alluvions, en ralentissant son cours et aplatissant son profil, à mesure qu'il atteignait son niveau de base, aidé par la contribution que lui apportait son affluent le Risse qui drainait la vallée d'Onion-Mégevette. Un autre torrent perpendiculaire à ce Giffre, travaillant à une altitude différente, déblayait par une pente rapide le socle d'Orchez et du Môle et cherchait à atteindre son profil d'équilibre et son niveau de base qui se trouvait à l'altitude de son embouchure dans l'Arve.

En vertu de la loi d'érosion regressive qui veut qu'un cours d'eau creuse en abaissant régulièrement son thalweg d'aval en amont, il arriva un moment où le Giffre fut capturé [2] à son affluent avec le Risse et déversa ses eaux par un coude brusque vers le Sud. En avant de ce coude de capture, s'établit un col de vallée, qui, par la même érosion regressive, s'éloigna également dans la direction de l'aval du Giffre décapité.

On s'explique alors que de ce seuil, descendit un ruisseau, le cours obséquent du torrent de Saint-Jeoire, et c'est ainsi que la dépression de Saint-Jeoire est devenue géographiquement une vallée morte, abandonnée définitivement par l'ancien cours d'eau principal qui occupait son thalweg.

Marc Le Roux.

1. M. Lugeon : *Leçon d'ouverture du Cours de Géogr. phys.* (*Bull. de la Soc. vaudoise des Sc. nat.*, v. XXXIII, n° 24.)
2. De Lapparent : *Leçons de Géographie physique*, p. 77.

Digitized by Google

LETTRES PATENTES POUR LA VILLE DE CLUSES [1]

Exemption pour les scindicz et habitants de la v lle de Cluses.

(Patentes de Savoie, 1616-1618, vol. n° 27, p. 317.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye... etc. Nous ayant faict entendre les scindics de nostre bonne ville de Cluses aud' faucigny, les grandes charges pertes et ruynes que ce lieu là a souffert pendant le cours de touttes ces guerres et encores frechement au passage des lansquenetz et logement des troupes d'infanterie du s' marquis d'Urfé, Chateaumorand, cheu' de nostre ordre outtre les rauages que commirent rière ces enuirons là les troupes du s' de la grange, d'ou vient qu'aujourd'huy joinct les degatz et innondations quils ressentent annuellement de la riuiere d'Arue, la dite ville est presque tout affaict miserable et deshabitée, Nous suppliant par ce humblement qu'usantz enuers eulx des effectz de nostre acoustumée bonté et clémence il soit nostre bon plaisir de les sollager parmy leurs miseres, pour ces causes et aultres dignes respects à ce nous mouuants, et pour donner moyen de respirer à la d' ville comme des principales et la clef qui sépare l'hault d'auec le bas faucigny, Par ces presentes de nostre certaine science... Nous exemptons entièrement lad' ville de cluses sa parroisse et les bourgeois manantz et habitants d'icelle de touttes sortes de tallie et charges extraordinaires, quartiers, decimes, leuées, logementz et aultres quelconques imposées et à imposer et ce pour le temps et terme de quatre années de suitte qui commenceront des la date des presentes en façon quilz ne puissent estre recherchées ny mollestés à cause d'icelles pendant led' temps par noz trésoriers exacteurs leurs commis agentz ou aultres qui en demeureront suffisamment deschargés auprès de nostre Chambre des comptes moyennant la copie authentique de noz présentes et les deubes attestations de lad' ville de n'avoir payé N'entendant aulcunement de rejeter lesd" extraordinaires sur les lieux circonvoisins pour ne les surchager dauantage sachant fort bien les foulles et charges qu'ilz ont supportés de leur costé Mandant très expressement a nostre chambre... de passer interiner observer... etc. Données à Thurin ce 20 juillet 1618.

C. Emmanuel.

Va Argentero — Coardo — *Soubsig*" Pernet *(scellées en placard).*

Lettres patentes de jussion sur l'exemption obtenue par les scindicz de Cluses.

(Patentes de Savoie, 1619, vol. n° 28, p. 49.)

Charles Emanuel par la grace de Dieu Duc de Savoye... etc. A nostre Chambre des comptes de là les montz salut. Estantz memoratifs des causes et considerations que nous ont meuz d'octroier à nostre bonne ville de Cluses, sa parroisse, bourgeois, manantz et habitants d'icelle, exemption des tailles et charges extraordinaires, ensemble des vtencilles et decimes, leuées, logement et aultres quelconques pour le terme de quattre années

1. Voir *Revue savoisienne*, C. R. de la séance du 2 mars 1904, p. 9. Communication de M. l'abbé L.-E. Piccard.

Digitized by Google

comme appert par noz patentes du 20ᵉ juillet de 1618. Ce que voullant leur estre obserué entierement, encore que lesdᵉ vtencilles et decimes soient vins aux taillies ordinaires, pour donner moien à laditte ville de se pouuoir aulcunement remettre et empecher qu'elle ne se rende deshabitable comme elle faict dempuis quelques années, a cause des grandes miseres et calamitéz que les guerres leur ont apportés conjoinctement auec les innondations continuelles que faict la rivière d'Arue sur leur petit territoire. Par ces presentes de nostre certaine science... Nous vous mandons et expressement commandons que nonobstant vostre arret sur ce rendu le 20ᵉ Xᵇʳᵉ suiuant 1618 vous ayez a procéder promptement a l'inthérinement et veriffication de ladᵉ exemption tant pour tous, les extraordinaires imposes et à imposer ausquels nous entendons debuoir estre comprins les quartiers des estappes que pour les vtenciles et decimes logementz et touttes aultres charges que sont hors des quattre quartiers ordinaires, lesquels quattre quartiers nous payeront simplement pendant le temps et terme de quattre années, et dérogeons à ces fins a tous edictz arretz ordres, declarations commissions et aultres choses contraires, Deffendant a noz trezoriers, leurs commis et particulierement au commissaire des estappes de les molester ny inquiéter en façon que ce soit pour tous lesdᵉ extraordinaires vtensiles decimes logements quartiers d'estappes et aultres quelconques... Donné à Thurin le 1ᵉ mars 1619.

C. Emanuel.

Vᵃ Argentero, Vᵃ Coardo *Soubsig* : Pernet *(scellées en placard).*

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

Au point de vue de la prévision du temps, la Savoie semble être tout entière sous l'influence des dépressions de la région ouest et spécialement de celles qui abordent l'Europe au nord-ouest par Valentia. L'influence est incontestable et, en général, nous éprouvons les perturbations ressenties la veille à Paris, un peu plus tôt, un peu plus tard suivant la rapidité de translation du centre de dépression. Il ne faudrait pourtant pas complètement omettre les phénomènes barométriques qui se produisent sur le golfe de Gênes. Les centres de basses pressions qui s'y forment parfois ne nous intéressent pas tout d'abord, le massif des Alpes est assez puissant pour nous protéger; mais au bout de quelque temps, deux jours le plus souvent, on peut reconnaître dans les hautes régions de l'atmosphère un vent d'est ou nord-est, ce qui est bien d'accord avec la rotation en sens inverse des aiguilles d'une montre qui se produit dans notre hémisphère. Ce vent, ordinairement froid et desséché, peut avoir des conséquences plus ou moins heureuses pour nous. Si aucune dépression ne s'est produite simultanément

Digitized by Google

dans le nord-ouest, c'est le beau temps (26 août 1904) ; si une dépression de Valentia marche sur nous, ou bien le temps troublé quelques heures se remet vite, des brumes peuvent se produire, ou bien survient la neige (nuit du 8-9 octobre) ; toutefois le ciel s'est découvert rapidement dans la journée du 9 et on a pu constater le vent d'est.

Nous remarquerons pour terminer que ces vents réputés très rares à Annecy ne sont presque jamais observés, le Veyrier et le Parmelan nous protègent contre eux; de plus, comme nous l'avons déjà dit, ils ne se produisent que dans les régions élevées, au-delà de 4 à 5,000^{m}, et il faut un concours particulier de circonstances pour qu'on les puisse observer : un temps assez clair et quelques cirrhus dans le ciel. Il serait pourtant intéressant qu'on pût multiplier les observations de ce genre.

M. Guerby.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Max Bruchet, archiviste. *Haute-Savoie : Archives civiles, série E, n°s 1 à 1060. Familles, Notaires, Communes ;* Annecy, Abry, 1904, VI-391 pages, in-4°.

Cet ouvrage est un événement pour nos archives départementales, car c'est depuis quarante ans la première mise en œuvre des documents qui les composent. L'auteur nous apprend dans sa préface que leur organisation ne remonte qu'à l'Annexion et qu'elles sont encore bien incomplètes par suite du transfert dès la fin du XVIe siècle des fonds des anciennes cours souveraines à Turin et de la non exécution de la centralisation des Archives sous la Révolution. Les archivistes Lecoy de la Marche et Ducis tentèrent de remédier à cette pénurie en faisant appel à la générosité des notaires et des familles et leur présent successeur, M. Bruchet, n'a pas manqué de suivre fort utilement leur exemple. Les familles savoisiennes qu'intéresse l'histoire de leurs aïeux, les communes et la ville d'Annecy doivent donc quelque reconnaissance à ces trois travailleurs qui ont mis leur zèle, non seulement à conserver, mais encore à accroître leur dépôt et enfin à en livrer l'inventaire au public.

Digitized by Google

Les résumés substantiels où l'auteur a su condenser la teneur de ces registres, de ces liasses et de ces parchemins d'un déchiffrage parfois si pénible, sont intéressants à plus d'un titre et il y a beaucoup à apprendre aux points de vue historique, économique et moral à la lecture de ces contrats de mariage, de fermage, d'apprentissage, de ces inventaires de mobiliers, de ces livres de comptes avec le prix des denrées, de ces testaments et de ces dons charitables où se révèle si puissamment ce sentiment d'une solidarité basée sur l'amour des frères en Jésus-Christ, de ces paris singuliers gravement enregistrés par les notaires, de ces menus faits qui éclairent d'un jour particulier certains traits de mœurs des âges précédents, comme l'énumération de ces noms de lieux, de ces familles que la mort a anéanties pour toujours et qu'ont remplacées d'autres familles, d'origine rurale ou étrangère. Et toujours ainsi se continue pour l'occupation des archivistes futurs cet afflux incessant qui déverse la robuste et simple population des campagnes dans ces ruches bourdonnantes et actives qu'on appelle des villes, où elle s'affine, se spiritualise, dépérit et disparaît. Une table des matières, bien précieuse, due à M. J. Serand, archiviste-adjoint, termine le volume.

Un tel travail est à louer sans réserve. Mes collègues florimontans me pardonneront d'avoir relevé ces quelques vétilles. E 110, 1271 : N'y aurait-il pas *Balmam versus Togno* et *Jacobus de nesoria* ne pourrait-il pas se lire *de uesona* ? — 1415 : lire *nantum de Flons*. — E 108, 1307 : On ne voit pas pourquoi *Bello viverio* est suivi d'un point d'interrogation. — E 151, 1294 : Le bois et la terre *in costa Nabinfa* paraissent situés, non vers les Balmettes, mais, le premier, non loin du chemin qui monte le long de la fontaine des Marquisats vers l'ancienne route de Sevrier qu'avoisinait le bois du Devens (Ducis : *Rev. sav.*, 1872, p. 30 et E 975); la seconde, entre la rue de la Côte-Perrière et le château. — E 55, 1293 : Pourquoi ne pas avertir que *Johannis de Pell* est un abrégé de Peillonnex et que, à E 445, 1553 : *Enclafol* doit se comprendre *Enflafol* (Anglefort) ? — La table est consacrée surtout aux noms de seigneuries et de familles ; certains noms de lieux sont cités ; mais pourquoi le *bois Pinchat* et non d'autres ? Ces petites remarques n'enlèvent du reste rien à l'utilité et au mérite de cette importante publication que nous souhaitons voir suivie d'une autre aussi intéressante.

Ch. Marteaux.

Digitized by Google

V. Paquier : **Les Rudistes urgoniens,** Ire part., pl. I à VI (in *Mémoires de la Société géologique de France,* n° 29).

M. Paquier, dans un mémoire fort documenté sur la morphologie des Rudistes urgoniens, leur position stratigraphique et leur phylogénie, consacre une étude approfondie à des formes caractéristiques de la masse urgonienne inférieure où sont ouvertes les carrières derrière le château d'Annecy.

Il est extrêmement intéressant de constater à Annecy l'existence d'une espèce de Matheronia identique à celle des Balkans décrite par M. Zlatarski ce qui permet à l'auteur de paralléliser les couches à Orbitolines de Lovetch et de Tirnovo à *Matheronia Lovetchensis var. Drinovi* Zlat., qui réposent sur les marno-calcaires à *Heteraster oblongus*, avec les calcaires urgoniens inférieurs du château d'Annecy, ce qui range ceux-ci dans la zone supérieure du Barrémien. Le mémoire renferme six belles planches dont deux sont consacrées à la reproduction d'espèces conservées dans la collection régionale du Musée d'Annecy.

Les Rudistes de l'urgonien du château figurés dans cet ouvrage, sont :

Matheronia Virginiae A. Gras sp., exemplaire type.

Matheronia Munieri Pâquier, de grande taille. L'urgonien d'Annecy est la région où cette espèce montre son maximum de fréquence.

Matheronia Lovetchensis Zlat, var. *Drinovi* Zlatarski, espèce voisine de la précédente, forme spéciale à la base de l'urgonien du château *et qui ne se rencontre en France qu'à Annecy.*

Matheronia gryphoïdes Matheron, château et La Puya.

Sciences.

Archives des Sciences physiques et naturelles de Genève. — T. XIV (1902), p. 151 et 261. E. Joukowsky : *Sur les Eclogites des Aiguilles Rouges.* C'est au S. et au N. du lac Cornu que l'on trouve les amphibolites et les éclogites en traînées intercalées dans la masse des micaschistes granulitisés. L'étude des rapports de composition chimique et petrographique des roches basiques et des roches acides fait l'objet du travail de l'auteur.

T. XV (1903), p. 30. Ch. Sarasin : *Quelques observations sur la Région des Vergys, des Annes et des Aravis,* av. pl. I. L'auteur complète les travaux de Maillard, par la coupe de la vallée de la Borne de Saint-Pierre de Rumilly au Petit-Bornand ; celle des Rochers de Leschaux et du Mont-Saxonnex ; de la chaîne Vergys-Rocher de Cluses, et enfin donne un profil N-S des Annes à Maroly, montrent le chevauchement du Trias d'Almet sur un genou du Rhétien appartenant à la Klippe de Lachat.

T. XVI (1903), p. 669. Ch. Sarasin : *Compléments sur la Tectonique du Massif des Annes.* L'auteur conclut en restant dans le doute en présence de l'hypothèse d'un récif replissé sur place et de celle du lambeau de recouvrement détaché de la nappe de charriage préalpine, et après l'exposé du résultat de ses recherches, se voit dans l'impossibilité de déterminer d'une façon certaine l'origine de la Klippe des Annes ; 7 coupes viennent à l'appui de ce mémoire.

Digitized by Google

T. XVII (1904), p. 186. O. Aufsess : *La Couleur des Lacs*. La couleur de l'eau est expliquée par une théorie physique (diffraction) et par une théorie chimique : substance donnant à l'eau sa couleur spécifique. Il résulte des expériences de M. Aufsess que la couleur d'un lac ou d'autres eaux est une couleur propre, due d'abord à la couleur propre de l'eau pure, laquelle est modifiée par la composition chimique. Cette dernière dépend également des conditions géologiques des environs immédiats. Ces résultats permettent une classification des lacs d'après leur couleur, spécialement d'après l'absorption que leurs eaux exercent sur le bleu.

[Par exemple dans le cas du Léman, du Bourget et du lac d'Annecy, le bleu n'est pas absorbé, toute la portion rouge du spectre est absorbée, donc la couleur des eaux est bleue.]

Société botanique de Lyon (Annales). — T. XXII (1897). C.-R. des séances, p. 7. Prudent : *Diatomées de la Haute-Savoie*. Liste des 38 espèces de la rivière des Usses près Seyssel. — P. 20. Convert : Station de *Lathyrus palustris* (marais du Bourget et Albertville).

T. XXIII (1898), p. 40. O. Meyran : *Distribution géographique de quelques plantes alpines. Linnœa borealis*, rare espèce : unique station en Haute-Savoie, près Saint-Gingolph. *Erica carnea*, etc.

T. XXIV (1899), p. 18. A. Magnin : Etude sur *Acer Martini* Jord. Description et fig. comparatives (montrant les affinités avec l'Erable à feuilles trilobées, p. 93. O. Meyran : *Herborisation aux environs de Chamonix*. Les Bossons, le Montanvert. Liste de cryptogames. — C.-R. des séances, p. 19. St-Lager : Indication de la station de *Rhododendron hirsutum* au Mont-Chauffé (vallée d'Abondance), près des chalets d'Ubine. — P. 30. Viviand-Morel : Signale le polymorphisme de *Saxifraga pyramidalis* et d'*Alnus viridis* dans les environs de Chamonix. — P. 41. Présence d'*Agrostis rubra*, graminée de la Scandinavie boréale, sur la chaîne entre le col de la Fenêtre et le col Joly et au Mont-Mirantin.

T. XXV (1900), p.7. O. Meyran : *Excursion botanique au col de la Vanoise*. — P. 85. N. Roux : *Herborisation au col de la Leisse* (Tarentaise).

T. XXVI (1901), O. Meyran : *Herborisation dans la vallée du Giffre*. Liste de plantes du Fer-à-Cheval, de la route de Sixt à Chamonix, par le col d'Anterne et de Pointe-Pelouse. — C.-R. des séances, p. 21, Viviand-Morel : Station de *Saxifraga mutata* : vallon de Bellevaux en Bauges, Pontchy sur le revers N du Brizon. — P. 33. A. Magnin : Sur de nouvelles localités de plusieurs espèces calcicoles de la Savoie. — Saint-Lager : Distribution géographique d'*Hypericum nummuliarum* employé pour la liqueur des Chartreux et provenant peut-être des Pyrénées et naturalisée dans la vallée d'Entremont.

T. XXVII (1902), p. 31. A. Magnin : *Nouvelle note* sur l'*Acer Martini*. Ses stations en Savoie : Conflans près d'Albertville, Etroit de Cïeix en Savoie [1]. — P. 6. A. Magnin : *La végétation des lacs du Jura*. Important travail de géographie botanique. L'auteur fait l'étude du lac du Bourget en ce qui concerne la végétation phanérogamique. M. L. R.

Archéologie et histoire.

Société d'hist. et d'archéol. de Maurienne. — 1896. Nécrologie : L'abbé Ducis. Note sur la mort de Charles le Chauve à Avrieux avec le texte de Mabillon. Mémoires : Chan. Truchet : *Les evêques Ogier de Conflens, Varambon, Et. de Morel*. P. Buttard : *Culture du safran à St-Julien*. Chan. Truchet : *St-Michel* (origine, temple, familles). — 1898. Nécrologie : Charles Buet. Bibliographie : J.-J. Vernier : Dict. topogr. de la Savoie. Documents : Preuves de noblesse de Pierre de Duin (1600). — 1899. Sur la revification des vieux parchemins. Docum. concernant Montvernier.

Société d'histoire de la Suisse romande. — J. Gremaud : *Docum. relatifs à l'hist. du Vallais*, VII et VIII, 1894 et 1899 ; plusieurs intéressent les familles et les princes de Savoie.

Société suisse de numismatique. — Revue de numismatique, 1897, VII. R. Vallentin du Cheylard : *Du florin du poids de Piémont*. A. Rangé van Gennep : *Bibl. numism. des princes de la Maison de Savoie*. Mélanges : Dr Ladé : *Un demi-gros inédit d'Amédée VIII, comte de Savoie*, p. 257. — 1899, VIII. R. Vallentin du Cheylard : *De l'usage en Dauphiné des florins de Savoie et de Provence comme monnaie de compte*.

Société de statistique de l'Isère. — 1893. E. Pilot de Thorey : *De l'orfèvrerie et des orfèvres en Dauphiné*, p. 453 ; docum.; cite, de Chambéry, Et. Achart (1477), J.-L. Bonjean (1669), P. Dutruc (1657), P. Néel (1622), Th. Richier (1646), etc. C. M.

1. Cette espèce a été récemment découverte au Roc-de-Chère, versant S près Talloires par M. Ph. Guinier.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1904

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ARCHÉOLOGIE.

Costa de Beauregard O. Cuirasses de Fillinges, Vénus de Chambéry, Vierge du XIIe siècle. 6
Le Roux Marc. Le château d'Aléry *(avec figures)*. . . . 87
— Monnaies romaines provenant de Chautagne. 10
Keringer J. La chaire de l'église Saint-Maurice, à Annecy *(avec gravure hors texte)* 97
Marteaux. Antiquités romaines de Vergloz et des Fins 73
— Trouvailles archéologiques à Chaparon 202
— Antiquités provenant de Savoie, au musée de Genève. 203
— Sur un modèle de chalet de montagne pour la collection ethnographique 206, 207
Serand. Sur une colonne commémorative à élever aux Fins. 202, 206
— Sceaux d'Annecy depuis 1537 202
Fontaine A. A travers le vieil Annecy : Le palais et le quartier de l'Isle *(avec plans)*. 155
— Sur une inscription du XVe siècle, à Thuy. 75

BIBLIOGRAPHIE.

Miquet F. I. *Le roman d'un conventionnel : Hérault de Séchelles et les dames de Bellegarde*, par E. Daudet . 123
— II. *Une Famille de Savoie* (celle de Delphine Gay), par Jules Manecy. 129
J. S. *Contribution des Anglais à la Topographie du Dauphiné : Un Problème de Géographie dauphinoise ; Essai d'Histoire de la Cartographie alpine, pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, par H. Ferrand . 132
— *L'Inévitable Amour*, par Adolphe Aderer. 197
M. L. R. *Une nouvelle Station préhistorique à Veyrier (Haute-Savoie)*, par B. Reber 197
— *Les Routes et les Vallées de la Savoie*, par J. Corcelle. 198
— *Les Rudistes urgoniens*, par V. Paquier 274
Marteaux C. *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Bruchet. 272
Revue bibliographique savoisienne :
C. M. Archéologie et histoire. 132 275
M. L. R. Sciences 274

Digitized by Google

HISTOIRE.

FENOUILLET F. Notice sur le château et la famille de Pelly 57, 104, 183
FOLLIET André. Le Chant des Allobroges ; ses origines . 23
*** Quelques lettres du Président Carnot 79
GONTHIER J.-F. Les seigneurs du château d'Aléry 92
PERRIN A. Lettre à cachet de Victor-Amédée (1715) 136
PICCARD L.-E. Quelques familles chablaisiennes et genevoises du XVIe et du XVIIe siècle 145
— Passage de la cour de Savoie à Annemasse 9
PICCARD L.-E. Documents sur Cluses 270
PISSARD C.-E. Le voyage de deux syndics d'Annecy envoyés à Turin, au mois de janvier 1607, pour une prestation de serment de fidélité 164
RITZ Louis. Le manuscrit de l'abbaye de Talloires conservé au Musée britannique 137, 236
Délibération relative à un monument à la mémoire d'Eugène Suë . . 201

HISTOIRE NATURELLE.

GUINIER E. Les Saules *(avec figures)* 39
CAMUS Jules. Herbier des Alpes de la Savoie offert à l'impératrice Joséphine par Joseph-Louis Bonjean *(avec fac-simile d'étiquettes)* 167, 247
LE ROUX Marc. Note sur quelques tufs calcaires de la Haute-Savoie 263
— *Diaspides* parasites des Frênes 78

GÉOGRAPHIE ALPINE.

SERAND J. Notes de géographie alpine : La Belle-Etoile . 100

GLANES.

Errata à la *Chanson Violette* d'Albert Samain 70
Inscription sur un moulin de la commune de La Muraz. 70
Mort de M. F. Bartholoni et de M. le baron Blanc 115
Statistique sur la Haute-Savoie en 1901 . . . . . 195, 246
Mort de M. Edouard Koschwitz 246

GRAVURES.

La Vierge de Chignin 8
Feuilles de Saules 41
Inscription du XVe siècle à Thuy 75
Le château d'Aléry 87
Croquis des fenêtres, porte, montants de cheminée, profil de poutre, puits du château d'Aléry 89

Digitized by Google

La chaire de l'église Saint-Maurice à Annecy *(hors texte)*.
Plans, élévations et armoiries du palais et du quartier de l'Isle 156, 205
Fac-simile d'étiquettes de l'Herbier Bonjean 175

MÉTÉOROLOGIE.

GUERBY. Commission départementale de météorologie : Station du Lycée. 115
— Notes météorologiques 271

PHILOLOGIE ET FOLKLORE.

DÉSORMAUX J. Notes philologiques 67
— Sur l'expression *vĭorbă* et les *Essais de Philologie française* de A. Thomas 208
MARTEAUX. Sur l'étymologie du mot Pers. 10
— Sur les vocables de certaines paroisses 208

POÉSIE.

BRULAT P. *Le Papyrivore; Le Chariot* 211
CHISELLE L. *Questions dans l'Inconnu* 217
DELLEVAUX F. *La Rose sur le Mur*. 220
FROMONT H. *Les Loups* (fragments) 212
LEZAY H. *Vaine Attente*. 216
MARTEAUX Ch. *Prédestinés*, 123 ; *Nocturne* 196

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE.

Liste des membres de la Société Florimontane. v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la Société Florimontane. VIII
J. DÉSORMAUX. Rapport sur le Concours de poésie de 1903. 12
Election des Jurys pour les Concours de 1904. 204
Rapport sur le Concours d'histoire de 1904. 209
Rapport sur le Concours de poésie de 1904. 210
Noms des lauréats des Concours de 1904 207
Programme du Concours de poésie pour 1905. 219
Election du bureau et modification au Comité 1, 71, 74, 135
Elections de membres : MM. DUFOUR-VERNES, SUISSE, 5 ; GENEVOIS, GONNET, 3 ; VARAY, SCHOENDOERFFER, 5 ; A. FAVRE, 71 ; Mme BELLIER-KLECKER, M. BONALD 74
Distinctions à MM. LEVET, GRIVAZ, 3 ; FERRERO, 76 ; BUTTIN, 76, 204 ; DUCLOZ, 204 ; GONTHIER 204
Nécrologie : F. MUGNIER, 11, 71 ; V. CURTAT, 76 ; TRUCHET, 199 ; C.-E. PISSARD, 200 ; Mme J. PHILIPPE, 200 ; A. DE BARTHÉLEMY. . 203
Dons à la Bibliothèque ou aux Archives de la Société, 1, 2, 4, 5, 6, 9, 10, 71, 73, 74, 76, 135, 201, 204, 206
Dons au Musée et acquisitions. 2, 11, 72, 73, 74, 75, 76, 133, 135, 207

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

8848. — Annecy. Imprimerie ABRY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

(Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896)

REVUE SAVOISIENNE

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1904 — 45me ANNÉE

Omnes omnium caritates patria una complexa est.
(*De Officiis*, lib. I.)

ANNECY
IMPRIMERIE ABRY
ÉDITEUR

1904

WISCONSIN ACADEMY
OF
SCIENCES, ARTS, AND LETTERS
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

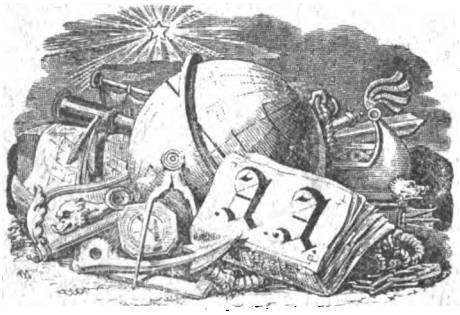

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

89012941738

b89012941738a

Digitized by Google

Digitized by Google

89012941738

b89012941738a

Digitized by Google